

**Université Djillali Liabès– Sidi Bel Abbès–**

**Faculté des Lettres, Langues et Arts**

**Département de Langue Française**



**Thèse présentée pour l'obtention du diplôme de Doctorat 3<sup>ème</sup> cycle  
L.M.D**

**Filière : Langue Française**

**Spécialité : Didactique et études culturelles francophones**

**L'enseignement précoce du FLE dans le secteur privé en Algérie**

**Présentée par :**

**BESTAOUI Sarah**

**Sous la direction de :**

**Pr MOKADDEM Khedidja**

Membres du jury :

Présidente : Dr SEHLI Yamina – Université Djilali Liabès – Sidi Bel Abbès.

Examinatrice : Pr BOUTEFLIKA Yamina – Université Djilali Liabès – Sidi Bel Abbès.

Examinatrice : Dr DELLALOU Nawal– Université Abdelhamid Ibn Badis – Mostaganem.

Examinateur : Dr AIT DJIDA Amokrane – Université Hassiba Benbouali – Chlef.

Examinatrice : Pr BENSEKAT Malika – Université Abdelhamid Ibn Badis – Mostaganem.

Rapporteuse : Pr MOKADDEM Khedidja – Université Djilali Liabès– Sidi Bel Abbès.

**Année universitaire 2018-2019**

## Remerciements

La première personne que je tiens à remercier est mon encadreur Mme Mokaddem Khedidja pour sa présence, ses encouragements et ses précieux conseils qui ont permis de mener ce travail à bon port.

Mes vifs remerciements vont également aux membres du jury pour l'honneur qu'ils m'ont fait en acceptant d'examiner ce modeste travail.

Je remercie ma famille, si chère à mon cœur, pour leur amour, leur soutien et leur patience qui m'a accompagnée tout au long de mon travail.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail, qu'ils trouvent ici l'expression de mon entière gratitude.

*À la mémoire de mon père Bestaoui Houcine,  
que je porte dans mon cœur à tout jamais.*

## Sommaire

Introduction générale.....	06
Partie I : Acquisition du langage et apprentissage des langues chez l'enfant	
Chapitre 1 : Autour des théories d'acquisition du langage chez l'enfant	
1. Acquisition du langage chez l'enfant .....	13
2. Les théories d'acquisition du langage.....	14
Chapitre 2 : L'âge idéal pour l'apprentissage des langues étrangères	
1. A quel âge commencer l'apprentissage d'une langue étrangère ?.....	20
2. L'âge optimum pour l'apprentissage des langues.....	21
3. L'hypothèse de " la période critique " pour l'apprentissage des langues.....	21
Chapitre 3 : L'enseignement /apprentissage précoce des langues étrangères	
1. Qu'est-ce que l'enseignement/apprentissage précoce des langues étrangères ?.....	27
2. Enjeux de l'apprentissage précoce d'une langue étrangère.....	30
3. Organisation et paramètres pris en compte dans le programme d'enseignement précoce des langues étrangères.....	31
4. L'enseignement/apprentissage précoce du français langue étrangère.....	34
5. Influence de la langue maternelle sur l'acquisition/apprentissage d'une langue étrangère.....	34
6. Influence du jeu dans l'enseignement/apprentissage des langues étrangères.....	35
Partie II : L'enseignement/apprentissage en contexte algérien	
Chapitre 1 : Le système éducatif algérien	
1. Le français en Algérie .....	38
2. Le système éducatif algérien .....	39
3. L'évolution du système éducatif algérien.....	40
4. Les réformes du système éducatif algérien.....	40
Chapitre 2 : L'enseignement préscolaire en Algérie	
1. Evolution du préscolaire depuis l'indépendance jusqu'à aujourd'hui.....	57
2. Les programmes du préscolaire.....	61
3. Les structures du préscolaire.....	64
4. les éducateurs du préscolaire.....	66
5. Les parents et le préscolaire.....	67
6. Les finalités de l'enseignement préscolaire .....	68
Chapitre 3 : L'enseignement dans les écoles privées en Algérie	

1. L'ouverture d'une école privée.....	71
2. Quelles différences entre écoles publiques et écoles privées en Algérie ?.....	72
3. Quel avenir pour les écoles privées en Algérie ?.....	76
Partie III : Quel(s) enseignement(s) pour quel(s) apprentissage(s) du FLE au préscolaire dans les écoles privées de la ville d'Oran ?	
Chapitre 1 : Analyse du questionnaire	
1. Caractéristiques socioculturelles des parents enquêtés.....	86
2. Le questionnaire.....	87
3. Analyse des résultats.....	90
Chapitre 2. Analyse des guides pédagogiques	
1. Définition du guide pédagogique.....	106
2. Présentation de la méthode " <i>Aux 4 vents</i> ".....	107
3. Présentation du guide pédagogique " <i>Aux 4 vents</i> ".....	109
4. Présentation de la méthode " <i>Anas et Anissa</i> ".....	121
Chapitre 3. Analyse des manuels scolaires	
1. Evaluation des manuels scolaires.....	124
2. Définition du manuel scolaire.....	125
3. Analyse du manuel scolaire " <i>Aux 4 vents</i> ".....	126
4. Analyse du manuel scolaire " <i>Anas et Anissa</i> ".....	149
Chapitre 4. Observations de classe	
1. Observation de classe dans l'école " <i>Massinissa</i> ".....	166
2. Observation de classe dans l'école " <i>Ecole et loisirs</i> ".....	184
Conclusion Générale.....	199
Bibliographie.....	204
Annexes.....	209
Table des Matières.....	281

# **INTRODUCTION GENERALE**

L'apprentissage d'une langue étrangère est d'une importance capitale à l'heure actuelle. Connaître une ou plusieurs langues permet, systématiquement, l'ouverture sur d'autres cultures et civilisations. Cela favorise le développement personnel et social. La maîtrise des langues étrangères est considérée comme un accélérateur incontournable à l'insertion professionnelle. C'est pourquoi il est important pour les individus d'apprendre, le plus tôt possible, une ou plusieurs langues étrangères pour qu'ils puissent avoir l'opportunité de s'intégrer à un monde en perpétuel changement.

L'initiation précoce aux langues étrangères apparaît de plus en plus comme une évidence, et l'utilité de commencer l'apprentissage d'une langue étrangère dès le plus jeune âge est mise en avant par les linguistes, les pédagogues et les parents.

Plusieurs chercheurs stipulent qu'il est très important d'être confronté, dès le niveau préscolaire, à la langue étrangère afin de faciliter et d'optimiser l'efficacité de l'apprentissage à l'âge où l'esprit de l'enfant est largement ouvert à de nouvelles expériences linguistiques. Grâce à sa capacité auditive, l'enfant peut rapidement reconnaître des rythmes nouveaux et des sonorités différentes de celles qu'il a déjà acquises auparavant, il pourra ainsi les reproduire oralement sans aucune difficulté. Outre ses capacités psychologiques, c'est aussi à l'âge précoce que l'enfant est sensible à la découverte d'une culture différente de la sienne tout en développant ses capacités langagières. L'intérêt de l'apprentissage précoce d'une langue étrangère apparaît donc clairement sur les plans physiologique, psychologique et culturel.

La conception de l'enseignement des langues a énormément évolué en Algérie durant ces vingt dernières années. En effet, l'enseignement du français langue étrangère (FLE) a connu plusieurs étapes marquées par les changements politiques. La promotion de l'enseignement des langues étrangères représente l'une des lignes d'action prioritaires du ministère de l'éducation, ainsi de nouvelles réformes ont été initiées en réponse aux besoins sociopolitiques du pays mais aussi face à l'exigence d'ouverture et de modernité, comme le stipule l'article 4 de la loi d'orientation sur l'éducation nationale du 23/01/2008<sup>1</sup> :

"Permettre la maîtrise d'au moins deux langues étrangères en tant qu'ouverture sur le monde et moyen d'accès à la documentation et aux échanges avec les cultures et les civilisations étrangères".

---

<sup>1</sup> Cf. annexes.

De nouveaux dispositifs didactiques sont déployés, traduisant notamment l'apparition de nouveaux manuels scolaires de FLE et l'enseignement du français fut introduit en 2ème année du cycle primaire, le programme de la 1ère année de français a pour objectif de développer chez le jeune apprenant de 7 ans, des compétences à l'oral et à l'écrit dans un nombre limité de situations de communication adaptées à un jeune apprenant.

La disposition concernant l'introduction de l'enseignement du français en 2ème année primaire est annulée une année plus tard, pour des raisons techniques, selon le Ministère. L'enseignement du français s'est vu décalé en 3ème année primaire.

En ce qui concerne l'éducation préscolaire, l'Etat a délégué différentes institutions publiques et privées afin d'en assurer la charge comme il est mentionné dans l'article 42 de la loi d'orientation sur l'éducation nationale du 23/01/2008 :

"peuvent ouvrir des structures d'éducation préparatoire, sur autorisation du ministre chargé de l'éducation nationale, les institutions et administrations publiques, les collectivités locales, les établissements publics, les mutuelles et les associations à caractère socio-culturel, les organisations socio-professionnelles. Les personnes physiques et morales de droit privé ont la faculté d'ouvrir, sur autorisation du ministre chargé de l'éducation nationale, des structures d'éducation préparatoires conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur."

Le système éducatif a mobilisé des moyens considérables afin d'encourager l'enseignement de la petite enfance qui contribue à l'amélioration des résultats scolaires et pour limiter les échecs d'un grand nombre d'élèves.

Les questions que nous nous posons à l'heure actuelle sont les suivantes : où on est- en réellement en ce qui concerne l'enseignement précoce du FLE ? Dans quelle mesure les directives sont appliquées, efficaces et adaptées à l'âge des apprenants ? Et quels programmes et moyens matériels proposer pour assurer la réussite de cet enseignement ?

Il faut savoir qu'en Algérie, l'enseignement du français à des enfants d'âge précoce, n'ayant pas encore atteint l'âge de scolarité obligatoire, à savoir 6 ans, n'est dispensé que dans les établissements privés. Il n'existe aucun établissement étatique qui propose cet enseignement jusqu'à ce jour.

C'est la raison pour laquelle, nous avons effectué notre recherche dans trois écoles privées situées dans la ville d'Oran. Nous tenons à préciser que

l'enseignement/apprentissage précoce du FLE a déjà fait l'objet d'un travail de recherche pour notre mastère ; nous nous étions intéressée aux crèches situées dans la ville de Sidi Bel Abbès. Notre intérêt profond pour le sujet a fait que nous avons souhaité développer nos recherches dans la même lignée. Notre choix des écoles privées s'est justifié par le fait qu'on y enseigne la langue française dès le préscolaire mais également parce qu'elles sont reléguées au système éducatif, contrairement aux crèches qui dépendent d'une autre tutelle.

Nous signalons que les méthodes d'enseignement ainsi que les manuels de FLE utilisés dans le préscolaire sont différents d'un établissement à un autre : la plupart des écoles utilisent des ouvrages édités en Algérie, certaines d'entre elles font appel à des supports venus de l'étranger, tandis que d'autres préconisent des méthodes qui ne nécessitent pas de manuels et préfèrent travailler uniquement avec des documents authentiques. Nous avons également constaté qu'il y avait des disparités dans les résultats obtenus aux examens de la 5<sup>ème</sup> année du primaire dans ces écoles. Ceci nous a été confirmé par des documents émanant de la Direction de l'Éducation de la ville d'Oran. Ces résultats seront exposés dans la troisième partie de notre travail.

C'est en tenant compte des éléments que nous venons de citer que nous avons décidé de déployer notre problématique comme suit :

*Dans quelle(s) mesure(s) l'enseignement/apprentissage précoce du FLE peut-il contribuer dans le développement des compétences linguistique et culturelle des primo-apprenants du secteur scolaire privé en Algérie?*

Pour répondre à cette problématique, nous formulons les hypothèses suivantes :

1. L'enseignement/apprentissage du FLE dès le préscolaire et la reconsidération du choix des méthodes d'enseignement pratiquées ainsi qu'une utilisation adaptée des manuels scolaires pourraient améliorer les résultats des élèves.
2. L'utilisation de la langue française par les "primo-apprenants" dans leur milieu familial aiderait davantage en classe.
3. Une formation adéquate des enseignants de FLE serait nécessaire.

Notre réflexion porte sur les méthodes en usage, notre mise en question repose sur l'analyse des pratiques d'enseignement ainsi que sur les contenus des programmes et des manuels utilisés dans le préscolaire dans les établissements privés de la ville d'Oran.

Nous avons cherché à savoir comment se concrétise, à travers les pratiques enseignantes, et la proposition des manuels didactiques, l'enseignement du français, en

partant d'une part, des instructions officielles, et d'autre part, des processus et des approches méthodologiques des enseignants.

Notre corpus est recueilli dans des classes de préscolaire de trois écoles privées à Oran : *Massinissa, École et Loisirs et Sibawaih*. Nous nous proposons d'analyser les pratiques de classe ainsi que les manuels en usage et prouver l'efficacité de ces derniers dans l'enseignement du FLE à des enfants âgés de 5 ans. En nous appuyant sur les outils didactiques utilisés, nous exposerons comment la langue française est enseignée et examinerons dans quelle mesure les pratiques de classe fournissent un socle aux premières acquisitions de français.

Pour les besoins de la présente recherche, nous avons élaboré un questionnaire que nous avons adressé aux parents d'élèves. Ceci dans le but d'apporter des éléments de réponse à notre enquête. Enquête chargée de nous révéler le niveau d'instruction des parents, la langue la plus utilisée à la maison et le milieu socioculturel dans lequel vit l'enfant.

Pour ce qui concerne notre travail de recherche proprement dit, celui-ci s'articule autour de 3 parties se subdivisant en 3 à 4 chapitres.

Dans la première partie, nous nous sommes penchée sur les différentes théories d'acquisition du langage ainsi que sur la question de l'âge idéal pour l'apprentissage des langues. Notre réflexion a également porté sur l'enseignement précoce des langues étrangères en général et du FLE en particulier.

Nous avons consacré la deuxième partie de notre travail à la description du système éducatif algérien dans un premier temps, puis nous avons dressé un état des lieux du préscolaire et de l'enseignement privé dans le contexte algérien dans un second temps. Cette partie fournit également des données sur les politiques linguistiques éducatives en Algérie, qui apportent un éclairage supplémentaire à notre réflexion.

La dernière partie s'étend sur quatre chapitres et conduit à produire quelques éléments de réponse à notre questionnement. Elle est l'occasion de présenter les résultats des enquêtes menées sur le terrain. Après une description du cadre de l'enquête, nous analyserons le questionnaire que nous avons fourni aux parents d'élèves ainsi que les programmes, les manuels et les pratiques de classe dans les écoles citées plus haut pour mesurer la faisabilité et l'efficacité de l'enseignement précoce du FLE.

# **Partie I**

## **Acquisition du langage et apprentissage des langues chez l'enfant**

# **Chapitre 1**

## **Autour des théories d'acquisition du langage chez l'enfant**

## 1. Acquisition du langage chez l'enfant

Pendant les premières années de vie, les enfants connaissent d'importants changements au cours de leur développement. L'acquisition du langage est l'une des réalisations les plus importantes chez l'enfant, car elle permet de communiquer avec les autres personnes. Le langage est un moyen d'expression de nos pensées, de nos sentiments et de nos émotions. De plus, il constitue le fondement de la préparation à l'école et de la réussite scolaire. Il nous semble dans ce cas nécessaire de voir les différentes théories sur l'acquisition du langage.

L'acquisition du langage chez l'enfant a depuis toujours fasciné les chercheurs et les philosophes. Durant ces dernières années, plusieurs psychologues et linguistes se sont penché sur la question en avançant des théories différentes.

Le langage chez l'enfant se développe d'une manière surprenante de la naissance jusqu'à la maturité linguistique<sup>2</sup>. Pendant cette période l'enfant découvre les matières premières du langage à travers les sons et les gestes, et finit par donner du sens à son langage. Ces processus d'acquisition du langage se produisent naturellement, obligeant l'enfant à déchiffrer les codes de communication qui l'entoure. Un jeune enfant résout facilement les problèmes linguistiques auxquels il est confronté.

Non moins déterminés, les chercheurs avancent une multitude de théories pour tenter d'expliquer les mécanismes sous-jacents à l'acquisition du langage.

L'acquisition du langage commence des mois avant qu'un bébé ne prononce son premier mot. Une fois que l'enfant commence à relier des mots entre eux, autrement dit à faire des phrases, il devient possible de révéler la manière dont les informations linguistiques et non linguistiques sont intégrées à son langage.

Mis dans des situations naturelles, l'enfant est confronté au langage, il est possible dans ce cas de révéler l'étendue de ses capacités d'apprentissage inné du langage.

---

<sup>2</sup> La maturité linguistique est atteinte vers l'âge de douze ans.

## 2. Les théories d'acquisition du langage

### 2.1. La vision de Skinner

L'une des premières explications scientifiques de l'acquisition du langage a été fournie par Skinner (1957)<sup>3</sup>. Il est l'un des pionniers du behaviorisme, pour lui le développement du langage est influencé par l'environnement.

Skinner soutient l'idée que les enfants apprennent le langage en associant des mots avec des significations. Les énoncés corrects sont positivement renforcés lorsque l'enfant réalise la valeur communicative des mots et des phrases. Par exemple, quand l'enfant dit "lait" et que la mère sourit et lui en donne, il va apprécier son geste, ce qui va aider au développement de son langage (Ambridge et Lieven, 2011). Il considère qu'un bébé est comme un "vase vide" dont la langue devait être "mise en place".

Skinner affirme qu'un enfant apprend la langue grâce à un renforcement positif. Il explique cela par le fait que les parents ont tendance à réagir aux sons de leur bébé comme le babillage. Ce qui attire son attention. Cela augmente la fréquence de ses vocalisations. Il suggère que l'enfant ne progressera pas du babillage à la langue si les parents ne façonnent pas le comportement langagier de leur enfant. Après avoir récompensé les vocalisations du bébé pendant un certain temps, les parents s'habituent aux babillages et y prêtent moins d'attention. Ceci motive le bébé à varier le babillage. Parfois, par accident, l'enfant produit des sons de parole plus reconnaissables, par exemple, Si un bébé dit soudainement "Papapapa", les parents peuvent réagir avec enthousiasme, pensant que l'enfant essaie de dire le mot "papa". Cependant, les parents se lassent vite des répétitions de "Papapapa", ce qui motive l'enfant à modifier les sons jusqu'à ce que le processus de mise en forme se traduise par des mots reconnaissables. Ce processus se poursuit, aboutissant à des phrases de plus en plus complexes et grammaticalement correctes. En outre, l'utilisation de la langue est récompensée lorsqu'un enfant demande quelque chose et, par conséquent, réussit à l'obtenir. Pour Skinner, les parents façonnent le développement du langage de leur bébé et cela se produit d'une manière naturelle.

---

<sup>3</sup>En ligne : <https://journals.openedition.org/aile/4549>

## 2.2. La Grammaire universelle de Chomsky<sup>4</sup>

Cependant, le récit de Skinner fut bientôt fortement critiqué par N. Chomsky, le linguiste le plus célèbre du monde à ce jour. Dans les années 1950 et dans l'esprit de la révolution cognitive, Chomsky avance que le langage apparaît chez l'enfant d'une manière innée, spontanée. Il utilise le langage comme un moyen de communication, pour exprimer ses besoins et interagir avec autrui.

Chomsky a soutenu l'idée qu'il existe des influences biologiques à l'origine du développement du langage. Il fait valoir que le cerveau humain a un dispositif d'acquisition du langage (LAD), un mécanisme inné qui permet aux enfants de développer leurs compétences linguistiques.

Selon ce point de vue, tous les enfants naissent avec une grammaire universelle, ce qui les rend réceptifs aux traits communs de toutes les langues. Il existerait des catégories grammaticales biologiques innées, comme une catégorie nominale et une catégorie verbale qui facilitent le développement du langage chez l'enfant. La Grammaire universelle contient toutes les informations grammaticales nécessaires pour combiner ces catégories en phrases. La tâche de l'enfant consiste simplement à apprendre les mots de sa langue (Ambridge et Lieven). Les enfants savent instinctivement comment combiner un nom (par exemple le garçon) et un verbe (manger) en une phrase significative et correcte (le garçon mange).

Cette approche chomskyenne (1965) de l'acquisition du langage a inspiré des centaines de chercheurs pour analyser la nature de ces catégories grammaticales.

Les chercheurs ont commencé à suggérer qu'au lieu d'avoir un mécanisme spécifique au langage, les enfants pourraient utiliser des principes cognitifs pour l'acquisition de celui-ci.

Alors que les chercheurs qui abordent le problème de l'acquisition de la langue dans la perspective de la grammaire universelle plaident en faveur d'une productivité complète précoce, c'est-à-dire une connaissance précoce du langage, les constructivistes qui s'opposent à cette idée préconisent un processus de développement plus progressif. Ils suggèrent que les enfants sont sensibles aux modèles de langage qui permettent le

---

<sup>4</sup>En ligne: <https://www.universalis.fr/encyclopedie/acquisition-du-langage/1-perspectives-theoriques-sur-l-acquisition-du-langage/>

processus d'acquisition, par exemple, l'acquisition des morphèmes, qui sont les plus petites unités grammaticales qui portent un sens.

### **2.3. La théorie Piagétienne**

A partir de ses recherches sur le langage et la pensée chez les enfants, J. Piaget a fondé sa théorie sur le principe que les enfants ont une manière de penser différente de celle des adultes. La théorie de Piaget décrit les structures mentales chez l'enfant. Il a conclu que par leurs interactions avec leur environnement, les enfants construisent activement leur propre compréhension du monde. La théorie de Piaget<sup>5</sup> prétend que la langue des enfants reflète le développement de leurs capacités de raisonnement logique et de raisonnement en "périodes" ou en étapes, chaque période ayant un nom spécifique et une référence d'âge.

#### **2.3.1. La période sensori-motrice**

Selon Piaget, les enfants naissent avec des «schémas d'action» basiques, tels que la succion, par exemple. Il a décrit la période sensori-motrice (de la naissance à l'âge de 2 ans) comme la période où les enfants utilisent des schémas d'action pour "assimiler" des informations sur le monde. Dans son livre "La langue et la pensée de l'enfant", Piaget décrit deux fonctions de la langue des enfants: "égocentrique" et "socialisée". Au cours de la période sensori-motrice, la langue des enfants est "égocentrique": ils parlent soit pour eux-mêmes, soit "pour le plaisir d'associer quiconque à l'activité du moment".

#### **2.3.2. La période pré-opérationnelle**

Piaget a observé que pendant cette période (entre 2 et 7 ans), la langue progresse rapidement. Le développement des schémas mentaux chez l'enfant lui permet d'accommoder rapidement de nouveaux mots et de nouvelles situations. De l'utilisation de mots simples (par exemple, "lait"), ils commencent à construire des phrases simples (par exemple, "maman sort").

---

<sup>5</sup> En ligne : <https://journals.openedition.org/terrain/1562>

Piaget décrit la langue des enfants comme étant "symbolique", leur permettant de s'aventurer au-delà du "ici et maintenant" et de parler de choses telles que le passé, le futur, les gens, les sentiments et les événements. Il parle alors d' "animisme" et d' "égocentrisme".

L'animisme fait référence à la tendance des jeunes enfants à considérer tout, y compris les objets inanimés, comme vivants puisqu'ils ne voient les choses que de leur propre point de vue. Le langage chez les enfants reflète aussi leur "égocentrisme", qui se définit par une certaine objectivité par rapport à la réalité considérée. Ils pensent de manière égocentrique, c'est-à-dire en accord avec leur expérience individuelle. Leurs pensées sont statiques, intuitives et manquent de logique.

### **2.3.3. La période opérationnelle**

C'est à ce moment que la langue commence à être «socialisée», montrant des caractéristiques telles que des questions, des réponses, des critiques et des commandements. Piaget divise cette période en deux parties:

- La "période des opérations concrètes" (7 à 11 ans).
- La "période des opérations formelles" (11 ans à l'âge adulte).

Selon Piaget, le développement du langage chez l'enfant à ce stade révèle le passage de leur pensée d'immature à mature et d'illogique à logique. La langue reflète aussi leur capacité de «décentrer» ou de voir les choses d'un point de vue autre que le leur.

### **2.4. La vision de Vygotsky**

Le travail de L. Vygotsky<sup>6</sup> (1934) est devenu le fondement de beaucoup de recherches et de théories dans le développement cognitif au cours des dernières décennies, en particulier de ce qui est devenu connu sous le nom de " théorie du développement social ". Les théories de Vygotsky soulignent le rôle fondamental de l'interaction sociale dans le développement de la cognition (Vygotsky, 1978), car il croyait fermement que la communauté joue un rôle central dans le processus d'acquisition

---

<sup>6</sup>En ligne: [https://www.scienceshumaines.com/lev-vygotski-1896-1934-pensee-et-langage\\_fr\\_9754.html](https://www.scienceshumaines.com/lev-vygotski-1896-1934-pensee-et-langage_fr_9754.html).

du langage. Contrairement à la vision de Piaget selon laquelle le développement des enfants doit nécessairement précéder leur apprentissage, Vygotsky soutient l'idée que "l'apprentissage est un aspect nécessaire et universel du processus de développement de la fonction psychologique spécifiquement organisée". En d'autres termes, l'apprentissage social tend à précéder le développement.

Vygotsky développe une approche socioculturelle du développement cognitif. Il développe ses théories à peu près au même moment où Jean Piaget commence à développer ses idées (1920 et 1930), mais il meurt à l'âge de 38 ans, et ses théories sont donc incomplètes. Aucun principe unique (tel que l'équilibre de Piaget) ne peut expliquer le développement. Le développement individuel ne peut être compris sans référence au contexte social et culturel dans lequel il s'inscrit. Les processus mentaux supérieurs chez l'individu ont leur origine dans les processus sociaux.

### ***Conclusion***

Les chercheurs constructivistes plaident farouchement pour l'importance de l'apport linguistique. Les plus grandes questions, cependant, sont encore sans réponse. Quel est le processus exact qui transforme les énoncés de l'enfant en un langage grammaticalement correct ? Dans quelle mesure l'enfant a-t-il besoin d'être exposé à la langue pour acquérir le langage ? Comment peut-on expliquer le lien qui existe entre la variation des langues et le processus d'acquisition du langage chez l'enfant ?

Le mystère de l'acquisition du langage met les plus grands chercheurs en désaccord. Jusqu'au jour d'aujourd'hui la question n'a toujours pas été résolue.

## **Chapitre 2**

# **L'âge idéal pour l'apprentissage des langues étrangères**

## **1. A quel âge commencer l'apprentissage d'une langue étrangère ?**

Est-il préférable d'apprendre une langue étrangère aux enfants à un âge précoce ? Nombreux sont les parents qui se posent cette question pour exprimer leurs préoccupations quant à l'éducation de leurs enfants.

Certains d'entre eux pensent qu'il est dangereux qu'un enfant apprenne une deuxième langue avant qu'il n'ait complètement acquis sa langue maternelle et qu'il est inutile de le surcharger dès son plus jeune âge, d'autres, par contre, affirmeront qu'on apprend moins bien et moins vite en vieillissant et qu'il faut apprendre une deuxième langue le plus tôt possible. Ces affirmations, bien qu'intuitives ne s'éloignent pas nécessairement des questions que se posent les spécialistes. Lors de l'analyse des résultats du questionnaire que nous avons soumis aux parents d'élèves, nous avons relevé que tous les parents interrogés estiment que leurs enfants doivent apprendre les langues étrangères dès le préscolaire.

En effet, les différentes études sur l'enseignement précoce des langues ont conduit elles aussi à des résultats souvent opposés. Et notamment en ce qui concerne la notion d'âge critique (période idéale pour apprendre une deuxième langue).

La question de l'âge pour l'apprentissage d'une langue étrangère a été traitée par différents chercheurs. Plusieurs études menées en psycholinguistique et en neurolinguistique ont prouvé qu'il est plus facile pour un enfant d'apprendre une nouvelle langue car il jouit d'une plasticité cérébrale plus importante et plus active que celle d'une personne adulte.

L'âge représente un facteur essentiel dans le processus d'acquisition d'une langue étrangère. On sait maintenant qu'il existe une période privilégiée pendant laquelle l'enfant assimile les caractéristiques linguistiques d'une langue étrangère, en particulier sur le plan de la phonétique. Et en dépit du fait qu'il est impossible de définir l'âge idéal pour l'enseignement formel des langues étrangères et de prédire avec certitude le résultat et la compétence atteinte d'un apprentissage précoce ou tardif, nombreux sont les spécialistes qui s'entendent sur le fait qu'il est plus facile d'apprendre une autre langue dès le plus jeune âge.

Il nous semble évident, par conséquent, de nous pencher sur les différentes théories avancées pour ce qui concerne la question de l'âge idéal pour l'apprentissage des langues.

## **2. L'âge optimum pour l'apprentissage des langues**

Ce sont les neurologues W. Penfield et L. Robert qui, à la fin des années 1950 ont introduit la notion d'âge optimum. Pour eux, un enfant apprend plus facilement et plus vite qu'un adolescent ou qu'un adulte. L'âge optimum se situera entre 4 et 10 ans. Penfield et Robert<sup>7</sup> considèrent que : "le cerveau humain devient progressivement raide et rigide après l'âge de neuf ans".

Les deux chercheurs précisent que si le cerveau humain est atteint avant l'âge de 9 ans, la personne récupère généralement toutes ses fonctions. Ce qui les amène à conclure que la plasticité du cerveau à cet âge est un élément capital qui peut être exploité pour l'apprentissage d'une seconde langue. Les mécanismes d'acquisition d'une nouvelle langue diffèrent chez les enfants et chez les adultes. L'apprentissage d'une langue étrangère serait par conséquent plus difficile après cet âge.

Les deux chercheurs insistent également sur les capacités supérieures des enfants à acquérir les accents, quel que soit leur niveau intellectuel :

" Il semble n'y avoir que peu de rapport, s'il en existe un, entre la capacité intellectuelle générale et l'habileté d'un enfant à imiter un accent. La prononciation est essentiellement un processus imitatif. La capacité d'imitation est maximum entre quatre et huit ans. Elle décroît ensuite régulièrement au cours de l'enfance<sup>8</sup>."

## **3. L'hypothèse de "la période critique" pour l'apprentissage des langues**

En 1967, E. Lennenberg reprend les affirmations de Penfield et Roberts en employant la notion de "période critique" ou "période sensible". Selon cette approche, le cerveau d'un enfant qui grandit subit des changements qui vont rendre impossible l'acquisition des langues comme dans les premières années.

Lennenberg situe cette période entre 18 mois à 2 ans et le début de la puberté. A partir de l'adolescence, les capacités d'acquisition de la langue maternelle diminuent

---

<sup>7</sup> Penfield W. et Roberts L., langage et mécanismes cérébraux, Paris, Presse universitaire de France, 1963, p.253.

<sup>8</sup>Cités in O'Neil 1993 : 169

fortement ; les parties du cerveau activées ne sont pas les mêmes chez les jeunes enfants que chez les adolescents. Il formule l'hypothèse selon laquelle les enfants possèdent une capacité langagière intuitive dès leur naissance, ce qui leur permet d'acquérir la langue maternelle mais cette capacité langagière commence à disparaître vers 12 ans.

La thèse de l'âge critique s'est étendue par la suite pour concerner non seulement l'acquisition de la langue maternelle mais aussi l'apprentissage des langues étrangères.

M. Garabedian (1997 : 27) pense que :

"En ce qui concerne l'apprentissage linguistique, commencer le plus tôt possible peut constituer un facteur décisif et irréversible pour acquérir sans efforts certaines propriétés distinctives, comme l'intonation, le rythme, la phonologie et surtout cette capacité perceptive à repérer la segmentation propre à une langue".

L'apprentissage des aspects phonologiques d'une langue devient très difficile après l'âge de 8 à 9 ans.

Les phénomènes linguistiques et langagiers sont d'une importance capitale dans l'acquisition des langues, en particulier en ce qui concerne l'audition.

Selon J.A Rondal, cette période dite "sensible" aux sons d'une langue peut jouer un rôle déterminant dans l'acquisition des sèmes intonatifs et rythmiques d'une langue, à l'intérieur desquels s'organise le système phonologique de cette langue.

Le linguiste C. Hagège déclare que les études scientifiques montrent que le meilleur âge pour apprendre une deuxième langue se situe vers 5 ans. Les enfants sont dotés de capacités auditives étonnantes, ils sont capables de capter différentes sonorités, et il est beaucoup plus facile pour eux de les reproduire contrairement à des personnes adultes.

D. Groux (2003, 23) pense qu' :

"Il est important d'être confronté dès le plus jeune âge à la langue étrangère. Plus l'apprentissage sera précoce, mieux ce sera pour l'enfant. A trois ans l'enfant a toute la souplesse intellectuelle pour imiter, pour apprendre, pour se fondre dans la langue et la culture de l'autre. A la maternelle, il apprend la langue étrangère en chantant, en jouant, en réalisant des objets, sans effort, sur le mode ludique. C'est un moment exceptionnel où l'enfant est disponible

pour emmagasiner de nombreuses connaissances. Il répète les sons qu'il ne connaît pas dans sa langue".

L'apprentissage précoce d'une langue étrangère permet l'ouverture sur les autres cultures, l'enfant pourra se familiariser avec une éducation plurilingue, et ce dès son plus jeune âge.

Dans le cadre des recherches qui ont été faites sur l'enseignement-apprentissage bilingue précoce, R. Cohen, W. Lambert et J.A. Rondal affirment que :

"Ces aptitudes à apprendre d'autres systèmes linguistiques vont être génératrices d'attitudes ou d'habitudes, celles de comprendre, imiter, mémoriser, se plier à d'autres normes, qui vont faciliter la flexibilité cognitive, l'ouverture à l'autre, la capacité de se décentrer".

L'apprentissage précoce stimule la croissance cognitive de l'enfant, grâce aux tâches communicatives qui l'aident à développer des compétences linguistiques en même temps que sa mémoire et sa capacité de concentration.

Pour D. Singleton, il n'est pas prouvé que les enfants apprennent une langue étrangère mieux et plus vite que des apprenants plus âgés. Pour lui, il n'est pas primordial d'apprendre une langue à un âge précis afin de mieux réussir. Mais il admet que l'apprentissage précoce des langues présente des avantages à long terme. Commencer tôt à apprendre une nouvelle langue ne serait donc bénéfique que s'il s'inscrit dans la durée.

Les adultes et les adolescents ont un avantage mais qui est limité dans le temps ; même s'ils apprennent plus vite au départ, les enfants les rattrapent et les dépassent notamment grâce à un vocabulaire plus riche et à une meilleure capacité de prononciation que l'adulte ne possède pas.

D. Gaounac'h (2001: 273) confirme cette hypothèse, il pense en effet que : "les apprentissages précoces auraient donc un effet beaucoup plus positif sur la maîtrise ultérieure de la langue". Ceci dit, il ajoute également que les adultes présenteraient une supériorité par rapport aux jeunes apprenants pour ce qui est de l'acquisition d'une langue étrangère ; ils possèdent des capacités métalinguistiques et métacognitives plus grandes, mais aussi une possibilité de transfert de la langue maternelle que les jeunes apprenants ne possèdent pas. Ils peuvent également mettre en œuvre des stratégies cognitives plus efficaces.

Les adultes ont une meilleure utilisation des connaissances ultérieures sur la langue et des phénomènes linguistiques en général. Ils mémorisent plus facilement les objets et ils possèdent une capacité de représentation mentale beaucoup plus marquée que chez les enfants.

D'autres travaux menés par Krashen ont démontré que les enfants plus âgés font preuve d'une acquisition plus rapide de la morphologie et de la syntaxe d'une langue étrangère.

L'efficacité d'un apprentissage précoce des langues semble être remise en cause. Bellingham déclare à juste titre que l'âge n'est pas l'unique facteur à influencer sur l'acquisition d'une seconde langue, mais qu'il fait partie d'un cortège de facteurs contextuels et développementaux qui rendent l'apprentissage plus difficile pour les apprenants plus âgés.

### ***Conclusion***

Pour conclure cette partie concernant l'âge et l'apprentissage des langues, nous dirons que les différentes recherches ont abouti à des résultats contradictoires.

Malgré les contradictions et les différents points de vue des chercheurs sur l'existence d'une période dite "critique", les didacticiens et les pédagogues pensent qu'il est important d'exploiter la période de l'enfance, pendant laquelle la perception auditive et la discrimination des sons est très développée, pour l'apprentissage des langues. La plupart d'entre eux admettent qu'à partir de la puberté, il devient impossible pour l'apprenant d'égaliser les niveaux de compétence d'un locuteur natif, notamment en matière de prononciation et d'intonation.

Néanmoins, les conditions d'apprentissage, la motivation et les caractéristiques individuelles des apprenants restent des facteurs importants et parfois déterminants dans l'apprentissage des langues étrangères.

L'apprentissage précoce des langues contribue aussi à l'éveil aux langues, il permet à l'enfant d'acquérir une seconde langue mais aussi de renforcer sa première langue.

Dans le contexte scolaire, les avantages d'un démarrage précoce peuvent ne pas apparaître immédiatement et les enfants concernés peuvent même se trouver pendant un

temps, en retard sur le rythme d'apprentissage de ceux qui ont débuté plus tard. Mais ces avantages se manifesteront à long terme si certaines conditions sont réunies.

Il existe un avantage évident à démarrer tôt l'apprentissage d'une langue, dans la mesure où un enseignement approprié sur un temps suffisant peut mettre en marche les capacités d'acquisition linguistique intuitives possédées par les enfants. Cela peut les aider, avec le temps à acquérir de manière juste un système phonétique, une grammaire et éventuellement d'autres composantes d'une langue étrangère.

## **Chapitre 3**

# **L'enseignement/apprentissage précoce des langues étrangères**

## 1. Qu'est-ce que l'enseignement/apprentissage précoce des langues étrangères ?

Le mot précoce peut prendre différentes significations :

Dans le Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde de J.P Cuq, nous trouvons la définition suivante du mot "précoce" :

"Ce qualificatif caractérise l'enseignement d'une langue étrangère ou seconde à de jeunes publics scolaires dans le cadre de l'école primaire et de l'école maternelle (on dit aussi enseignement présecondaire, préélémentaire ou préscolaire). Il souligne une situation nouvelle par rapport à la situation de référence, celle du secondaire, en introduisant plutôt que ne le prévoyait la tradition scolaire, l'enseignement-apprentissage d'un nouvel idiome dans le cursus de l'école obligatoire".

Nous pouvons dire que l'apprentissage précoce d'une nouvelle langue est associé au bilinguisme où l'enfant sera amené à maîtriser deux systèmes linguistiques distincts, et ce dès son plus jeune âge.

Pour M. Garabédian, l'apprentissage précoce des langues étrangères signifie :

"l'appropriation par un enfant d'un autre idiome en contexte scolaire, la façon dont il va faire des activités en langue étrangère qui correspondent à des activités de son âge, qui l'aident à se développer que ce soit au plan moteur, au plan psycho cognitif, au plan psychologique, au plan langagier et au plan imaginaire."<sup>9</sup>

Commencer l'apprentissage d'une langue étrangère dès le plus jeune âge ne peut qu'aider au développement physique et intellectuel de l'enfant.

L'attachée linguistique L. Dimova rédige, dans son article en 2015, qu' :

"Un enseignement précoce, dans son sens propre du terme, signifierait qu'il existerait un âge mûr pour apprendre les langues. Or, en absence de valeur scientifique, la précocité ferait plutôt référence à l'âge habituel auquel on commence à apprendre une langue étrangère dans le système éducatif "<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup>Michèle Garabédian, « Apprendre une langue quand on en parle déjà une », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 09 | 1996, 119-130.

<sup>10</sup> En ligne :

[http://www.ifs.mk/Dokumenti/FR\\_Apprentissage%20pr%C3%A9coce%20de%20la%20langue%20fran%C3%A7aise.pdf](http://www.ifs.mk/Dokumenti/FR_Apprentissage%20pr%C3%A9coce%20de%20la%20langue%20fran%C3%A7aise.pdf)

Cet enseignement/apprentissage serait donc l'introduction de l'enseignement des langues étrangères aux jeunes apprenants dès le préscolaire et les premières années du primaire<sup>11</sup>.

En ce qui concerne l'âge idéal pour l'apprentissage d'une langue étrangère (point que nous avons déjà évoqué dans le deuxième chapitre de cette partie), D.R. Tondrainibe, enseignante dans une institution supérieure à Madagascar écrit en 2018 dans son article, intitulé : « L'enseignement précoce des langues étrangères », que de nombreux facteurs portent à croire que les facultés concernant l'acquisition s'arrêtent très tôt chez l'enfant et régressent avec l'âge.

Nous rappelons que pour plusieurs chercheurs tels que N. Chomsky, I. Pavlov et F. Skinner, il est actuellement scientifiquement prouvé qu'en ce qui concerne le langage, tout se joue avant l'âge de 7 ans. Les sciences cognitives ont démontré qu'il y'a une plasticité du cerveau maximale dans les premières années de vie de l'individu (c'est pratiquement sans aucun effort qu'un enfant apprendra une langue contrairement à un adulte). Le traitement du langage se fait dans l'air de Broca<sup>12</sup> qui se trouve au niveau du cerveau, plus exactement dans l'hémisphère frontal gauche.

Le cerveau d'un jeune enfant est tellement plus flexible qu'il peut facilement acquérir deux ou même trois langues simultanément. Nous parlons alors d'acquisition du langage, qui est un processus naturel (contrairement à l'apprentissage qui est un processus guidé et qui se fait en milieu institutionnel). Ce qui est intéressant, c'est qu'à cet âge, l'enfant apprend de manière intuitive, il ne s'agit donc pas de cours stricts, ni de cours structurés mais de situations d'interaction où il y'a un contact entre les langues.

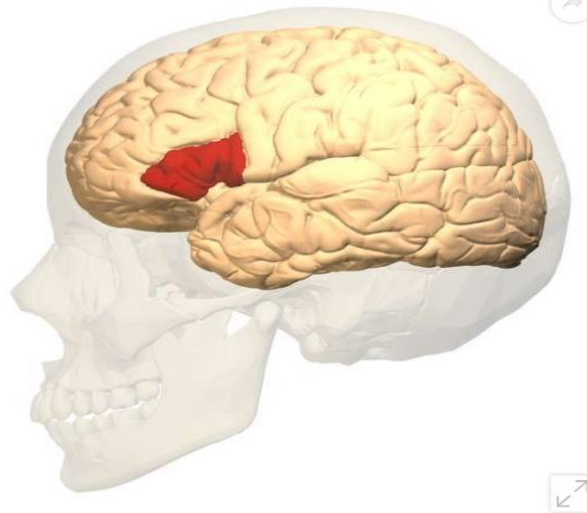
Selon l'approche de Skinner (approche comportementaliste, behaviouriste), l'acquisition du langage chez l'enfant se fait dans une sorte de « bain linguistique » : l'enfant écoute, reproduit et imite les adultes de son entourage<sup>13</sup>.

---

<sup>11</sup>Pour ce qui est du système éducatif algérien, l'enseignement du français dès la troisième année du primaire à des élèves âgés de huit ans est considéré comme un enseignement précoce. Toutefois, nous rappelons que dans le cadre de notre recherche il s'agit de l'enseignement du français au préscolaire.

<sup>12</sup>En ligne : <https://www.futura-sciences.com/sante/definitions/medecine-aire-broca-15255/>.

<sup>13</sup>Gangolli, Anjali. L'enseignement du français langue étrangère aux enfants en milieu institutionnel : Le cas de l'Inde. Linguistique. Université Bourgogne Franche-Comté, 2017.



Située dans le cerveau, l'aire de Broca est l'aire motrice du langage. Elle se trouve à l'intérieur du cortex, dans le lobe frontal. © Database Center for Life Science, Wikimedia Commons, CC by-sa 2.1

D'après la linguiste et psychologue B. Abdelilah-Bauer<sup>14</sup>, la zone de Broca se referme après l'âge de 7 ans, la deuxième langue n'est plus acquise comme une deuxième langue maternelle mais plutôt comme une langue apprise. Par conséquent, l'enfant trouve un peu plus de difficultés à apprendre cette seconde langue car il ne le fait plus spontanément ; y parvenir nécessite alors encore plus d'efforts, ce qui n'est pas vraiment une partie de plaisir pour les tout-petits : nous parlons dans ce cas d'obligation scolaire. Or, le développement de la deuxième langue se fera d'une manière spontanée avant l'âge de 7 ans.

Toujours selon la linguiste, après l'âge de 7 ans la mâchoire ainsi que les cordes vocales sont développées, elles ont tendance à se figer dans la langue parlée, l'individu perd de sa souplesse et parle alors avec un accent peu prononcé. Ceci dit, le psychologue cognitiviste S. Dehaene nous explique dans un colloque<sup>15</sup> que l'enfant parle la langue comme un locuteur natif quand il l'apprend dès son très jeune âge.

Personne ne peut contester que le fait d'apprendre plusieurs langues soit un atout, or nous constatons que les avis diffèrent et que les opinions sont multiples. Le dictionnaire en ligne du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) propose une autre définition, il définit le mot "précoce" ainsi :

---

<sup>14</sup>Elle est également enseignante d'anglais, et réalise des vidéos qu'elle poste sur une chaîne YouTube que nous avons visitées. [En ligne <https://www.youtube.com/watch?v=9FvkP-6Y2Tw>].

<sup>15</sup>Colloque Migrations, plasticité cérébrale et bilinguisme : atouts et difficultés des migrants. En ligne <https://www.youtube.com/watch?v=FF4sgMQnOlc>.

"PEDAG. Scolarisation précoce. Scolarisation d'un enfant avant l'âge normal. La scolarisation précoce peut avoir pour beaucoup d'enfants des effets désastreux (FOULQ. 1971).

◆ Enseignement précoce des langues. Enseignement d'une langue vivante étrangère à de jeunes enfants (d'après D.D.L. 1976). "<sup>16</sup>.

Nous remarquons donc qu'il existe deux partis : un parti encourageant, qui incite à l'enseignement/apprentissage précoce des langues étrangères, et un autre qui le boycotte.

Le professeur de l'Université de Reims, J. Petit (1929-2003) est arrivé à la conclusion suivante :

" L'acquisition précoce des langues peut avoir un impact positif sur l'enfant en terme de "stimulation intellectuelle" permettant à l'enfant d'avoir une "faculté d'abstraction" et la capacité de résoudre des problèmes dans des domaines complexes (...) Il permet également à l'enfant d'avoir une plus grande maîtrise de sa langue maternelle et sans parler de l'ouverture à l'égard d'autres langues et cultures faisant en sorte que l'acquisition ultérieure d'autres langues seraient beaucoup plus facile et rapide." .

L'enseignement/apprentissage précoce des langues étrangères serait donc bénéfique et n'apporterait, selon lui, que des répercussions positives.

## **2. Enjeux de l'apprentissage précoce d'une langue étrangère**

Actuellement, les langues étrangères représentent un atout incontournable d'après le Professeur D. Groux, et ce tant sur le plan humain que sur le plan social. Les compétences en langues étrangères font partie du capital linguistique qui apporte au locuteur une richesse sociale importante.

Les castes privilégiées sont bien conscientes de son importance et investissent de plus en plus et sans compter, dans les séjours linguistiques qui sont organisés à l'étranger pour leurs enfants. C'est pourquoi il est important de proposer et d'offrir plus de chance à tous les enfants, et ce dès leurs très jeune âge. Ceci leur donnera la possibilité de maîtriser plusieurs langues étrangères afin de mieux s'intégrer au monde d'aujourd'hui mais aussi pour qu'ils puissent mieux le comprendre. Nous avons constaté que les parents d'élèves

---

<sup>16</sup> En ligne : <https://www.cnrtl.fr/definition/pr%C3%A9coce>.

que nous avons retenu comme échantillon, sont les premiers à penser qu'il est indispensable que leurs enfants soient initiées aux langues étrangères dès leur plus jeune âge.

En leur proposant un apprentissage précoce de langues étrangères, les jeunes apprenants ne renonceront pas à leurs identités, ni à leurs spécificités culturelles, bien au contraire, ils se tourneront aussi vers les autres cultures. Cette idée est loin d'être unanime au sein des politiques en Algérie. Ils estiment qu'il est plus prudent de ne faire démarrer l'enseignement d'une seconde langue que lorsque la lecture et l'écriture de la première langue sont suffisamment maîtrisées. C'est l'argument majeur sur lequel se base les responsables de l'éducation pour n'introduire l'enseignement du français qu'en troisième année du cycle primaire, lorsque les élèves auront atteint l'âge de huit ans et pas avant. (cf. chapitre 1 de la deuxième partie).

### **3. Organisation et paramètres pris en compte dans le programme d'enseignement précoce des langues étrangères**

Plusieurs paramètres sont pris en compte lors de l'élaboration des programmes d'enseignement/apprentissage précoce des langues étrangères, nous en citons dans la partie qui suit les plus pertinents :

#### **3.1. Besoins et intérêt du jeune apprenant**

L'étape la plus cruciale, qui doit être prise en considération lors de la conception d'un programme d'enseignement adapté à de jeunes apprenants, est l'identification des besoins de l'enfant ainsi que ses centres d'intérêt. L. Dimova écrit pour l'Institut Français que :

" L'enfant a besoin de parler, d'être écouté, de jouer, de toucher, de manipuler des objets, d'explorer, de découvrir, il a une curiosité innée. Il aime varier, changer, il s'intéresse au pourquoi, il apprend à s'identifier, à maîtriser les sentiments, à connaître et distinguer le bien et le mal."

Il faut également souligner que pour un enfant de 3 ans, les besoins et intérêts ne sont pas les mêmes que ceux d'un enfant de 8 ans ; et que l'instituteur qui enseigne cette

section doit être excellemment formé et avoir suffisamment de notions concernant les stades de développement cognitif propres à chaque catégorie d'âge, et ce pour les mettre en relation avec les manières d'apprendre. Or, les enseignants rencontrés lors de notre enquête nous ont informé qu'ils n'ont reçu aucune formation pour assurer l'enseignement du FLE dans des classe de préscolaire.

L'enseignant doit se sentir à l'aise avec les enfants et avoir une communication facile avec eux, il doit également être rigoureux et attentif. Son niveau linguistique doit être irréprochable afin que l'enfant apprenne au mieux la langue étrangère.

### **3.2. Approches et méthodes actionnelles**

Tout enseignement doit être structuré pour une meilleure assimilation de la part des apprenants qui le reçoivent. L'enseignement précoce des langues étrangères ne pourra pas échapper à la règle et devra se soumettre aux différents modèles et approches centrées sur l'apprenant ainsi que sur ses centres d'intérêt, qui sont proposés par la didactique. Les méthodes varient, et c'est à l'enseignant d'adapter sa méthode à sa population cible comme nous l'avons mentionné plus haut.

Les approches les plus souvent adoptées sont les suivantes :

#### **3.2.1. Approche traditionnelle**

Cette approche se base sur la lecture, la mémorisation de phrases ainsi que la traduction de textes littéraires en langue étrangère. L'enseignement de la grammaire se faisait de manière déductive : la règle grammaticale est présentée au début, ensuite différents exercices viennent consolider la notion acquise pour une meilleure assimilation. On demande par exemple aux apprenants d'appliquer la règle enseignée à des cas particulier<sup>17</sup>.

Bien que cette méthode soit la plus répandue dans la société algérienne, elle a été longtemps critiquée et a donné naissance à une autre approche qui est " l'approche directe ".

---

<sup>17</sup> MERZKA, Hana, La comptine autre moyen de l'enseignement/apprentissage du Français Langue Etrangère. Mémoire de Magister, Université Mentouri Constantine, 2008.

### **3.2.2. Approche Directe<sup>18</sup>**

Cette méthode n'est pas du tout identique à la première, elle abandonne toute forme de traduction et de mémorisation. Le jeune apprenant apprend la langue étrangère précocement tout en étant immergé dans un bain linguistique qui ne lui est pas familier. Il apprend alors cette nouvelle langue sans faire appel à sa langue maternelle, et sans que cette dernière n'intervienne en aucun cas durant cette phase.

#### ***Remarque :***

Selon L. Dimova, la méthode préconisée doit rester « globale », « multi sensorielle », et surtout « orientée vers le jeu ». Il faut aborder la langue étrangère de façon instrumentale et non pas frontale et grammaticale.

### **3.3. Eveil aux langues**

L'attachée linguistique rapporte que l'éveil aux langues est un mouvement né en Grande-Bretagne au début des années 80. Il s'agit d'une approche méthodologique qui comprend la sensibilisation des apprenants à la diversité des langues, et qui leur fait prendre conscience de la diversité des êtres qui les parlent.

Son objectif est de « développer des attitudes de tolérance et d'ouverture à la diversité linguistique et culturelle, renforcer l'intérêt pour les langues en développant des aptitudes susceptibles de faciliter leur apprentissage ».

Il donne de multiples opportunités en ce qui concerne la mise en place des projets interdisciplinaire en classe, faisant de tel, le lien entre les différentes matières et domaines (mathématiques, sport, chant, citoyenneté, etc.), pour aboutir ainsi à un apprentissage décloisonné de la langue.

### **3.4. Espace d'accueil**

L'espace réservé pour accueillir les jeunes apprenants doit être adapté à leur âge. L'endroit doit être chaleureux, attrayant avec pleins de couleurs, il doit contenir différentes affiches utilisées à des fins pédagogiques : les jeunes écoliers devront trouver

---

<sup>18</sup>L'approche directe est la plus répandue dans les écoles privées qui ont fait l'objet de notre enquête, celles-ci mettant l'apprenant au centre des apprentissages.

leurs repères<sup>19</sup> (à travers des activités rituelles telles que les présences/absences, le jour et la date ou encore la météo).

#### **4. L'enseignement/apprentissage précoce du français langue étrangère**

Comme toute démarche éducative, l'enseignement du FLE aux enfants est un acte éducatif qui doit contribuer à leur développement.

En classe de français, et avec un jeune public, les méthodes d'enseignement suivies doivent être adaptées répondant par conséquent aux besoins des apprenants. Apprendre passerait mieux par des comptines, des chants, des images, la narration des histoires mais aussi à travers des jeux.

L'enseignement précoce du français en Algérie exige une réflexion de fond. Au-delà d'imaginer que l'on puisse décider d'enseigner le français aux jeunes apprenants dès le préscolaire comme c'est le cas dans la plupart des écoles privées. Il faudrait incontestablement, choisir des méthodes d'enseignement adéquates et former les enseignants pour qu'ils puissent les appliquer en classe.

#### **5. Influence de la langue maternelle sur l'acquisition/apprentissage d'une langue étrangère**

Nous savons d'après toutes les études qui ont été réalisées que tout enfant a la capacité d'apprendre une langue très rapidement grâce à la plasticité du cerveau. L. Dimova nous apprend que " le processus d'apprentissage de la première langue est accompagné d'un processus de développement cognitif est social ". Ce dernier intervient en même temps que l'acquisition du langage. Cela permet à l'enfant de passer d'une phase de non parole à une phase de la parole : ceci lui permettra d'acquérir de l'intelligence et de devenir un être social.

Une fois les mécanismes liés à la maîtrise de la première langue mis en place chez l'enfant, ils sont disponibles pour les autres langues aussi. En réalité, on peut apprendre des langues étrangères selon des conditions très différentes. Le programme d'un enseignement précoce dépend de l'âge, des objectifs, du degré de l'acquisition de la langue maternelle, du temps d'exposition à la langue étrangère et bien d'autres facteurs.

---

<sup>19</sup>Nous verrons dans la troisième partie comment cela peut être réalisé, avec des rituels de classe proposés par un des programmes utilisés dans une classe de préscolaire.

L. Vygotski avance que:

"L'enfant assimile à l'école une langue étrangère tout autrement qu'il n'apprend sa langue maternelle(...). L'enfant assimile sa langue maternelle de manière inconsciente et non intentionnelle alors que l'apprentissage d'une langue étrangère commence par la prise de conscience et l'existence d'une intention".

## **6. Influence du jeu dans l'enseignement/apprentissage des langues étrangères**

### *Le ludique dans la pédagogie*

Le passe-temps préféré le plus intensif de l'enfant est le jeu. Pour l'enfant, le jeu est très sérieux et il s'y livre avec plaisir. Il peut mieux apprendre, avec bien plus d'intérêt et plus sérieusement si les activités éducatives proposées lui sont présentées de manière ludique.

Il existe différents types de jeux : jeu de mémorisation, jeu de cartes, jeu de rôle, jeu de parcours, jeu de logique, jeu de société, jeu de construction, jeu de règles, etc. Plusieurs classifications sont possibles selon les différents facteurs. La pédagogie du jeu est donc un outil efficace pour motiver les enfants, elle suscite leur intérêt et développe l'esprit d'équipe, elle est aussi bien présente dans l'enseignement du français langue étrangère.

Selon L. Dimova, plusieurs jeux connus sont retrouvés en classe de français. Ces jeux mettent l'accent sur l'aspect communicatif : le jeu des 7 familles, le jeu de l'oie, la chasse au trésor, Jacques a dit et bien d'autres. Le lien entre le développement de l'enfant, son besoin naturel de jouer et l'apprentissage est plus qu'évident à un jeune âge. A travers le jeu, l'enfant accède à la langue grâce aux structures langagières répétitives et par la motivation qu'il génère, il déclenche une prise de parole. Le jeu représente donc une situation d'expérimentation avec la langue. Il permet aussi de répondre à des besoins réels et authentiques de communication favorisant une implication dans l'apprentissage de la langue.

## **Partie II**

# **L'enseignement/apprentissage en contexte algérien**

# **Chapitre 1**

## **Le système éducatif algérien**

## 1. Le français en Algérie

La langue française a toujours été présente en Algérie, et ce à cause du colonialisme français qui a duré plus de 130 ans. Cette langue a été d'une manière ou d'une autre imposée au peuple algérien. Elle a été enseignée depuis l'époque coloniale où elle avait le statut de langue native après que les occupants français avaient tenté de supprimer toute trace de la langue arabe.

Après l'indépendance, et à partir de 1972, date de l'arabisation de l'enseignement, le français se voit conférer le statut de langue étrangère ou langue seconde. L'expérience de la mixité a été tentée pendant une courte période dans les années 80. Avant d'être abandonnée sous la pression des fondamentalistes.

La langue française est aujourd'hui considérée comme un moyen d'ouverture sur le monde permettant ainsi, l'accès à une documentation scientifique, mais aussi, le développement des échanges entre les civilisations. Elle est présente dans le système algérien scolaire à tous les niveaux, à savoir le primaire, le moyen et le secondaire où elle est envisagée dans sa dimension communicative. Elle a pour but de préparer l'élève à comprendre, à s'exprimer et à communiquer que ce soit par la pratique de l'oral ou de l'écrit. Nous parlons alors de la notion de "compétence"<sup>20</sup> qui vise le développement personnel et social de l'apprenant.

Elle est aussi très répandue dans l'enseignement supérieur. La majorité des universités l'utilisent. Elle est la langue d'études de presque toutes les filières scientifiques comme la médecine, la pharmacie, l'architecture, etc. Le français demeure la langue qui véhicule le savoir. De plus, il est actuellement indispensable de maîtriser la langue française si l'on souhaite accéder au monde du travail. Les personnes qui parlent le français ont plus de chance d'obtenir un emploi.

Le français est également présent dans la vie quotidienne des algériens. Les locuteurs alternent entre la langue française et la langue arabe, ce qu'on appelle en linguistique : "l'alternance codique". Le lexique des algériens est très riche en termes français, Ils utilisent également énormément d'emprunts.

---

<sup>20</sup> Selon le dictionnaire pratique de didactique du FLE de J-P. Robert, la compétence est définie comme étant une connaissance ou une capacité reconnue dans un domaine particulier. En didactique des langues enseigner signifie : " doter l'apprenant d'une compétence langagière", notion qui réunit compétence linguistique et compétence communicative.

Selon S. Rehal<sup>21</sup>, la réalité sociolinguistique algérienne a permis d'identifier 3 types de francophones :

1. Les vrais francophones<sup>22</sup> : ce sont les personnes qui parlent le français dans la vie de tous les jours et qui communiquent en français avec leur entourage.
2. Les francophones occasionnels : ce sont des individus qui utilisent le français dans des situations bien spécifiques (formelles ou informelles) mais dans cette catégorie, il y a un usage alternatif du français et de l'arabe (dialectal).
3. Les francophones passifs : ce sont les locuteurs qui comprennent le français mais qui ne le parlent pas.

Il est clair qu'à l'heure actuelle, la langue française est amplement présente dans la société algérienne, elle occupe différents champs d'application comme les institutions administratives, les universités, le monde du travail, etc. Elle est aussi très présente dans la vie quotidienne des algériens. Nul ne peut nier que cet héritage culturel fait partie du patrimoine national.

## **2. Le système éducatif algérien**

En Algérie, le système éducatif assure la prise en charge de l'instruction des algériens. Il est dirigé par le Ministère de l'Éducation Nationale. C'est l'ordonnance n° 76/35 du 16 avril 1976<sup>23</sup> qui organise l'éducation et la formation dans le pays en premier lieu<sup>24</sup>. Elle assigne à l'enseignement de la langue française les trois objectifs qui suivent :

- L'accès à une documentation simple.
- La connaissance des civilisations étrangères.
- Le développement de la compréhension mutuelle entre les peuples.

---

<sup>21</sup> En ligne : <https://arlap.hypotheses.org/7953>.

<sup>22</sup> Nous verrons dans la troisième partie que les parents enquêtés font partie de cette catégorie de francophones. Le questionnaire que nous leur avons remis nous a permis de constater qu'ils utilisent la langue française pour communiquer avec leurs enfants.

<sup>23</sup> Cf. annexes.

<sup>24</sup> Ibid.

La Constitution algérienne garantit le droit à l'enseignement pour tous : elle fait en sorte que tout enfant ayant atteint ses six ans puisse intégrer un établissement scolaire. Le taux d'enfants scolarisés augmente d'année en année, un article consulté sur la toile révèle que selon le ministère de l'éducation le taux enregistré d'élèves scolarisés âgés de 6 ans était de 96,01% en 2005 contre 87,92% en 1995<sup>25</sup>.

### **3. L'évolution du système éducatif algérien**

Le système éducatif algérien est passé par trois périodes depuis l'indépendance qui coïncide avec le 5 juillet 1962 : une politique de récupération du système colonial pour commencer. Puis des réformes pour affirmer l'indépendance et confirmer le pouvoir national, et enfin une politique de "gestion des flux"<sup>26</sup>.

### **4. Les réformes du système éducatif algérien**

D'une année à une autre, les réformes se succèdent, et ce afin de revoir et d'améliorer les programmes d'enseignement. Ceci dit, deux grandes réformes ont marqué le système éducatif :

#### **4.1. Première réforme du système éducatif (1976)**

La première réforme date de 1976, elle a été réalisée par l'ordonnance du 16 Avril 1976 n° 76/35, suite à la rupture avec le système éducatif hérité du colonisateur ; et ce afin d'éviter la dénaturation identitaire, pour affirmer l'indépendance et confirmer le pouvoir national comme nous l'avons cité auparavant. Ceci dit, il a fallu attendre la rentrée scolaire de 1980/1981 pour que l'application de cette réforme puisse prendre effet. L'enseignement en Algérie est alors structuré de la manière suivante :

- L'enseignement préscolaire n'est pas obligatoire.

---

<sup>25</sup> En ligne: [http://www.algerie-monde.com/education/?fbclid=IwAR0NgLU3-D80wA6PiBtNae5tZK\\_AgAYgQVNcVprYFFhED83YZXAUOBvLsOk](http://www.algerie-monde.com/education/?fbclid=IwAR0NgLU3-D80wA6PiBtNae5tZK_AgAYgQVNcVprYFFhED83YZXAUOBvLsOk).

<sup>26</sup> En ligne: [https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me\\_%C3%A9ducatif\\_en\\_Alg%C3%A9rie#cite\\_note-Collectif143-2](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A9ducatif_en_Alg%C3%A9rie#cite_note-Collectif143-2).

- L'enseignement fondamental est obligatoire et gratuit. Il comprend neuf années de scolarité, réparti en trois paliers : six ans au primaire qui se divise en deux cycles appelés "cycle de base" et "cycle d'éveil". A la fin de la dernière année du deuxième cycle, l'élève doit passer un examen de sixième afin qu'il puisse intégrer le collège pour trois autres années au moyen qui représente le "cycle d'observation et d'orientation". Au bout de la neuvième année, l'élève passe l'examen du brevet d'enseignement fondamental (BEF) afin d'accéder au secondaire.
- L'enseignement secondaire se déroule aussi en trois ans, et propose deux orientations : enseignement général ou technique<sup>27</sup>.

#### **4.1.1. L'enseignement préscolaire**

L'enseignement préscolaire concerne les enfants âgés de 4 à 6 ans, il est indispensable, gratuit mais reste optionnel. Il contribue à l'épanouissement de l'enfant et le prépare à faire face aux difficultés qu'il peut rencontrer plus tard, et lui permet une intégration souple dans un nouveau monde : « l'école ». Il peut être assuré dans des classes préparatoires de certaines écoles primaires tout comme dans des jardins d'enfants.

Les cours du préscolaire sont donnés en langue arabe uniquement, ils initient les enfants à l'écriture et à la lecture, mais aussi aux mathématiques, à l'apprentissage de quelques versets coraniques, etc.

#### **4.1.2. L'enseignement fondamental**

L'enseignement fondamental est obligatoire, il concerne les enfants âgés de 6 à 16 ans. Il est réparti en trois cycles comme nous l'avons cité auparavant.

Dans le deuxième cycle, intitulé « cycle d'éveil », l'enseignement des activités citées plus haut se poursuit tout en introduisant des cours en physique, en technologie mais aussi une première langue étrangère : le française ou l'anglais. A la fin de ce cycle, les élèves passent un examen de sixième pour pouvoir intégrer le collège.

---

<sup>27</sup>Ibid.

En ce qui concerne le dernier cycle de l'enseignement fondamental : « cycle d'observation et d'orientation », les cours donnés sont plus détaillés. La concrétisation des notions acquises se fera à travers des situations pratiques et réelles, grâce à des stages dans des entreprises par exemple, ou encore en travaillant dans des ateliers, etc. Une deuxième langue étrangère, à savoir l'anglais ou le français, est également introduite dans ce palier.

A la fin de la neuvième année, les élèves passent l'épreuve du Brevet d'Enseignement Fondamental. Les moyennes obtenues lors de cet examen sont alors additionnées aux résultats acquis durant cette dernière année, l'ensemble définira si les candidats sont retenus et pourront intégrer le lycée, ou au contraire s'ils ont échoué.

Nous tenons à signaler que plus de 64% des candidats quitteront les bancs des écoles sans ce diplôme.

***Remarque***

Dans l'enseignement fondamental, les deux premiers cycles se déroulent dans des écoles primaires tandis que le troisième cycle a lieu dans des écoles complémentaires.

	Cycle de base			Cycle d'éveil			Cycle d'observation et d'orientation		
	1 <sup>ère</sup> A	2 <sup>ème</sup> A	3 <sup>ème</sup> A	4 <sup>ème</sup> A	5 <sup>ème</sup> A	6 <sup>ème</sup> A	7 <sup>ème</sup> A	8 <sup>ème</sup> A	9 <sup>ème</sup> A
<b>Langue arabe</b>	14	14	12	9	7,5	7,5	6	5	5
Education islamique et sociale	2	2	2	1,5	1,5	1,5	1	1	1
Education politique	-	-	-	-	-	1,5	1	1	1
Histoire / Géographie	-	-	-	-	-	-	2	2	2
Mathématiques	6	6	6	5	5	5	5	6	5
Sciences naturelles	-	-	-	-	-	-	3	3	3
Etude du milieu	-	-	2	2,5	4	4	-	-	-
Etude technologique	-	-	-	-	-	-	3	2	2
Travaux manuels	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	-	-	-
1 <sup>ère</sup> langue étrangère	-	-	-	5	5	5	5	4	4
2 <sup>ème</sup> langue étrangère	-	-	-	-	-	-	-	4	5
Dessin	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Musique	1	1	1	-	-	-	1	1	1
Education physique	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	2	2	2
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>32</b>

*Tableau des horaires consacrés aux différentes disciplines dans l'enseignement fondamental.*

### 4.1.3. L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire est destiné à des élèves âgés de plus de 14 ans qui ont obtenu leur diplôme de BEF. Il s'effectue dans trois types d'établissements : dans des lycées d'enseignement général, des lycées d'enseignement technique (technicum), et dans des lycées polyvalents qui regroupent les deux premiers types d'établissements.

La première année d'étude repose sur trois troncs communs, il y'a d'une part le tronc commun " Lettres " qui englobe les langues et les disciplines sociales. D'une deuxième part, le tronc commun " Sciences " qui comprend les sciences naturelles, les sciences physiques et mathématiques. Et d'une troisième part, le tronc commun " Technologie " qui comporte les sciences physiques, les mathématiques ainsi que le dessin technique et la technologie<sup>28</sup>.

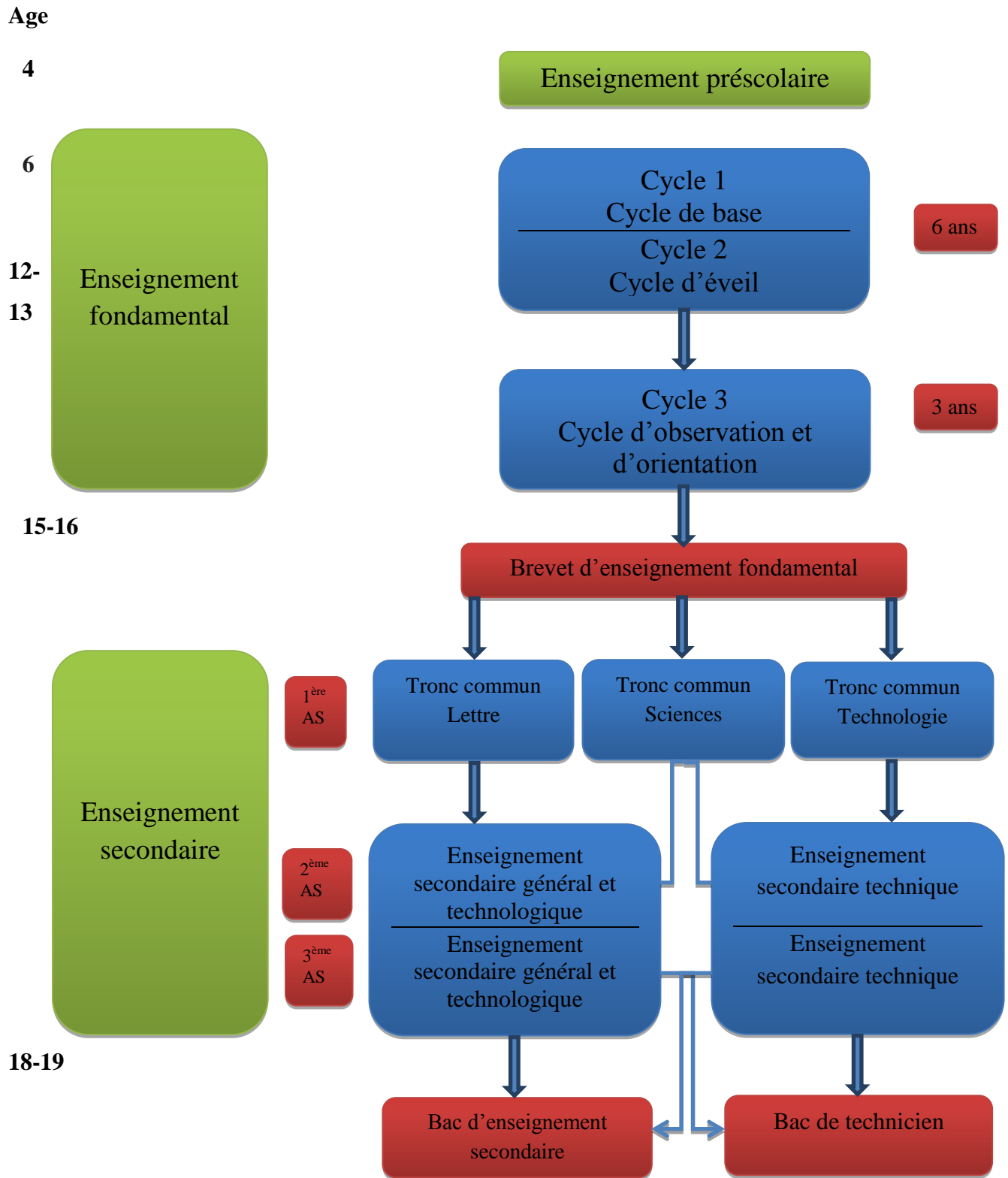
Dans la deuxième et dans la troisième année secondaire, les enseignements proposés sont comme le montre le tableau suivant<sup>29</sup> :

---

<sup>28</sup> En ligne : [http://www.ac-grenoble.fr/ien.annecyl/spip/IMG/Description\\_systeme\\_algerien.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/ien.annecyl/spip/IMG/Description_systeme_algerien.pdf)

<sup>29</sup>En ligne: <http://www.médecation.edu.dz/men/>.

	Lycées générale	Lycées d'enseignement	Lycées d'enseignement général et lycées d'enseignement technique
Spécialités	Sciences exactes	Electronique	Génie Mécanique
	Sciences naturelles et de la vie	Electronique	Génie Electronique
	Lettre et sciences humaines	Mécanique	Génie Civil
		Travaux publics et de construction	Gestion et Economie
	Lettres et langues étrangères	Construction	
	Lettres et sciences religieuse	Chimie	
Technique de comptabilités			
Diplômes	Bac de l'enseignement secondaire	Bac technique	Bac de l'enseignement option « techniques »



*Schéma représentant l'organisation des enseignements.*

#### 4.1.4. Les éléments de la première réforme

Rappelons dans cette partie les éléments pertinents de l'ordonnance qui ont causé le bouleversement du système éducatif déjà existant<sup>30</sup> :

- ✓ La généralisation de l'arabisation : toutes les disciplines seront dorénavant enseignées en langue arabe.
- ✓ L'attribution à la langue française le statut de langue étrangère.
- ✓ La gratuité de l'enseignement dans tout le service public de l'éducation ainsi que son caractère obligatoire pour tous les algériens âgés de 6 à 16 ans.

#### 4.2. Deuxième réforme du système éducatif (2003)

Vingt ans séparent la première réforme de la deuxième qui a eu lieu suite à un nouveau texte législatif d'orientation envisagé sur l'éducation. Ce texte a pour but d'introduire et d'apporter des modifications essentielles à la loi n° 76-35 du 16 Avril.

L'ex chef d'état, Abdelaziz Bouteflika, décide d'installer une commission de réformes du système éducatif et crée donc les décrets n° 2000-101 et 2000-102 qui datent du 9 Mai 2000. Le conseil supérieur de l'éducation est conçu, sa charge première est la participation à la définition de la politique d'éducation et de formation, son évaluation et son orientation conformément aux exigences de développement et de progrès<sup>31</sup>.

Par ailleurs, il faut préciser que la mise en œuvre des premières actions de cette réforme n'est devenue effective qu'à partir de 2003. L'enseignement en Algérie est alors structuré de la manière suivante :

- L'enseignement préscolaire n'est toujours pas obligatoire mais il est de plus en plus présent et de plus en plus répandu dans les établissements scolaires après que les parents ont pris conscience de son importance.

- L'enseignement fondamental est obligatoire et gratuit. Il a connu certaines modifications. Il s'étale toujours sur neuf années de scolarité : cinq ans pour l'enseignement primaire, réparti en deux paliers (préparatoire et élémentaire), et quatre ans

---

<sup>30</sup>GUIDOUM, Mohamed, *Représentations et pratiques enseignantes dans une approche par compétence du FLE au secondaire algérien : cas des PES de la Wilaya de Tiaret*. Thèse de doctorat, Université Oran, 2010.

<sup>31</sup>SEIHOUB, Imane, *Place et rôle de l'évaluation formative dans l'enseignement/apprentissage du FLE.-Exemple de la 2<sup>ème</sup> AM-*, Mémoire de Magister, Université Oran 2, 2016.

pour l'enseignement moyen. Cette phase sert à approfondir les connaissances et les notions acquises durant les cycles précédents.

- L'enseignement secondaire se déroule également en trois ans. Actuellement, il est organisé en deux troncs communs à partir de la première année.

#### **4.2.1. L'enseignement préscolaire**

Cet enseignement n'a pas connu de modifications. Cependant, de nombreux problèmes concernant la disponibilité de places surgissent à chaque rentrée scolaire. Les structures d'accueils sont énormément défaillantes si nous prenons en compte l'effectif d'élèves inscrits et le nombre de classes par établissement. La majorité des parents sont mécontents, ce qui crée une ambiance très tendue entre eux et les directeurs des écoles.

#### **4.2.2. L'enseignement fondamental**

L'enseignement fondamental adopté dans la première réforme a connu les modifications suivantes:

Il s'étale toujours sur neuf ans mais il y a eu un changement concernant le nombre d'années au primaire et au collège. La nouvelle réforme a supprimé une année au primaire et l'a intégré au collège. Il est à présent réparti en deux paliers :

- Enseignement primaire qui dure cinq ans.
- Enseignement moyen qui dure quatre ans.

Deux épreuves sont envisagées à la fin de chaque palier, la première appelée «Examen de la sixième » ; elle a conservé la même appellation utilisée dans l'ancien programme, et la seconde " Brevet d'Enseignement Moyen " (BEM). Les moyennes obtenues uniquement lors de cet examen définiront si les candidats sont retenus et pourront accéder au lycée.

Les cours, au moyen, sont dispensés par plusieurs enseignants (des professeurs de matières) et dans différentes salles ainsi que dans des laboratoires pour les travaux dirigés.

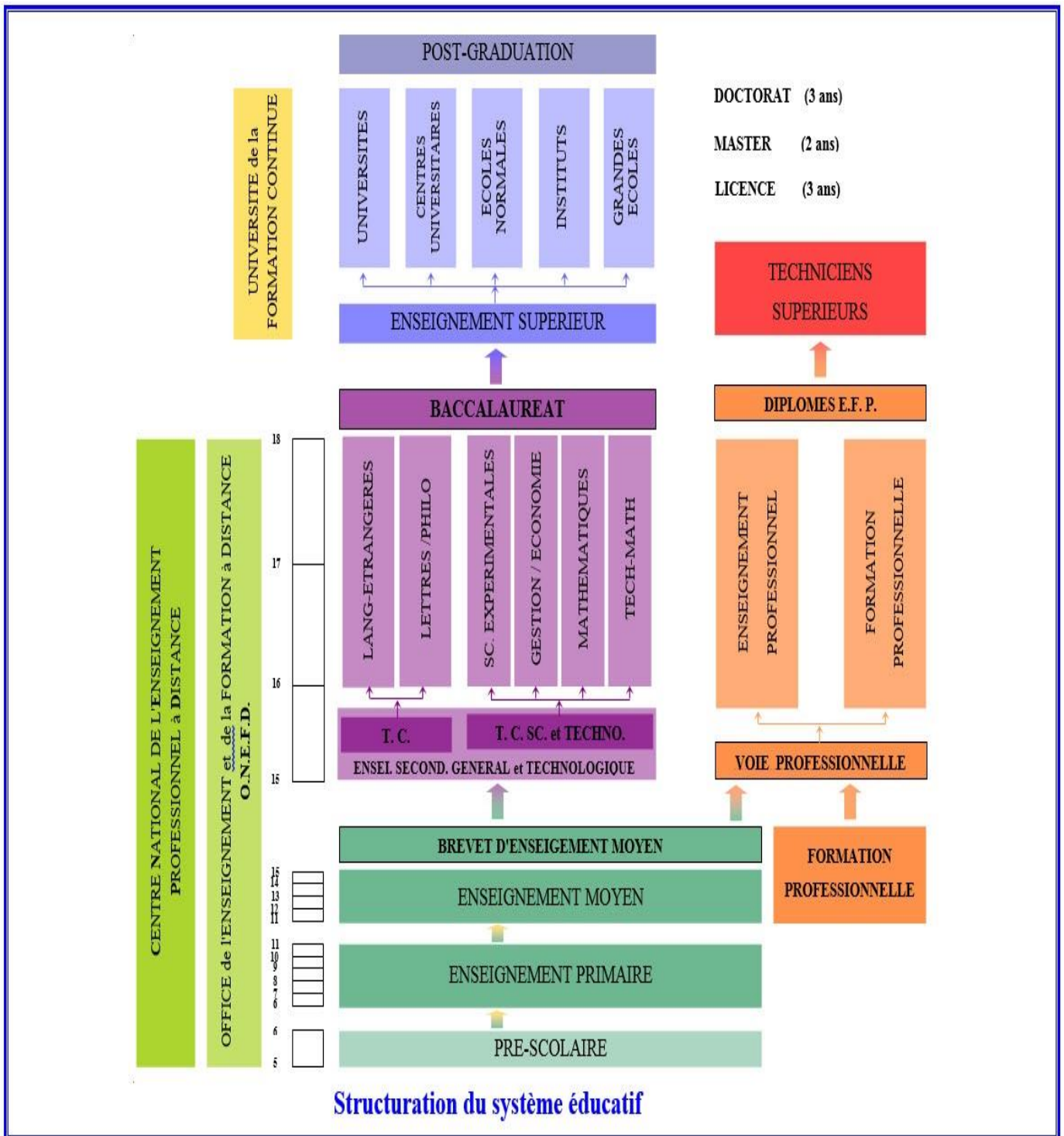
### **4.2.3. L'enseignement secondaire**

Cet enseignement est destiné à des élèves ayant obtenu leur Brevet d'Enseignement Moyen. Il dure trois ans et il est organisé de la manière suivante :

Dès la première année, deux troncs communs sont proposés : il y'a d'une part une filière « Lettres » qui englobe les langues étrangères ainsi que la philosophie, et d'une deuxième part, une filière « Scientifique » qui comprend les sciences naturelles, les sciences physiques et mathématiques, le dessin technique et la technologie. L'examen du "Baccalauréat " vient clore cet enseignement et permet l'accès à l'université.

Le tableau qui suit résume les horaires consacrés à chaque matière, et ce pour les trois enseignements.

Cycles	Primaire					Moyen				Secondaire					
Niveau	1A	2A	3A	4A	5A	1A	2A	3A	4A	1A		2A		3A	
Matières										S	L	s	L	S	L
Arabe	14	14	12	8.30	7	6	5	5	5	4	6	3	5	3	5
Amazigh	/	/	/	/	/	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Français	/	/	/	5	5	5	5	5	5	3	5	3	5	3	4
Anglais	/	/	/	/	/	3	3	3	3	3	4	3	5	3	4
Mathématiques	6	6	6	5	5	5	5	5	5	6	3	5	2	5	2
Physiques	/	/	/	/	/	2	2	2	2	4	2	4	/	4	/
Technologie	/	/	/	/	/	/	/	/	/	2	/	/	/	/	/
Sciences nat.	/	/	2	2	2.30	2	2	2	2	4	2	5	/	5	/
Education islam.	1.30	1.30	1.30	1.30	1.30	1	1	1	1	1	2	2	2	1	1
Educ. civique	1	1	1	/	/	1	1	1	1	/	/	/	/	/	/
Histoire et Géo.	/	/	/	0.30	0.30	2	2	2	2	2	4	3	4	2	4
Philosophie	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	3	4
Musique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	/	/	/	/	/	/
Education artist.	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	2	2	2	/	/
Education Phy.	1.30	1.30	1.30	1.30	1.30	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2
Informatique	/	/	/	/	/	/	/	/	/	2	2	/	/	/	/
Langue viv.3	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	5	/	5
Total	27	27	27	27	27	34	33	33	33	37	37	35	35	34	34



Shéma représentant le système éducatif algérien actuel<sup>32</sup>

<sup>32</sup>En ligne : <http://www.education.gov.dz/wp-content/uploads/2014/12/Structuration-du-syst%C3%A8me-%C3%A9ducatif.jpg>

#### 4.2.4. Les éléments de la deuxième réforme

Cette réforme permet à la langue française de reprendre progressivement sa place dans l'organisation des matières : son volume horaire augmente de plus en plus, et ce dans tous les cycles d'enseignement.

Nous pouvons aussi remarquer que différentes matières telles que, les sciences physiques et les mathématiques ont opté pour des symboles latins supprimés autres fois et remplacés par l'arabe lors de la généralisation de la langue nationale. Ajoutons à ceci le nombre des établissements privés qui progresse de jour en jour, et qui encouragent l'enseignement du français dans toutes les villes d'Algérie<sup>33</sup>.

#### *Remarque*

D'après un article consulté sur Internet<sup>34</sup>, ces réformes ont été instaurées dans le but d'améliorer le rendement scolaire et d'atténuer les carences de l'ancien système éducatif, et ce à tous les niveaux : primaire, moyen, secondaire et supérieur. Cette décision a été prise suite à la dégradation des résultats et au taux d'échec scolaire qui n'arrêtait pas d'accroître. Selon un rapport du Conseil National Economique et Social (CNES), le taux d'analphabètes était de 21,3% (un taux qui représente une population de 6.400.000 habitants algériens) en 2007 contre 31,6% (soit 7,5 millions d'habitants) en 1998. Nous pouvons donc remarquer que les modifications effectuées ont porté leurs fruits.

Cependant, depuis les réformes de 1976, qui, rappelons-le, ont instauré et généralisé l'usage de l'arabe, l'enseignement/apprentissage du FLE en Algérie n'a plus eu les résultats espérés.

#### 4.2.5. Le système éducatif actuel

Actuellement, les dispositions fondamentales régissant le système éducatif sont fixées par la loi du 23 Janvier 2008 n°08-04 ; appelée aussi « Loi d'orientation sur

---

<sup>33</sup>GUIDOUM, Mohamed, *Représentations et pratiques enseignantes dans une approche par compétence du FLE au secondaire algérien : cas des PES de la Wilaya de Tiaret*. Thèse de doctorat, Université Oran, 2010.

<sup>34</sup>En ligne: [http://www.algerie-monde.com/education/?fbclid=IwAR0NgLU3-D80wA6PiBtNae5tZK\\_AgAYgQVNcVprYFFhED83YZXAUOBvLsOk](http://www.algerie-monde.com/education/?fbclid=IwAR0NgLU3-D80wA6PiBtNae5tZK_AgAYgQVNcVprYFFhED83YZXAUOBvLsOk).

l'éducation nationale»<sup>35</sup>. Elle redéfinit les missions de l'école et les principes fondamentaux de l'éducation nationale.

Il est expliqué dans l'article 2 de la loi d'orientation que :

" L'école algérienne a pour vocation de former un citoyen doté de repères nationaux incontestables, profondément attaché aux valeurs du peuple algérien, capable de comprendre le monde qui l'entoure, de s'y adapter et d'agir sur lui et en mesure de s'ouvrir sur la civilisation universelle".

La mission principale de l'école algérienne est de permettre à l'élève d'accéder et de s'ouvrir aux autres civilisations tout en restant attaché aux valeurs et aux principes du peuple algérien, à savoir, l'islamité, l'arabité et l'amazighité.

L'Algérie opte à travers cette loi pour une nouvelle politique scolaire qui vise à accroître le taux de réussite scolaire en améliorant la qualité du système éducatif.

La loi d'orientation mise énormément sur la recherche pédagogique qui a pour objectif l'amélioration continue du rendement de l'institution éducative et de la qualité de l'enseignement dispensé. Elle favorise également la rénovation des contenus, des méthodes et des outils didactiques pour un meilleur apprentissage en classe.

Cela dit, les résultats obtenus sont loin d'être satisfaisants et la réalité du terrain n'est guère rassurante. En effet, le système scolaire actuel rencontre d'énormes problèmes sur le plan administratif mais aussi et surtout sur le plan pédagogique.

Le journaliste S. Radjef écrit en 2013<sup>36</sup> que l'école algérienne n'est plus ce qu'elle était auparavant, elle serait devenue " *le laboratoire du régime* ". La qualité d'enseignement se dégrade de plus en plus, le niveau des enseignants serait " *plus dramatique* ", il ajoute également qu' : "Au moins trois enseignants sur cinq ne comprennent rien aux programmes qu'ils doivent enseigner aux élèves".

La dégradation du niveau des élèves concerne la quasi-totalité des matières enseignées comme les mathématiques, la physique, les sciences naturelles et les langues.

---

<sup>35</sup>Cf. annexes.

<sup>36</sup>En ligne: <http://lequotidienalgerie.org/2013/09/05/ou-va-lecole-algerienne/?fbclid=IwAR1TMxYMRfG4mM65ww-5Fx5dnrfzD14woQdJbVSYnTzC6saAeD1VRe0jzHI>].

Les problèmes rencontrés concernent les contenus même d'enseignement et ce dans les trois paliers : le primaire, le moyen et le secondaire, avec des programmes très chargés et inadaptés aux besoins de l'élève algérien. A ce sujet, le syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (SATEF) qualifie la réforme comme étant :

" importée et inadaptée à la réalité algérienne. Elle a été imposée sans préparer les établissements ni les enseignants pour l'appliquer. C'est une réforme qui répond à des considérations économiques et non pédagogiques "<sup>37</sup>.

L'approche par compétence<sup>38</sup>(APC) initiée par la réforme n'a guère apporté le rendement espéré, nous pouvons même dire qu'elle s'est soldé par un échec par manque de moyens et d'outils mis à disposition des enseignants, mais aussi et surtout parce que ceux-là n'ont pas été formés pour mettre en pratique cette nouvelle méthode d'enseignement. Ajoutons à cela la surcharge des classes avec le nombre d'élèves qui peut atteindre 40 par classe et qui entrave de manière importante au bon déroulement de l'enseignement/apprentissage.

D'autres lacunes régissent le système éducatif actuel. Celles-ci apparaissent à travers la violence et l'agressivité des élèves envers les enseignants dont le statut ne cesse de se dégrader ces dernières années, mais aussi la non-implication des parents dans la scolarité de leurs enfants. Le dialogue et la communication sont entièrement inexistantes entre les parents et les enseignants.

Tous ces problèmes définissent le secteur de l'éducation actuellement. Il existe beaucoup de désillusion autour de la réforme du système éducatif qui prévoyait de construire "une école publique, gratuite et de qualité" comme dirait B. Hakem<sup>39</sup>.

Il nous paraît primordial de reconsidérer les besoins réels des apprenants algériens, ils doivent être placés au centre des préoccupations de la politique éducative. Il est

---

<sup>37</sup>En ligne : <https://www.algerie-focus.com/2010/03/reformes-de-1%E2%80%99enseignement-algerien-entre-ambitions-et-lacunes/?cn-reloaded=1>

<sup>38</sup>Dans le processus Enseignement/Apprentissage, l'approche permet à l'élève d'acquérir des compétences durables susceptibles de l'aider dans son parcours éducatif et dans la vie quotidienne. Elle met l'accent sur tout ce qui est fondamental afin de garantir une meilleure transmission des savoirs. L'APC devient donc la base pédagogique de tous les constituants de l'enseignement.

<sup>39</sup>En ligne : [https://www.reflexiondz.net/Diagnostic-de-la-situation-actuelle-du-systeme-educatif-algerien\\_a35090.html](https://www.reflexiondz.net/Diagnostic-de-la-situation-actuelle-du-systeme-educatif-algerien_a35090.html).

également important d'améliorer la qualité de l'enseignement afin d'obtenir de meilleurs résultats scolaires.

## **Chapitre 2**

# **L'enseignement préscolaire en Algérie**

Les premiers apprentissages débutent pour beaucoup d'enfants dès le préscolaire. Ils viennent de milieux socioculturels différents et intègrent le préscolaire afin d'être préparés pour l'école.

Le préscolaire<sup>40</sup> a toujours été marginalisé par le système éducatif algérien, la politique éducative a depuis toujours donné plus d'importance à l'enseignement obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 16 ans. Ce n'est que ces dernières années, et plus particulièrement depuis la mise en place de la réforme de 2003, que le secteur du préscolaire commence à prendre de l'ampleur, permettant, de ce fait, l'ouverture de différents espaces de préscolarisation comme les crèches ou les jardins d'enfants.

Après un bref aperçu sur l'évolution du préscolaire depuis l'indépendance jusqu'à aujourd'hui, nous présenterons les différentes structures d'accueil de la petite enfance existant en Algérie. Nous exposerons également les programmes mis en place dans les différents préscolaires ainsi que les caractéristiques des éducateurs. Nous tenterons aussi d'établir le lien qui existe entre les parents et le préscolaire<sup>41</sup>.

La majorité des recherches sur le préscolaire ont été faites par les équipes du centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC). C'est donc tout naturellement que nous en sommes inspirée pour notre recherche. Parmi ces travaux nous citons les travaux de recherche de N. Benghabrit Remaoun (1990, 2003 et 2005), et celui de A. Benamar (2005).

## **1. L'évolution du préscolaire depuis l'indépendance jusqu'à aujourd'hui**

### **1.1. Le préscolaire entre 1962 et 2003**

En 1965, trois années après l'indépendance du pays, l'enseignement préscolaire a été supprimé par arrêté ministériel « pour utiliser les moyens disponibles (humain et

---

<sup>40</sup> Le terme « préscolaire » concerne toutes les structures qui prennent en charge les enfants âgés de moins de 6 ans.

<sup>41</sup> Ce dernier point sera plus détaillé dans le premier chapitre de la troisième partie où il sera question d'analyser le questionnaire adressé aux parents d'élèves.

matériels) et réaliser dans les plus brefs délais, la scolarisation totale au niveau de l'enseignement obligatoire »<sup>42</sup>.

Le secteur du préscolaire est reconsidéré avec l'instauration de l'école fondamentale en 1976 comme nous l'avons signalé auparavant, il reprend de l'importance. L'Ordonnance du 16 Avril de la même année, dans le cadre de la réforme du système éducatif, reconnaît à l'éducation préscolaire un rôle essentiel à la préparation à l'école. Il est donc question de créer des classes enfantines au sein de l'école fondamentale. Ceci étant, le caractère non-obligatoire du préscolaire a été la cause de sa marginalisation. De plus, très peu de considération lui est portée par les directeurs d'écoles.

### 1.2. Quelle place pour le préscolaire dans la nouvelle réforme ?

Dans la loi d'orientation sur l'éducation datant du 23 janvier 2008, le préscolaire est défini comme suit : « un ensemble de stades de prise en charge socio-éducative d'enfants de 3 à 6 ans ».

Dans le cadre de la réforme du système éducatif, le préscolaire occupe une place très importante pour répondre à la forte demande des parents, à partir de l'année 2004, des mesures sont prises pour favoriser le développement de ce secteur de l'éducation.

La généralisation progressive du préscolaire pour les enfants âgés de cinq ans a donné résultat à une nette expansion du préscolaire à laquelle nous assistons aujourd'hui dans le pays, et qui permet le rapprochement institutionnel avec l'école primaire dans un souci de « continuité des apprentissages » comme l'affirme N. Benghabrit Remaoun. Pour elle : « le profil de sortie du préscolaire constitue le profil d'entrée en première année primaire ».

Rappelons que les principales missions assignées à l'éducation nationale à travers la réforme s'articulent autour de trois axes principaux. A savoir, la formation des enseignants, la refonte de la pédagogie et la réorganisation du système pédagogique avec l'instauration de nouveaux programmes, l'élaboration de nouveaux manuels scolaires et la restructuration de l'enseignement obligatoire : la durée du cycle primaire est réduite

---

<sup>42</sup> Information statistiques n°11 Mars 1973. MEPS.

d'une année (5 ans au lieu de 6 ans), et celle du cycle moyen est prolongée d'une année (4 ans au lieu de 3 ans).

Il a été décidé dans le cadre de la réforme de 2003 la généralisation de l'enseignement préscolaire dès l'année scolaire 2008-2009. Les programmes sont réorganisés. Mais il n'existe aucune formation concrète pour les enseignants du préscolaire.

L'idée d'élaborer un référentiel de compétences professionnelles, susceptible de contribuer à la formation des personnels du préscolaire est vivement encouragée, ceci pour accompagner le guide méthodologique que nous présenterons ci-après compte tenu de l'absence d'une formation initiale. L'éducation préscolaire retrouvera de ce fait toute sa valeur.

Il est précisé dans l'article 39 de la Loi 2008 concernant l'école préparatoire qu' :

"Elle a pour objet, notamment, de favoriser chez les enfants, grâce à des activités ludiques, l'épanouissement de leur personnalité, de leur faire prendre conscience de leur corps, grâce à l'acquisition par le jeu, d'habiletés sensorimotrices, de créer en eux de bonnes habitudes par l'entraînement à la vie en collectivité, de développer leur pratique du langage à travers des situations de communication induites par les activités proposées et le jeu, de les initier aux premiers éléments de lecture, d'écriture et de calcul à travers des activités attrayantes et des jeux appropriés."<sup>43</sup> .

Avec l'avènement de la réforme, les concepteurs tendent à assimiler le préscolaire à l'école primaire contrairement aux équipes du CRASC qui tentent de privilégier l'idée que le préscolaire est avant tout un espace de socialisation et d'éducation.

Quant au projet pédagogique que propose la réforme, A. Benamar affirme qu'il est :

" abordé, dans la plupart des cas (que ce soit dans le public ou dans le privé) en tant qu'activité, alors qu'il devrait constituer l'intégralité de la démarche pédagogique mettant les enfants en situation de communication, de recherche, de planification et de production. Les apprentissages sont

---

<sup>43</sup> Cf. annexes.

atomisés et hiérarchisés en fonction des disciplines mais non-reliés entre eux par de petits problèmes à résoudre. Le jeu, de la même façon est abordé en tant qu'activité et non comme substrat ludique de l'ensemble des activités"<sup>44</sup>.

### 1.3. Le préscolaire aujourd'hui

La situation actuelle du préscolaire en Algérie se caractérise par trois points essentiels :

- 1- Le caractère oscillant du préscolaire au niveau de l'éducation nationale avec la fermeture ces dernières années de plusieurs classes dans les écoles primaires.
- 2- Une prise en charge défailante du préscolaire par l'éducation nationale. Celle-ci censée s'étendre à l'ensemble des structures qui dispensent une éducation préparatoire conformément aux programmes du MEN, ne peut assurer le suivi pédagogique des structures qui dépendent d'autres administrations.
- 3- Enfin, l'extrême disparité du niveau de formation des éducatrices : le comportement pédagogique des éducatrices pas ou peu formées pourrait nuire aux jeunes enfants dans les pratiques éducatives.

L'objectif actuel est de promouvoir une nouvelle démarche pédagogique qui privilégie la pédagogie par le projet, celle-ci viserait à transformer les rapports enfant-éducatrice, en sollicitant une participation plus importante de l'enfant.

Selon L'ex ministre de l'éducation nationale N.BENGHABRIT, 70% des élèves ont bénéficié des programmes de l'éducation du préscolaire durant l'année 2017-2018. La généralisation du préscolaire est nécessaire afin d'assurer l' " égalité des chances" pour tous les enfants algériens âgés de 4 à 6 ans. Cela dit, elle est confrontée dans certaines villes à des problèmes de disponibilité de locaux, tout en sachant que le nombre maximum d'élèves est de 25 par classe.

Précisons que la classe préparatoire représente la dernière étape du préscolaire, c'est-à-dire qu'elle concerne les enfants âgés de 5 à 6 ans.

---

<sup>44</sup> Benamar, Aïcha, " Le préscolaire en Algérie à l'heure de la réforme : dynamiques comparées des offres publiques et privées", Carrefours de l'éducation, n°30, 2010 En ligne : <https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2010-2-page-91.htm>

## 2. Les programmes du préscolaire

La diversité des structures qui prennent en charge les tous jeunes enfants s'accompagne d'une hétérogénéité concernant les programmes appliqués et les pratiques pédagogiques qui en découlent comme nous avons pu le constater lors de notre enquête.

Le programme proposé à travers la réforme tend à développer chez les enfants préscolarisés un socle commun de compétences. Mais est-il réellement appliqué sur le terrain ? Quelle vision ont les éducateurs de ce programme ?

Le préscolaire en Algérie a connu deux programmes officiels destinés aux éducateurs des différentes structures d'accueil de 1990 jusqu'à aujourd'hui<sup>45</sup> :

- *Le Document-Programme* publié en 1990: il est conçu par le groupe spécialisé de l'éducation préparatoire au sein de la commission nationale des programmes et mis en œuvre par la direction de l'enseignement fondamental du MEN. Il fixait à l'enseignement préscolaire cinq objectifs : *l'épanouissement au plan physique, l'éducation des sens, l'éveil de la curiosité intellectuelle, la formation d'habitudes et la préparation à l'école fondamentale*. Une série d'exercices étaient proposés aux enfants, dont celui de « lire-écrire-compter », mais aussi des exercices : « physiques, sensoriels, linguistiques et d'observation ».

- *Le guide méthodologique* publié par le CRASC en 1996 et édité par l'Institut Pédagogique national (IPN) qui vise à installer des compétences disciplinaires et transversales chez les enfants.

Comme nous l'avons déjà souligné auparavant, le curriculum de 2004, destiné aux éducateurs du préscolaire s'est fixé comme objectif d'homogénéiser le profil de sortie de tous les enfants, sachant qu'ils présentaient des profils d'entrée différents, autrement dit chaque enfant avait des capacités particulières qui le distinguaient des autres enfants. Le but était donc d'installer chez tous les enfants les mêmes compétences, qui sont au nombre de quatre :

- agir efficacement dans différents contextes sur le plan sensoriel et moteur ;
- affirmer sa personnalité, interagir de façon harmonieuse avec autrui ;

---

<sup>45</sup> Ibid.

- communiquer en employant les différentes ressources de la langue ;
- établir sa compréhension du monde et préparer un projet ;

Le curriculum définit également la démarche pédagogique préconisée, à savoir l'approche par compétences.

### 2.1. Le guide méthodologique destiné aux éducateurs du préscolaire

Un premier guide méthodologique<sup>46</sup> a été élaboré en 1996 par le Ministère de l'Education Nationale en partenariat avec le CRASC et l'institut pédagogique national (IPN).

Le guide méthodologique met l'accent sur :

" La nécessité d'un curriculum national pour le préscolaire basé sur un socle de compétences minimales à développer chez tous les enfants, quelle que soit leur structure de préscolarisation (Savoir Minimum Individuel Garanti pour tous : SMIG) en dehors de toutes spécificités didactiques, activités supplémentaires au SMIG qui, lui est obligatoire".<sup>47</sup>

Même si les inspecteurs veillent à l'application du curriculum officiel dans les différentes structures, le suivi pédagogique reste cependant très insuffisant.

Ce guide destiné aux éducateurs du préscolaire représentait un outil de référence sur le terrain, il contenait entre autres les objectifs à atteindre en matière de compétences disciplinaires et transversales.

Le guide méthodologique dont les objectifs principaux concernent la mise en place d'un socle de compétences, qui permet de présenter une nouvelle approche pédagogique pour les classes de préscolaire, représente un précurseur du curriculum actuel.

Dans le cadre de la réforme du système éducatif, un nouveau guide méthodologique a été élaboré et édité en 2014. Les chercheurs du CRASC se sont vus obligés d'actualiser

---

<sup>46</sup> « Guide Méthodologique pour l'Education Préscolaire » CRASC/ IPN. 1996.

<sup>47</sup> Aïcha Benamar, Le préscolaire en Algérie à l'heure de la réforme, Actes du séminaire national organisé par le Crasc en partenariat avec la direction de l'éducation de la wilaya d'Oran, Février 2007, Les cahiers de CRASC, n°18, 2009.

le premier guide méthodologique déjà mis à la disposition des éducateurs dans le but de compléter des aspects pratiques liés à la formation des éducateurs. La réforme, bien qu'ayant visé des changements considérables, notamment dans la mise en place de nouveaux programmes, ne s'est pas réellement centrée sur la formation des enseignants.

Il est également recommandé aux éducatrices dans le guide de saisir les spécificités psychologiques et socioculturelles des enfants préscolarisés, en vue de cerner les besoins de chacun et de proposer une bonne prise en charge pédagogique.

Le ministère de l'éducation nationale encourage vivement les inspecteurs à promouvoir l'emploi de guide pédagogique par les éducateurs, malgré cela, il n'est connu que par 22% d'entre eux<sup>48</sup>. Ils l'utilisent uniquement à titre individuel.

### 2.2. Le référentiel général des programmes<sup>49</sup>

Le Ministère de l'Education Nationale met à la disposition de toutes les structures du préscolaire un référentiel qui insiste sur la nécessité de présenter à l'enfant des situations qui lui permettent de :

- Construire les actes moteurs essentiels tels que : se déplacer, assurer son équilibre et manipuler des objets à travers le jeu ;
- Apprendre les règles sanitaires de base : se laver les mains, se brosser les dents, maintenir ses affaires propres ;
- Réaliser une éducation sociale : intégrer les premières règles de vie en groupe, respecter les autres personnes, s'entraider au sein du groupe ;
- Découvrir que le monde ne se borne pas aux objets quotidiens et que les livres, les documents ouvrent les portes d'univers plus lointains ;
- Aller au-delà de son expérience personnelle, s'étonner et questionner ;
- Manipuler différents objets, les transformer, les ordonner, les classer et distinguer.

Nous pouvons conclure que le programme officiel vise donc beaucoup plus l'acquisition des compétences disciplinaires, alors que les éducateurs préfèrent axer leurs

---

<sup>48</sup> Ibid.

<sup>49</sup> Le référentiel général est défini comme un document d'orientation complété par un guide méthodologique qui précise de manière opérationnelle les modalités de conception et d'élaboration des programmes.

démarches sur l'acquisition des compétences transversales, celles-ci ayant un rapport direct avec le vécu des enfants et avec leur environnement immédiat. Les éducateurs ont beaucoup de mal à appliquer le nouveau curriculum puisqu'ils n'ont pas été formés pour pouvoir le faire.

Les programmes proposés diffèrent donc d'une structure à une autre bien que le Ministère de l'Education Nationale invite les inspecteurs à promouvoir l'utilisation du guide méthodologique par les éducateurs sur le terrain. Le choix des activités proposées aux enfants émane plus d'une initiative personnelle des éducateurs ou des directeurs d'établissements préscolaires que de programmes murement réfléchis. Ce que nous avons pu constater lors de notre enquête.

### 3. Les structures du préscolaire

#### 3.1. Quelles conditions requises pour l'ouverture d'un établissement préscolaire ?

Le secteur de l'éducation préscolaire doit répondre à des normes fixées par des textes réglementaires, ainsi sont établies les modalités d'ouverture, de fonctionnement intérieur et de financement des structures du préscolaire selon un cahier des charges<sup>50</sup>, mais aussi les programmes pédagogiques à appliquer dans ces écoles et les normes de qualifications requises pour le personnel y exerçant.

Le cahier des charges en question a été revu en avril 2018<sup>51</sup> par la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, G. Eddalia qui met en avant un projet de révision du décret exécutif fixant les conditions de création, d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des établissements et des centres d'accueil de la petite enfance pour ce qui est du cahier de charges. Ceci afin d'assurer l'efficacité de ces structures.

L'ex ministre a affirmé que les garderies et les jardins d'enfants :

« sont soumis à des contrôles périodiques et inopinés pour s'assurer de leur conformité au cahier de charges et s'enquérir des conditions de leur fonctionnement et que les mesures nécessaires sont prises lorsque des dépassements sont constatés et qu'ils peuvent aller jusqu'à la fermeture »<sup>52</sup>.

---

<sup>50</sup> Cf. annexes.

<sup>51</sup> En ligne : <https://www.alg24.net/cahier-de-charges-garderies-revise/>

<sup>52</sup> Ibid.

Force est de constater après nous s'être rendue à la direction de l'action sociale (DAS) de la ville d'Oran que la réalité est toute autre sur le terrain. Un responsable nous a indiqué que les crèches et les jardins d'enfants représentent actuellement un véritable business et permettent, de ce fait, à des personnes qui n'ont aucun lien avec la petite enfance de s'enrichir. N'importe quelle personne peut être autorisée à ouvrir une crèche. Nous avons également pu savoir que les visites d'inspection dans les crèches sont rarement faites sauf sous demande des parents, contrairement à ce qu'a pu affirmer le ministre.

### 3.2. La diversité des structures du préscolaire

Actuellement, il existe une diversité de structures du préscolaire lui donnant ainsi une image assez hétérogène. La diversité des institutions qui proposent une prise en charge préscolaire donne le choix aux parents d'inscrire leurs enfants où ils souhaitent, selon leurs moyens et leurs attentes. Les structures préscolaires sont par conséquent autonomes, autrement dit, des espaces non rattachés à des établissements scolaires, ou bien intégrées dans d'autres structures, en l'occurrence les classes enfantines établies au sein des écoles primaires. L'Office national des statistiques de la ville d'Oran révèle que sur les 572 écoles publiques de la wilaya d'Oran, 480 ont une classe préscolaire, ce chiffre concerne l'année 2017/2018.

Voici la liste des différentes structures du secteur préscolaire :

- Les classes préparatoires au sein des écoles primaires relevant du Ministère de l'Education Nationale (à partir de 1981-1982),
- Les jardins d'enfants relevant des communes (dès 1962),
- Les « crèches » privées (officiellement depuis 1992),
- Les jardins d'enfants des entreprises publiques (dès 1972),
- Les écoles coraniques intégrées aux mosquées.

Le directeur de la DAS d'Oran nous a informé que les crèches communales n'existent plus actuellement, c'est la tendance des crèches privées qui prime. La préscolarisation est par conséquent partagée essentiellement entre les classes enfantines

pour les enfants âgés de 5 ans et le secteur privé qui prend en charge les enfants de 3 à 6 ans.

Le tableau suivant met en évidence le nombre d'élèves préscolarisés dans les écoles publiques, les écoles privées et les crèches. Ces chiffres qui nous ont été procurés par un inspecteur de l'éducation nationale rencontré l'ordre de notre enquête concernent l'année 2018/2019 :

Types de structures	Classes enfantines dans les écoles publiques	Classes préparatoires dans les écoles privées	Crèches
Nombre d'élèves préscolarisés	491.000	16.900	30.300

*Tableau montrant le nombre d'élèves préscolarisés en Algérie.*

#### 4. Les éducateurs du préscolaire

##### 4.1. La formation des éducateurs

Malgré le plan de formation que propose le Ministère de l'Education Nationale, il n'existe aucun programme de formation concernant les éducateurs du préscolaire. Ces derniers n'ont reçu aucune formation spécialisée dans le domaine de la petite enfance. La plupart d'entre eux sont formés en exerçant sur le terrain.

Pour A. Benamar :

"Les classes préparatoires, toutes structures confondues ressemblent de plus en plus aux classes primaires avec cette différence notoire : les enseignants du préscolaire, dans leur globalité n'ont pas reçu de formation spécifique, ni pour l'enseignement ni pour l'éducation préscolaire, contrairement à leurs collègues des classes enfantines qui proviennent généralement du cycle primaire pour lesquels ils déclarent avoir été formés. Ceci n'est pas sans incidence sur la qualité de prise en charge pédagogique de la petite enfance".

Les éducatrices n'ayant pas reçu de formation initiale se réfèrent aux méthodes d'enseignement utilisées à l'école primaire.

### 4.2. Le niveau d'instruction des éducateurs

Les éducateurs du préscolaire présentent des niveaux d'instruction très différents. La majorité d'entre eux ont un niveau d'instruction universitaire, certains ont un niveau secondaire ou moyen.

### 4.3. Le rôle des éducateurs sur le terrain

Le rôle principal de l'éducateur au préscolaire est de préparer l'enfant à intégrer l'école primaire. Cependant, ce rôle est souvent vacillant entre celui d'éducateur du préscolaire et celui d'enseignant. Les éducateurs dans les classes enfantines se considèrent beaucoup plus comme des enseignants vu leur lieu de travail, à savoir l'école. Ils appliquent une démarche plutôt scolaire, en restant esclaves de la fiche pédagogique. Les enfants dans ce cas ne peuvent s'exprimer librement.

## 5. Les parents et le préscolaire

### 5.1 Les attentes<sup>53</sup> des parents

Les attentes des parents, pour ce qui est du préscolaire, sont de plus en plus évidentes. Tous les parents souhaitent que leurs enfants soient le mieux préparés pour intégrer l'école tout en étant épanouis comme nous le verrons lors de l'analyse du questionnaire que nous avons soumis aux parents d'élèves.

Les structures du secteur privé, notamment les crèches deviennent très importantes pour répondre aux exigences des parents qui sont de plus en plus nombreux à vouloir placer leurs enfants dans des établissements préscolaires.

### 5.2 Le rôle des parents

Les parents ont un rôle primordial dans la vie de leurs enfants. Mais il est vrai que ce rôle est d'autant plus important lors des premières années de vie car c'est durant cette

---

<sup>53</sup>Les résultats du questionnaire soumis aux parents d'élèves révèlent avec précision quelles sont leurs attentes quant à l'éducation préscolaire.

période que l'enfant va acquérir les premiers apprentissages comme nous l'avons souligné dans le chapitre traitant l'acquisition du langage chez l'enfant.

La première fois que l'enfant entre à l'école (que ce soit dans une école primaire ou bien dans un établissement préscolaire) représente un moment privilégié et unique pour lui mais aussi pour les parents qui "abandonnent" leur enfant pour la première fois, même si cela est momentané. Cependant, cela ne signifie nullement qu'ils cessent de jouer un rôle dans leur éducation, ils continuent à les guider même s'ils entrent à l'école.

Les parents sont les premiers à inculquer à leurs enfants les valeurs morales, ils remplissent dès lors une fonction cruciale. L'éducateur au préscolaire ne peut le remplacer mais nous pouvons dire qu'il prend la relève. C'est cette "passation de pouvoirs" qui crée ce lien si particulier qui existe - ou qui devrait exister - entre les parents et les éducateurs en particulier mais aussi entre les parents et les enseignants d'une manière générale. Cette confiance mise en l'éducateur est un des éléments majeurs dans la relation parents/enseignants, au-delà de l'entre-aide et le dialogue qui pourraient exister entre eux lorsqu'il est question du processus d'apprentissage.

La participation des parents dans l'éducation de leurs enfants leur permet d'étendre leurs connaissances au-delà des murs de la classe. Ils ont plus confiance en leur vision de l'apprentissage en classe et la participation des parents les incite à mieux apprendre. L'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants faciliterait donc le processus d'apprentissage en classe.

### **6. Les finalités de l'enseignement préscolaire**

Comme nous l'avons déjà cité auparavant, la mission principale de l'éducation préscolaire est de préparer l'enfant à l'école. Les apprentissages de base sont à installer chez l'enfant, tant sur le plan linguistique que sur le plan scientifique.

Sur le plan linguistique, A. Benamar<sup>54</sup> pense que les enfants préscolarisés dans n'importe quel espace de préscolarisation doivent être capables de :

---

<sup>54</sup> Le préscolaire en Algérie à l'heure de la réforme in Les cahiers du Crasc. n°18, 2009

- Répondre aux sollicitations de l'adulte en se faisant comprendre dès la fin de la première année de scolarisation.
- Prendre l'initiative d'un échange avec l'adulte et le conduire au-delà de la première réponse.
- Participer à un échange collectif en acceptant d'écouter autrui, en attendant son tour de parole et en restant dans le propos de l'échange.

Sur le plan scientifique, l'objectif d'une éducation préscolaire concerne la mise en place des connaissances de base en mathématiques par exemple.

A travers des activités ludiques, l'enfant apprendra à lire, écrire et compter. Ce qui favorisera son développement moteur et intellectuel.

**Chapitre 3**  
**L'enseignement dans les écoles privées**  
**en Algérie**

Lorsqu'il s'agit de décider d'envoyer leurs enfants dans une école privée ou publique, certains parents doivent se poser une multitude de questions qui leur semblent essentielles. Il ne s'agit pas simplement de faire confiance aux écoles publiques ou privées pour leur offrir la meilleure éducation possible. Il est aussi important de savoir si cela vaut la peine de payer pour une école privée en fonction de tous les avantages qu'elle prétend procurer.

L'officialisation des écoles privées longtemps critiquées en Algérie ne s'est faite qu'en 2005. Le fait d'ouvrir une école privée était considéré comme étant uniquement du commerce. Ceci malgré le fait que les chefs d'établissements promettaient un enseignement de qualité et une éducation qui est généralement très rigoureuse.

## **1. L'ouverture d'une école privée**

Les écoles privées ont commencé à voir le jour au début des années 2000, après l'élection de l'ex président d'état A. Bouteflika qui a installé une nouvelle commission de réformes du système éducatif comme nous l'avons cité auparavant<sup>55</sup>. Leur nombre a donc augmenté d'une manière très progressive mais ce n'est qu'après l'instauration de la loi de 2008 que l'état a permis l'ouverture officielle de ces écoles privées :

L'article 18 de la loi d'orientation 2008 stipule que :

"L'éducation nationale repose sur le secteur public, mais la possibilité de créer des établissements privés d'éducation et d'enseignement peut être accordée aux personnes physiques ou morales de droit privé, en application de la présente loi et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur".

Toute personne voulant créer une école privée doit se conformer aux exigences d'un cahier des charges<sup>56</sup> élaboré par le Ministère de l'Education Nationale et contenant des obligations administratives et technico-pédagogiques,

Ces obligations concernent :

- Les structures des établissements (l'implantation, les locaux d'enseignement, les sanitaires, la cour, etc.)
- Les élèves (leur inscription, la constitution des classes, leur assurance).

---

<sup>55</sup> Cf. chapitre 1 de la partie 2

<sup>56</sup> Cf. annexes.

- L'encadrement (exigences concernant le directeur ainsi que les enseignants).
- Le fonctionnement (administratif, pédagogique et financier).

Le règlement est le même que ce soit dans le secteur public ou bien dans le secteur privé. Par exemple, en ce qui concerne la levée de l'emblème national : "La levée de l'emblème national est effectuée dans tous les établissements scolaires, publics et privés, accompagnée de l'hymne national"<sup>57</sup>.

Cela dit, selon S. Ait Aneur, président de l'Anepa (Association nationale des écoles privées agréées) : "Il est primordial de revoir le cahier des charges des écoles privées en Algérie. La loi a été faite à la hâte, il y a 10 ans, et nous remarquons beaucoup de lacunes"<sup>58</sup>. Il a indiqué qu'il n'y a pas assez de garde-fous dans l'actuel texte et qu'ils tenteraient (les membres de l'Anepa) de le revoir, avec l'ex ministre de l'éducation N. Benghabrit, afin d'élaborer un nouveau texte de loi qui correspondrait plus aux attentes des responsables des écoles privées.

## **2. Quelles différences entre écoles publiques et écoles privées en Algérie ?**

Des différences existent entre les écoles publiques et les écoles privées en ce qui concerne les points suivants.

### **2.1. Les résultats scolaires**

La plupart des parents ne seront peut-être pas surpris d'apprendre que les écoles privées obtiennent de meilleurs résultats par rapport au secteur public. Nous pouvons expliquer cela par la qualité d'encadrement proposée aux élèves : souvent, les élèves rencontrant des difficultés dans l'apprentissage sont mieux pris en charge dans des établissements privés que dans des écoles publiques. Leur encadrement est renforcé, les méthodes d'enseignement utilisées sont plus étudiées et toutes les conditions sont réunies pour que l'environnement soit propice à l'apprentissage.

---

<sup>57</sup> L'article 20 de la loi d'orientation 2008. Cf. Annexes.

<sup>58</sup>En ligne : <https://www.liberte-algerie.com/actualite/la-revision-du-cahier-des-charges-reclamee-227068>

Les bons résultats sont aussi en étroite relation avec le nombre d'apprenants en classe. C'est facteurs facilitent effectivement la concentration et permettent un taux élevé de réussite.

## **2.2. Quels frais d'inscription ?**

Selon le président de l'Anepa, l'Algérie compterait près de 300 écoles privées qui scolarisent près de 60 000 élèves, 50% des établissements sont à Alger.

L'école publique est gratuite contrairement aux écoles privées qui ne sont pas abordables pour la majorité des familles algériennes.

Le cout varie en fonction de l'école fréquentée, certaines écoles proposent des tarifs de 170000 dinars tandis que d'autres peuvent atteindre 240000 dinars par an en moyenne.

Les écoles publiques sont financées par l'état alors que les écoles privées dépendent uniquement des apports des parents, ces derniers payent également pour les mois de l'été.

Outre les agréments, l'association se bat pour avoir davantage d'aide de la part de l'État comme le signale le président de l'Anepa :

“Nous aimerions que l'État nous apporte son aide pour l'acquisition des assiettes foncières pour la construction d'établissements, ainsi que l'octroi de crédits. Nous souhaitons aussi qu'il n'y ait plus de registre du commerce. Il fait de nous des commerçants, et notre métier est plus noble que cela<sup>59</sup>”.

## **2.3. La taille des classes**

La taille des classes dans les écoles privées est plus petite que dans les écoles publiques, cette différence de taille est plutôt logique vu qu'elle est proportionnelle au nombre d'élèves par classe : 40 dans les écoles publiques contre 20 dans les écoles privées. Nous pouvons lire, en ce qui concerne la constitution des classes, dans le cahier des charge que : " le nombre maximum par classe est de 30 élèves "<sup>60</sup>.

S. Aït Ameur estime que ceci est en leur faveur : " Notre plus grande force réside dans l'amélioration des conditions d'accueil et la prise en charge des élèves ". Or, les

---

<sup>59</sup>Ibid.

<sup>60</sup>Cf. annexes.

établissements les plus réputés souffrent de la pression de la demande, allant au-delà de leurs capacités d'accueil.

#### **2.4. Les programmes**

Les directeurs d'établissements privés ont plus de liberté dans la conception des programmes bien qu'il est précisé dans le cahier des charges<sup>61</sup> qu'ils doivent se plier au programme élaboré par le Ministère de l'Education Nationale :

« l'établissement privé doit obligatoirement dispenser les programmes officiels en vigueur établis par le ministère de l'éducation nationale et appliquer au moins les horaires officiels prévus pour chaque activité pédagogique. ».

Les écoles privées proposent des programmes de demi-pension, autrement dit les parents qui travaillent et notamment les mamans ne sont pas obligées de récupérer leurs enfants à midi pour les ramener l'après-midi comme c'est le cas dans l'école publique puisqu'ils déjeunent à l'école. Cet avantage mis en avant par les écoles privées et non moins considérable pour les parents. D'ailleurs, certains parents rencontrés nous ont confié que c'est une des raisons qui les a motivée à placer leurs enfants dans une école privée et ils sont prêts à payer le prix fort pour avoir ce luxe.

L'Application du double programme par contre, est considérée par S. Ait Ameer comme étant de la "criminalité pédagogique". Soumettre les élèves à un double programme les contraindrait à subir une plus forte surcharge de travail. Il faut être raisonnable et s'interroger, par exemple, s'il est indispensable de proposer aux apprenants la même leçon dans les deux langues. Il faut seulement faire en sorte que l'élève assimile parfaitement sa leçon dans une langue, puis passer aux applications dans les deux langues.

Les écoles privées proposent un éventail plus large pour les activités extrascolaires comme l'art, la musique ou le sport, ainsi que l'enseignement des langues étrangères<sup>62</sup>. Il est mentionné dans le cahier des charges que :

---

<sup>61</sup>Ibid.

"l'établissement privé peut dispenser des activités optionnelles sous réserve d'obtenir une autorisation du Ministre de l'éducation nationale au début de chaque année scolaire".

## **2.5. Sécurité et cantine : prise en charge**

La journaliste A. Bliidi écrit pour le journal "El Watan"<sup>63</sup> que l'incontournable atout des établissements scolaires privés réside dans leur programme de demi-pension, mais aussi dans le transport scolaire et la sécurité offerts aux enfants. Elle ajoute que pour bon nombre de familles, et plus exactement pour celles où la maman travaille, ces écoles représentent une aubaine. Elles offrent la sécurité à leurs enfants en leur permettant de rester à l'intérieur de l'établissement, contrairement aux écoles publiques qui ne proposent pas ce genre de services.

## **2.6. Disponibilité des instituteurs**

Le président de l'Anepa S. Aït Ameur souligne que les enseignants du secteur privé suivent les mêmes formations que ceux du public. Il précise que le ministère les accompagne en matière de formation afin de veiller au bon déroulement de l'enseignement.

Ceci dit, les enseignants du secteur privé ne sont pas concernés par les grèves successives qui envahissent le pays depuis une dizaine d'années. Ces grèves, ayant éreinté les établissements publics, ont poussé un bon nombre de parents à faire le choix de remplacer le public par le privé vu la disponibilité des enseignants et afin que leurs enfants suivent le programme scolaire en toute sérénité.

"Après quelques années dans le public, et bien que je sois satisfaite de l'enseignement qui y était dispensé, j'ai placé mon fils dans un établissement privé. Une année durant, il n'avait pas de prof de maths. Les grèves successives ont fini par avoir raison de ma patience".

---

<sup>62</sup>Nous verrons dans la troisième partie de notre travail que dans l'une des écoles ayant fait l'objet de notre enquête (l'école Sibawayh) l'enseignement du français est dispensé uniquement à titre optionnel pour les classes du préscolaire.

<sup>63</sup>En ligne : <https://www.elwatan.com/pages-hebdo/magazine/ecoles-privees-vs-ecoles-publiques-un-partout-balle-au-centre-13-09-2018?fbclid=IwAR3eL0sKhdfX38yAgD-xLeZ7KOPwUPdNzxBgZBLd3eQG-JrLa0O2Oi81r4>

se confie une maman pour le journal d'El Watan<sup>64</sup> en septembre 2018.

### 3. Quel avenir pour les écoles privées en Algérie ?

Au-delà des différences entre les écoles privées et les écoles publiques, elles se rejoignent sur de nombreux points et objectifs à savoir l'épanouissement de l'enfant et sa bonne prise en charge.

Cela dit, les écoles privées ne sont pas toujours traitées comme les écoles publiques. Lorsque S. Mesbah demande à L. Haouati (membre fondatrice de l'association nationale des écoles privées agréées et directrice de l'école privée "Tafat" située dans la capitale Alger) si les établissements privés sont une partie intégrante du système éducatif national, elle lui confie qu'ils sont " tolérés, sans plus ». Ils ne sont jamais sollicités quand une réflexion est menée sur le système éducatif par la tutelle. Ils sont comme " marginalisés " par le ministère de l'éducation nationale. "Tout se fait comme si l'on n'existait pas", précise la directrice de l'école privée "Tafat ". Elle ajoute :

" Nous sommes rejetés par une partie des chefs d'établissement de l'Education nationale. Pour preuve, au moment où je finalise les orientations de mes élèves, certains proviseurs et chefs d'établissements du public refusent de scolariser mes élèves. Ils me l'ont clairement signifié. "<sup>65</sup>.

Il est clair que les chefs d'établissement qui agissent ainsi savent qu'ils sont protégés. S'il y a quelques années le rejet dont les écoles privées faisaient l'objet était implicite, aujourd'hui il est verbalisé et assumé. C'est pour cela que la situation des écoles privées reste précaire : à n'importe quel moment elles peuvent être frappées d'une sanction et être contraintes de fermer ; comme c'était le cas pour une dizaine d'écoles privées qui ont dû fermer leur porte en 2014, et ceci pour les raisons suivantes :

- Elles ne se conformaient pas au programme d'enseignement national.
- Elles n'avaient pas atteint le nombre d'élèves requis par classe.

---

<sup>64</sup>En ligne : <https://www.elwatan.com/pages-hebdo/magazine/ecoles-privées-vs-ecoles-publiques-un-partout-balle-au-centre-13-09-2018?fbclid=IwAR3eL0sKhdfX38yAgD-xLeZ7KOPwUPdNzxBgZBLd3eQG-JrLa0O2Oi81r4>

<sup>65</sup> En ligne : [https://www.djazairress.com/fr/elwatan/465098?fbclid=IwAR1XfeOGHJccm0v1XjFHxA83vZ3crUv-8T7K3mEvAEM0M3vcyksiL\\_MJ1mA](https://www.djazairress.com/fr/elwatan/465098?fbclid=IwAR1XfeOGHJccm0v1XjFHxA83vZ3crUv-8T7K3mEvAEM0M3vcyksiL_MJ1mA)

- Elles ne se conformaient pas aux conditions fixées dans le cahier des charges.

Un autre point caractérise également le secteur privé, celui-ci concerne la marginalisation des petites villes par rapport aux grandes villes.

Les petites villes sont désavantagées par rapport aux grandes villes où l'on trouve un flux important d'élèves issus de familles ayant un niveau socioculturel élevé et qui leur permet d'accéder à une école privée.

Tous ces facteurs font que le nombre d'écoles privées est plus élevé dans les grandes villes. Nous citons par exemple la ville de Sidi Bel Abbes, petite ville qui se situe à 80 Km de la ville d'Oran et qui comporte deux établissements privés seulement : " Manahil El Ilm " et " El Qyem" Ce nombre pourrait augmenter dans les prochaines années tout comme il pourrait régresser, d'où l'incertitude de l'avenir des écoles privées.

Le tableau suivant résume le nombre d'écoles privées<sup>66</sup> dans les principales villes du pays :

Ville	Nombre d'écoles privées
Alger	260
Oran	19
Constantine	18
Tizi Ouzou	22
Ghardaia	36
Batna	10
Boumerdes	10
Blida	15
Setif	07
Annaba	12
Bejaia	06
Bordj Arreridj	04

*Tableau récapitulatif des écoles privées en Algérie.*

**Remarque**

Le nombre d'écoles privées dans les autres villes du pays varie entre 0 et 3 écoles par ville.

<sup>66</sup>Ces chiffres nous ont été procurés par l'inspecteur de l'éducation nationale

Comme nous l'avons indiqué auparavant, des problèmes financiers et fonciers viennent s'ajouter aux nombreuses difficultés que rencontre le secteur privé. Les établissements privés souffrent énormément du fait que l'état ne leur fournisse aucune aide financière, et qu'il ne leur permette pas facilement de construire leurs établissements.

Lors de notre enquête, nous avons également constaté que des disparités existent entre les écoles privées au sein d'une même ville, et ce en ce qui concerne les résultats scolaires qui déterminent la réputation de chaque établissement, et qui oriente les avis des parents lorsqu'ils doivent choisir une école pour leurs enfants.

Le président de l'Anepa S. Ait Ameer affirme dans son interview dans le journal El-Watan qu'il reste beaucoup à faire pour ce qui est de l'enseignement dans les écoles privées en Algérie. Il précise également que les responsables de ces établissements rappellent que leur existence ne remonte qu'à une dizaine d'années et qu'il faudrait encore plus d'engagement de la part de l'Etat pour améliorer leur situation sur le territoire national et afin d'apporter les solutions idoines aux insuffisances recensées.

## **Partie III**

**Quel(s) enseignement(s) pour quel(s)  
apprentissage(s) du FLE au préscolaire  
dans les écoles privées de la ville  
d'Oran ?**

## Introduction

### • *Description du cadre de l'enquête*

Comme nous avons pu le voir dans la partie précédente, l'enseignement privé est en nette expansion dans les plus grandes villes d'Algérie. Nous dénombrons dans la ville d'Oran 13 écoles privées<sup>67</sup>, ce chiffre concerne l'année 2018.

Voici la liste de ces treize écoles :

- *El- Menzeh* (connue également sous le nom de l'école Hamamouche, qui n'est autre que le nom du fondateur de l'école).
- *Ecole et Loisirs*, connue aussi sous le nom de l'école de Mme Sari (la fondatrice de l'école).
- *Sibawaih*.
- *Massinissa*, ou l'école de Mme Khellaf, fondatrice et directrice de l'école.
- *El-Hayat school1*.
- *Riad school*.
- *El-Hayat school2*.
- *El-kortobi*.
- *Ikraa*.
- *L'Ecole scientifique*.
- *El- Oufok*.
- *El-Jid wa El-Amal*.
- *Les Enfants de Demain*.

Le nombre d'écoles privées varie chaque année, la liste de ces treize écoles que nous venons de citer concerne l'année 2018. Toujours selon le responsable à l'académie, ce chiffre peut augmenter ou diminuer ; il peut augmenter avec l'ouverture de nouvelles écoles, ou décroître avec la fermeture de certaines d'entre elles en raison du non-respect des conditions exigées dans le cahier des charges. La plupart des écoles ferment parce qu'elles n'ont pas atteint le minimum du nombre d'élèves requis pour l'ouverture d'un établissement privé.

---

<sup>67</sup> C'est un responsable à l'académie d'Oran qui nous a donné ce chiffre.

Nous avons visité dix de ces treize écoles, où nous avons rencontré les directeurs et quelques enseignants qui nous ont renseignés, entre autre, sur les manuels utilisées ainsi que sur l'horaire consacré à l'enseignement du FLE dans les classes de préscolaire. C'est en prenant en considération les informations obtenues et en tenant compte des critères qui nous paraissent pertinents pour notre recherche, à savoir l'ancienneté mais aussi la capacité de ces écoles à accueillir le plus grand nombre d'élèves, que nous avons fait notre choix en retenant les trois écoles suivantes : *Sibawayh, Ecole et Loisirs* et *Massinissa*.

### • **Présentation des trois écoles**

#### ➤ **L'école *Massinissa***

L'école *Massinissa* est considérée comme étant l'une des écoles les plus réputées à Oran, elle est ouverte depuis 2008 et regroupe aussi le collège et le lycée.

Très grande villa de trois étages transformée en école<sup>68</sup>, on y dénombre trois sections pour ce qui concerne le préscolaire : la petite section (3ans), la moyenne section (4ans) et la grande section (5ans)<sup>69</sup>.

Pour ce qui est de l'enseignement du français au préscolaire, l'école propose des programmes et des manuels scolaires étrangers que nous proposons d'analyser dans les chapitres 2 et 3 de cette 3ème partie. Notons également que le volume horaire consacré à l'enseignement de la langue française est de 12 à 16 heures par semaine.

#### ➤ **L'école *Ecole et loisirs***

L'école est ouverte depuis 2007, très réputée, les enseignements qui y sont dispensés concernent les quatre paliers : le préscolaire, le primaire, le moyen et le secondaire.

Il y a au sein de l'école quatre classes de préscolaire pour des élèves de 5 ans, chacune d'elles contient 18 élèves pris en charge par quatre enseignantes de français.

---

<sup>68</sup> Une grande cour sépare l'école primaire des classes réservées pour le préscolaire.

<sup>69</sup> C'est la section qui nous intéresse pour notre recherche.

L'école propose des manuels de français édités en Algérie pour ce qui concerne les classes de préscolaire.

Le volume horaire consacré à l'enseignement du français dans les classes de préscolaire est de 9 à 12 heures par semaine.

### ➤ **L'école *Sibawaih***

Fondée en 2006, *Sibawaih* est la première école privée à avoir ouvert ses portes dans la ville d'Oran. C'est une ancienne villa de l'époque coloniale rénovée en école, située dans le quartier de Sadikia<sup>70</sup>. Elle est constituée de deux classes de préscolaire, chacune d'elles est composée de 15 élèves.

Le français y est enseigné aux jeunes élèves âgés de 5ans, uniquement à titre optionnel, comme il est stipulé dans le cahier des charges et ainsi que nous l'avons signalé auparavant<sup>71</sup>.

Le directeur de l'établissement qui est un ancien instituteur de français nous a précisé qu'au début de chaque année scolaire, il fait sa demande auprès du ministère de l'éducation nationale afin d'introduire l'enseignement de la langue française comme activité optionnelle dans les classe de préscolaire, de 1ère et de 2ème année primaire. Il reçoit une autorisation officielle plusieurs mois après avoir envoyé sa demande. Cela dit, cela ne l'empêche pas de commencer l'enseignement du français dès le mois de septembre. Cette autorisation ne représente qu'un détail administratif à ses yeux même s'il déplore cette réalité.

L'horaire consacré à l'enseignement du français est, par conséquent de 45 minutes par semaine, pareillement que pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> année.

Il y a au sein de l'école deux enseignantes de français. La jeune enseignante de préscolaire qui assure aussi les cours pour les classes de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> année primaire nous a informé qu'elle utilisait uniquement des fiches ou autres documents authentiques pour enseigner le français aux jeunes enfants<sup>72</sup>. D'ailleurs c'est pour cette raison que nous

---

<sup>70</sup> Es-Seddikia est le septième arrondissement d'Oran, au nord-est de la ville, en front de mer. il est considéré comme l'un des quartiers les plus chics d'Oran.

<sup>71</sup> Cf. chapitre 3 de la deuxième partie.

<sup>72</sup> Ayant comme seul support pédagogique des fiches tirées d'Internet, et après avoir été autorisée à le faire, l'enseignante apprend aux élèves des éléments basiques pour l'apprentissage de la langue française, ils sont amenés à compter, à réciter l'alphabet, à réciter des comptines, etc.

n'avons pas pu procéder à l'analyse du manuel scolaire - puisqu'il n'existe pas- ni à l'observation de classe non plus, contrairement aux deux autres écoles enquêtées et où nous avons pu obtenir beaucoup plus d'éléments palpables qui nous ont permis d'effectuer notre recherche comme nous le souhaitions.

#### • *Information supplémentaire*

Nous avons rencontré au sein de l'école *Sibawaih* une enseignante très particulière. Mme Bibouche, femme âgée de 69 ans et ancienne institutrice de français à la retraite. C'est elle qui a eu l'idée en 1982 d'ouvrir une classe préscolaire dans les écoles, afin de garder les enfants des enseignants.

Son rôle au sein de l'école consiste à conseiller, orienter et assister les enseignantes de français mais aussi celles d'arabe<sup>73</sup> dans leur démarche d'enseignement.

Mme Bibouche nous a prévenue qu'elle souhaiterait qu'il y ait des classes bilingues comme au temps où Mostapha Lachraf<sup>74</sup> était ministre de l'Education Nationale. Pour elle : " une classe doit être bilingue, c'est comme cela qu'on obtient de bons résultats ".

Pour les besoins de notre enquête, et comme nous l'avons mentionné dans notre introduction, nous avons distribué un questionnaire aux parents d'élèves, dont l'objectif est de démontrer l'influence du milieu socio-culturel dans l'enseignement/apprentissage du FLE. Nous l'analyserons dans le premier chapitre.

Nous avons également procédé à une description des guides et des manuels utilisés dans les deux écoles : *Massinissa* et *Ecole et Loisirs*. Cette analyse, que nous présentons dans le deuxième et dans le troisième chapitre, nous permettra de mesurer leur adaptabilité pour l'élève algérien de 5 ans.

Nous avons aussi fait des observations et pris notes des pratiques de classes dans les deux écoles citées plus haut. Chaque observation a été suivie d'un entretien avec l'enseignante, qui a expliqué et commenté sa séance et aussi ses méthodes d'enseignement. Nous rendrons compte de ces observations de classes dans le dernier chapitre.

---

<sup>73</sup> Car après avoir obtenu son diplôme d'éducatrice, Mme BIBOUCHE, femme francophone a côtoyé des enseignants arabisants afin d'apprendre la langue arabe.

<sup>74</sup> Fervent défenseur du bilinguisme et de l'apprentissage du français dès le plus jeune âge, Mostapha Lachraf était ministre de l'Education Nationale de 1977 à 1979.

Enfin, nous avons eu plusieurs entretiens avec les plus anciens des enseignants dans les écoles. Ces entretiens ont été riches et d'un apport considérable dans notre enquête.

Notre matériau d'analyse est, par conséquent, constitué d'un questionnaire, d'observations directes des pratiques de classe et d'une description des manuels et guides pédagogiques utilisés.

# **Chapitre1**

## **Analyse du questionnaire**

Les représentations parentales qui se font sur l'éducation préscolaire ont énormément évolué. C'est au préscolaire que se forge l'esprit de l'enfant et que s'installe cette volonté de réussir qui va l'accompagner tout au long de sa scolarité, et les parents en sont parfaitement conscients.

Les parents interviennent, critiquent, font pression sur l'institution et influent, directement mais souvent indirectement sur les modèles de prise en charge de leurs enfants. Ils savent qu'ils ont des droits, affirme Rolland<sup>75</sup>, "ils exigent, ils protestent, ils ont des opinions "

Afin de bien cerner leurs opinions sur le préscolaire, et plus particulièrement pour mieux comprendre leurs attentes par rapport à ce stade de l'enseignement/apprentissage, et aussi, afin de connaître le rapport qu'ils entretiennent avec la langue française, nous avons jugé utile ; sans perdre de vue notre objectif de recherche bien évidemment, d'établir un questionnaire à l'adresse des parents d'élèves préscolarisés dans les trois écoles privées enquêtées : *Ecole et loisir, Massinissa et Sibawaih*.

## **1. Caractéristiques socioculturelles des parents enquêtés**

Les parents à qui nous avons adressés le questionnaire sont essentiellement des parents qui travaillent, qui ont un niveau socioculturel très élevé. Ces parents constituent un groupe assez homogène sur le plan socio-économique car ils viennent majoritairement de quartiers aisés où le niveau de vie est assez élevé. Par conséquent, ils ont les moyens d'inscrire leurs enfants dans des établissements privés, dont le cout, rappelons-le, est très important.

### **1.1. Niveau d'instruction des parents**

Pour ce qui concerne le niveau d'instruction (primaire, secondaire, moyen ou supérieur) des parents enquêtés, nous n'avons pas jugé utile de le préciser, car nous leur avons demandés d'indiquer la profession qu' ils exercent, et c'est à travers leurs réponses que nous avons pu déduire leur niveau d'instruction, du moins pour la plupart d'entre eux.

---

<sup>75</sup> Rolland M. C., (1994). Enseigner aujourd'hui à l'école maternelle. Paris, Ellipses.

La majorité des parents interrogés exercent des métiers qui nécessitent une formation universitaire (nous allons le voir dans le point qui va suivre).

## 1.2. Profession des parents

L'étude des professions qu'exercent les parents enquêtés montre une certaine redondance ; ce sont généralement les mêmes réponses qui reviennent le plus souvent. Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées<sup>76</sup> sont les commerçants (27%), les médecins (20 %), les cadres supérieurs (15 %), les enseignants universitaires (7 %) et les pharmaciens (7%). L'ensemble de ces catégories représente la majorité soit 76 %.

Pour les 24 % restants, les réponses sont diverses : délégués médicaux, architectes, notaires, fonctionnaires, etc.

## 2. Le questionnaire

Le questionnaire a été remis aux parents par l'intermédiaire des enseignants ou du personnel administratif qui sont en contact quotidien avec les parents<sup>77</sup>.

Les questions portent essentiellement sur l'utilisation de la langue française au sein des familles des élèves enquêtés, mais aussi sur les attentes des parents du préscolaire d'une manière générale et de l'enseignement précoce du français langue étrangère plus particulièrement.

Il s'agit pour nous, dans un premier temps de mesurer à quel degrés la langue française est-elle utilisée au sein de ces familles, et dans un second temps de mieux cerner les attentes des parents du préscolaire, de l'enseignement précoce des langues étrangères en général et de la langue française en particulier.

L'objectif du questionnaire étant donc de connaître le milieu socioculturel dans lequel vit l'apprenant, et de tenter d'établir le lien qui pourrait exister entre lui et l'acquisition de la langue française.

---

<sup>76</sup> Pères et mères confondus, nous signalons, cependant que sur les 106 mères enquêtées, 41 Soit (39% ) sont mères au foyer.

<sup>77</sup> La remise du questionnaire s'est faite dans la plupart du temps lorsque les parents venaient récupérer leurs enfants en fin de journée.

Nous présentons le questionnaire tel qu'il a été remis aux parents d'élèves enquêtés. Les copies contenant leurs réponses sont annexées au présent travail (Cf. Annexes).

### Questionnaire destiné aux parents d'enfants inscrits en classe préscolaire du privé

Ce questionnaire est anonyme, il s'inscrit dans le cadre d'une recherche universitaire ayant pour but l'étude de français en milieu préscolaire.

Nous vous remercions de bien vouloir répondre aux questions.

Veuillez mentionner les renseignements suivants s'il vous plait :

- Profession du père ; .....
- Profession de la mère : .....
- Quartier d'habitation : .....

#### Remarque : Nous vous prions de mettre une croix devant votre choix

1-Etes-vous une famille où on communique beaucoup ?

- Oui  -Non

2-Aimez-vous parler en français ?

- Oui  -Non

3-Parlez-vous en français pour communiquer avec votre enfant ?

-Tout le temps  -Quelques fois   
-Rarement  - Jamais

4-Quel est le passe-temps favori de votre enfant ?

-Vous pouvez cocher plusieurs choix

- Jouer (au ballon, à la poupée, etc.)
- Regarder la télévision
- Jouer avec l'ordinateur
- Lire des histoires

5-Quels sont les programmes télévisés que regarde votre enfant ?

- Dessins animés en langue française
- Dessins animés en langue arabe
- Dessins animés en langue tamazight

6-Votre enfant regarde t-il les chaines de télévision française ?

-Tout le temps

-Quelques fois

-Rarement

- Jamais

7-Possédez-vous une bibliothèque à la maison ?

- Oui

-Non

Si oui, il s'agit de :

- Bibliothèque de famille (un héritage)

- Grande bibliothèque

- Bibliothèque de taille moyenne

8-Vos livres,sont-ils écrits en :

-Langue arabe

- Langue française

9- Que pensez-vous de l'enseignement du français dans le préscolaire ?

Est-il :

-Nécessaire

- Sans intérêt

10- Souhaiteriez-vous qu'il y ait :

-Une séance d'une heure de français par jour

- Une séance de plus d'une heure de français par jour

11-Pour vous un préscolaire de qualité c'est un espace de :

Classez par ordre d'importance de 1 à 4

-Jeu

- Accueil et de socialisation pour les enfants

-Préparation à l'école

- Apprentissage de la langue française

12- Que souhaitez-vous voir se développer chez enfant au préscolaire ?

- Classez par ordre d'importance de 1 à 3

- Eveil aux travaux manuels

- Eveil à la morale civique et religieuse

- Eveil aux langues étrangères

### 3. Analyse des résultats

L'interprétation et l'analyse des réponses obtenues, nous permet de faire les commentaires suivants :

#### *Question 1*

Êtes-vous une famille où on communique beaucoup ?

- Oui

- Non

Sur les 106 répondants, 100 soit 94% ont répondu "oui" à cette question, 6 (6%) seulement ont donné une réponse négative.

Nous constatons que la majorité des parents disent beaucoup communiquer avec leurs enfants. La communication étant un facteur très important dans la socialisation de l'enfant. Un enfant qui communique avec ses parents et les autres membres de sa famille (frères et sœurs) aura plus de facilités à s'intégrer au groupe au sein de l'école ; ceci ne peut qu'être favorable pour un meilleur apprentissage, et ce, dès le préscolaire.



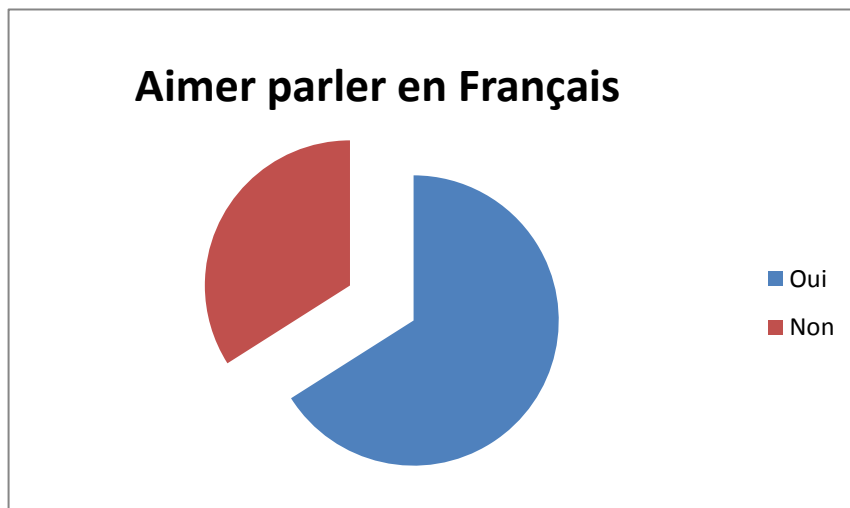
**Question 2**

Aimez-vous parler en français ?

- Oui
- Non

70 des 106 parents questionnés (66%) déclarent qu'ils aiment parler en français, 36 d'entre eux (34%) ont donné une réponse négative.

Le choix du verbe « aimer » dans cette question n'est pas anodin, l'objectif étant de savoir quel rapport entretiennent les parents avec la langue française. La majorité d'entre eux affirment qu'ils aiment parler en français, nous pouvons justifier cela par le fait qu'ils aient baigné durant leur enfance, dans un environnement où on s'exprimait en langue française<sup>78</sup>.



**Question 3**

Parlez-vous en français pour communiquer avec votre enfant ?

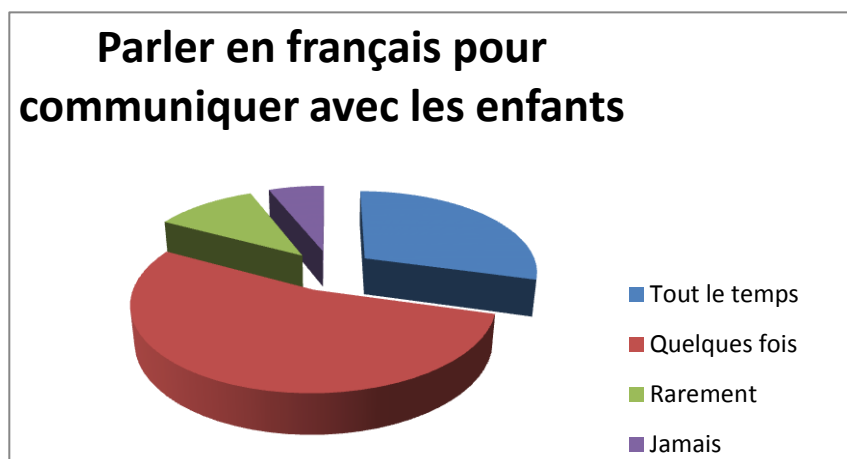
- Tout le temps
- Quelques fois

<sup>78</sup> Certains parents sont issus de familles, ayant vécu au temps de la colonisation française, autrement dit, ils ont des parents ou des grands-parents francophones. Nous sommes cependant conscientes que nous ne pouvons généraliser ceci aux autres familles qui présentent les mêmes caractéristiques, à savoir une très forte familiarité avec la langue française.

- Rarement
- Jamais
- Sur les 106 enquêtés, 31 parents, autrement dit, 29 % affirment qu'ils parlent tout le temps en français avec leurs enfants. Ce sont des familles 100% francophones. La langue arabe - nous entendons ici l'arabe algérien – n'est pas du tout utilisée au sein de la famille. Le français est considéré comme étant le moyen de communication par excellence.
- 56 soit 53 % déclarent qu'ils s'expriment en français quelques fois seulement pour communiquer avec leur enfant ! Ces familles mêlent le français à l'arabe dans leur parler quotidien. Dans ce cas on parle de familles bilingues.
- 12 parents, c'est-à-dire, 11% n'utilisent le français que très rarement pour parler à leur enfant. Le français est utilisé dans la communication quotidienne, mais sa fréquence d'utilisation est très faible.
- 7 soit 6 % des répondants n'ont jamais recours à la langue française pour parler avec leur enfant. Ce sont des familles où on utilise l'arabe de manière exclusive. Nous remarquons néanmoins que ce têt est très faible.

Il ressort de ces résultats que la langue française est très présente dans le quotidien de ces familles. Est-ce parce que les parents ont eux-mêmes grandi dans un milieu francophone ? Ou est-ce par rapport au niveau socio-culturel des parents ?

De ce fait, les enfants qui vivent dans un milieu familial où le père et la mère utilisent souvent la langue française en alternance avec l'arabe dialectal ou le berbère peuvent s'approprier la langue française plus facilement, ce qui rend par conséquent ce milieu, qui est de type informel, un milieu favorable pour apprendre cette langue.



#### *Question 4*

Quel est le passe-temps favori de votre enfant ?

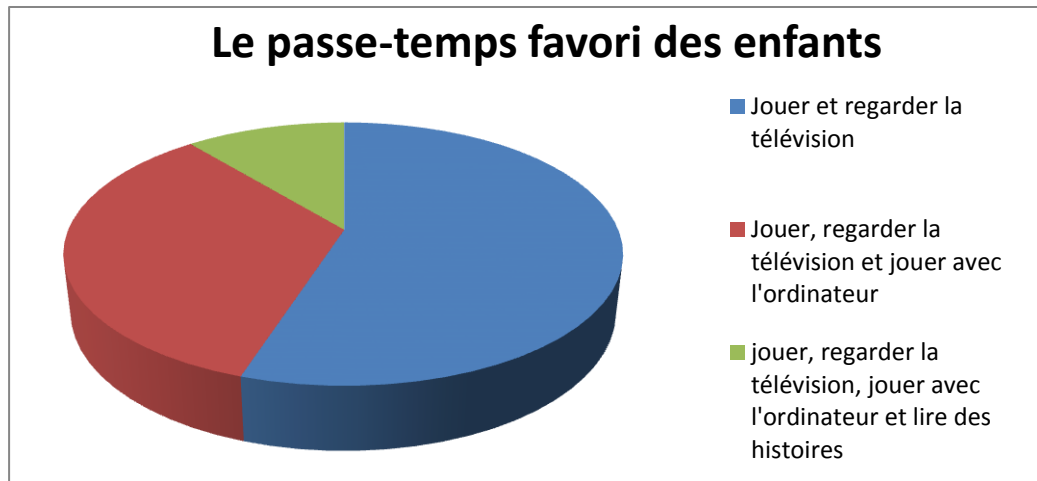
- Jouer (au ballon, à la poupée, etc.)
- Regarder la télévision
- Jouer avec l'ordinateur
- Lire des histoires

Nous avons donné aux parents le choix de cocher plusieurs réponses, ceci parce que nous savons pertinemment qu'un enfant utilise différentes manières et fait appel à plusieurs moyens pour occuper son temps, du moins pour la plupart d'entre eux. Ceci a eu confirmation dans les réponses des parents.

- 58 soit 55 % des parents ont donné comme réponse les deux premières propositions. Le passe-temps favori de leurs enfants est de jouer au ballon ou à la poupée ou bien de regarder la télévision.
- 36 (34%) ont déclaré que leurs enfants jouent au ballon ou à la poupée, avec l'ordinateur et regardent la télévision.
- 12 soit 11 % des parents ont donné comme réponses les quatre propositions suggérées.

Nous pouvons conclure après l'analyse de ces réponses que la majorité des enfants occupent leur temps à jouer avec des jouets, ce qui est tout à fait normal pour un enfant de 5 ans. Ce n'est pas leur unique passe-temps cependant, ils regardent également la télévision très souvent et jouent avec l'ordinateur en même temps. Toutefois, ils ne lisent pas beaucoup puisque seulement 11% des parents disent que leurs enfants lisent des histoires.

Nous avons émis la probabilité de ces réponses, ce qui explique le choix des questions qui ont suivi et dont nous allons voir l'analyse.



### Question 5

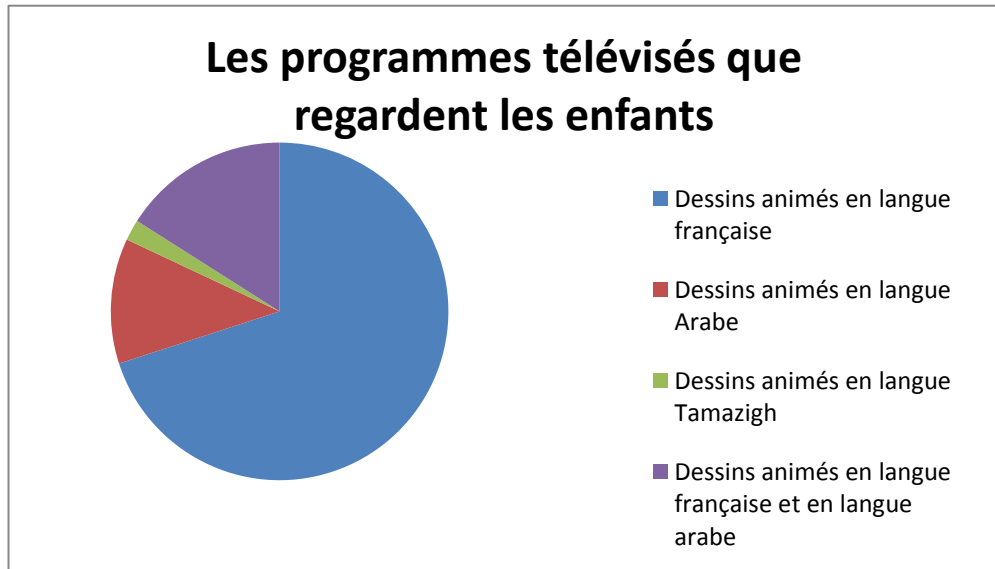
Quels sont les programmes télévisés que regarde votre enfant ?

- Dessins animés en langue française
- Dessins animés en langue arabe
- Dessins animés en langue tamazight
- 74 soit 70 % des parents ont répondu que leurs enfants regardaient des dessins animés en français contre seulement 13 (12 %) qui déclarent que leurs enfants regardent les dessins animés en langue arabe, et 2 % seulement disent que leurs enfants regardent les dessins animés en langue tamazight.

Ces chiffres affichent clairement la "suprématie" ou la "dominance" de la langue française sur la langue arabe. Ceci peut s'expliquer par le fait que ces familles sont majoritairement francophones, il est donc logique que les enfants issus de ces familles regardent les programmes télévisés en langue française. La question est de savoir quel élément influence sur l'autre. Est-ce que ces enfants regardent les chaînes de télévision française parce qu'ils parlent la plupart du temps en français ou bien s'expriment-ils en langue française parce qu'ils regardent les programmes diffusés en français ?

Quant au faible taux 2 % qui ont déclaré que leurs enfants regardaient les dessins animés en langue tamazight, il y a une certaine logique qui explique cela à savoir l'éloignement géographique de la Kabylie ; Oran est loin de cette région d'Algérie où on parle le tamazight, et les familles d'origine kabyle ou qui parlent le tamazight ne sont pas nombreuses dans la ville.

- 17 parents soit 16 % ont répondu que leurs enfants regardent les programmes télévisés en langue française et en langue arabe. Ce sont très probablement des familles bilingues où l'on utilise les deux langues de manière conjointe.

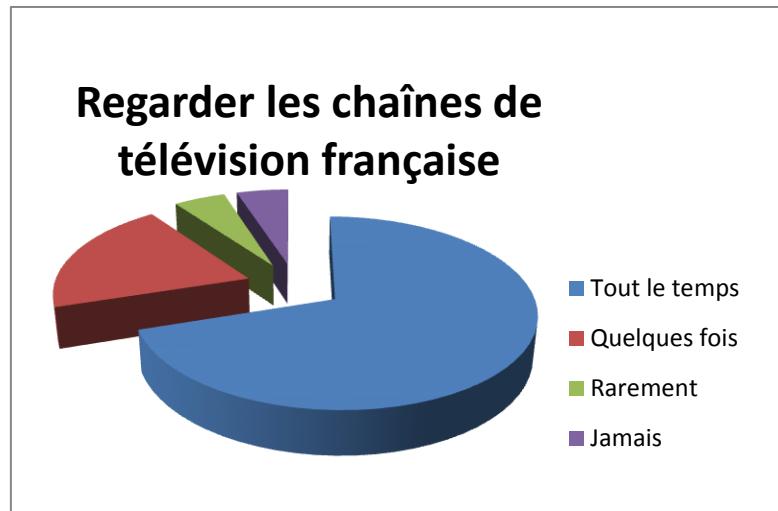


### **Question 6**

Votre enfant regarde-t-il les chaînes de télévision française ?

- Tout le temps
  - Quelques fois
  - Rarement
  - Jamais
- 
- La majorité des parents questionnés (70 %) déclarent que leurs enfants regardaient tout le temps les programmes en français, nous pouvons expliquer cela par le fait que l'enfant vivant dans une famille essentiellement francophone où la langue française est très présente au quotidien a tendance à regarder des chaînes qui diffusent des programmes dans cette langue.
  - 20 % des répondants déclarent que leurs enfants regardent quelques fois les programmes en langue française.
  - 6 % ont répondu « rarement » à cette question.

- 5% des parents déclarent que leurs enfants ne regardent jamais la télévision française. Ce sont généralement des enfants qui vivent au sein de familles arabophones.



***Une conclusion partielle s'impose***

La majorité des parents qui ont déclaré qu'ils utilisaient exclusivement la langue française pour communiquer avec leurs enfants affirment que ces derniers regardent uniquement les chaînes françaises à la télévision et ce sont ces mêmes enfants (dont les parents ont fait des études supérieures pour la majorité) qui ont un niveau excellent au préscolaire.

Cette constatation nous permet de confirmer l'hypothèse selon laquelle le niveau d'instruction des parents joue un rôle très important dans l'apprentissage de la langue française chez leurs enfants, les parents parlant le français tout le temps, qui sont instruits et qui ont une certaine culture, ont quasiment tous des enfants qui ont un très bon niveau en français, de plus nous avons noté que c'est dans ces mêmes familles où les parents parlaient en français que les enfants regardaient uniquement les chaînes françaises. Regarder des programmes télévisés en français ne peut que favoriser et faciliter l'acquisition de certains éléments langagiers, en particulier les éléments de la phonétique. Des enfants qui sont en contact avec la langue française auront plus de facilités dans leur apprentissage en milieu préscolaire et plus tard en milieu scolaire.

**Question 7**

Possédez-vous une bibliothèque à la maison ?

- Oui
- Non

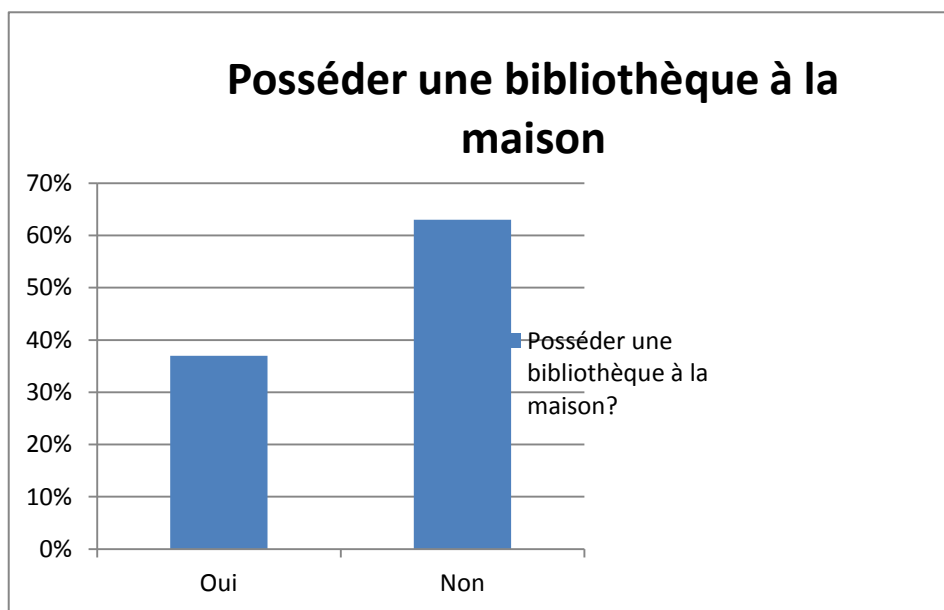
Si oui, il s'agit de :

- Bibliothèque de famille (un héritage)
- Grande bibliothèque
- Bibliothèque de taille moyenne

Cette question que nous avons posée aux parents et qui se compose de deux parties, a pour objectif de savoir si le fait de posséder une bibliothèque à la maison, a de l'influence sur l'apprentissage de la langue française.

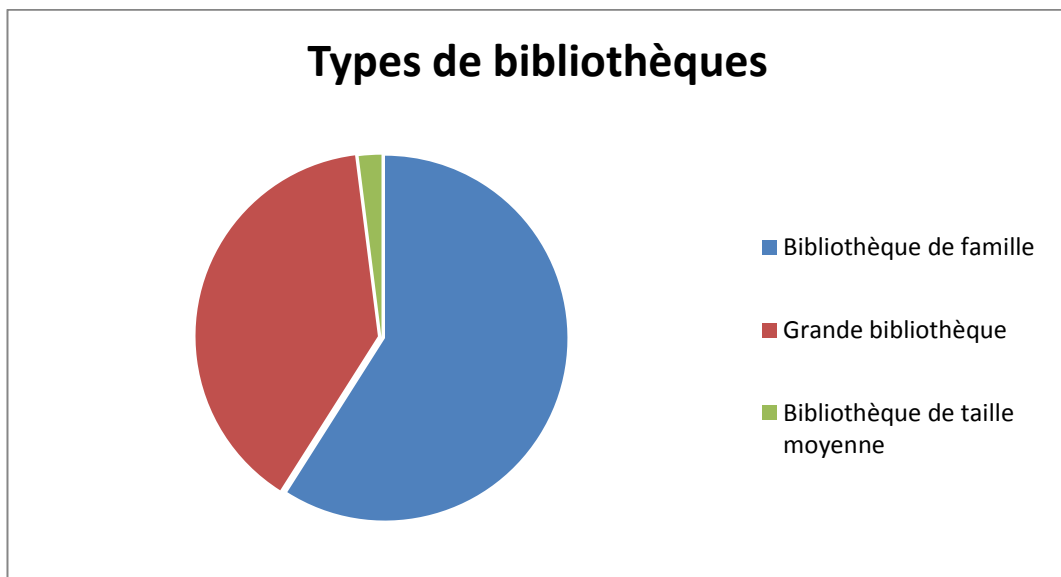
- 39 c'est-à-dire 37 % ont répondu qu'ils possèdent une bibliothèque à la maison contre 67 (63 %) qui ont donné une réponse négative à la question.

Le peuple algérien n'est pas un peuple adepte de la lecture, cette dernière est loin d'être le passe-temps favori des familles algériennes, celles-ci préfèrent plutôt regarder la télévision ou rendre visite à la famille pendant leur temps libre. La lecture ne fait donc pas partie de la culture algérienne. Tout ceci justifie les chiffres pour les réponses obtenues.



- 23 (59 %) des parents qui ont répondu qu'ils possédaient une bibliothèque à la maison déclarent que leur bibliothèque est un héritage familial ; ils l'ont hérité de leurs parents ou de leurs grands-parents.
- 15 (39%) d'entre eux déclarent que leur bibliothèque est de taille moyenne contre 2 % seulement qui déclarent qu'ils ont une grande bibliothèque.

La bibliothèque que peut avoir une famille algérienne dans sa maison est dans la plupart du temps un héritage familial. Les parents qui possèdent leur propre bibliothèque (généralement de taille moyenne) sont probablement des médecins, avocats ou enseignants universitaires, dans la plupart des cas, ceux-ci possèdent leurs livres depuis leurs études universitaires.



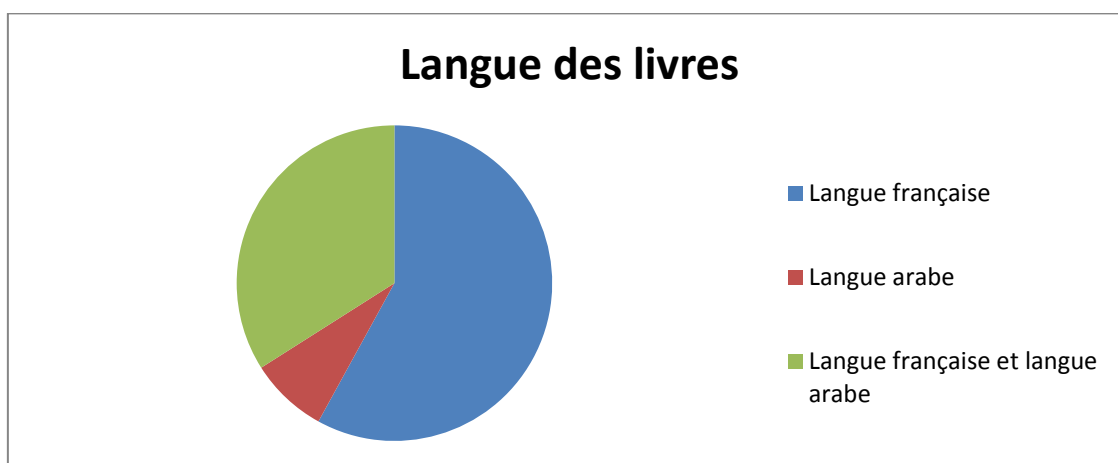
### **Question 8**

Vos livres sont-ils écrits en :

- Langue arabe
- Langue française

- 58 % des répondants disent que leurs livres sont écrits en langue française contre 8 % qui déclarent posséder des livres écrits en langue arabe. 34 % d'entre eux ont des livres écrits en français et en arabe.

Ces chiffres démontrent une fois de plus que la majorité des familles enquêtées sont des familles francophones. La question est de savoir si ces livres qui composent les bibliothèques de ces familles sont réellement consultés, lu ou même « approchés » ou font-ils seulement partie du décor intérieur de la maison, et que l'on nous interdit très souvent de toucher<sup>79</sup> ?



### **Question 9**

Que pensez-vous de l'enseignement du français dans le préscolaire ? Est-il :

- Nécessaire
- Sans intérêt

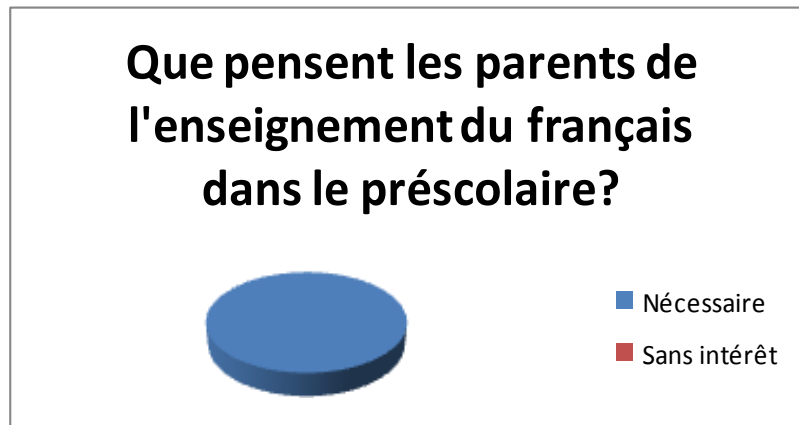
Les réponses à cette question ont très fortement attiré notre attention. 100% des parents interrogés pensent qu'il est nécessaire que l'on enseigne la langue française au préscolaire. Tous les parents pensent donc que c'est une bonne chose et que c'est même

---

<sup>79</sup> Les familles algériennes ont tendance à interdire aux enfants de toucher aux livres de la bibliothèque de la maison considérant ceux-là comme étant sacrés mais surtout de peur que leurs enfants les déchirent ou les salissent. Ceci ne fait que confirmer une fois de plus que " le livre " d'une manière générale ne fait pas partie de la culture des algériens.

indispensable de nos jours pour un enfant d'acquérir, dès le préscolaire, cette langue qui lui servira tout au long de sa vie.

Les parents sont conscients de l'importance d'apprendre une langue étrangère à un enfant dès son plus jeune âge, ils savent pertinemment qu'un enfant de 5 ans assimile vite les informations de toutes sortes dont les langues étrangères. Ils connaissent les avantages de l'enseignement précoce d'une langue étrangère même si - et nous en convenons parfaitement - ils ne sont pas spécialiste en la matière.



### **Question 10**

Souhaitez-vous qu'il y ait :

- Une séance d'une heure de français par jour
- Une séance de plus d'une heure de français par jour

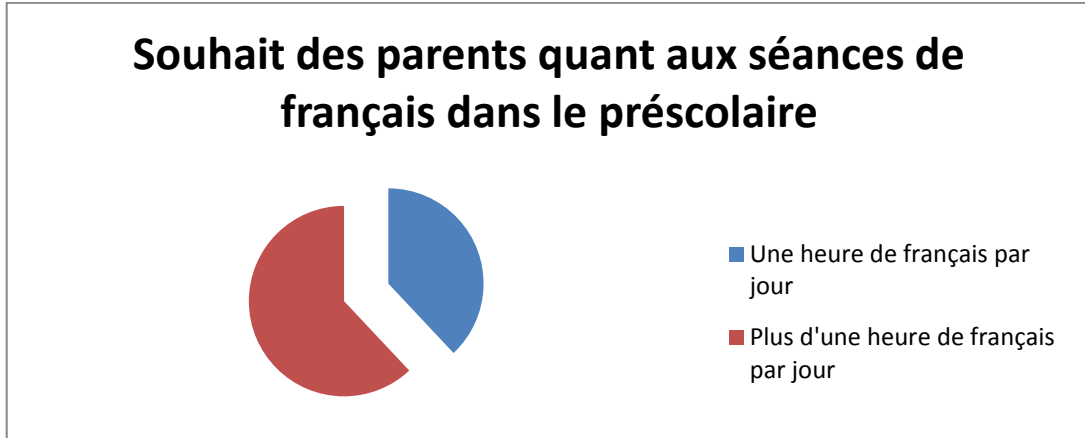
38 % des parents enquêtés pensent qu'une heure de français par jour au préscolaire est suffisante contre 62 % qui souhaitent qu'il y ait plus d'une heure de français par jour.

Si tous les parents sont d'accord pour dire qu'il est nécessaire d'introduire l'enseignement du français au préscolaire, ils n'en sont pas moins en ce qui concerne l'horaire consacré à celui-ci. Cette question<sup>80</sup> qui divise l'ensemble des parents enquêtés est peut-être due au fait que certains d'entre eux estiment que le français n'est qu'une matière parmi d'autres et qu'ils auraient peur qu'elle prenne le dessus sur les autres

---

<sup>80</sup> Nous entendons ici l'horaire que l'on doit consacrer à l'enseignement de la langue française au préscolaire et non pas la question 10 du questionnaire.

matières enseignées et d'autres, par contre, estiment que l'horaire consacré à l'enseignement du français devrait être plus conséquent.



### *Question 11*

Pour vous, un préscolaire de qualité, c'est un espace de :

- Jeu
- Accueil et socialisation pour les enfants
- Préparation à l'école
- Apprentissage de la langue française

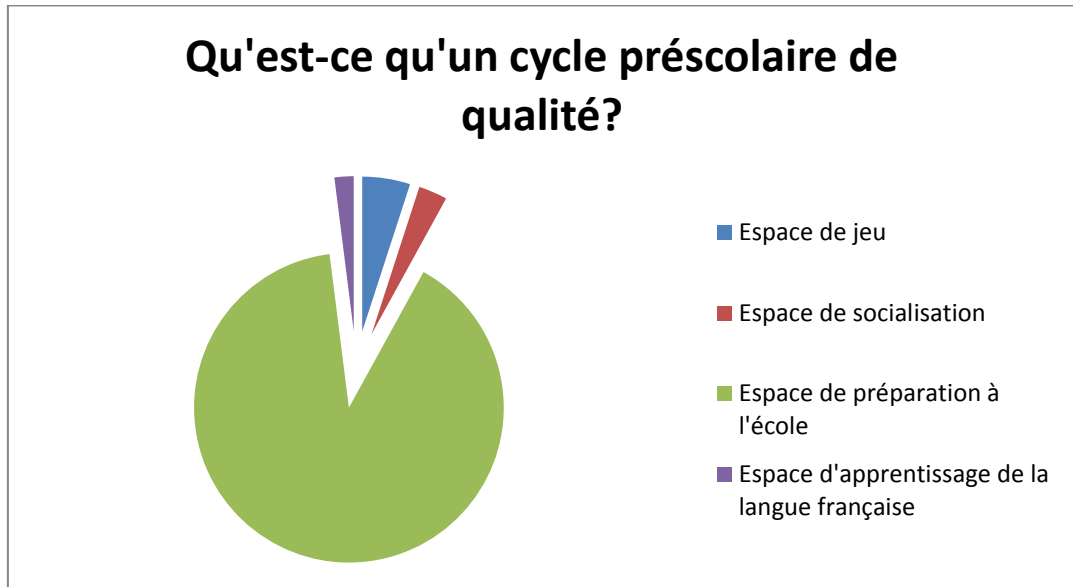
Pour cette question, nous avons demandé aux parents de classer les réponses par ordre d'importance. Après avoir effectué le calcul des réponses données, nous sommes parvenue aux résultats suivants :

- La majorité des répondants pensent que le préscolaire est, avant tout, un espace de préparation à l'école.

Les parents attendent du préscolaire qu'il prépare leurs enfants à l'enseignement et à l'apprentissage à l'école, pour qu'ils puissent intégrer l'école en ayant acquis des connaissances en langue (lecture, écriture), ou en mathématique par exemple, il aura plus de facilité à suivre le programme de l'école primaire.

- Ils classent ensuite le jeu en deuxième position. En les inscrivant au préscolaire, les parents souhaitent que leurs enfants puissent jouer avec les autres enfants.

- Pour les parents, le préscolaire est aussi un espace d'accueil et de socialisation, ils le classent ainsi en troisième position.
- La majorité des parents classent l'apprentissage de la langue française en quatrième position. Ils pensent que l'apprentissage de la langue française au préscolaire n'est pas une priorité.



### **Question 12**

Que souhaitez-vous voir se développer chez votre enfant au préscolaire ?

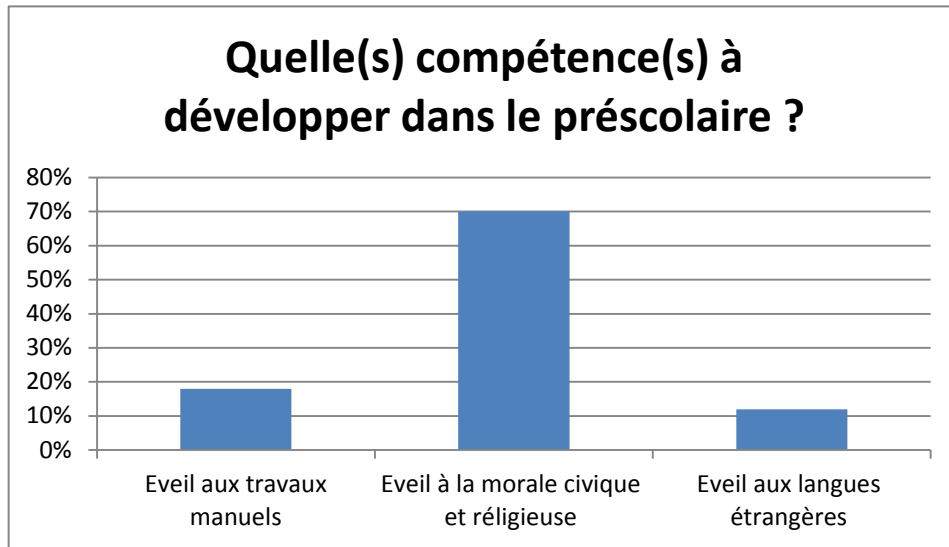
Classez par ordre d'importance de 1 à 3

- Eveil aux travaux manuels
- Eveil à la morale civique et religieuse
- Eveil aux langues étrangères

La majorité des parents questionnés (70%) ont répondu en premier lieu l'éveil à la morale civique et religieuse, en second lieu, l'éveil aux travaux manuels avec 18% des réponses, et en troisième position l'éveil aux langues étrangères avec 12% des répondants.

Les parents sont très favorables à l'enseignement de la langue française à leurs enfants mais ils donnent une grande importance au fait que le préscolaire doit surtout éduquer leurs enfants, leur inculquer des valeurs morales et religieuses.

Les réponses des parents s'articulent plus autour de la fonction morale que de la fonction intellectuelle qu'ils peuvent attendre du préscolaire.



### Conclusion

Tous les parents interrogés montrent les mêmes exigences, ils ont des ambitions pour leurs enfants, leur souci est de leur offrir un maximum de chances pour réussir socialement et professionnellement.

Les parents sont donc très exigeants quant à la préscolarisation de leurs enfants, mais aussi par rapport à la nécessité et à l'importance de l'apprentissage d'une langue étrangère dès le préscolaire, en particulier la langue française. Ils sont tous conscients que le fait de commencer l'enseignement du français dès le plus jeune âge ne peut qu'être bénéfique pour leurs enfants.

L'enfant apprenant le français à un âge précoce a plus de chances de réussir dans sa scolarité d'autant plus s'il baigne dans un milieu socioculturel élevé, où la langue étrangère est tout le temps présente. Tous ces éléments mettent l'enfant en confiance et il pourra en fin de compte s'exprimer dans cette langue couramment et avec une certaine assurance.

Les pratiques linguistiques dans les familles enquêtées sont largement dominées par l'utilisation du français, un certain nombre d'entre elles (les familles) font même un usage exclusif de la langue.

Le milieu familial n'est certainement pas l'unique facteur d'influence dans l'apprentissage du FLE, il n'en demeure pas moins, très important car la famille est, comme le dit si bien Christine Deprez (1994 : 35), « le lieu privilégié de la transmission des langues aux enfants ».

Ainsi, le niveau culturel des parents joue un rôle très important dans l'apprentissage de la langue française. Il suffit au moins que l'un des deux parents soit instruit pour qu'on puisse voir l'effet positif de son instruction sur ses enfants. Cela ne nous permet pas de nier l'hypothèse qu'un enfant évoluant dans un milieu arabophone ou dans un milieu défavorisé a toutes ces chances de réussir à l'école.

## **Chapitre 2**

# **Analyse des guides pédagogiques**

Nous proposons d'entamer ce chapitre par une définition du guide pédagogique, nous présenterons par la suite les méthodes utilisées pour l'enseignement du français au préscolaire dans les deux écoles suivantes :

-L'école *Massinissa* qui propose une méthode de lecture appelée *Aux 4 Vents* et qui se compose d'un manuel destiné à l'élève et d'un guide pédagogique pour les enseignants.

-L'école *Ecole et Loisirs* qui propose une méthode de lecture syllabique et qui comporte un seul manuel pour l'élève dont l'intitulé est : *Anas et Anissa*.

## 1. Définition du guide pédagogique

Le guide pédagogique est un outil destiné à l'enseignant pour l'aider dans sa tâche d'enseignement en classe. Il fixe les objectifs à atteindre, le contenu à enseigner et la méthodologie à suivre.

La conception et la rédaction du guide pédagogique doivent être conformes aux objectifs du programme. Un guide pédagogique doit comporter les points suivants :

- Une définition claire des objectifs généraux et spécifiques à atteindre par les élèves;
- Une synthèse du contenu fournissant les informations et les connaissances de base à enseigner pour atteindre les objectifs définis ;
- Une progression du contenu selon des cycles définis (trimestriel, semestriel, annuel) pour les unités d'enseignement<sup>81</sup> ;
- Proposition des différentes activités d'apprentissage ;
- Recommandation d'une méthodologie d'enseignement ;
- Le matériel pédagogique à utiliser ;
- Des procédures d'évaluation (par rapport aux objectifs).

---

<sup>81</sup> Une unité didactique ou unité d'enseignement est une période d'enseignement d'une durée variable faisant partie d'un projet pédagogique et au cours de laquelle est dispensé un nombre fini d'exercices et d'activités. L'unité didactique forme un ensemble achevé.

## 2. Présentation de la méthode "*Aux 4 vents* "

*Aux 4 vents* est l'une des méthodes créées par C. Aoun<sup>82</sup> pour la grande section en outre de la méthode "Palmito"<sup>83</sup> destinée à la maternelle. Ce sont des méthodes qui mettent l'enfant au centre de l'apprentissage, car il apprend par projet, ce qui rend l'accès à l'information plus facile.

Cette méthode préconise une initiation progressive à la lecture et à l'écriture. En dépit du fait qu'elle vise un enseignement axé sur l'oral, elle donne une grande importance à l'écrit, notamment grâce au graphisme ; l'enfant essaye de retracer, d'imiter et de faire des gestes continus pour apprendre à écrire d'une manière naturelle.

*Aux 4 vents* est une collection d'ouvrages qui représente un outil pédagogique utilisé par un bon nombre d'écoles privées en Algérie. D'habitude, les écoles privées collaborent avec les éditions « Hachette »<sup>84</sup>, mais au cours des dernières années, c'est la tendance d'autres manuels étrangers qui prime, avec notamment l'utilisation des manuels libanais<sup>85</sup> comme dans l'école Massinissa.

La collection *Aux 4 vents* se compose de trois cahiers de lecture et d'écriture, un cahier d'activités et un livre d'histoires, tous destinés à la grande section. Comme nous le verrons dans la description de guide pédagogique, les trois cahiers de lecture et d'écriture GS (grande section) proposent une entrée progressive dans la lecture.

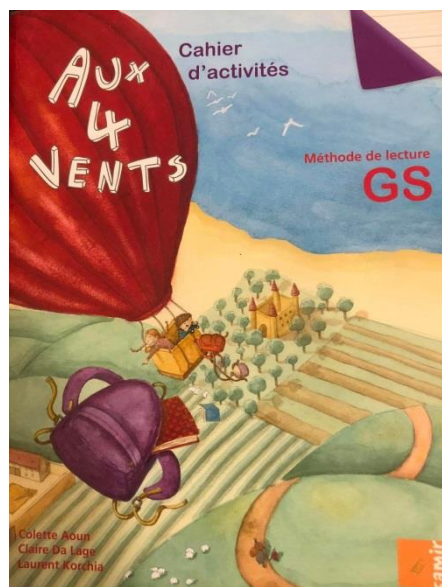
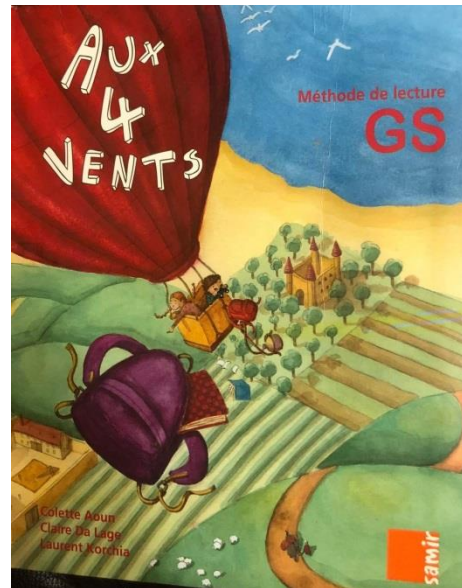
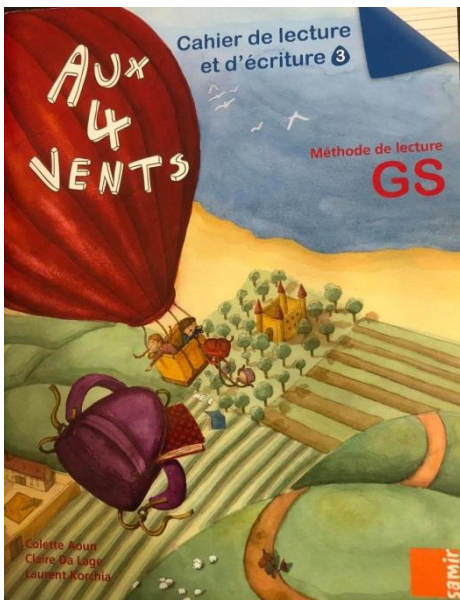
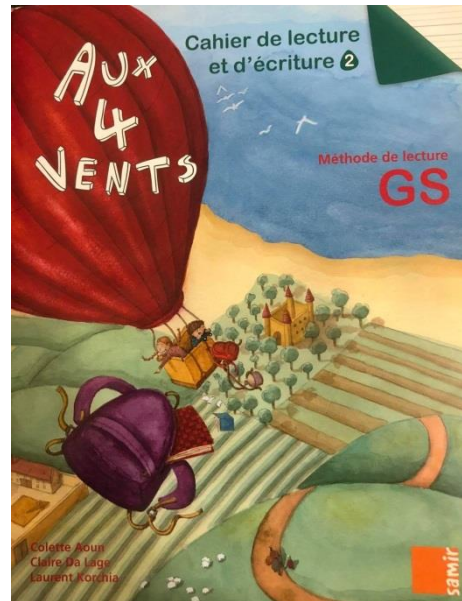
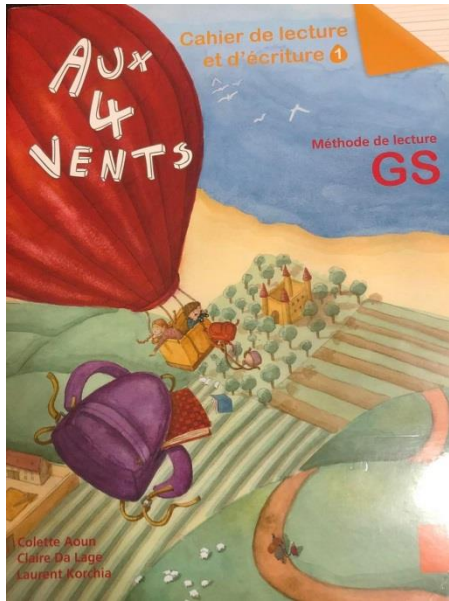
---

<sup>82</sup>Docteur en pédagogie à l'université de Paris, elle a mené l'essentiel de ses recherches dans le domaine des méthodes actives pour l'enseignement des langues. Consultante spécialisée en pédagogie du projet, en didactique de l'oral et en évaluation dans plusieurs établissements scolaires.

<sup>83</sup>Le programme Palmito s'inscrit dans le cadre des méthodes socioconstructivistes. L'enfant est au centre de l'apprentissage et l'enseignant est le catalyseur qui va permettre à l'enfant de découvrir progressivement les concepts dans une démarche de résolution de problèmes. C'est une méthode unique et originale, basée sur la pédagogie du projet.

<sup>84</sup>"Hachette Livre" est le premier éditeur en France. Il a été créé en 1826 par Louis Hachette.

<sup>85</sup>Ces informations ont été tirées d'un article consulté sur Internet.



La méthode prévoit six modules à étudier, chacun d'eux renferme une histoire. Les deux premières histoires préparent l'enfant à entrer dans le monde de la lecture. A partir du module 3, chaque histoire propose la découverte de phonèmes simples associés chacun à un seul graphème grâce à des activités clés comme le travail sur les sons de la parole et l'acquisition du principe alphabétique.

Le livre GS, présenté sous forme d'album, comporte les six histoires conçues pour la méthode *Aux 4 vents*. Chaque histoire est suivie de quatre rubriques : reportage, poème, chanson et création qui vont développer les thèmes traités dans les histoires dans une approche interdisciplinaire.

La méthode propose aussi des séquences orales dont le but est de promouvoir les compétences langagières des apprenants dans le cadre de discours de différents types (narratif, informatif, explicatif, descriptif, etc.), afin qu'ils composent progressivement des unités plus larges que la phrase : un énoncé, de très courts récits, des explications.

*Aux 4 vents* prévoit également des activités d'écriture qui doivent être menées avec les activités de langage oral et de lecture (l'écriture étant une démarche beaucoup plus active que la lecture).

### **3. Présentation du guide pédagogique "*Aux 4 vents* "**

La méthode *Aux 4 Vents* propose un guide pédagogique destiné aux enseignants de la Grande Section, il oriente l'enseignant dans sa démarche pédagogique, en proposant une explication très exhaustive de la méthode. Il se divise en 4 parties :

- 1- Introduction ;
- 2- Rituels ;
- 3- Démarche;
- 4- Déroulement des 6 modules du livre.

### 3.1. Introduction au guide pédagogique

Nous trouvons dans l'introduction du guide une description de la méthode *Aux 4 vents*, avec une explication claire de ses fondements, son application en classe, mais aussi les compétences qu'elle vise dans les domaines du langage oral, de la lecture et de l'écriture.

Le guide propose à l'enseignant de varier ses pratiques d'enseignement, ainsi nous pouvons lire dans les premières lignes de l'introduction ceci :

"Enseigner en Grande Section<sup>86</sup> exige d'enrichir et de diversifier les pratiques, de développer les situations d'apprentissage, de renforcer l'autonomie de l'élève et de l'initier au monde de l'écrit".

Il est aussi précisé qu'*Aux 4 Vents* est basée sur la pédagogie du projet qui permet le développement des connaissances en groupe et qui donne du sens à l'apprentissage. Elle s'inscrit dans le cadre des méthodes socioconstructivistes<sup>87</sup> où l'élève est constamment sollicité et invité à réfléchir avec les autres élèves.

Pour J. Boissy (Accès éditions, 2001) :

"La pédagogie de projet participe à la construction de l'autonomie de l'enfant dans sa responsabilisation à la finalisation d'une tâche. Concevoir les apprentissages dans une pédagogie de projet en assure la cohérence et leur donne du sens".

La pédagogie de projet est une pédagogie où l'apprenant participe à l'élaboration de ses propres savoirs, les contenus à apprendre ne sont plus automatisés mais se présentent sous forme de problèmes à résoudre en classe pour aboutir à un projet final. L'élève motivé par l'accomplissement d'une tâche qui a du sens, s'investit davantage dans ses propres apprentissages, et devient ainsi plus responsable et plus autonome.

La pédagogie de projet est basée essentiellement sur l'apprentissage par la pratique. L'élève effectue des activités dans des conditions naturelles.

---

<sup>86</sup> Rappelons que la grande section concerne les enfants âgés de 5 ans.

<sup>87</sup> Rappelons que l'approche socioconstructiviste, qui est attribuée à Vygotsky et Bruner, comme nous l'avons vu en détail dans la première partie, met l'apprenant au centre des préoccupations pédagogiques et l'incite à la construction du savoir grâce au travail de groupe.

R. Cousinet et C. Freinet pensent que les expériences liées à la vie quotidienne sont les meilleurs facteurs d'apprentissage. Le "vrai travail" comme le dit C. Freinet est de mettre l'élève dans des situations extrascolaires.

La pédagogie de projet favorise une meilleure connaissance des aspects pratiques des savoirs déjà acquis. Elle permet aussi d'améliorer les compétences sociales de l'élève, car elle nécessite une interaction avec l'environnement social.

Il est aussi mentionné dans l'introduction que la méthode renferme 6 modules<sup>88</sup>. Chacun d'eux propose une histoire originale. Celle-ci est exploitée en classe et permet de travailler la compréhension et l'expression orales et écrites, et de lancer le projet de classe.

Pour ce qui concerne le projet de classe, il s'agit d'élaborer deux produits finaux : un produit collectif et un projet individuel.

Le produit collectif est conçu et fabriqué par tous les élèves. L'objectif assigné à la réalisation du produit collectif est de motiver les élèves et donner un sens au travail de groupe en favorisant un esprit d'entraide et de coopération. Quant au produit individuel, il est fabriqué par chaque élève individuellement. Il permet de développer le travail en autonomie et crée un lien entre l'école et la maison puisque l'élève pourra conserver son produit.

Nous trouvons dans ce guide toutes les étapes nécessaires à l'élaboration de chacun des projets et de leurs produits. Nous l'aurons donc compris, le projet peut être un moyen de motiver et d'impliquer les élèves dans leurs travaux.

Il est également expliqué que la méthode *Aux 4 Vents* permet de tisser des liens entre les trois domaines : langage oral, lecture et écriture.

Pour ce qui est du langage oral, *Aux 4 Vents GS* renferme de nombreuses séquences orales et divers supports sont proposés afin d'enrichir le vocabulaire des jeunes apprenants. Ainsi il est proposé dans chaque module l'étude de 40 cartes lexicales, la

---

<sup>88</sup>Le module tel qu'il est définit dans le Dictionnaire de didactique de français de J-P Cuq est : " la partie d'un programme d'enseignement, d'apprentissage ou de formation qui a été divisé en plusieurs unités correspondant à une compétence à acquérir et qui est combinée à d'autres unités. Chaque module pris isolément constitue un objectif spécifique et peut également être évalué isolément". Généralement, on utilise le terme " projet " en contexte algérien (dans les manuels édités en Algérie), qui porte la même signification que le terme " module". Même si dans ce cas, c'est-à- dire pour ce qui concerne la méthode *Aux 4 vents*, qui nous le verrons plus loin, est une méthode libanaise, le module renferme le projet de classe.

mémorisation de deux poèmes et d'une chanson, un reportage, la préparation d'une sortie<sup>89</sup> et celle du projet, ainsi que des questions de vocabulaire dans le cahier d'activités.

Un matériel audio-visuel est également mis à disposition de l'enseignant comprenant un CD, dans lequel sont enregistrés les histoires, les poèmes et les chansons, ainsi qu'un DVD, qui comprend six films.

Nous constatons que ces supports peuvent donner lieu à des situations variées d'expression et de compréhension orales.

Pour ce qui concerne l'initiation à la lecture et à l'écriture, *Aux 4 Vents GS* met à la disposition des élèves trois cahiers de lecture et d'écriture qui sont en lien avec les histoires étudiées.

Le cahier 1 (modules 1 et 2) propose une immersion globale. Les cahiers 2 et 3 (modules 3 à 6) comportent une étude systématique de 20 phonèmes et des graphèmes correspondants.

Il est également fait référence au temps consacré à l'enseignement de chaque module:

"Chacun des six modules est conçu autour de cinq phrases clés directement extraites de l'histoire. Les auteurs préconisent d'étudier une phrase clé par semaine. Il faudra donc consacrer environ cinq semaines par module."

Pour ce qui est de l'écriture, la méthode propose un apprentissage progressif du geste graphique, des jeux préparatoires de motricité, de modelage et de dessin sont ainsi prévus pour initier les enfants à l'écriture avant l'utilisation du cahier de lecture et d'écriture.

Le guide précise que dans le cahier 1 (modules 1 et 2), l'élève apprendra à copier son prénom ainsi que le titre de l'histoire sur une seule ligne. Dans le cahier 2 (modules 3 et 4), l'écriture des lettres tirées des phrases-clés se fera sur une réglure<sup>90</sup> maternelle. Dès

---

<sup>89</sup>L'enseignante que nous avons rencontrée fait rarement des sorties avec ses élèves. Elle explique cela par le manque de temps vu que le programme est très chargé et qu'elle est dans l'obligation de le terminer avant la fin de l'année scolaire.

<sup>90</sup> La réglure est un quadrillage imprimé sur une feuille de papier qui permet la régularité de l'écriture.

le cahier 3 (modules 5 et 6), les élèves écriront sur des réglures Seyès<sup>91</sup>.

Pour ce qui concerne l'évaluation, il est précisé qu'une page bilan est proposée à la fin de chaque module, ceci afin que l'enfant puisse participer à ses propres apprentissages.

### 3.2. Rituels de la classe

Le guide pédagogique *Aux 4 vents* consacre onze pages à la partie correspondant aux "rituels de la classe".

Les rituels de la classe se traduisent par une série d'activités ou de tâches à faire en classe, ces activités ont la particularité de se répéter quotidiennement, d'où l'appellation de "rituels de la classe". Ils sont déclinés de la manière suivante dans le guide:

- a. Les métiers de la classe ;
- b. La présence en classe ;
- c. Le calendrier ;
- d. La météo ;
- e. Le mot du jour ;
- f. Les cartes lexicales ;
- g. L'heure du conte.

Le guide présente une explication détaillée de chaque rituel. Les points les plus importants sont mis en avant comme l'objectif visé, le matériel utilisé ainsi que les étapes qui constituent le déroulement du rituel.

L'enseignante que nous avons rencontrée et chez qui nous avons fait une observation de classe nous a confié qu'elle a fait le choix d'omettre deux des sept rituels mentionnés plus haut, à savoir : les métiers de la classe et le mot du jour.

"Les métiers de la classe", rituel qui consiste à donner un métier<sup>92</sup> à chaque élève et dont l'objectif est de responsabiliser les élèves et de les rendre autonomes - comme il

---

<sup>91</sup> La réglure Sieyès appelée communément "grands carreaux" est celle utilisée en France. Chaque carreau mesure 1cm<sup>2</sup>, découpé de fines lignes horizontales espacées de 2 millimètres. C'est Jean Alexandre Sieyès qui l'a inventé en 1892.

est indiqué dans le document -, est selon l'enseignante, sans intérêt pour les élèves car elle estime qu'ils sont déjà assez responsables si l'on considère tous les apprentissages qu'ils doivent acquérir durant l'année.

"Le mot du jour" dont le déroulement est décliné comme suit, est aussi un rituel qui n'est pas fait en classe.

La première étape de ce rituel consiste à faire découvrir à l'enfant un mot. Il est demandé à un élève de piocher un mot dans la boîte du mot du jour<sup>93</sup>, puis le lui faire épeler. Ensuite, l'enseignant écrit au tableau le mot épelé par l'élève puis ajoute l'article (le, la, un, une, des) s'il s'agit d'un nom commun, en précisant éventuellement le genre du nom.

La deuxième étape concerne les hypothèses sémantiques. Les élèves sont invités à deviner le sens du terme puis à donner une définition.

La troisième étape tourne autour des cartes lexicales. L'enseignant propose à l'élève de rechercher la carte lexicale si elle existe (celle correspondant au mot pioché), puis de la montrer à un camarade de classe. L'élève doit, par la suite, vérifier si l'image correspond aux définitions des camarades. S'il n'y a pas de carte lexicale, l'enseignant cherche la définition dans son dictionnaire puis demande à un élève de la reformuler.

La dernière étape du rituel consiste à faire des phrases avec le mot du jour. Il s'agit de faire produire oralement aux élèves volontaires une phrase dans laquelle ils utilisent le mot du jour.

Nous avons délibérément choisi de rapporter le déroulement de ce rituel ainsi que toutes les étapes qu'ils le caractérisent bien que, rappelons-le, il n'est pas fait en classe par l'enseignante -, ceci afin de bien montrer sa complexité et sa densité par rapport à un enfant algérien de 5 ans pour qui la langue française est une langue étrangère. Nous l'aurons compris, il est très difficile même impossible pour l'élève, par exemple, de reformuler la définition du mot pioché ou de construire des phrases avec ce même mot, bien qu'il soit déjà familiarisé avec cette langue à la maison (en milieu familial). De plus

---

<sup>92</sup> .Voici une liste non exhaustive des métiers de la classe cités dans le guide : l'effaceur (celui qui efface le tableau), le facteur (celui qui transmet le courrier), le distributeur (celui qui distribue les cahiers et les livres à ses camarades), le ramasseur de papier (celui qui tend la poubelle à ses camarade après une activité de découpage), etc. Chaque élève exerce le même métier pendant une semaine.

<sup>93</sup> Les mots sont tirés de l'histoire étudiée.

l'enseignante a argumenté son choix en avançant l'idée que l'utilisation des cartes lexicales (un des rituels que l'on expliquera par la suite) permet déjà d'enrichir considérablement le bagage lexical des jeunes apprenants, par conséquent, il n'est pas nécessaire d'avoir recours au rituel du " mot du jour".

Nous allons à présent, expliquer les autres rituels qui sont suivis en classe.

### *a. La présence en classe*

"La présence en classe" consiste à dénombrer les élèves présents et les élèves absents. Au lieu que l'enseignant fasse l'appel des élèves présents, ces derniers sont invités à signaler, eux-mêmes, leur présence en classe d'une manière très originale et, qui plus est, très instructive pour l'enfant comme nous allons le voir.

L'enseignant et les élèves sont invités à fabriquer eux même le matériel exigé pour ce rituel, pour cela il leur faudrait, ainsi qu'il est mentionné dans le guide ceci :

- Un jeu d'étiquettes des prénoms des enfants (4 × 8 cm minimum) ;
- Une boîte pour ranger les étiquettes ;
- Une feuille de papier ou un carton (50 × 60 cm) ;
- 3 bandes de carton (6 × 65 cm) ;
- Des pinces à linge (même nombre que les enfants) ;
- Le panneau de présence.

L'enseignant et les élèves doivent peindre les trois bandes de carton, les laisser sécher, puis les fixer sur la feuille, en laissant un espace entre chaque bande.

L'enseignant doit ensuite numéroter les pinces à linge avec un marqueur et les répartir en fonction du nombre d'enfants puis fixer le panneau dans le coin de regroupement. Il place par la suite les étiquettes de prénoms sur une petite table, à côté du panneau. Dès la deuxième semaine, le premier enfant arrivé en classe pourra se charger de placer les étiquettes.

Chaque enfant, après avoir dit bonjour, cherche son prénom, parmi ceux de la classe, puis le fixe à l'aide d'une pince à linge, selon son ordre d'arrivée à l'école.

A la fin du temps d'accueil, un enfant observe les étiquettes restantes et nomme les enfants absents, seul ou aidé par ses camarades.

Ensuite, il compte les étiquettes de garçons absents, les fixe et écrit le nombre à côté. Il procède de la même façon pour les étiquettes des filles, les place de l'autre côté et écrit le nombre correspondant.

Enfin, il peut compter et écrire le nombre total d'absents, ce jour-là.

Nous constatons que ce rituel est très intéressant à faire en classe de par les intérêts (social, lexical, spatial, temporel, mathématique et moteur) qu'il présente :

- Sur le plan social, ce rituel permet aux enfants de mieux se connaître et d'être attentifs les uns aux autres; une condition nécessaire pour assurer l'harmonie du groupe.

- Pour ce qui est de l'intérêt lexical, il nous semble très significatif, notamment lorsque l'enfant identifie son prénom et les prénoms de ses camarades, grâce à cela, il pourra apprendre les phonèmes.

- L'enfant apprend aussi, à travers ce rituel, à organiser l'espace grâce au repérage de son prénom et ceux de ses camarades sur les lignes (de gauche à droite, de haut en bas).

- Grâce à l'usage de la pince à linge, l'enfant exerce un jeu de pression pouce - index qui entraîne au geste de l'écriture, et développe ainsi sa motricité fine.

- Quant à l'intérêt mathématique de ce rituel, il se manifeste par le fait que l'enfant se familiarise avec les nombres et leur écriture chiffrée grâce au repérage de son ordre d'arrivée et celui de ses camarades ainsi que les chiffres correspondants.

### ***b. Le calendrier***

Ce rituel a pour objectif de se repérer dans le temps. Il s'agit pour l'enfant d'identifier la date du jour. Sur une feuille de grand format collée au mur, est dessinée une maison avec sept fenêtres de couleur différente (représentant les jours de la semaine). On y lit la phrase suivante : Aujourd'hui, nous sommes le ... suivie de 3

porte-étiquettes pour le jour, les chiffres et le mois. A noter qu'il y a 3 séries d'étiquettes (une pour les jours de la semaine, une pour les chiffres et une pour les mois) et un dessin de cartable plastifié.

L'enfant prend le dessin de cartable plastifié et le place sur le jour qui convient, ensuite, il prend une étiquette correspondant au mot écrit sur la fenêtre et la place près de la phrase : aujourd'hui, nous sommes lundi..., ensuite, l'enseignant rappelle le jour précédent (dimanche) et annonce le suivant (mardi). A la fin, l'enfant choisit l'étiquette correspondante au chiffre et au mois et complète la date sur le dessin.

Nous constatons que ce rituel permet à l'enfant de se repérer dans le temps. Outre le fait qu'il apprenne le nom des jours de la semaine, il peut aussi connaître l'ordre de succession des jours et utiliser les notions : hier, aujourd'hui, demain tout en s'amusant.

### *c. La météo*

L'un des objectifs de ce rituel est de permettre à l'enfant de se familiariser avec la météo de sa région. À l'aide de cadrans accrochés au mur (un pour les jours de la semaine, et un autre pour la météo), l'enfant va indiquer le temps qu'il fait.

Chaque jour, l'enfant met l'aiguille du premier cadran sur le jour qui convient puis il est invité à regarder par la fenêtre et à décrire le temps observé (la couleur du ciel, la présence du soleil, l'apparition de nuages, etc.). Il va ensuite placer l'aiguille du deuxième cadran sur le symbole météo correspondant au temps observé. C'est ainsi que l'enfant pourra observer, nommer et décrire le temps d'une manière originale qui permet d'éveiller son sens de l'observation.

### **Remarque**

Le guide propose aussi pour le rituel de la "météo" un autre matériel, que l'enseignante rencontrée n'utilise pas en classe, estimant qu'elle n'a pas assez de temps pour le faire. Il s'agit d'un thermomètre que l'enseignant et les élèves doivent placer dehors pour qu'ils puissent connaître la température exacte, mais aussi un bonhomme météo dessiné sur le mur, que les apprenants doivent habiller (en collant des bouts de tissu sur son corps en guise de vêtements), les vêtements doivent être adaptés au temps et à la température.

En classe, l'enseignante se contente donc des cadrans accrochés au mur pour réaliser ce rituel.

#### *d. Les cartes lexicales*

Outre le fait que les cartes lexicales soient exploitées dans les leçons, celles-ci sont également utilisées par l'enseignant au début de chaque module, à travers des jeux qui sont proposés chaque matin afin de familiariser les enfants avec les cartes.

Au début de chaque module, l'enseignant choisit les cartes lexicales correspondantes et propose chaque matin des jeux afin de familiariser les enfants avec les cartes qu'ils vont revoir dans les exercices des cahiers et de développer en même temps la conscience phonologique qui va leur permettre de rentrer facilement dans la lecture.

Il nous paraît évident que l'utilisation de ces cartes lexicales est très bénéfique pour l'enfant, la découverte de nouveaux mots lui permet non seulement d'enrichir son bagage lexical mais aussi de se préparer à la lecture. Tout cela d'une manière originale et ludique.

#### *e. L'heure du conte*

"L'heure du conte" correspond au moment où l'enseignant va conter aux élèves l'histoire tirée du module étudié. Il a le choix de le faire après la récréation ou après les activités de la classe. C'est un moment agréable à partager ensemble, l'objectif étant de développer l'écoute et l'imagination des enfants et de leur transmettre le goût de la lecture.

L'analyse des "rituels de la classe" nous permet de constater que non seulement, ces activités qui se répètent quotidiennement permettent de développer certaines compétences comme la compréhension, la rapidité de réflexion ou la mémoire chez les enfants, pour ne citer que celles-là, mais aussi qu'elles déclenchent des moments uniques de plaisir et d'échange en classe.

### 3.3. Démarche

Cette partie du guide propose à l'enseignant la démarche qu'il pourrait adopter en classe en ce qui concerne l'exploitation des éléments suivants : les poèmes, les chansons, la motricité fine et l'initiation à l'écrit.

#### *a. Les poèmes*

Le guide propose à l'enseignant de faire écouter le poème aux enfants, en montrant des dessins pour faciliter la compréhension du texte. Ensuite, il devra demander aux élèves ce qu'ils ont compris (le thème, les personnages, les événements, les lieux, etc.), puis il énonce la première phrase, la reprend avec les élèves et poursuit en enchaînant les phrases.

Les poèmes permettent d'améliorer l'articulation et la mémorisation.

#### *b. Les chansons*

Avant de proposer la chanson aux élèves, le guide invite l'enseignant à prendre le temps de l'écouter à plusieurs reprises pour s'en imprégner et pour se familiariser avec les paroles, la mélodie et le rythme. Ensuite, il devra faire écouter la chanson aux élèves en se servant du CD, puis la chante. Après cela, il fait écouter la première phrase, la reprend avec les enfants puis fait de même avec les autres phrases jusqu'à ce que les élèves arrivent à chanter la chanson tout seuls.

Le guide précise également que les élèves ont la liberté d'associer des gestes à la chanson, de l'illustrer avec un dessin libre, chanter la mélodie sur "la, la, la" ou d'autres sons, chanter en se déplaçant pour sentir le rythme (marcher, sautiller...), accompagner la chanson en frappant des mains ou des pieds, etc.

#### *c. La motricité fine<sup>94</sup>*

C'est une étape qui n'est pas faite en classe par choix de l'enseignante rencontrée. Cette étape propose que l'enseignant apprenne aux enfants à faire différents gestes avec

---

<sup>94</sup>Le développement de la motricité fine signifie que l'enfant utilise certains petits muscles des doigts et des mains pour faire des mouvements précis afin d'atteindre, d'agripper et de manipuler de petits objets.

leurs mains et avec leurs doigts pour développer leur motricité. L'enseignante nous a confié qu'elle n'a pas assez de temps pour faire cela avec ses élèves.

#### *d. L'initiation à l'écrit*

L'écriture représente une étape importante dans l'apprentissage de l'enfant. L'initiation à l'écriture se fait à partir de l'étude d'une phrase clé, chaque phrase clé s'étudie en une semaine (4 à 5 jours). Nous rappelons qu'il y a cinq phrases clés à apprendre par module.

Différents jeux et travaux en atelier (individuels ou en groupes, dirigés ou pas par l'enseignant) sont proposés à l'enseignant et que l'enfant pourra effectuer sur le cahier de lecture et d'écriture, il pourra procéder, petit à petit, à la segmentation de syllabes, à la reconnaissance des phonèmes, jusqu' à l'écriture cursive des mots.

### **3.4. Déroulement des six modules**

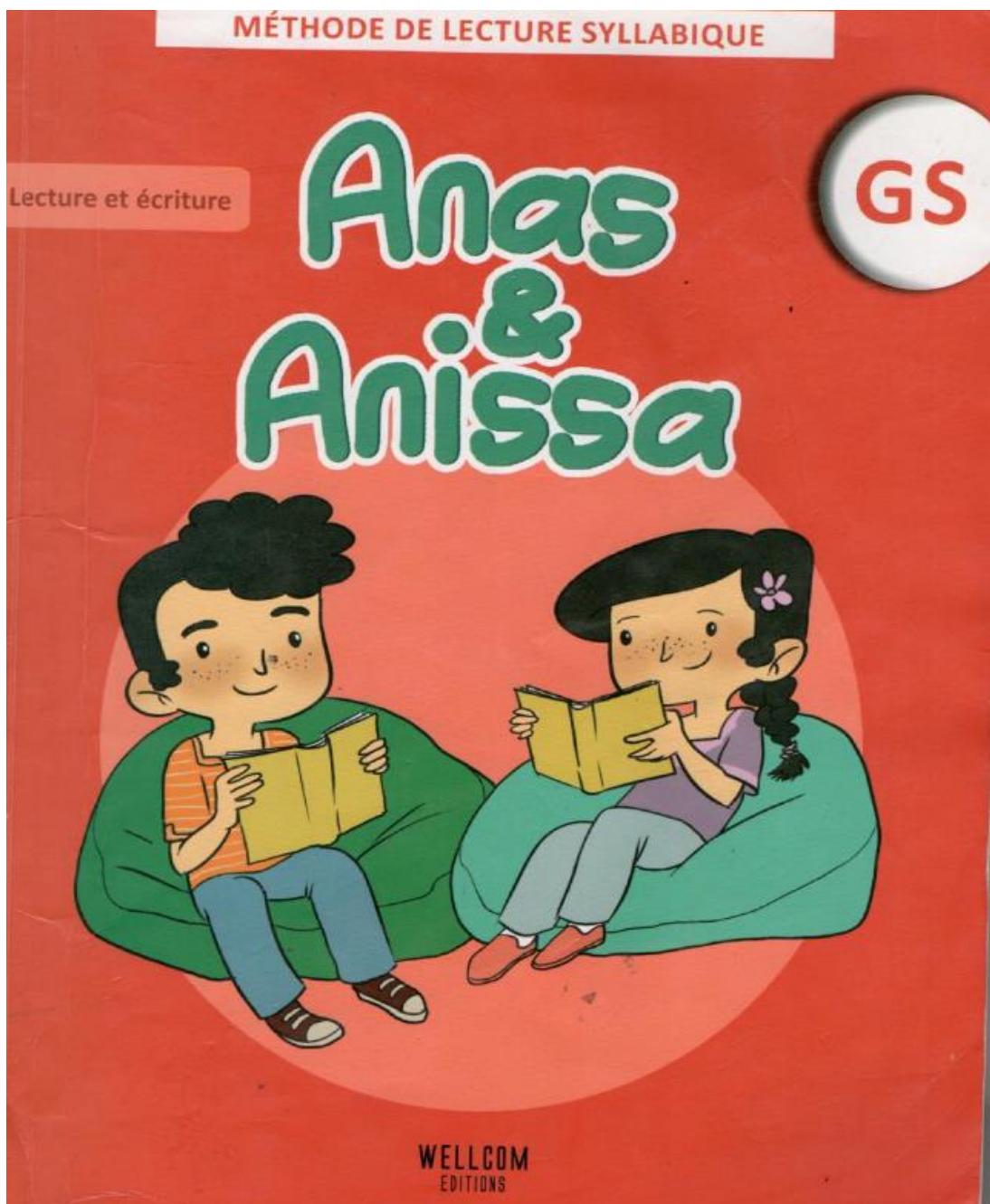
La quatrième partie du guide pédagogique est consacrée à la présentation et à l'explication détaillée des 6 modules à étudier en classe. Chaque module s'étale sur une quarantaine de page où on propose une explication très exhaustive du déroulement du module. Nous ne pouvons présenter le déroulement de ces derniers mais nous tenons à en résumer les points les plus importants afin de bien cerner le processus d'enseignement/apprentissage et le fondement même de la méthode *Aux 4 vents*.

Cette partie propose à l'enseignant les points à exploiter durant tout le module : la découverte de l'écrit, l'appropriation du langage, la découverte du monde, les thèmes abordés, le projet individuel, le projet collectif et enfin les compétences finales à acquérir.

L'enseignant pourra également s'aider d'un tableau récapitulatif que lui propose le guide pédagogique. Le tableau présente le déroulement des modules, semaine par semaine, séance par séance en indiquant les pages des exercices à faire dans le cahier de lecture et d'écriture (CLE) et dans le cahier d'activités (CA) ainsi que les projets collectifs et les projets individuels.

#### 4. Présentation de la méthode "Anas et Anissa "

*Anas et Anissa* est un manuel de lecture et d'écriture qui propose une méthode de lecture syllabique, destinée à la grande section. Cette méthode consiste à identifier les lettres présentes dans un mot pour les associer en syllabes. L'enfant apprend donc d'abord les sons (phonèmes) que forment les lettres ou les ensembles de lettres (graphèmes), pour ensuite les identifier dans les mots. Contrairement à la méthode globale créée au début du 20<sup>ème</sup> siècle, où les enfants apprennent à mémoriser les mots d'un bloc, sans les avoir décortiqués au préalable syllabe par syllabe.



Le manuel est conçu par Amel MANSOURI<sup>95</sup> et édité par Wellcom Editions qui est: "une jeune maison d'édition algérienne créée en 2012 dont la vocation principale est l'édition de manuels scolaires pour les enfants de la maternelle et du préscolaire. Ces ouvrages pédagogiques sont édités en français et en arabe. Ils sont élaborés tout en tenant compte de la culture et des traditions arabo-islamiques des enfants."<sup>96</sup>.

La méthode étant évolutive, conçoit une initiation progressive à la lecture et à l'écriture en proposant des séquences orales et différentes activités d'écriture grâce auxquelles l'élève apprendra à lire et à écrire.

Nous signalons que la méthode ne propose aucun guide pédagogique pour l'enseignant et qu'un CD audio contenant des petites histoires de héros accompagne le manuel, ceci dit, nous constaterons lors d'un entretien avec l'enseignante qu'il ne lui a pas été procuré.

---

<sup>95</sup> Amel Mansouri est la directrice de la maison d'édition "WELLCOM EDITION" depuis 2010, diplômée de l'université Sorbonne Nouvelle-Paris3.

<sup>96</sup> En ligne : <http://wellcom-editions.com>

# **Chapitre 3**

## **Analyse des manuels scolaires**

Le manuel scolaire est un élément capital dans le processus d'enseignement/apprentissage ; c'est un support incontournable pour l'enseignant mais aussi pour l'élève.

Après nos observations sur le terrain, nous avons remarqué que toutes les activités s'appuient sur le manuel scolaire. Bien que l'enseignant reste l'élément central de l'action pédagogique et que la centration se fait sur l'apprenant, ce support pédagogique est d'une grande importance et son utilisation est essentielle. Procéder à l'analyse de ces manuels représente donc une étape importante voire nécessaire dans notre enquête, cela nous permet de dégager leurs avantages mais aussi leurs limites concernant notre objectif de recherche et de mesurer leurs degrés d'adaptation à un jeune élève algérien.

Nous rappelons qu'il n'existe pas de manuel unique qui soit en usage dans les trois écoles enquêtées : dans l'école *Massinissa*, le manuel utilisé se présente sous forme d'une collection intitulée *Aux 4 vents*. Dans *Ecole et loisirs*, le manuel qu'utilise l'enseignante s'intitule *Anas et Anissa*. Par contre, dans l'école *Sibawaih*, aucun manuel de français n'est utilisé, l'enseignante rencontrée utilise des fiches, des dessins ou autres documents authentiques pour faire la leçon.

## **1. Evaluation des manuels scolaires**

Analyser un manuel scolaire n'est pas une tâche facile, et élaborer une grille d'analyse pour le faire ne l'est pas moins. Nous avons vu plusieurs grilles d'évaluation de manuels scolaires, celles-ci pouvant nous inspirer dans l'élaboration d'une grille d'analyse spécifique dont les caractéristiques pourraient répondre à notre objectif de recherche.

C'est dans la grille d'analyse que propose M. C. Bertoletti dans son livre " Manuels et matériels scolaires pour l'apprentissage du F.L.E. Ebauche d'une grille d'analyse" que nous avons puisé nos critères d'évaluation. Cette grille se divise, en réalité, en cinq grilles d'analyse partielles, portant successivement sur les aspects suivants :

- 1- Présentation matérielle ;
- 2-Supports et documents d'apprentissage ;
- 3- Contenus linguistiques ;
- 4- Contenus notionnels/thématiques ;
- 5- Tests et évaluation ;

Bien que cette grille soit très détaillée, nous devons préciser que nous avons fait le choix de la compléter par d'autres critères qui viennent s'ajouter à ces cinq champs de référence et qui nous semblent pertinents dans notre analyse descriptive.

En somme, nous allons étudier les manuels dans leur forme, c'est-à-dire que nous allons voir leur aspect physique, et dans leur contenu, autrement dit nous allons décrire les points suivants : le vocabulaire, la grammaire, le contenu culturel et la thématique présents dans ces manuels, ceci en nous appuyant sur des critères qui nous semblent déterminants pour notre objectif de recherche.

Nous livrerons à la fin de ce chapitre les différences et les points en commun que nous avons relevés suite à cette analyse, ceci afin de montrer leur efficacité et leur adaptabilité pour le jeune élève algérien.

Avant de passer à l'analyse, il nous semble important de voir quelles sont les différentes définitions données au manuel scolaire.

## 2. Définition du manuel scolaire

*Manuel* vient du latin *manualis* (adjectif issu lui-même du substantif *manus*, "main"), terme qui signifie : "qu'on tient dans la main"<sup>97</sup>. (*Dictionnaire Gaffiot*).

Dans le Dictionnaire de didactique de français langue étrangère et seconde, J-P Cuq définit le manuel comme suit :

"Ce terme renvoie à l'ouvrage didactique (livre) qui sert couramment de support à l'enseignement. Dans l'enseignement des langues vivantes, le manuel peut être ou non accompagné d'un support audio (cassette ou cédé audio), audiovisuel (cassette vidéo) ou informatique (cédérom) à usage individuel ou collectif. Quand le livre de l'élève est accompagné d'un guide pour le professeur, d'un cahier d'exercices, de cassette audio ou vidéo, ou d'autres supports encore, l'ensemble du matériel pédagogique ainsi constitué est généralement désigné par le terme de méthode, qui s'est diffusé à l'époque de la méthodologie audiovisuelle."

---

<sup>97</sup> Robert J.P., *Dictionnaire pratique de didactique du FLE* (2002 : p.104)

À l'heure actuelle, un cédérom est généralement conçu avec le manuel scolaire ; les concepteurs des manuels proposent des cédéroms pour motiver les élèves.

J-P. Cuq ajoute :

"Un manuel est habituellement divisé en leçons, unités, séquences mais certains proposent des modes d'organisation plus vastes : modules, dossiers ou parcours. Dans une unité d'enseignement, les rubriques principales reviennent de façon régulière."

Le manuel est structuré et obéit à une certaine progression afin qu'il soit adapté aux élèves. L'objectif premier du manuel est de décliner les connaissances que doit acquérir l'élève, d'une manière organisée et progressive.

Pour F. Richaudeau, (1979 : 51), le manuel est : "un matériel imprimé, structuré, destiné à être utilisé dans un processus d'apprentissage et de formation concerté".

Au-delà du contenu qui doit être structuré selon une progression logique des apprentissages, le manuel doit être attractif et répondre à une certaine exigence esthétique.

### **3. Analyse du manuel scolaire "*Aux 4 vents* "**

Le manuel se présente sous forme d'un ensemble qui se compose d'un livre d'histoires et de trois cahiers de lecture et d'écriture<sup>98</sup>, notre analyse portera donc sur ces 4 documents.

#### **3.1. Présentation matérielle du manuel scolaire**

##### ***a. Fiche signalétique du document***

- Titre : *Aux 4 vents*<sup>99</sup> Méthode de lecture GS

- Auteurs : C. Aoun, C. Da Lage et L. Korchia

---

<sup>98</sup> Habituellement, les manuels scolaires englobent les leçons (ou unités d'enseignement) auxquelles s'ajoutent les différentes activités (celle-ci s'enchaînent l'une après l'autre). Dans notre cas, c'est-à-dire pour ce qui concerne la méthode *Aux 4 vents*, le livre englobe uniquement les histoires des modules, quant aux différentes activités, nous les trouvons dans les trois cahiers de lecture et d'écriture.

<sup>99</sup> Il est expliqué dans le guide pédagogique que le titre "*Aux 4 vents*" fait référence aux quatre compétences que l'enfant doit acquérir à l'école, à savoir : lire, écrire, parler et vivre ensemble.

- Editeur : Samir Editeur<sup>100</sup>
- Date de parution : 2010
- Prix : 4600 DA

**b. Descriptif du matériel didactique**

- Pour l'enseignant : le guide pédagogique<sup>101</sup> de la méthode *Aux 4 Vents*.
- Pour l'élève :
  - Le livre *Aux 4 Vents*
  - Le cahier de lecture et d'écriture 1
  - Le cahier de lecture et d'écriture 2
  - Le cahier de lecture et d'écriture 3
  - Le cahier d'activités
- Matériel collectif :
  - 240 cartes lexicales
  - Six albums
  - Un DVD
  - Un CD

### 3.2 Page de couverture

La page de couverture est identique dans le livre, les trois cahiers de lecture et d'écriture et le livre d'activités, à quelques différences près<sup>102</sup> :

Une fille et un garçon survolant un vaste champ sur une montgolfière de couleur grenat ; le garçon observant le champ avec des jumelles, la fille essayant d'attraper des

---

<sup>100</sup> Samir éditeur est une maison d'édition libanaise qui publie des ouvrages jeunesse, scolaires, parascolaire et de FLE en langue française, arabe et anglaise.

<sup>101</sup> Téléchargeable sur le site de la maison d'édition ([www.samirediteur.com](http://www.samirediteur.com))

<sup>102</sup> Ces différences résident dans la nuance de la couleur : la couleur est un peu plus foncée dans le livre, mais aussi dans le titre. On remarque également qu'il y a, aux coins des pages de couverture des trois cahiers de lecture et d'écriture et du cahier d'activités, une réglure qui n'existe pas dans la page de couverture du livre d'histoires. La réglure fait référence à l'écriture qui se pratique uniquement dans les cahiers.

livres tombant de son sac à dos. On retrouve dans le champ : des arbres, de la verdure, un berger et un troupeau de moutons, un château et une école<sup>103</sup>.

- En haut et à gauche de la page est inscrit le titre de la méthode *Aux 4 vents* en grand (les lettres légèrement inclinées sont écrites en majuscule).

- En haut et à droite de la page on trouve la phrase : "Méthode de lecture GS" inscrite sur une surface bleue représentant le ciel (en plus de quelques oiseaux volant au ciel).

- En bas et à gauche de la page nous apercevons les noms des auteurs :

- Colette Aoun
- Claire Da Lage
- Laurent Korchia

**Observation :**

Les fonctions exercées par les auteurs sont mentionnées dans la deuxième de couverture:

- Colette Aoun est professeur de didactique à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.
- Claire Da Lage est professeur des Ecoles à Paris.
- Laurent Korchia est professeur des Ecoles en région parisienne.

- En bas et à droite de la page on trouve le logo de la maison d'édition.

### 3.3. Structure de l'ensemble pédagogique

D'une manière générale, les grandes lignes du manuel devraient comprendre :

- Une table des matières ou un sommaire.
- Une introduction clairement rédigée et compréhensible – un avant-propos ou une préface pourrait éventuellement remplacer l'introduction –.

---

<sup>103</sup> Nous avons constaté nous même que c'est une école car vue d'en haut, l'image semble représenter une cour d'école.

- Une succession de chapitres, modules ou unités d'enseignement clairement définis.

### 3.3.1. Organisation du livre d'histoires

- *L'avant-propos*<sup>104</sup>

Nous trouvons dans l'avant-propos du livre une présentation de la méthode *Aux 4 vents* dont les points les plus importants y sont clairement expliqués comme les compétences à acquérir pour ce qui concerne le langage oral, la lecture et l'écriture.

L'avant-propos est signé par les auteurs avec une expression assez originale "Bon vent !" <sup>105</sup>.

**Remarque :**

Une double page présentant le manuel suit la page de l'avant-propos, celle-ci ayant comme intitulé : "Ton livre a 6 modules", propose de découvrir la composition des modules à étudier (une histoire en 6 parties, un reportage, deux poèmes, une chanson et une création) avec des images de petite dimension représentant les quatre rubriques déjà citées.

- *Le sommaire*

Nous découvrons dans le sommaire la présentation des six modules, incluant les titres des six histoires (Un coquillage à l'école, Bob le microbe, Star sur glace<sup>106</sup>, Celui qui comptait les moutons, Le jardin de Capucine, Les gardiens de Mogador) et leurs pages de couverture (en petite dimension), ainsi que les titres des rubriques étudiées dans chaque module.

---

<sup>104</sup> L'avant-propos est une courte introduction qui présente un livre.

<sup>105</sup> Cette expression a très probablement été choisie en référence au titre *Aux 4 vents*.

<sup>106</sup> L'enseignante nous a informé qu'elle ne faisait pas le module en rapport avec l'histoire *Star sur glace*, celle-ci parle d'une compétition de patinage artistique auxquels participent Botelo, Robin et Muro. Elle estime qu'il est inutile d'enseigner cette histoire vue qu'il n'y a pas de patinoire en Algérie, et qu'il neige que très rarement ces dernières années, de plus elle bénéficie grâce à cela de plus de temps pour faire le dernier module du livre "les gardiens de Mogador" qui parle de la mer, un sujet beaucoup plus intéressant pour les élèves oranais qui sont habitués à la mer - la région est bercée par la mer méditerranéenne. Le thème de la mer se rapproche beaucoup plus d'un enfant algérien que celui de la neige ; d'où le choix de l'enseignant - après accord de la directrice de l'école- d'effectuer les changements que nous venons d'exposer.

Nous proposons de découvrir les six modules du livre d'histoires ainsi que les rubriques étudiées dans le tableau ci-après :

Module	Histoire	Reportage	2 poèmes et 1 chanson	1 création	Cinq phrases clés	Lettre à apprendre
1	Un coquillage à l'école	A la bibliothèque	-Poème du cartable rêveur -Bestiaire du coquillage - Dans mon cartable	La carte de mon trésor	1-un coquillage a l'école 2-l'été est fini 3- Léo dit bonjour à Julie 4- le trésor tombe 5- Julie regarde le trésor	
2	Bob le microbe	Sais-tu te laver les mains?	-Microbes et virus -Mes paupières - La chanson des brosses	Le livre à compter	1- Bob le microbe est petit 2- Bob saute sur la petite fille 3- Bob est caché dans les cheveux 4- Bob s'installe dans la bouche 5- Au creux d'une main, Bob sera à l'abri	
3	Star sur glace	Des artistes sculpteurs	- L'hiver, la neige - Le bonhomme de neige - Chanson pour les enfants d'hiver	Le bonhomme de neige	1- C'est la finale de Star sur Glace 2- Ils arrivent sur la piste 3- Le bonhomme de Botelo est rigolo 4- Le bonhomme de Robin est assis sur un roc 5- C'est une superbe statue	"a" "i" "l" "r" "u"
4	Celui qui comptait les	Les bâtiments de la ferme	- Poule en haut, poule en bas - Filons la	La carte de mon animal	1- Paco avait un gros problème 2- Paco rencontra	"o" "p" "m"

	moutons		laine - La vache rap classique		un petit poisson 3- Une famille de moutons se promenait 4- Le soir venu, Paco se coucha 5- Le coq ne cria pas Cocorico	"e" "c"
5	Le jardin de Capucine	Les fleurs	- La coccinelle - La sorcière - Petite symphonie pour les fleurs des champs	Une fleur en pot	1- Une jonquille jaune a disparu du jardin 2- Furie fabrique une potion maléfique 3- Furie piétine toutes les autres plantes 4- Les fleurs ont été piétinées 5- Léonard aperçoit Capucine dans les nuages	"j" "f" "t" "é" "n"
6	Les gardiens de Mogador	Le goéland à la loupe	- La mer - La mer s'est retirée - Ne jetez plus rien dans la mer	Une carte d'invitation	1- A Mogador, les digues sont désertes 2- A Mogador, le soleil se lève 3- Les goélands volent vers la ville 4- A Mogador, les goélands se regroupent 5- Il n'y aura plus de bidons blancs	"d" "s" "v" "g" "b"

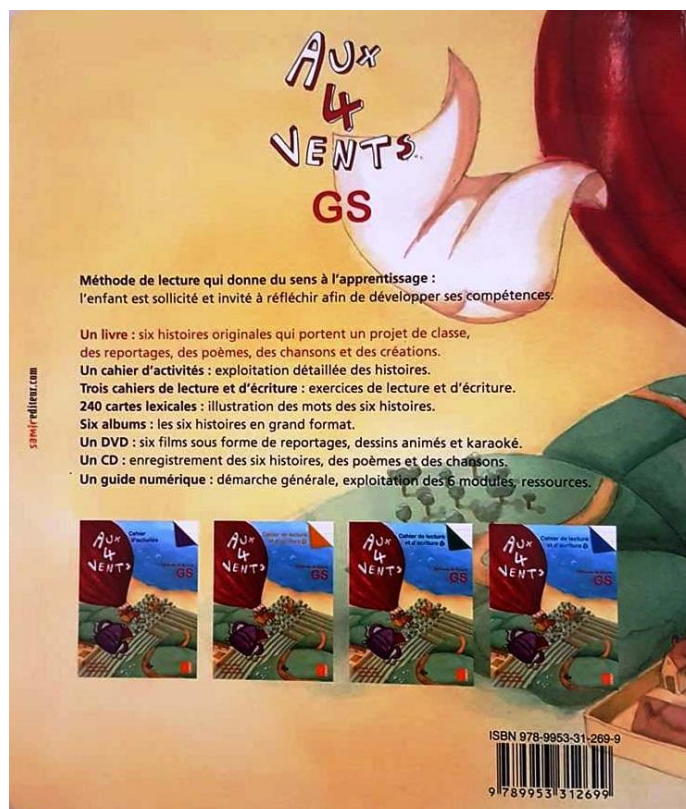
Tableau récapitulatif des modules en question.

Les modules sont présentés clairement, de manière à ce que l'élève puisse appréhender le contenu facilement. Une uniformité de présentation est utile pour faciliter l'assimilation du contenu des chapitres (modules) qui se succèdent ; une diversité dans la présentation pourrait perturber l'élève et l'obligerait à se réadapter à une présentation différente au détriment de l'apprentissage.

Sommaire			
<b>Module 1</b>			
<b>Un coquillage à l'école</b>			
Reportage	À la bibliothèque	22	
Poèmes	Poème du cartable rêveur	24	
	Bestiaire du coquillage	24	
Chanson	Dans mon cartable	25	
Création	La carte de mon trésor	26	
<b>Module 2</b>			
<b>Bob le microbe</b>			
Reportage	Sais-tu te laver les mains ?	42	
Poèmes	Microbes et virus	44	
	Mes paupières	44	
Chanson	La chanson des brosses	45	
Création	Le livre à compter	46	
<b>Module 3</b>			
<b>STAR SUR GLACE</b>			
Reportage	Des artistes sculpteurs	62	
Poèmes	L'hiver, la neige	64	
	Le bonhomme de neige	64	
Chanson	Chanson pour les enfants l'hiver	65	
Création	Le bonhomme de neige	66	
<b>Module 4</b>			
<b>CELUI QUI COMPTAIT LES MOUTONS</b>			
Reportage	Les bâtiments de la ferme	82	
Poèmes	Poule en haut, poule en bas	84	
	Filons la laine	84	
Chanson	La vache rap classique	85	
Création	La carte de mon animal	86	
<b>Module 5</b>			
<b>Le jardin de Capucine</b>			
Reportage	Les fleurs	102	
Poèmes	La coccinelle	104	
	La sorcière	104	
Chanson	Petite symphonie pour les fleurs des champs	105	
Création	Une fleur en pot	106	
<b>Module 6</b>			
<b>Les gardiens de Mogador</b>			
Reportage	Le goéland à la loupe	122	
Poèmes	La mer	124	
	La mer s'est retirée	124	
Chanson	Ne jetez plus rien dans la mer	125	
Création	Une carte d'invitation	126	

La déclinaison des six modules suit le sommaire. Elle est présentée de la manière suivante :

- Les histoires s'étalent sur treize pages chacune ;
- Le reportage, les poèmes et la chanson, la création sont présentés sur deux page pour chaque rubrique ;
- La dernière page du livre propose la chanson « Aux 4 vents » ;
- La quatrième de couverture dans laquelle nous trouvons le titre, une brève présentation du matériel pédagogique, la page de couverture des trois cahiers de lecture et d'écriture et du cahier d'activités en petite dimension, un code barre (en bas de la page) et le nom de la maison d'édition (à gauche de la page).



### 3.3.2. Organisation des trois cahiers de lecture et d'écriture

- ***La page de couverture***

Comme nous l'avons déjà cité, la page de couverture est presque identique à celle du livre d'histoires.

- ***Le sommaire***

Nous trouvons dans le sommaire la présentation des modules avec le titre de l'histoire et sa page de couverture en petite dimension. Rappelons que chaque cahier englobe deux modules entraînant l'étude de cinq phrases clés ainsi que l'apprentissage d'une lettre de l'alphabet pour chaque phrase.

- ***Chaque module s'étale sur 17 pages***

Les deux premières pages sont consacrées à l'ouverture du module, nous y trouvons les mêmes exercices qui se répètent, et que nous exposerons plus loin.

L'introduction de la première phrase clé vient juste après. Chacune d'elles est

suivie d'une série d'activités<sup>107</sup> qui ont un rapport direct avec les mots de la phrase. C'est à travers ces exercices que l'élève apprendra progressivement à lire et à écrire.

- **Les pictogrammes**<sup>108</sup>

La dernière page propose des pictogrammes qui illustrent les verbes principaux utilisés dans les consignes. Ces pictogrammes permettent à l'enfant d'aborder les exercices de manière autonome en lui facilitant la lecture et la compréhension des consignes.

### 3.4. Contenu iconographique

L'un des facteurs ayant le plus contribué à l'évolution du manuel scolaire au cours des dernières décennies a sans doute été l'utilisation d'illustrations. Outre le fait que les techniques d'impression se sont considérablement améliorées, on utilise l'image dans le but de stimuler l'intérêt d'un jeune élève et de le motiver pour apprendre.

#### 3.4.1. Qu'est-ce qu'une image ?

Du latin *imago*, l'image signifie selon le petit Robert de la langue française (2014) : « une reproduction visuelle d'un objet sensible ».

En pédagogie, l'image est " un auxiliaire visuel qui favorise compréhension et production "<sup>109</sup>.

Dans le dictionnaire actuel de l'éducation, il est précisé que : " le recours à l'image en didactique des langues remonte à l'Antiquité. Comenius, au 17<sup>ème</sup> siècle, aurait été le premier à recommander formellement son utilisation dans l'apprentissage d'une langue. "<sup>110</sup>.

L'image occupe une place importante en didactique des langues, elle est considérée comme un auxiliaire incontournable dans l'apprentissage d'une langue étrangère.

---

<sup>107</sup> Nous les étudierons en détail dans l'analyse du contenu linguistique.

<sup>108</sup> En didactique, le pictogramme est un dessin figuratif stylisé qui fonctionne comme un signe d'une langue écrite et qui ne transcrit pas la langue orale. Le même pictogramme est également présent dans le cahier d'activité.

<sup>109</sup> Robert J.P., *Dictionnaire pratique de didactique* du FLE (2002 : p.88)

<sup>110</sup> Ibid.

### 3.4.2. Quel est le rôle de l'image dans le manuel scolaire ?

Comme le souligne D. Coste :

"Une place de choix devrait être octroyée à l'image qui fait partie de l'univers des enfants. Dans beaucoup d'institutions scolaires et notamment les écoles, à travers le monde, l'image a été utilisée de tout temps pour faire parler les apprenants"<sup>111</sup>.

Attrayante et surtout motivante, l'image suscite la communication, stimule l'expression et sollicite les émotions chez l'apprenant en l'invitant à se projeter dedans.

Mis à part son rôle décoratif et captivant, la fonction de l'image est aussi connue pour faciliter le travail de l'enseignant en lui évitant de longues explications ou le recours à la traduction. Elle suscite aussi chez l'apprenant sa faculté d'anticipation, il sait qu'il trouvera dans le texte écrit ou sonore les éléments du dessin ou de la photo qui illustrent ce texte, l'image sert également de support, de déclencheur de nombreuses activités orales et écrites, notamment en début d'apprentissage.

En terme d'enseignement, M. Tardy explique que : "L'essentiel de l'activité de l'enseignement sera de stimuler, d'encourager, d'aider à effectuer les bons choix d'activités, d'utiliser l'image pour faciliter la compréhension"<sup>112</sup>.

Les images doivent être aussi claires que précises pour ne pas donner lieu à des ambiguïtés. Car insérées au texte, elles devraient avoir avant tout une fonction pédagogique.

Le manuel *Aux 4 Vents* présente une grande quantité d'illustrations.

Dans le livre d'histoires, les images illustrent en pleine page les scènes qui se succèdent dans les différentes histoires (en incluant les personnages, les lieux, les objets, etc.), elles expliquent, complètent et précisent le texte narratif. Il y a comme un jeu entre la typographie du texte et l'art graphique de l'image, ce qui rend le livre d'autant plus intéressant et captivant pour les apprenants.

---

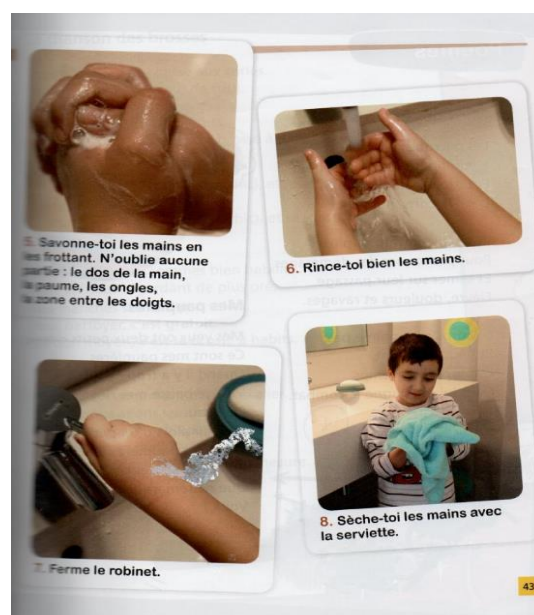
<sup>111</sup> COSTE D., *Les piétinements de l'image, étude de linguistique appliquée*. Janvier-mars 1975, Nelle série n°17, pp : 5-28 (N° consacré à l'image en didactique des langues).

<sup>112</sup> TARDY. Michel ; *Le professeur et les images*, Ed. PUF. 1966, p25



Les dessins doivent cependant être aussi fidèles que possible à la réalité. L'introduction de la fantaisie peut gêner la compréhension, de même qu'une recherche excessive de qualité esthétique est susceptible de détourner l'élève du but réel de l'illustration. Notons tout de même que les images se caractérisent par une qualité de couleur très vive, ce qui attire assurément l'attention de l'élève.

La plupart des illustrations se présentent sous forme de dessins, en raison de leur force évocatrice. Ces dessins reproduisent fidèlement la réalité, ils sont basés sur une motivation pédagogique et sur des objectifs d'information précis. Ils permettent de mettre en valeur des détails ou des éléments importants et significatifs, comme par exemple, dans la rubrique " Reportage ", " Sais-tu te laver les mains " ou " A la bibliothèque " ; cette fois-ci les images se présentent sous forme de photos.



Des images viennent également s'ajouter aux textes dans la rubrique « Poèmes et chansons ».

**Poèmes**

**Microbes et virus**

Les microbes et les virus  
S'entendent bien, les coquins,  
Pour jouer au plus malin  
Dans le corps humain.

Ils s'activent tant et plus  
Pour provoquer des dommages  
Et semer sur leur passage  
Fièvre, douleurs et ravages.

Le corps ne les aime pas,  
Et heureusement,  
La plupart du temps,  
C'est lui qui gagne le combat.

Corinne Albaut  
Comptines de la tête aux pieds  
© Actes Sud, 1999.



**Mes paupières**

Mes yeux ont deux petits ride  
Ce sont mes paupières.  
Quand il y a trop de lumière,  
Vite, je baisse mes rideaux  
De peau...  
J'ai l'air alors d'un petit chat  
Avec mes paupières mi-closes  
Et je vois de très belles choses  
Que ne remarque pas le chat.  
Voilà !

Gisèle Besche



**La chanson des brosses**


Nous partons à la chasse aux caries,  
Venez tous ! Pas besoin de fusil.  
Vous verrez, c'est amusant,  
C'est sans danger les enfants,  
Surtout n'oubliez pas votre brosse à dents.

*Refrain :*  
Le matin... (tchic), le midi... (tchic), et le soir... (tchic)  
Devant la glace !  
Le matin... (tchic), le midi... (tchic), et le soir... (tchic)  
C'est efficace !

Maintenant nous sommes bien habillés.  
Mais en nous regardant de plus près,  
Nos manches sont un peu salies.  
Pour nettoyer, c'est gratuit.  
Un bon moyen, c'est la brosse à habits.

*Refrain*  
Nos souliers attendent dans l'escalier.  
Venez, nous allons les nettoyer  
Avec une brosse à chaussures,  
C'est le moyen le plus sûr.  
Attention ! Brossons-les bien en mesure.

*Refrain*  
Pierre Lozère (paroles et musique)  
www.papaclovin.com  
© Ed. Marypierre, 1985.



Les trois cahiers de lecture et d'écriture et le cahier d'activités sont eux aussi très riches en images et illustrations, ainsi nous pouvons trouver des dessins et des images dans des encadrés, ceux-ci accompagnent les phrases clés à étudier dans les modules et les différentes activités proposées, notons également la présence de quelques bandes dessinées.



Le trésor tombe.  
Le trésor tombe.

trésor Le tombe trésor Le

1 Entoure la phrase que tu viens de lire.

Le trésor sombre. Le trésor tombe.

2 Colle les étiquettes dans l'ordre.

Le trésor tombe .

1 Retracer le mot « bonjour ».

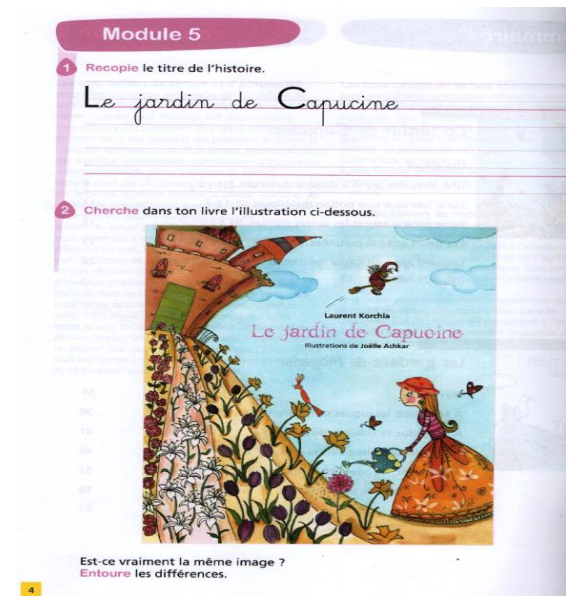
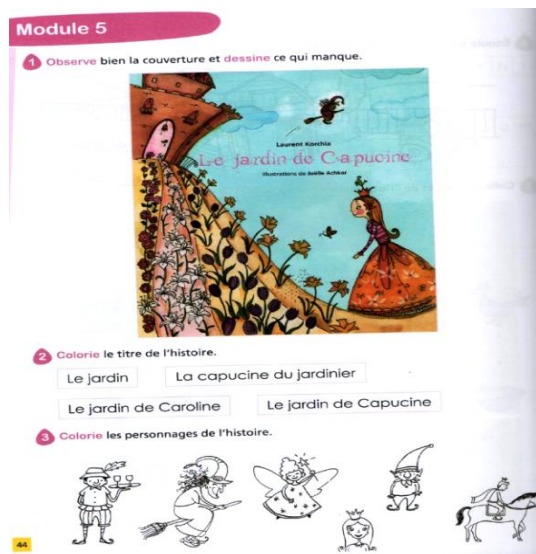


2 Retracer.

bonjour - bonjour - bonjour - bonjour

**Remarque :**

il y a un point qui a particulièrement attiré notre attention, il s'agit de la présence à différents endroits de la page de couverture des six histoires dans le livre, dans les trois cahiers de lecture et d'écriture ainsi que dans le cahier d'activités, celle-ci se présente pareillement mais ayant, à chaque fois, une consigne différente visant naturellement à accomplir une activité particulière (compréhension, écriture, etc.).



### 3.5. Contenu linguistique

#### 3.5.1. Lexique

Dans son livre *"Conception et production de manuels scolaires : guide pratique"*, publié en 1979 par l'Unesco, F. Richaudeau parle de la facilité de lecture des mots chez les élèves et en particulier en début de leur scolarité. Il considère qu'il est préférable d'utiliser aussi souvent que possible des mots faciles à mémoriser par l'élève lui permettant ainsi une lecture facile et agréable. Ces mots doivent être brefs, simples et facilement visualisables : une visualisation puissante d'un mot favoriserait une meilleure lecture car la mémoire visuelle pourrait être plus efficace que la mémoire verbale.

Nous remarquons que le lexique présent dans le manuel est très riche. Non seulement en ce qui concerne le nombre de mots utilisés<sup>113</sup> mais aussi par rapport à la variété qui les caractérise, puisque le livre regroupe six histoires très originales qui abordent des thèmes très différents les uns des autres.

En classe, l'enseignant doit veiller à ce que les mots nouveaux ou difficiles soient placés dans d'autres contextes, assurant ainsi une meilleure compréhension. Notons que lors de l'observation de classe, nous avons remarqué que l'enseignante procède aussi souvent que possible à la révision des mots appris dans chaque leçon.

### **3.5.2. Grammaire**

La grammaire n'est pas mise en avant vu l'âge des apprenants. La méthode initie progressivement au fonctionnement de la langue en mettant l'accent beaucoup plus sur la lecture, l'écriture, l'apprentissage de nouveaux mots ainsi que l'expression orale.

### **3.5.3. Exercices**

Les exercices sont une partie importante du processus d'apprentissage. D'une part, ils consolident et fixent l'acquisition des connaissances et la maîtrise des nouveaux concepts, favorisant ainsi le développement des capacités intellectuelles de l'élève. D'autre part, ils permettent d'évaluer les progrès de l'élève et de vérifier s'ils ont compris ce qu'ils ont appris, en tenant compte bien évidemment des objectifs du chapitre ou de la séquence enseignée. Ils peuvent être présentés avec des degrés de difficulté croissants, permettant ainsi une évaluation plus précise afin de vérifier les aspects du contenu qui doivent être révisés ou renforcés.

Les activités peuvent être ajoutées à un chapitre du manuel, prendre la forme de questions, d'écriture et parfois de dessins.

---

<sup>113</sup> Nous ne pouvons donner le chiffre exact des mots du manuel mais il est clair qu'il est très conséquent si nous prenons en considération le volume du livre d'histoires qui regroupe six histoires ainsi que celui des trois cahiers de lecture et d'écriture qui varie de 34 à 63 pages pour chacun d'eux.

Comme nous l'avons déjà signalé auparavant, la plus grande partie des exercices est réalisée dans les trois cahiers de lecture et d'écriture<sup>114</sup> (CLE).

L'ouverture de chaque module commence par quatre activités en rapport avec l'histoire étudiée. Les mêmes consignes se répètent : *Retrace le titre de l'histoire, Cherche dans ton livre l'illustration ci-dessous*<sup>115</sup>, *Est-ce vraiment la même image?*, *Observe l'illustration, Décris-la, Écris ton prénom.*

L'élève est appelé à travailler sur la compréhension de l'histoire, ainsi il devra reconnaître la couverture, identifier le titre et comprendre le thème abordé.

**Remarque :**

Nous avons mentionné plus haut que ce sont les mêmes consignes qui se répètent pour l'ouverture de chaque module, il nous faut cependant, signaler quelques différences qui ne peuvent être négligées. Pour ce qui concerne la première consigne :

Dans le module 1 et 2, il est demandé à l'élève de retracer le titre de l'histoire (ex p.4 et p.22 CLE1), puis dans les modules 3, 4 et 5, il est question pour lui de recopier le titre sur une réglure maternelle (ex p.4 et ex p.34 CLE2 et ex p.4 CLE3), par contre dans le dernier module l'élève doit recopier le titre sur une ligne Seyès<sup>116</sup> (ex p.34 CLE3).

Nous remarquons que l'évolution de l'écriture sur différentes réglures - comme cela est expliqué dans le guide pédagogique - se fait du plus simple au plus complexe, suivant l'enchaînement des modules, et se justifiant par l'apprentissage progressif de l'écriture.

Pour ce qui est de la troisième consigne (*Observe l'illustration. Décris-là*), elle est aussi légèrement modifiée au fil des modules. Dans le premier module *Un coquillage à l'école*, la consigne est complétée par : *Raconte ce que font les enfants. A quoi jouent-ils ?*<sup>117</sup>. Dans le module 2 *Bob le microbe*, la consigne est plus concise<sup>118</sup> : *Raconte ce que*

---

<sup>114</sup> Des exercices sont également proposés dans le cahier d'activité.

<sup>115</sup> L'illustration en question est la page de couverture de l'histoire.

<sup>116</sup> Rappelons que l'évolution de l'écriture sur différentes réglures est expliquée en détail dans le guide pédagogique.

<sup>117</sup> L'illustration montre des enfants entrain de jouer dans une cour d'école.

<sup>118</sup> L'image illustre des enfants en train de manger dans la cantine.

*font les enfants/personnages*. Par contre dans le dernier module *Les gardiens de Mogador*, la consigne est la suivante : *Raconte ce que tu vois*.

Dans le module 1, les auteurs aident l'élève à s'exprimer oralement en posant une question supplémentaire, contrairement aux cinq autres modules où ils leur demandent uniquement de décrire l'illustration. Il est évident que pour les auteurs l'élève doit apprendre à s'exprimer oralement mais d'une manière très progressive.

Cinq phrases-clés sont tirées de chaque histoire donnant lieu à une série d'exercices qui préparent la lecture et l'écriture. Nous citons quelques-uns qui nous ont semblé importants :

**- Exercices de manipulation d'étiquettes-mots**

Pour faire ces exercices, l'élève doit utiliser des autocollants placés au milieu du cahier. On trouve les consignes suivantes :

- *Colle les étiquettes dans l'ordre* (exercice p. 6 CLE1).
- *Découpe des lettres. Colle-les pour former le mot "fille"* (ex p.28 CLE1).
- *Colle les étiquettes dans l'ordre pour former la phrase clé* (ex p.56 CLE 2).

Ces exercices à caractère ludique permettent à l'élève d'apprendre les mots à travers la reconnaissance de la phrase.

**- Exercices de dictée à l'adulte**

- *Dicte à ton enseignant une phrase qui contient le mot "superbe"* (ex.p.30 CLE 2).
- *Dicte à ton enseignant une phrase qui commence par "ils"* (ex. p15 CLE2).
- *Dicte à ton enseignant une phrase sur la mer* (ex3 p60 CLE3).

Ces exercices préparent l'élève à la pratique de l'écrit et à la lecture, et là aussi nous pouvons remarquer quelques modifications dans la formulation de la consigne au fil des modules, toujours du plus simple au plus complexe (dans la troisième consigne l'élève est libre de choisir la phrase qu'il souhaite dicter à l'enseignant contrairement aux deux premières consignes où il est aidé par son enseignant).

Une série d'exercices sur l'écriture de la lettre "i" devance les exercices de dictée dont voici quelques consignes correspondantes :

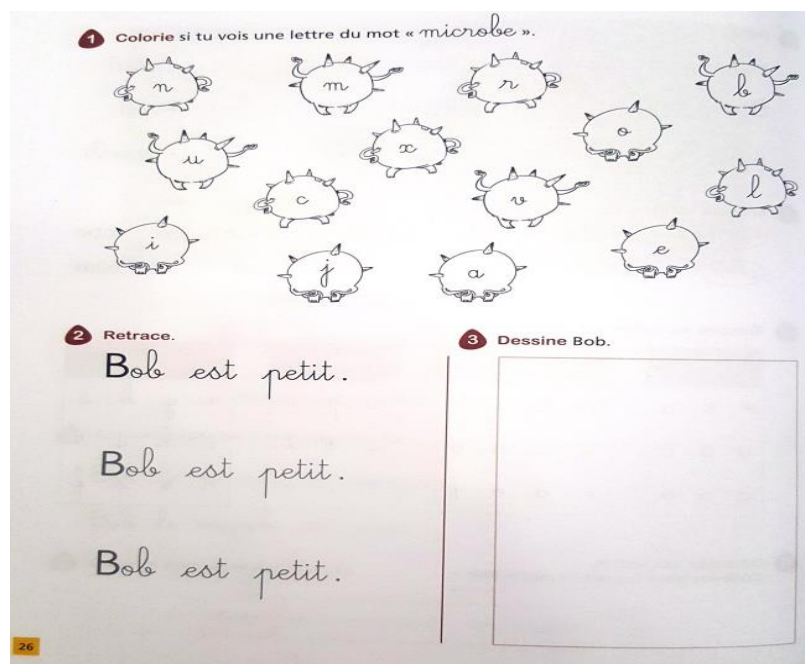
- Copie en écriture cursive.
- Recopie le lettre "i".
- Recopie "ils" et "piste" (cf. image ci-dessous).



**- Exercices d'identification de lettres et de dessins**

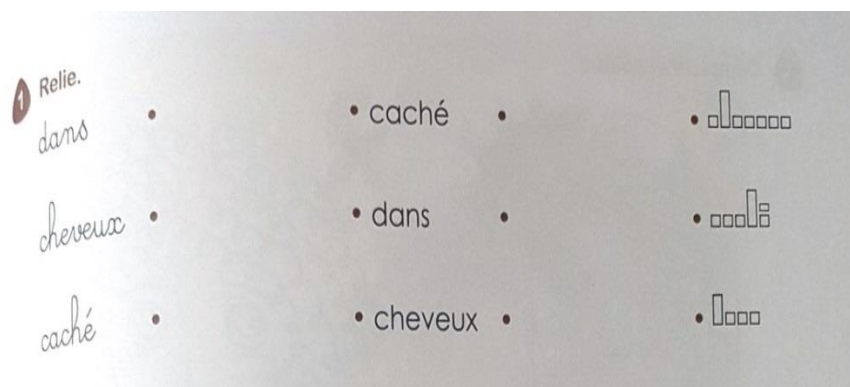
Ces activités sont également présentes dans les trois cahiers de lecture et d'écriture :

- Colorie si tu vois une lettre du mot "microbe" (ex. p26 CLE1).

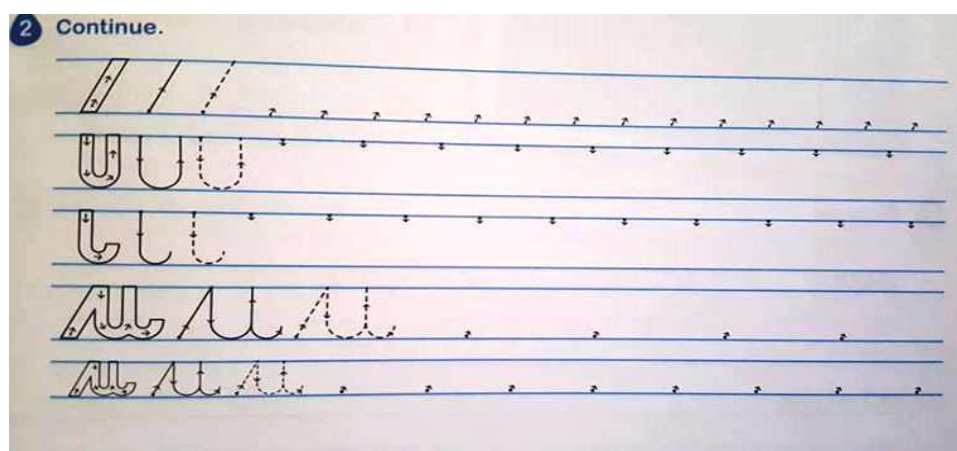


- Entoure la lettre "n" dans la phrase "Léonard aperçoit Capucine dans les nuages." (ex. p22 p29 CLE3).
- Entoure la lettre "n" dans les mots suivants<sup>119</sup> : pénètre-Capucine-manoir-fleur-Léonard-narines-potion-plume-pétunia-nounours.

L'élève est aussi appelé à identifier des silhouettes de mots, par exemple dans l'exercice 1 de la page 31 (CLE1) où il est question de relier les mots écrits en cursif et leurs silhouettes de mots.



Comme cela est largement précisé dans le guide pédagogique, la méthode *Aux 4 vents* donne une grande importance au graphisme. Plusieurs exercices graphiques sont proposés conduisant à la maîtrise des tracés de base de l'écriture, comme par exemple dans le deuxième exercice de la page 29 (CLE2) où il est question d'écrire la lettre "u" en écriture cursive et scripte grâce au tracé fléché de la lettre "u". Il est également demandé à l'élève de dessiner la lettre "u" toujours dans la même page et dans celle qui l'a précède. (cf. image ci-dessous).



<sup>119</sup> Certains mots sont écrits en scripte et d'autres en cursif.

Ces exercices favorisant la qualité des tracés ainsi que l'aisance du geste graphique sont considérés comme étant les exercices de base de l'écriture.

**- Exercices de la conscience phonologique**

Nous trouvons également dans les trois cahiers de lecture et d'écriture des exercices qui permettent de développer la conscience phonologique de l'élève. Il s'agit entre autres, de localiser un son dans un mot :

- *Ecris "l" si tu entends "l"* (ex1 p18 CLE1).
- *Coche la syllabe où tu entends "m"* (ex1p48 CLE2).
- *Barre le "c" si tu n'entends pas "c"* (ex1p59 CLE2).
- *Entoure si tu entends "b"* (ex5 p57 CLE3).
- *Ecris "b" dans la syllabe si tu entends "b"* (ex1 p59 CLE3).

**Remarque :**

Il est intéressant de noter que chaque consigne dans les exercices que nous venons de citer est accompagnée d'un dessin représentant une oreille, ce dessin fait référence à l'apprentissage de la phonétique, celle-ci se traduisant par la reconnaissance de sons à travers l'écoute. Nous constatons également que ces exercices dont l'objectif commun est de familiariser l'élève avec les sons des lettres, font appel à une consigne différente dans chacun des exercices proposés.



Nous pouvons conclure après avoir analysé les différents exercices que les activités proposées dans le manuel *Aux 4 vents* sont multiples et variées, elles renvoient aux différents points de langue à étudier (vocabulaire, phonétique, etc.). Notons tout de même que les activités en rapport avec la compréhension de l'histoire étudiée sont très nombreuses<sup>120</sup>. Ces activités nécessitent souvent l'intervention de l'enseignant, surtout en début d'année scolaire où l'élève ne s'est pas encore familiarisé avec les différentes consignes qui caractérisent les exercices du manuel - même si elles sont formulées très clairement - petit à petit l'élève va apprendre à faire ses exercices tout seul sans l'aide de l'enseignant, ce sont les mêmes consignes qui se répètent, le changement réside dans les thèmes étudiés toujours en relation avec l'histoire du module, notons toutefois que le degré de difficulté des exercices augmente d'une manière très progressive au fil des modules, et cela apparaît clairement à travers les consignes proposées par les auteurs.

### 3.6. Contenu culturel

Après avoir parcouru l'importance de la perspective culturelle dans l'enseignement/apprentissage du FLE et en vue des nombreuses théories avancées sur l'indissociabilité de la langue et de la culture que nous avons pu voir dans la première partie, il nous paraît nécessaire et indispensable d'analyser le contenu culturel en outre du contenu linguistique présent dans le manuel scolaire car nous admettons aujourd'hui, que l'étude de la langue est indissoluble de celle de la culture.

L'étude du contenu culturel nous a donné la possibilité de dégager les types de cultures que véhicule le manuel, ou devrions-nous parler de la seule et unique culture véhiculée par le manuel «Une culture universelle ». Celle-ci se manifeste de différentes manières dans le manuel :

- Dans la chanson "Aux 4 vents", le refrain est le suivant : *j'apprendrai à l'école à parler l'espagnol, arabe, chinois, hindi pour me faire des amis.*

---

<sup>120</sup> C'est dans le cahier d'activités que nous trouverons la majeure partie des activités en rapport avec la compréhension de l'histoire étudiée. Les questions posées à l'élève tournent autour des différents éléments de l'histoire : personnages, lieux, déroulement des événements, etc. On dénombre 26 questions posées à l'élève pour chaque module, dont 16 questions de compréhension, c'est à dire l'importance donnée à ce point de langue (compréhension) par les auteurs. Notons toutefois, l'aspect ludique dans certaines activités (coloriage, utilisations d'autocollants, etc.)

Ce refrain traduirait une volonté de la part des auteurs d'inculquer aux apprenants les valeurs de l'altérité et de l'altruisme qui sont en réalité des signes d'interculturalité et d'ouverture sur le monde à travers l'apprentissage des langues.

- Les noms des personnages : Le manuel propose une diversité dans les noms donnés aux personnages : Na, Fadi (prénoms d'origine libanaise), Max, Sarah, Julie (prénoms d'origine latine, arménienne et romaine ...).

Le choix des noms donnés aux personnages résulte certainement d'une volonté d'ouverture et d'interculturalité, quoi que nous notons l'absence de prénoms arabo-musulmans.

- Présence de mots en arabe : Borj al-Baroud<sup>121</sup>.

- Présence de mots d'origine étrangère : Mogador<sup>122</sup> (mais qui fait référence à la culture arabe).

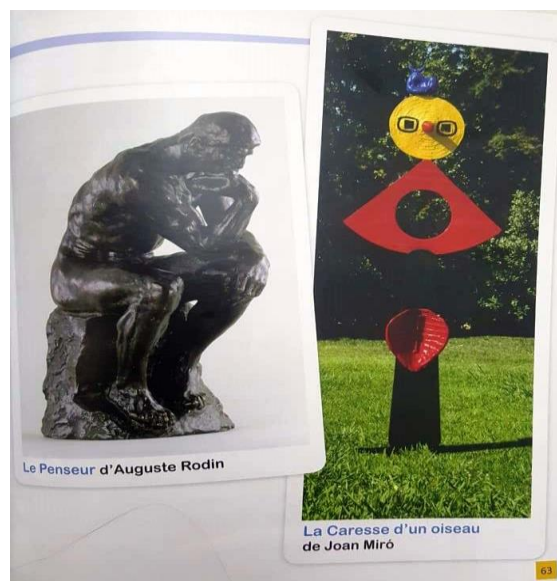
- Dans un des six reportages du livre, nous remarquons le nom de quelques artistes sculpteurs en dessous des photos de leurs sculptures comme : Fernando Botero (Homme à cheval), Auguste Rodin (Le Penseur) ou encore La Caresse d'un oiseau de Joan Miro.

Ces artistes sont européens, et bien qu'ils soient d'une renommée mondiale, nous nous posons la question de savoir si un élève algérien de 5 ans connaîtrait « ces gens-là ». Nous en doutons fort ! Car ces informations relatives à l'art sont très loin de la culture nationale, et bien qu'il s'agisse de diffuser un message d'interculturalité, nous nous permettons d'avancer que ce contenu n'est pas adapté par rapport à l'âge, et au niveau des élèves, mais aussi par rapport à leur environnement socioculturel. Ceci pourrait représenter une forte charge culturelle, qui plus est, inadaptée à l'apprenant algérien.

---

<sup>121</sup>Borj al baroud est une tour de guet en ruine située près de la ville d'Essaouira au Maroc.

<sup>122</sup> Mogador est l'ancien nom d'origine portugaise de la ville d'Essaouira au Maroc.



Notre analyse nous a également permis de constater qu'il n'y a aucune référence se rapportant à la culture française dans le manuel. Pourtant, il est maintenant admis que l'enseignement/apprentissage d'une langue est indissociable de celui de sa culture.

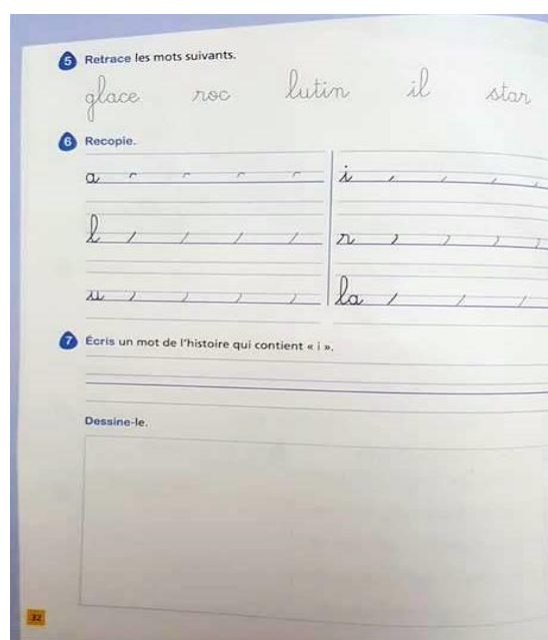
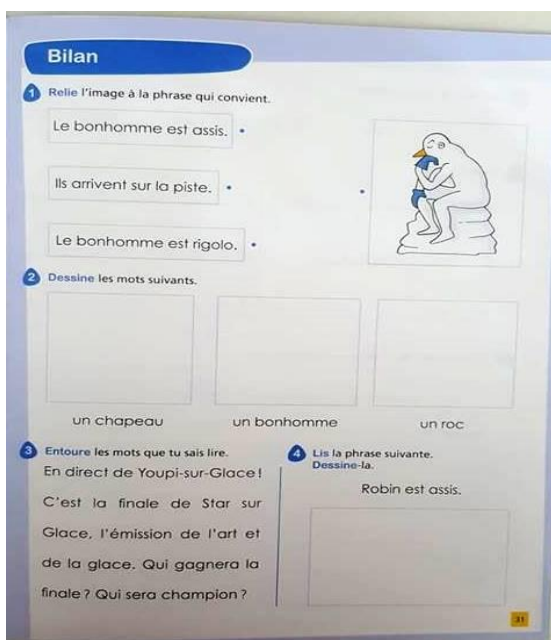
Quant à la culture nationale - celle que les textes et les lois du système éducatif algérien prônent -, elle est inexistante dans le manuel. Cela n'est pas étonnant étant donné qu'à la base, le manuel n'est pas destiné à des élèves algériens.

### 3.7. Thématique

Comme nous l'avons déjà cité auparavant, le livre propose six histoires originales. Certaines de ces histoires sont réelles (*un coquillage à l'école* - quoi que le titre renverrait plutôt à une histoire imaginaire-, etc.), et d'autres sont imaginaires (*Bob le microbe*, *Celui qui comptait les moutons*, etc.). C'est à partir de ces histoires que l'enseignante développera les thèmes à enseigner en classe. L'histoire *Bob le microbe* servirait alors de références pour les thèmes de la propreté et de l'hygiène, *un coquillage à l'école* renverrait au thème de l'école, et ainsi d'autres thèmes comme la protection de l'environnement ou le jeu sont étudiés à travers les autres histoires.

### 3.8. Evaluation

Les trois cahiers de lecture et d'écriture proposent à la fin de chaque module un bilan complet accompagné d'une grille d'auto-évaluation destinée à l'élève. Cet outil permet à l'enseignant d'évaluer les compétences de lecture et d'écriture de ses élèves, et à l'enfant de s'impliquer dans son projet d'apprentissage.



### Conclusion

En somme, nous pouvons dire que le contenu du livre est, en tout état de cause, porteur de message d'interculturalité. Le manuel ne fait aucune référence au contexte algérien et ne prend pas du tout en compte la réalité culturelle des élèves, à contrario, c'est la culture universelle qui domine. Le manuel prône l'ouverture sur les autres civilisations et encourage l'interaction sociale. Rappelons tout de même qu'aucune référence n'est faite à la culture française.

De plus, il vise une classe idéale, dont tous les élèves sont francophones. Or, nous savons que la classe est hétérogène<sup>123</sup>. Le manuel demeure très chargé pour un élève algérien, l'enseignant serait incapable de terminer ce programme scindé en six modules.

<sup>123</sup> Nous avons relevé lors de l'observation de classe qu'il y a également des élèves arabophones. Même si nous admettons que la plupart des élèves sont francophones.

La pédagogie par l'image que propose le manuel est très intéressante, en effet, le manuel est très riche en images ce qui rend l'apprenant actif, dynamique et créatif et permettrait en l'occurrence un meilleur apprentissage.

#### **4. Analyse du manuel scolaire "*Anas et Anissa* "**

##### **4.1. Présentation matérielle du manuel scolaire**

###### ***a. Fiche signalétique du manuel***

- Titre : *Anas et Anissa*<sup>124</sup>
- Auteurs : Amel MANSOURI
- Editeur : Wellcom Edition<sup>125</sup>
- Date de parution : 2014
- Nombre de pages : 120 pages
- Prix : 1590 DA

###### ***b. Descriptif du matériel didactique***

- Le manuel de l'élève *Anas et Anissa*<sup>126</sup>

##### **4.2. Page de couverture**

La couverture du manuel est colorée, le titre *Anas et Anissa* est écrit en gras et en vert sur la page qui est de couleur rouge. L'image au milieu de la page représente un garçon (*Anas*) et une fille (*Anissa*), tous deux assis dans des fauteuils de couleur verte et portant un livre ouvert dans leurs mains.

---

<sup>124</sup> Le titre représente les deux personnages principaux du manuel : les jumeaux *Anas* et *Anissa*.

<sup>125</sup> Rappelons que Wellcom Edition est une jeune maison d'édition algérienne qui produit des manuels pour la maternelle.

<sup>126</sup> Nous rappelons qu'il n'existe pas de guide pédagogique destiné à l'enseignant. Pour ce qui concerne le matériel collectif, il existe un CD en rapport avec les leçons du manuel mais l'enseignante que nous avons rencontrée lors de l'observation de classe nous a informé qu'il ne lui a pas été remis par la directrice de l'école.

Nous apercevons aussi en haut de la page la phrase suivante : Méthode de lecture syllabique, à gauche de la page : Lecture et écriture, à droite de la page : GS (en référence à la grande section), puis en bas de la page : Wellcom Edition.

### 4.3. Structure du manuel

Le manuel est organisé de la manière suivante :

- **Page 2 : Présentation du manuel**

Nous y trouvons une définition de la méthode de lecture syllabique :

"La méthode de lecture syllabique, appelée aussi alphabétique ou connue également sous le nom de B.A BA, se base sur une méthode d'apprentissage progressif de la lecture...les élèves apprennent d'abord les voyelles, ensuite les consonnes, puis la combinaison des deux."

Nous pouvons comprendre que la lecture se fait d'une manière progressive. Il s'agit pour l'élève d'apprendre un son voyelle, associé à une consonne pour former une syllabe, puis de combiner les syllabes pour former un mot. Ensuite, à partir du mot l'élève construira une phrase.

La présentation du manuel ressemblerait à un mini-guide pour l'enseignant puisque nous pouvons trouver dans celle-ci des conseils qui lui sont adressés pour ce qui concerne le déroulement de la leçon ainsi que quelques exemples de leçons avec une explication détaillée sur l'apprentissage des lettres, car c'est bien le but principal de la méthode.

- **Page 3 : Le sommaire**

- **Page 4 : Présentation des personnages**

Nous rencontrons dans cette page les personnages du manuel : le papa, la maman, Anas, Anissa, la maîtresse, Bilal et Safia.

Le contenu du manuel s'articule autour de 6 chapitres organisés en leçons.

Chaque chapitre a une reliure de couleur différente et est constitué de trois leçons sauf dans le chapitre 5 (les 4 saisons) où le nombre de leçons est de 4. Chacune d'elle

aborde l'apprentissage d'une nouvelle lettre de l'alphabet comme le montre le tableau suivant :

Chapitre	Thématique	Leçon	Lettre à apprendre
1	A l'école	1. Attention au vase 2. L'heure de la récréation 3. A la cantine	"a" "i" "o"
2	A la maison	1. Les enfants font leur toilette 2. Au petit matin 3. Les copains s'amuse	"u" "é" "e"
3	En camping	1. Les enfants se préparent 2. Dans la forêt 3. La tombée de la nuit	"m" "r" "b"
4	Les 4 saisons	1. En été 2. C'est l'automne 3. Quel froid 4. Le soleil est de retour	"s" "p" "o" "v"
5	Au sport	1. Le champion de foot 2. Le duel 3. Dur dur le karaté	"t" "j" "c"
6	En sortie	1. Le spectacle d'animaux 2. Au parc floral 3. En route pour le parc d'attraction	"n" "f" "d"

*Tableau récapitulatif des chapitres étudiés*

- La dernière page de chaque chapitre est destinée à la révision.

- *La dernière page de manuel*

Nous trouvons dans cette page des autocollants qui correspondent aux lettres et aux syllabes du manuel.

- *Quatrième de couverture*

Nous trouvons dans la quatrième de couverture, qui est de couleur rouge, écrit en haut " Méthode de lecture syllabique ". En dessous nous pouvons lire le titre *Anas et Anissa* en gras et en vert, nous apercevons également la même image des deux apprenants figurant sur la page de couverture, plus bas, une brève présentation du matériel pédagogique, le site ainsi que le nom de la maison d'édition et un code barre (en bas et à droite de la page).

#### 4.4. Contenu iconographique

En analysant le manuel, nous remarquons que les images ne sont pas nombreuses - si nous prenons en compte le fait qu'il soit destiné à de jeunes enfants et que, par conséquent, l'image devrait être largement utilisée par les concepteurs - . Nous trouvons une grande illustration en début de chaque leçon, comme, par exemple, dans la première leçon du deuxième chapitre (cf. image ci-dessous). Cependant, il nous semble important de signaler qu'il n'y a aucune phrase ou titre qui accompagne l'image, l'élève doit revenir au sommaire pour associer le titre de la leçon (*les enfants font leur toilette*) à l'image<sup>127</sup>.

---

<sup>127</sup> Nous faisons la même constatation pour toutes les leçons du manuel ; aucun titre accompagnateur n'est ajouté aux illustrations étudiées.



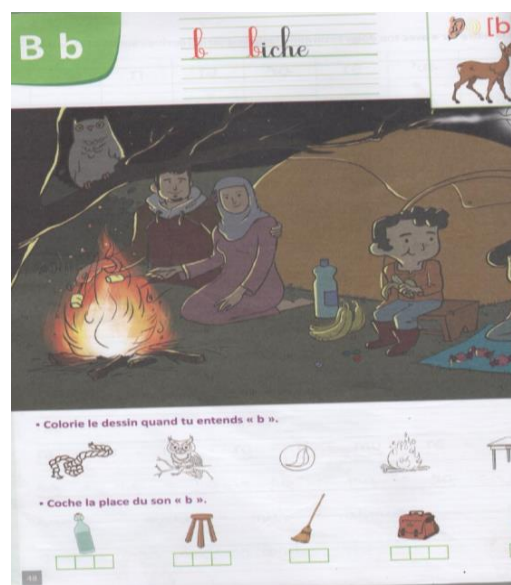
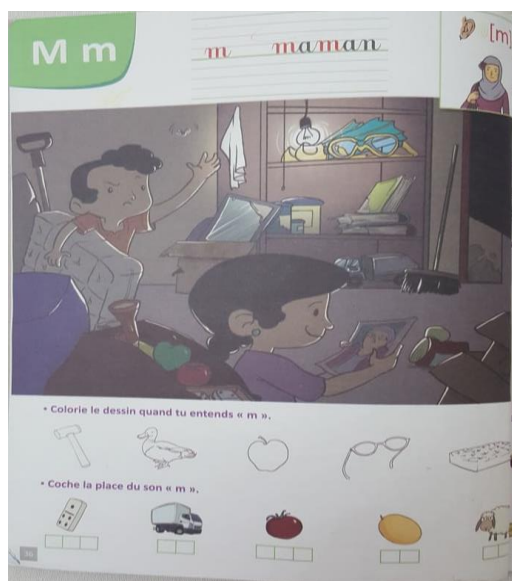
**Remarque :**

Il est mentionné dans la page consacrée à la présentation du manuel que chaque leçon débute par l'observation d'une grande illustration construite autour d'un son, autrement dit l'image en question serait composée d'éléments contenant le son à apprendre, or nous relevons que les différentes illustrations du manuel contiennent très peu d'éléments contenant le son en question.

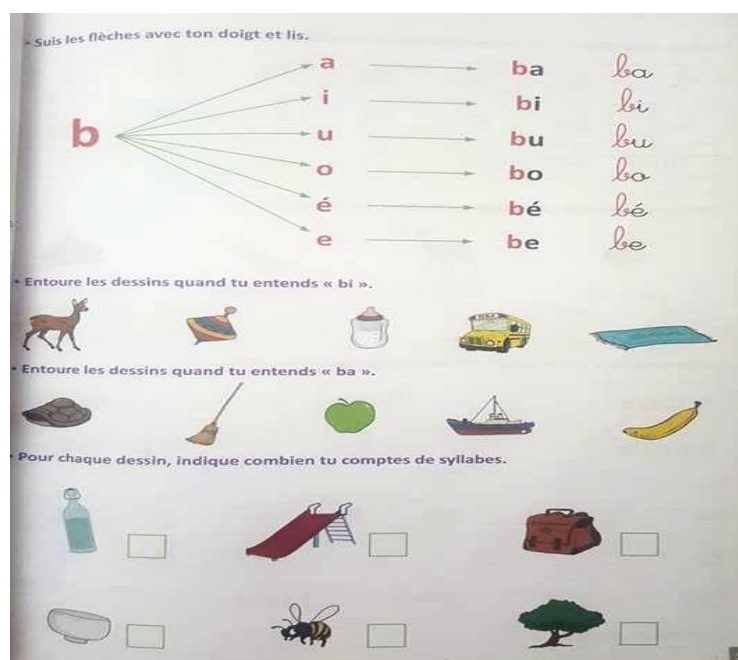
Il est également précisé que la leçon se conclut par une partie compréhension, et que l'illustration étudiée reprenait la scène principale d'une petite histoire à écouter (fournie sur CD audio), or l'enseignante que nous avons rencontré à *Ecole et Loisirs* nous a informé qu'elle débute d'abord par la partie compréhension car elle considère que l'étude de la compréhension d'un texte ou d'une image intervient en début de leçon et non pas à la fin comme il est indiqué dans le manuel. Elle explique le contenu de l'image tout en posant des questions aux élèves : Que voyez-vous? Comment sont habillés les personnages? Où se déroule la scène?, etc. Et comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, elle nous a également prévenu qu'aucun CD audio ne lui était fourni<sup>128</sup>. Elle doit expliquer l'illustration avec ses propres moyens.

<sup>128</sup> Il est indiqué dans la quatrième de couverture qu'un CD audio contenant des petites histoires était disponible ainsi qu'une pochette comprenant 19 posters format 50 x 45cm conçus pour les activités orales. Il est même conseillé à l'enseignant, dans la page consacrée à la présentation du manuel, de faire écouter les histoires aux élèves en marquant des poses autant de fois que possible car "l'écoute développe la concentration et la compréhension". Or, comme nous l'avons indiqué précédemment, aucun CD audio n'est fourni avec le manuel, l'enseignante doit expliquer l'illustration sans s'aider d'aucun matériel audio-visuel. Rappelons également qu'aucun guide pédagogique - qui pourrait l'orienter dans sa démarche pédagogique - ne lui est proposé.

Notons également la présence de quelques images qui nous semblent assez sombres et, en l'occurrence pas assez attrayantes pour l'élève comme par exemple dans les pages 36 et 48 du manuel (cf. image ci-dessous). Or, nous savons pertinemment qu'un jeune élève a besoin d'images colorées et gaies pour qu'il soit motivé, dans le cas contraire il serait désintéressé de l'image, de la leçon et n'aura plus envie, en fin de compte d'apprendre.



Des dessins sont présents dans quelques activités proposées. Ces dessins sont néanmoins assez petits.



#### 4.5. Contenu linguistique

Avant d'analyser le contenu du manuel, nous avons jugé utile de faire une brève présentation de la leçon.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, chaque leçon propose l'apprentissage d'une nouvelle lettre. Dans la première page nous retrouvons une image sans titre ni phrase qui l'accompagne (exemple la deuxième leçon du premier chapitre voir photo ci-dessous). Bien que nous retrouvons le titre de la leçon dans le sommaire (L'heure de la récréation "i"), il n'est pas intégré à l'image.



Une série d'activités est par la suite proposée. Les activités commencent à partir de la première page de la leçon et se terminent à la quatrième et dernière page.

Les consignes des activités sont mentionnées comme suit : *Entoure la lettre "i", Colorie les lettres des mots suivants, Coche la place du son "i", etc.*

### 4.5.1 Lexique

La présentation du vocabulaire se fait par l'image, c'est à travers les dessins que la majeure partie du vocabulaire est enseignée, nous trouvons ces dessins dans les activités qui se succèdent dans chaque leçon.

Chaque leçon débute par l'apprentissage d'un mot, celui-ci, contient la lettre à apprendre, ainsi qu'un dessin correspondant au mot (exemple du mot "cheval" pour la lettre "e", à la page 30 du manuel.



La présentation des lettres est intégrée à la leçon, cependant elles sont étudiées isolément<sup>129</sup> et ne sont pas contextualisées. Toujours dans l'exemple précédent, la lettre "e" dans le mot "cheval" n'a aucun rapport avec l'image en dessous du mot, celle qui représente le titre de la leçon (*Les copains s'amuse*) qui rappelons-le n'est pas mentionné dans la page consacrée à la leçon.

Comme nous l'avons déjà cité, c'est à travers les dessins présents dans les activités du manuel que le vocabulaire est appris en grande partie, il est simple, facile à comprendre et accessible pour l'élève.

<sup>129</sup> Dans la page consacrée à la présentation du manuel, les auteurs précisent que la méthode de lecture débute par l'enseignement des voyelles a, i, o, u, é, e puis par celui des consonnes m, r, b, s, p, l, v, t, j, c, n, f, d. Ils expliquent qu'ils ont alterné entre les consonnes dites fricatives et les consonnes dites occlusives affirmant que l'apprentissage des consonnes simples est privilégié à ce stade de la scolarité.

Voici quelques mots du manuel : pull, jouet, récit, petit, abricot, renard, stylo, piscine, table, punir, train, macaroni, tapis, navire, pomme, étoile, école, tomate, etc. Nous remarquons en analysant les mots présents dans le manuel qu'il y a beaucoup plus de noms que de verbes. Cela s'explique par le fait que l'enseignement de la grammaire est beaucoup moins mis en avant que l'enseignement du vocabulaire.

#### **4.5.2. Grammaire**

La grammaire n'est pas explicite vu l'âge des apprenants. D'une manière linéaire (sommaire) et pas très approfondie, un exercice sur la morphosyntaxe est introduit dans chaque chapitre où il est question de sensibiliser l'apprenant sur la structure de la phrase. Ainsi sont introduites des phrases, telles que "*c'est l'heure du petit déjeuner*" ou "*Anas est sorti avec papa*" dans un encadrement, un groupe de mots dont ceux formant la phrase est proposé aux élèves et c'est à eux d'entourer ou de relier dans l'ordre les mots de la phrase. Les consignes sont posées de la manière suivante: *Relie dans l'ordre les mots de la phrase* ou bien: *Entoure les mots de la phrase*. L'objectif de l'activité est d'apprendre à l'élève que la phrase est constituée d'un groupe de mots, et qu'elle a un sens.

Voici quelques exemples des phrases présentes dans le manuel :

- Phrase 1 : " C'est l'heure de la récréation" p.14
- Phrase 2 : "C'est l'heure du petit déjeuner" p.28
- Phrase 3 : "Anas rit en regardant sa sœur" p.44

#### **4.5.3. Exercices**

Le manuel propose plusieurs activités dont l'objectif consiste à la reconnaissance des lettres, cette reconnaissance peut être visuelle ou auditive. Ces activités permettent de développer les techniques d'écoute ou de lecture chez l'élève, qu'il pourra utiliser dans la suite de ses apprentissages.

Les exercices proposés sont des :

- Exercices de discrimination auditive.
- Exercices de discrimination visuelle.

- Exercices d'association.
- Exercices structuraux (répétition, substitution, transformation...).

- *Les exercices de discrimination auditive*

Plusieurs exercices de discrimination auditive sont proposés, voici quelques exemples des consignes associées :

- Colorie le dessin quand tu entends "i".
- Coche la place du son "i".
- Entoure les dessins quand tu entends "bi".

Les mots (entends) et (son) renvoient à l'aspect auditif de la lettre "i"

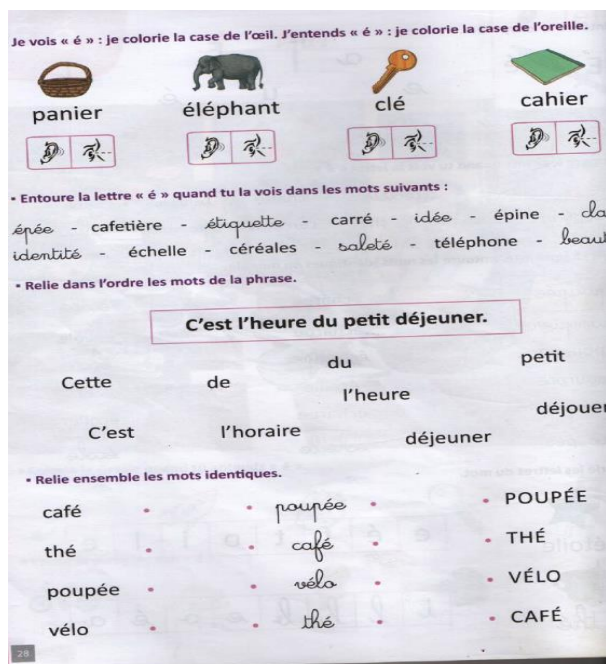
- *Les exercices de discrimination visuelle*

Des exercices de discrimination visuelle sont également proposés :

- Entoure la lettre "i".
- Entoure les mots quand tu vois la lettre "i".
- Dans chaque liste, entoure les mots identiques au modèle.

Ces exercices permettent la reconnaissance visuelle de la lettre "i".

Nous trouvons aussi des exercices de discrimination auditive et visuelle qui font appel à l'audition et à la vision à la fois, par exemple à la page 28 du manuel ; je vois "é" je colorie la case de l'œil. J'entends "é" je colorie la case de l'oreille.



**- Les exercices d'association**

Des exercices d'association sont proposés, où il est question de relier avec des flèches ou d'entourer les mêmes mots ou les mêmes lettres écrits de trois manières différentes, par exemple, dans les exercices de la page 20 et de la page 28 du manuel, les consignes sont formulées comme suit: *Entoure les mêmes lettres ensemble et Relie ensemble les mots identiques.* Ou bien de relier des mots qui commencent par la même syllabe.

**- Les exercices structuraux**

Il y a également des exercices structuraux dans le manuel, dont des exercices de répétition (exemple exercices de la p.93), les consignes sont les suivantes :

- Suis la lettre "j" avec ton doigt et termine la ligne d'écriture.
- Ecris ja, ji, jo, ju, jé, je, le jus, sa jolie jupe.

Ces exercices aident l'élève à renforcer son écriture.

Pour ce qui est de la formulation des consignes, nous pouvons constater qu'elles sont très claires et faciles à comprendre par les élèves, à l'exception de quelques-unes dont nous pourrions dire qu'elles sont présentées d'une manière qui prête à la confusion, par exemple dans la page 10 du manuel, la consigne est formulée comme suit: *Je vois "a": je colorie la*

case de l'œil. J'entends "a" : je colorie la case de l'oreille. Quatre dessins sont présentés avec le nom de l'objet dessiné en dessous de chaque dessin (seau-tapis-maison-chapeau), puis en dessous du nom, nous retrouvons deux cases : dans la première une oreille est dessinée, dans la deuxième on retrouve le dessin d'un œil. Cet exercice a pour objectif de montrer que l'on ne prononce pas toujours la lettre "a" comme dans le mot "maison", par exemple, ainsi l'élève est censé apprendre à faire la distinction entre les fois où l'on doit prononcer la lettre "a" et les autres fois où l'on ne doit pas la faire.



Nous nous posons la question de savoir si un tel apprentissage n'est pas au-dessus du niveau d'un élève de 5 ans, tout en sachant que c'est les toutes premières leçons du livre et par conséquent l'apprentissage de la première lettre, à savoir le "a". Ajoutons à cela l'ambiguïté de la consigne et ceci en dépit de l'aspect ludique qu'elle dégage à travers le coloriage, activité qui divertit beaucoup un élève de 5 ans.

Nous notons les mêmes observations pour l'apprentissage des autres lettres "o", "e", "c", "k".

Nous retrouvons également l'ambiguïté dans la formulation de consignes dans les activités proposées dans certaines pages réservées à l'écriture : « Dessine deux choses dans lesquelles tu entends "e" ».

L'objectif de l'activité est de savoir si l'élève a bien assimilé la lettre "e". Il est intéressant de proposer à l'élève de dessiner car c'est une activité passionnante et motivante pour lui, et qui en plus de cela, permet de donner libre court à son imagination et à développer sa créativité, c'est le choix du mot "chose" qui n'est pas adapté car une chose représente un objet selon la conception générale. Donc dans ce cas, l'élève ne pourra pas dessiner un requin puisque c'est un animal ou bien une cerise puisque c'est un fruit, par exemple, en sachant que dans les deux mots (requin et cerise), la lettre "e" est présente.

Toujours en ce qui concerne la présence d'ambiguïté dans les consignes, nous avons relevé trois consignes dans les pages 17 et 31 du livre où nous avons noté quelques imperfections, cette fois-ci dans le sens même des consignes. L'activité propose cinq dessins différents, il est demandé à l'élève d'entourer le dessin qui répond aux critères formulés dans les consignes ; celles-ci sont formulées comme suit:

*P.17: Entoure le fruit que l'on peut cueillir dans les bois et les légumes secs.*

*P.31: Entoure ce qui permet d'envoyer du courrier.*

*Entoure ce que l'on ferme avec des boutons.*

Nous nous questionnons de savoir quel est l'intérêt d'un tel exercice, même si nous admettons que le but de l'exercice est d'apporter des informations nouvelles à l'élève, les exemples choisis ne sont pas adéquats et sont même sans aucun intérêt pour l'élève.

#### **4.6. Contenu culturel**

En analysant le manuel nous nous sommes posé les questions suivantes : quels sont les éléments culturels que véhicule le manuel ? Autrement dit, S'agit-il de promouvoir la culture de l'autre ou au contraire, de viser à l'assimilation de principes de l'appartenance nationale, c'est-à-dire de promouvoir l'identité nationale et la culture locale?

Le manuel *Anas et Anissa* est très pauvre en apports culturels. En effet, très peu d'éléments culturels sont véhiculés dans le manuel ; nous n'avons relevé aucune référence, de quelque nature que ce soit, en rapport avec la culture française.

La culture algérienne est exploitée à travers des illustrations iconiques qui font référence aux marques de l'identité algérienne. Ces illustrations sont au nombre de 4, ainsi nous pouvons voir dans l'image principale de la page 8 du manuel la carte

géographique de l'Algérie affichée sur le mur de la classe. Nous avons également relevé la présence du drapeau algérien dans les pages 114 et 117 du manuel, cette fois-ci dans des activités de reconnaissance de lettres et de syllabes. Notons aussi la présence du mot "dinar" dans la page 115 du manuel, toujours à travers une activité, le mot "dinar" représentant la monnaie algérienne, mais aussi celle d'autre pays arabes.

L'exploitation de ces signes en classe, bien que très peu nombreux laissent circuler la culture nationale.

Il nous semble important de signaler également que les deux personnages du manuel, à savoir la maman et la maîtresse portent le voile, en référence à la culture musulmane. Ceci rejoint les principes et la devise de la maison d'édition comme nous l'avons cité auparavant, qui ne sont autres que le respect et la prise en considération de la culture arabo-musulmane des apprenants.

#### **4.7. Thématique**

Les thèmes abordés sont tirés du quotidien des élèves, adéquats à l'âge des apprenants. Ce sont des thèmes simples comme l'école, le sport, les sorties, en plus de cela lors des leçons, l'accent est beaucoup plus mis sur l'apprentissage des lettres que sur l'étude d'un thème en particulier, aussi simple soit-il ; rappelons que le manuel est destiné à de tout jeunes apprenants.

Le manuel comporte également quelques activités (3) dans les pages 17, 31 et 109, où il est question de tester ou de mesurer le niveau des apprenants en culture générale.

- Entoure ce qui est salé ;
- Entoure ce qui ne se mange pas ;
- Entoure le fruit que l'on peut cueillir dans les bois et les légumes secs ;
- Entoure ce qui permet d'envoyer du courrier ;
- Entoure ce que l'on ferme avec des boutons.

Comme nous avons pu le constater, les consignes sont posées d'une manière assez peu étudiée et qui laisse poser quelques réticences quant au niveau de l'information que l'on veut donner à l'apprenant.

#### 4.8. Evaluation

A la fin de chaque chapitre, l'auteur propose "des révisions". L'élève est invité à faire trois activités identiques pour chacun des six chapitres étudiés, ce sont les mêmes consignes qui se répètent dans chaque chapitre (*Lis les syllabes, lis les mots, Ecris la syllabe par laquelle commence le nom de chaque dessin*).

L'objectif de la méthode qui consiste à ce que l'élève sache lire et écrire apparaît très clairement dans ces activités consacrées à la révision.

#### Conclusion

Le manuel "*Anas et Anissa*" permet d'explorer plusieurs éléments linguistiques de la langue française mais ne permet aucun accès à la culture.

En dépit du fait que la dimension culturelle en didactique du FLE est indiscutablement établie et que c'est à travers le manuel que la culture de la langue étrangère doit se manifester, nous pouvons dire qu'*Anas et Anissa* n'apporte aucune contribution dans le développement de la compétence culturelle chez les apprenants. Aucune référence à la culture française n'est faite ; bien qu'il soit très abondant en activités de langue, il y a un manque au niveau de la culture que l'on veut transmettre à l'apprenant. Le contenu du manuel est donc exploité à des fins linguistiques, non culturelles.

L'image n'est pas très présente dans le manuel, bien que son rôle dans les premiers apprentissages est capital, le manuel est donc le moins que l'on puisse dire pauvre en illustrations imagées.

Le manuel propose un nombre conséquent de leçons et d'activités diverses, nous nous posons la question de savoir s'il est adapté à un élève de 5 an. Est-il conforme aux normes et aux exigences qui concernent l'élaboration d'un manuel de FLE pour les tout petits? Est-il bien élaboré? Nous nous permettons de poser quelques réserves quant à toutes ces questions, si l'on considère les nombreuses lacunes que contient le manuel et que nous avons relevé lors de l'analyse.

Nous nous questionnons également sur la densité du manuel ; l'élève doit apprendre 19 lettres de l'alphabet. Pourra-il toutes les assimiler ? est-ce que le manuel *Anas et Anissa* est en adéquation avec ses capacités ?

Il nous a paru intéressant de faire un tableau récapitulatif qui résume les points essentiels des deux manuels analysés : *Aux 4 Vents* et *Anas et Anissa*. Et ce, afin d'avoir une idée globale des deux méthodes.

<b>Caractéristiques</b>	<b>Aux 4 vents</b>	<b>Anas et Anissa</b>
Titre	Original	Original
Couverture du manuel	Très attrayante	Attrayante
Matériel didactique	-Un guide pédagogique pour l'enseignant - Un livre d'histoire, trois cahiers de lecture et d'écriture et un cahier d'activités pour l'élève	-Un livre de lecture et d'écriture pour l'élève
Matériel collectif	- 240 cartes lexicales - Six albums - Un DVD - Un CD	/
Contenu	Très consistant	Consistant
Images	Très riche en images	Pauvre en images
Culture véhiculée	Culture universelle	Culture algérienne
Aspect ludique <sup>130</sup>	Fortement présent	Moyennement présent
Exercices	numérotés	Non-numérotés
Volume	Très volumineux	Assez volumineux
Qualité du papier	Très bonne qualité	Bonne qualité
Prix	Très cher	Très abordable
Edition	Libanaise	Algérienne (privée)
Auteur	Etrangers	Algérien
Année de parution	2015	2014
Adaptabilité	Inadapté	Adapté en partie
Compétences visées	lire, écrire, parler et vivre ensemble.	Initiation progressive de la lecture et de l'écriture

<sup>130</sup>Nous citons, à titre d'exemple, les activités qui demandent l'utilisation d'autocollants,

# **Chapitre 4**

## **Observations de classe**

L'observation de classe est une technique qui se pratique régulièrement, dans les cursus de formation d'enseignants, pour comprendre ce qui se passe exactement dans une situation réelle d'enseignement et d'apprentissage d'une langue.

Il nous a paru important de procéder à une observation de classe dans les deux écoles : Massinissa et Ecole et Loisirs, et ce, afin de décrire les pratiques d'enseignement de FLE dans les classes de préscolaire.

Pour ce faire, nous nous sommes inspirée de l'observation de classe mise en avant par le Pr. K. Mokaddem dans sa thèse de doctorat<sup>131</sup>, et qui fait appel aux paramètres suivants:

- Etat des lieux
- Matériel pédagogique
- Effectif de la classe
- Disposition
- Durée de la séance
- L'enseignante
- Les élèves
- Démarche pédagogique

Ces paramètres nous ont permis de mieux organiser notre observation de classe et d'aboutir à une description fiable de la mise en pratique des méthodes dans les classes de FLE, présentées dans le chapitre précédent.

## **1. Observation de classe dans l'école "Massinissa"**

### **1.1. Présentation**

Etablissement : Ecole *Massinissa*

Classe : Préscolaire (Grande Section).

---

<sup>131</sup>Thèse intitulée : " Choix et pertinence des méthodes pratiquées pour l'enseignement/apprentissage du FLE en Algérie. Etude des stratégies mises en œuvre dans le primaire dans le cadre de la nouvelle réforme du système éducatif (2003)" et soutenue en 2008.

Effectif : 18 élèves

Âge : 5 ans

Niveau d'apprentissage :

- 1<sup>ère</sup> année de français pour 3 élèves,
- 2<sup>ème</sup> année de français pour 4 élèves,
- 3<sup>ème</sup> année de français pour 11 élèves.

L'enseignante nous a informé que 15 élèves sur 18 ont déjà suivi le programme Palmito<sup>132</sup> en petite et moyenne section. Elle déclare qu'elle a moins de difficultés avec les élèves qui ont suivi ce programme car ils assimilent plus vite que ceux qui n'ont pas été en petite ou moyenne section.

Séance observée : séance du 15 janvier 2017 : cours sur « la découverte du corps humain ».

Enseignant : Enseignante A

Niveau de l'enseignante :

L'enseignante est titulaire d'un baccalauréat littéraire spécialité langues étrangères. Malgré une note de 3/20 obtenue en mathématiques à l'épreuve du baccalauréat, on lui a imposé d'étudier en Informatique de gestion à l'université, alors que le français était son choix de départ, et l'anglais en second lieu. En dépit d'un recours auprès des instances concernées, elle n'a pas pu régler son problème. Après avoir étudié l'informatique à l'université pendant un mois, l'enseignante n'a pas pu poursuivre sa formation vu que cette filière ne correspondait ni à ses capacités, ni à son souhait de départ. Cette triste réalité a fini par décourager l'enseignante et l'a poussée, en fin de compte, à arrêter sa formation universitaire.

Avec ses propres moyens, l'enseignante décide de passer les examens pour obtenir le DELF et le DALF<sup>133</sup> au CCF (Centre Culturel Français) d'Oran<sup>134</sup> et réussit avec

---

<sup>132</sup>Rappelons que le programme "Palmito" tout comme "Aux 4 Vents" s'inscrit également dans les méthodes socioconstructivistes destinées à la maternelle.

<sup>133</sup> Le DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française) et le DALF (Diplôme Approfondi en Langue française) sont les diplômes officiels délivrés par le ministère français de l'éducation nationale pour certifier

succès. Elle entame, par la suite, des cours du soir à l'université Claude Bernard à Lyon en France pendant six mois et obtient un diplôme approfondi en FLE (DALF).

Par la suite, l'enseignante est orientée par le CCF vers un centre d'appel. Il s'agit d'une plateforme téléphonique délocalisée de France en Algérie, où elle y travaille comme téléopératrice pendant sept ans sous le nom de Sophie Legrand (elle fait de la vente par téléphone). Elle progresse et devient par la suite formatrice puis coordinatrice au centre d'appel.

Le moins que l'on puisse dire c'est que le parcours de cette jeune femme est des plus atypiques mais sa formation n'a aucune relation avec l'enseignement précoce. Cependant, elle a acquis une grande expérience qui lui a permis de développer ses connaissances linguistiques.

Pour ce qui concerne son recrutement à l'école Massinissa, la jeune femme a trouvé l'annonce sur le site Ouedkniss<sup>135</sup>. Elle s'est présentée à l'école où elle a rencontré la directrice qui lui a fait passer un test oral consistant en la lecture d'un passage d'un roman. La directrice remarque alors qu'elle a une bonne prononciation et déclare "je peux te confier mes élèves, tu es engagée !". L'enseignante assiste à des cours donnés aux élèves du cycle primaire durant une vingtaine de jours puis les élèves lui sont confiés pendant une dizaine de jours. Et c'est ainsi que son recrutement s'est officialisé.

### **1.1.1. Etat des lieux**

L'espace-classe<sup>136</sup>: située au deuxième étage de l'école, la classe se présente sous forme d'une salle très spacieuse et très éclairée, les murs sont peints de couleurs vives (orange et jaune).

---

les compétences en français des candidats de nationalité étrangère . Le DALF permet de dispenser les étudiants étrangers du test linguistique d'accès aux universités françaises.

<sup>134</sup> Le CCF d'Oran est un lieu de médiation qui favorise les rencontres et échanges universitaires et artistiques. Relais de la politique de coopération que l'ambassade de France mène en Algérie.

<sup>135</sup>Ouedkniss est le site d'annonces le plus visité en Algérie. Créé en 2006 par cinq lycéens, il connaît un véritable succès commercial.

<sup>136</sup> La classe est le lieu privilégié des interactions entre professeur et élèves et entre élèves, elle crée artificiellement des conditions d'appropriation de savoirs et de savoir-faire. Elle est le lieu par excellence de toutes les interventions pédagogiques et l'espace de la co-construction du savoir.

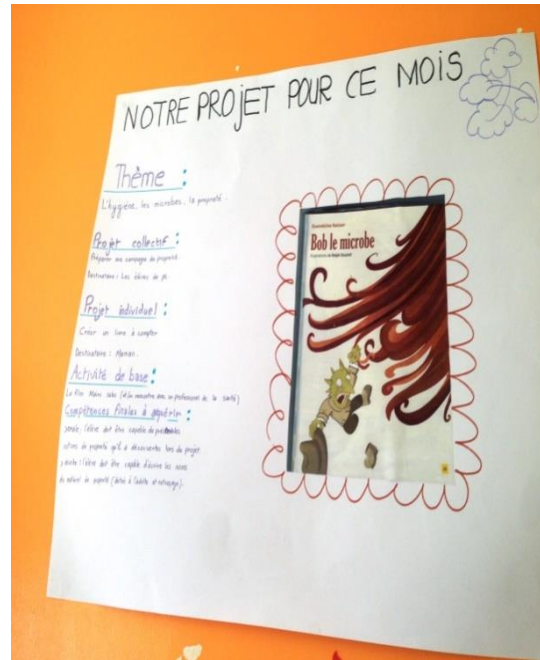
Il y a plusieurs affiches sur les murs indiquant :

- Les jours de la semaine (en arabe et en français) ;
- Les lettres de l'alphabet français ;
- Les différentes consignes pour les activités à effectuer en classe (je coche, je colorie, je relie, etc.) ;
- Les différentes couleurs ;
- les quatre saisons ;
- la progression annuelle ;

Une grande affiche a néanmoins attiré notre attention, il s'agit du "panneau de présence" qui fait partie des différents rituels que nous avons décrit lors de l'analyse du guide pédagogique *Aux 4 Vents*, et sur lequel, rappelons-le, les élèves doivent indiquer leur présence en classe en y accrochant des étiquettes sur lesquelles sont écrits leurs prénoms en utilisant des pinces à linge. L'enseignante nous a confié que les élèves prenaient beaucoup de plaisir à faire ce rituel.

Voici le contenu des différentes affiches que nous venons de citer en images :





### 1.1.2. Le matériel pédagogique

Nous remarquons qu'il y a un tableau à feutre blanc accroché sur un mur, face aux élèves.

Il y a aussi des casiers pour les jeux, les livres et les cahiers et d'autres pour les affaires personnelles et le goûter des élèves.

Outre les éléments que nous venons de citer, nous constatons la présence d'une boîte appelée « coffre à trésors » posée sur une table dans un coin de la classe, contenant divers objets choisis par les élèves. L'enseignante nous a expliqué que cette boîte a été fabriquée par les élèves en référence au "coffre à trésors", fabriqué par les personnages, en l'occurrence, des élèves, dans la première histoire étudiée dans le manuel *Aux 4 vents : Un coquillage à l'école*<sup>137</sup>. L'enseignante nous a expliqué que cette boîte est le fruit du projet collectif du premier module étudié dans le manuel *Aux 4 Vents : Un coquillage à l'école*.

<sup>137</sup>Cf. tableau récapitulatif des modules du manuel *Aux 4 Vents*



### 1.1.3. Effectif de la classe

Il y a au sein de l'école deux classes de préscolaire de 18 à 20 élèves âgés de 5 ans. Lors de la séance observée, le nombre d'élèves présents était de 18 sur 20 élèves inscrits. Nombre conforme aux normes, car il est mentionné dans le cahier des charges que le nombre maximum d'élèves par classe est de 30. (cf. annexes).

### 1.1.4. Disposition de la classe

Nous dénombrons trois tables rectangulaires (chaque table est formée par l'agencement de six petites tables) situées au milieu de la classe. Chaque table regroupe 6 élèves, comme nous pouvons le voir sur la photo. Les prénoms des élèves sont collés sur les tables afin que chaque élève retrouve sa place. Cette disposition est commune pour les classes préscolaires mais aussi dans les crèches, cela permet à l'enseignant ou à l'éducateur de se déplacer facilement et d'être proche de chaque élève. Il pourra gérer équitablement l'espace-classe. Rappelons qu'il n'existe nulle part dans les règlements intérieurs d'établissements scolaires, dans les instructions officielles, de textes réglementant la disposition du mobilier scolaire dans la classe. Il faudrait que les tables et les chaises soient judicieusement disposées, de sorte que cela puisse favoriser une bonne atmosphère de travail, et surtout pour que les élèves arrivent à suivre le cours. Il

faudrait aussi que les groupes formés soient hétérogènes afin que chaque élève puisse tirer profit de ses apprentissages.



### 1.1.5. Durée de la séance

Tout programme établi exige un volume horaire qui soit adapté et organisé de telle manière à ce que les savoirs contenus, dans les programmes, soient dispensés aux élèves de la manière la plus convenable et la plus structurée possibles.

L'horaire réservé à l'enseignement du FLE pour les classes de Grande Section est très conséquent, cela va de soi si l'on considère le volume "impressionnant" du programme "*Aux 4 Vents*", comme nous avons pu le constater dans les deux chapitres précédents.

L'horaire réservé à l'enseignement de la langue française est de 12 à 16 heures par semaine (en alternance avec les cours donnés en langue arabe).

- Semaine 1 : dimanche, mardi et jeudi, soit 16 heures.
- Semaine 2 : lundi et mercredi, soit 12 heures.

Le français est enseigné toute la journée : de 8h à 15h, avec une pause goûter à 10h et une pause de 12h à 13h pour le déjeuner, ce qui explique que l'horaire exact varie entre 12 et 16 heures par semaine.

L'observation de classe à laquelle nous avons assisté a duré deux heures.

### **1.1.6. L'enseignante**

Nous avons pu remarquer lors de notre observation que l'enseignante avait une assez bonne maîtrise de la langue, avec une prononciation assez particulière (un défaut de langue qui, néanmoins n'est pas très gênant).

En classe, elle appelle les élèves par leurs prénoms.

Ce qui nous a le plus marqué tout au long de la séance, c'est le chahut et le désordre impressionnants qui régnaient dans la classe. L'enseignante n'avait aucune maîtrise sur ses " bambins ", et se trouvait même complètement dépassée. Ils bougeaient dans tous les sens, et malgré les avertissements de l'enseignante, les élèves n'en faisaient qu'à leur tête.

Nous avons, par ailleurs constaté que l'enseignante témoigne beaucoup d'affection et d'attention à l'égard de ses élèves, (elle fait les lacets à un élève, refait la queue de cheval à une de ses élèves, donne de l'eau à une autre, etc.), ces gestes démontrent une réelle complicité entre l'enseignante et ses élèves.

Elle utilise la langue arabe assez souvent et permet aux élèves de s'exprimer dans leur langue maternelle.

### **1.1.7. Les élèves**

Débordants d'énergie, les élèves avaient du mal à rester assis à leur place - ils demandaient d'aller aux toilettes pendant quasiment toute la séance - c'était comme un jeu pour eux. Mais très bizarrement ils arrivaient quand même à suivre le cours pour la plupart, comme s'ils avaient pris l'habitude de travailler (ou devrions-nous dire plutôt, à apprendre) dans de telles conditions.

Curieux de savoir qui était cette personne qui n'ont pas l'habitude de voir, les élèves nous regardaient très souvent, certains semblaient impressionnés, d'autres nous souriaient, comme s'ils souhaitaient attirer notre attention et entrer en contact avec nous.

## **1.2. Démarche pédagogique**

### **1.2.1. Démarrage de la séance**

L'observation de classe a commencé à 10 h, soit deux heures après le début de la séance. L'enseignante nous avait au préalable appris que pendant la première heure de la

journée, elle accueillait les enfants qui arrivaient en classe les uns après les autres. Il s'agit de la phase de "l'accueil" des élèves. Elle occupait en même temps les apprenants déjà présents en classe en leurs proposant de faire des jeux ou du coloriage par exemple, cela permet de les faire patienter en attendant que leurs camarades arrivent.

Une fois tous les élèves présents en classe, et après les salutations de routine, l'enseignante demande à un élève d'écrire la date sur le tableau en choisissant le jour de la semaine<sup>138</sup>.

Puis elle invite les élèves à regarder par la fenêtre pour voir quel temps il fait. Il s'agit de la phase "météo"<sup>139</sup>. Les élèves choisissent un des quatre arbres dessinés sous la fenêtre pour indiquer le temps qu'il fait, chaque arbre fait référence à une des quatre saisons.



Les élèves, chantent, par la suite, la chanson qui a pour titre "La chanson des brosses" relative au module 2 du programme "Aux 4 vents"<sup>140</sup> intitulé *Bob le Microbe*.

Après cela, l'enseignante sert un goûter aux élèves au sein même de la classe, ce qui prend un bon quart d'heure. La leçon, proprement dite a donc commencé à 10 h15 mn.

Rappelons que cette séance date du 15 janvier 2017, et correspond au cours sur « la découverte du corps humain », relatif au module 2 du livre *Bob le Microbe*.

<sup>138</sup> Les jours de la semaine sont collés au mur sous le tableau dans les deux langues : arabe et français

<sup>139</sup> "La météo" fait partie des rituels de la classe que nous avons décrit lors de l'analyse du guide pédagogique relatif à la méthode "aux 4 vents". Nous constatons que l'enseignante mets en pratique la méthode en classe.

<sup>140</sup> Cf. tableau regroupant les modules du programme Aux 4 Vents dans le chapitre précédent.

### 1.2.2. Analyse du déroulement de la séance

La séance à laquelle nous avons assisté correspond à la leçon sur « la découverte du corps humain », qui coïncide comme nous l'avons déjà mentionné avec l'histoire *Bob le microbe* dans le livre *Aux 4 vents*.

Afin de mieux décrypter la leçon, nous avons procédé au découpage de la séance en plusieurs séquences, cela nous a permis de mieux organiser notre analyse et d'obtenir des résultats plus précis.

#### a. Séquence 1

Durée de la séquence : 40 mn.

La séance commence après que l'enseignante ait installé un peu de calme en classe. Elle écrit au tableau l'intitulé du projet<sup>141</sup> : "Préparer une campagne de propreté", et demande aux élèves de croiser les bras. Elle écrit ensuite la lettre "b" et les invite à suivre au tableau.

L'enseignante appelle les élèves un par un (par leurs prénoms) à passer au tableau, puis leur demande d'écrire la lettre "b" sur les lignes qu'elle a tracé sur le tableau. Tout en simulant d'écrire avec son doigt, elle dit à l'un d'entre eux "suis mon doigt", et répète cette même phrase mais en employant le verbe en arabe dialectal "tebaa mon doigt".

Par la suite elle écrit les syllabes "ba", "bo" et demande au reste des élèves, qui ne sont pas encore passés, de réécrire ces syllabes sur le tableau.

Ce qui nous a le plus marqué lors de cette séquence, c'est l'enthousiasme et l'énergie débordants qu'ont manifesté les élèves en passant pour écrire au tableau. Il est clair que ce "va et vient" les a beaucoup amusés, créant par conséquent énormément de chahut même si certains (4 élèves) paraissaient moins énergiques (peut-être plus timides) que d'autres, ceux-là levaient le doigt très discrètement.

#### Remarque

Nous tenons à signaler que l'enseignement de la lettre "b" dans ce module est une initiative prise par l'enseignante elle-même, en sachant que dans la méthode *Aux 4 Vents*,

---

<sup>141</sup> Il s'agit du projet en cours relatif à l'histoire Bob le Microbe. Cf. tableau récapitulatif des modules enseignés dans le chapitre précédent.

l'apprentissage de la première lettre, à savoir le "a" ne doit être effectué que dans le module 3 du livre intitulé *Star sur glace* et l'apprentissage de la lettre "b" ne doit se faire, en réalité que lors du module 6 de livre *Les gardiens de Mogador*. L'enseignante nous a précisé qu'elle a initié l'apprentissage du "b" après avoir remarqué que le titre du module contenait, en fait, trois "b" (*Bob le microbe*).

Elle nous a également révélé que l'apprentissage d'une nouvelle lettre se faisait en une semaine au minimum, il est primordial que les élèves mémorisent la lettre et savent la réécrire correctement. Il faut savoir qu'il y a cinq phrases à apprendre dans chaque module, et par conséquent, cinq lettres à apprendre également. L'enseignante nous a expliqué qu'au début, c'est la motricité fine des élèves qui est exploitée et ce à travers différents exercices :

- ils dessinent la lettre avec leurs doigts (en utilisant la peinture) ;
- puis ils le font à l'aide d'un pinceau ;
- ils utilisent, par la suite, les autocollants ;
- puis l'ardoise ;
- et en dernier, ils écrivent sur les schémas d'écriture sur le cahier de lecture et d'écriture.

### **b. Séquence 2**

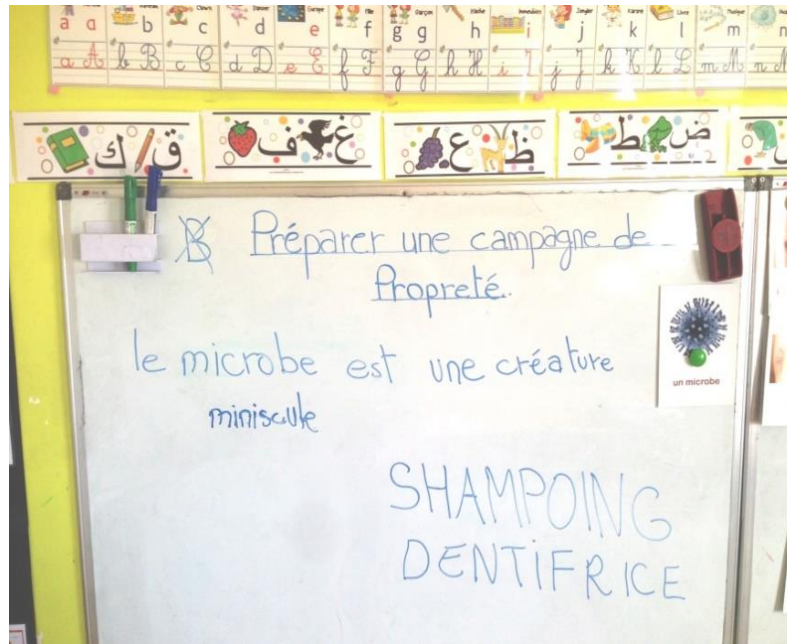
La maîtresse entame cette séquence en rappelant le titre de l'histoire « *Bob le microbe* », ensuite elle écrit sur le tableau le titre du projet collectif du module " Préparer une campagne de propreté", puis, elle fait un rappel de quelques notions, déjà apprises auparavant, ces dernières sont en rapport avec les thèmes abordés dans ce module, à savoir la propreté, l'hygiène, les microbes. Ainsi, elle réexplique la définition du mot *microbe* : " les microbes sont des créatures minuscules qu'on ne peut pas voir à l'œil nu ". Elle ajoute: "il faut se laver tous les jours pour se débarrasser des microbes". Au même moment, elle colle au tableau une image où l'on voit un microbe. Puis pose les questions suivantes aux élèves :

- "Qu'est-ce qu'on utilise pour se laver les cheveux ?". Les élèves répondent tous en même temps "un shampoing". Elle écrit alors le mot "shampoing" au tableau.

- "Pour se laver les dents, il nous faut une brosse à dent et .....". Les élèves terminent la phrase en disant tous ensemble "le dentifrice". Elle écrit alors le mot "dentifrice" au tableau.

Elle ajoute: "on se sent mieux quand on est propre", "il faut se laver chaque jour pour éliminer les microbes".

Les élèves l'écoutent même si quelques-uns paraissent désintéressés.



**Remarque :**

L'enseignante nous a prévenu que la première étape du module consiste à expliquer aux élèves ce qu'est "un microbe", ainsi elle pose des questions et donne les réponses elle-même: Où les trouve-t-on? (les microbes) Sont-ils nombreux? Comment peut-on s'en débarrasser? etc. Et afin que les élèves comprennent bien ce qu'est un microbe, elle nous a informé qu'ils allaient utiliser le microscope qui était déjà posé sur une table dans un coin de la classe, cette activité qui allait se dérouler durant l'après-midi (juste après la pause déjeuner) leur permettrait de voir par eux-mêmes ces créatures minuscules, et par conséquent, de bien cerner la définition de mot "microbe".

### c. Séquence 3

La maîtresse entame cette séquence en collant des cartes lexicales<sup>142</sup> sur le tableau, elles représentent les différentes parties du corps humain. Ensuite, elle installe les élèves par terre sur un tapis en couleur, en face du tableau, ce qu'elle appelle « coin regroupement ».

Par la suite, elle pose les questions suivantes aux élèves :

- Où est la main ?
- Qui peut me montrer les dents ?
- Où sont les yeux ?...etc.

Puis, elle désigne les élèves qui montent au tableau, l'un après l'autre, pour montrer l'image qui correspond à la partie du corps que la maîtresse a demandé de trouver.



<sup>142</sup>Nous rappelons que les cartes lexicales font partie du matériel collectif relatif à la méthode *Aux 4 Vents*



L'enseignante nous a expliqué qu'elle a utilisé cette variante afin que les élèves cernent bien toutes les parties du corps et plus particulièrement les parties qui doivent être propres.

**Remarque:**

Cette séquence ne représente qu'une des différentes étapes programmées par l'enseignante durant tout le module. Ainsi, une étape qui consiste à nommer et à expliquer les différentes actions pour rester propre a déjà été faite la veille comme le brossage des dents, le lavage des cheveux ou le lavage des mains, celui-ci ayant été exploité par la maîtresse pour le reportage du livre *Aux4Vents* intitulé : "sais-tu te laver les mains", toujours en utilisant les cartes lexicales.



Nous constatons que cette étape du projet à laquelle nous avons assisté, ainsi que toutes les autres faites auparavant et que l'enseignante nous a décrites sont clairement définies et parfaitement structurées par cette dernière. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'elles s'enchaînent à un rythme très dense mais de manière très organisée, l'objectif étant que l'élève assimile complètement les concepts enseignés.

**Remarque :**

Il est vrai que la centration sur l'apprenant favorise la motivation, mais nous pouvons constater que varier trop souvent les supports disperse l'attention des élèves, et finit par les fatiguer, car ce sont de tout jeunes élèves.

### **1.3. Grille spécifique**

Afin que notre observation de classe soit la plus complète et la plus précise possible, il nous a semblé indispensable d'élaborer une grille, qui reprendra, certes les renseignements déjà traités dans ce chapitre, mais qui apportera une vision plus claire, nous n'en doutons pas, de notre observation de classe. Pour ce faire, nous nous sommes inspirés de différentes grilles d'observation de classe que nous avons tenté d'adapter à notre contexte.

Notre grille comporte trois rubriques:

- a.** Aspect matériel du cours ;
- b.** Dimension pédagogique :
  - les élèves
  - l'enseignant
- c.** Dimension didactique.

Cette grille d'observation nous permettra de focaliser notre attention sur les aspects pratiques retenus lors de la séance observée.

## Grille d'observation

<b>Aspect matériel du cours</b>				
Nom de l'enseignant	Enseignante A			
Statut	Enseignante permanente			
Ancienneté	5 ans			
Ecole	Massinissa (Oran)			
Date de l'observation	15 janvier 2017			
Durées des séances observées	Deux heures			
Effectif	18 élèves			
Supports et outils didactiques	Tableau – Cartes lexicales			
<b>Dimension pédagogique</b>	<b>très souvent</b>	<b>souvent</b>	<b>Parfois</b>	<b>jamais</b>
Les élèves :				
- participent activement	×			
- s'expriment dans la langue		×		
- posent des questions		×		
- répondent aux questions		×		
- comprennent les consignes	×			
L'enseignant :				
- donne la parole aux élèves	×			
- recourt aux gestes, aux mimiques			×	
- sollicite la participation de tous	×			
- s'exprime correctement dans la langue		×		

- encourage les élèves	×			
- exploite les réponses des élèves		×		
- reprend les fautes			×	
- occupe judicieusement l'espace		×		
- utilise le matériel pédagogique	×			
- gère efficacement son temps		×		
- formule des consignes claires et précises		×		
- prend en compte la disparité des niveaux		×		
<b>Dimension pédagogique</b>	<b>Très souvent</b>	<b>souvent</b>	<b>Parfois</b>	<b>jamais</b>
L'enseignant - se conforme aux instructions officielles	×			
- a des objectifs clairement définis	×			
- présente les objectifs aux élèves		×		
- se sert des supports didactiques	×			
- recourt à l'écrit		×		
- a recours à la langue maternelle		×		
- introduit des notions nouvelles	×			
- respecte la progression du programme	×			
- structure sa leçon		×		

#### 1.4. Interprétation de la grille

Cette grille nous permet de faire les constatations suivantes :

- **Les élèves** : nous avons remarqué chez les élèves beaucoup d'enthousiasme et de motivation. Notre sentiment est que ces jeunes élèves montrent un réel engouement et une forte envie quant à l'apprentissage d'une langue étrangère, le FLE dans notre cas, même si la majorité d'entre eux vivent dans des familles où l'on parle le français très fréquemment. Seuls 4 élèves ne parlent pas français, selon l'enseignante, cependant, ils sont très motivés et assimilent très rapidement. Un élève arrivé de Dubaï, avait d'énormes difficultés pour communiquer car il a vécu toute son enfance avec une nourrice d'origine malienne qui ne parlait pas avec lui puisqu'elle ne connaissait ni l'anglais, ni l'arabe, ni le français : il communiquait uniquement avec les gestes. Le garçon a néanmoins progressé avec le temps, il a réussi à prononcer quelques phrases en français.

Ce qui a également attiré notre attention, c'est bien la complicité qui existe entre la maîtresse et ses élèves. Nous avons même entendu un élève dire "je t'aime maîtresse " et un autre "je t'adore" en plein cours.

Cette entente entre l'enseignante et ses élèves fait partie de ce qu'on appelle le contrat d'apprentissage qui, entre apprenants et enseignants, fixe des règles de jeu négociées, partagées et acceptées.

- **L'enseignante** : l'enseignante est très proche de ses élèves, nous avons remarqué cela à travers ses comportements avec les enfants. Ceci dit, nous remarquons qu'elle est dépassée par leur énergie débordante et qu'elle n'arrive pas à les maîtriser, à tel point qu'elle est essoufflée, ceci se manifeste par ces nombreux « ouf » en plein cours qui témoignent de sa fatigue.

La question est de savoir quelle est la cause qui rendrait les élèves insaisissables et l'enseignante complètement désemparée ? Est-ce parce que ces élèves n'ont que 5 ans et que leur besoin de "bouger" est tout à fait normal à cet âge ? Ou est-ce parce que le programme "*Aux 4 vents* " dont ils bénéficient est trop chargé pour eux, ce qui les pousse à exprimer leur fatigue en bougeant dans tous les sens.

• **Le contenu** : le contenu enseigné est comme nous l'avons déjà mentionné très riche, et dépasserait les capacités des élèves algériens, même baignant dans un milieu francophone. Ce programme conviendrait mieux à un élève natif dont la langue maternelle est le français.

### 1.5. Synthèse

Il ressort de notre observation de classe les résultats suivants:

- La majorité des élèves manifestent une grande motivation pour l'apprentissage de la langue, ils sont plein d'énergie et participent activement à leur apprentissage.
- L'enseignante tiens une conduite de classe<sup>143</sup> propre à elle, elle donne de l'importance à chaque élève, et prend le temps d'expliquer à chacun d'entre eux la leçon. Il faut dire que le fait que la classe ne compte que dix-huit élèves aide beaucoup la maîtresse dans sa tâche d'enseignement. Il est beaucoup plus facile d'enseigner si le nombre d'élèves est réduit. Le nombre d'élèves en classe représente un facteur très important qui détermine la manière d'enseigner et la conduite de classe qu'un enseignant peut avoir.

## 2. Observation de classe dans l'école "Ecole et Loisirs"

### 2.1. Présentation

Etablissement : Ecole "Ecole et Loisirs"

Classe : Préscolaire (Grande section)

Effectif : 20 élèves

Age : 5 ans

Niveau d'apprentissage :

- 1ère année de français pour 6 élèves,
- 2ème année de français pour 6 élèves,
- 3ème année de français pour 8 élèves.

Séance observée : Séance du 06 janvier 2017 (séance d'écriture)

Enseignante : Enseignante B

---

<sup>143</sup>On appelle conduite de classe l'action de mener, guider, diriger un groupe d'apprenants.

Niveau de l'enseignante :

L'enseignante, âgée de 25 ans, est titulaire d'un diplôme de mastère en sciences du langage, obtenu en 2016. Avant son recrutement dans "Ecole et Loisirs", elle a exercé comme enseignante vacataire dans un CEM puis dans un lycée. Elle a également travaillé comme bénévole chez les sœurs blanches pendant cinq années, elle y faisait faire de la lecture et du théâtre à des enfants âgés de 5 à 12 ans une fois par semaine. Elle décrit cette expérience comme étant très belle et très enrichissante.

Elle a été recommandée à la directrice de l'établissement par une enseignante universitaire. Son recrutement s'est effectué après un simple entretien.

### **2.1.1. Etat des lieux**

L'espace classe : située au premier étage de l'école, la classe est de taille moyenne mais très éclairée et bien aérée. Les murs et les rideaux sont de couleurs vives. Nous avons également remarqué qu'il y a quelques affiches sur les murs représentant les chiffres de 1 à 10, les lettres de l'alphabet français et différents dessins réalisés par l'enseignante et ses élèves.

Nous n'avons pas pu obtenir une autorisation de la part de la directrice de l'établissement pour pouvoir prendre des photos. Et ce pour la sécurité de son établissement ainsi que pour l'anonymat de ses apprenants.

### **2.1.2. Le matériel pédagogique**

Nous remarquons qu'il y a un tableau à feutre blanc accroché sur le mur qui se trouve face aux élèves. Derrière eux, à l'arrière de la classe, se trouve une armoire contenant les livres et les cahiers des élèves.

### **2.1.3. Effectif de la classe**

Il y a au sein de l'école quatre classes de préscolaire. Chacune d'elles se compose de 18 à 20 élèves et est dirigée par un enseignant différent. Lors de la séance observée, tous les élèves étaient présents (20 élèves).

L'enseignante nous a informé que chaque classe porte le nom d'une fleur (Coquelicot, Lilas, Marguerite et Rose). Sa classe à elle est nommée "Marguerite". Nous

trouvons que c'est une manière très originale de donner des noms de fleurs aux classes qui sont habituellement numérotées.

#### **2.1.4. Disposition de la classe**

Les tables sont agencées sur trois rangées, les unes derrière les autres au milieu de la classe. Nous constatons que cette disposition que l'on trouve généralement dans les classes du primaire ne permet pas réellement à l'enseignante d'être très proche de ses élèves, elle nous a confié qu'elle aurait souhaité avoir de grandes tables rondes autour desquelles s'installeraient les élèves en petits groupes mais qu'il n'y avait pas assez d'espace dans la classe pour pouvoir le faire.

Le bureau de l'enseignante se trouve face aux élèves. Ce qui représente un emplacement stratégique : ainsi, elle a un champ de vision très large qui lui permet de tout observer et de tout contrôler de sa place.

#### **2.1.5. Durée de la séance**

Le français est enseigné tous les jours, le matin ou l'après-midi, en alternance avec les cours donnés en langue arabe, de 8h30 à 11h30 ou de 13h30 à 15h et un mardi sur deux<sup>144</sup>. Il y a une pause pour le goûter de 15h à 15h30. Donc, l'horaire consacré à l'enseignement du français est de 9 à 12 heures par semaine.

Nous avons assisté à la séance durant l'après-midi, c'est-à-dire de 13h30 à 15h. L'observation de classe a donc duré une heure et demi.

#### **2.1.6. L'enseignante**

Nous avons pu constater lors de la séance que l'enseignante était très dynamique et montrait beaucoup d'enthousiasme à faire la leçon. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'elle soit jeune mais aussi parce que ces traits font partie de sa personnalité.

---

<sup>144</sup> Vu que le mardi les cours sont dispensés seulement la matinée.

Elle parle à haute voix et a une très bonne prononciation. Elle articule les mots d'une manière très claire. Il est très important que l'enseignant de langue articule les mots parfaitement, car il sera imité par les élèves par la suite.

Elle fait quelquefois appel à la langue arabe pour expliquer des mots ou des phrases que l'élève n'a pas compris.

L'enseignante réprimande très souvent les élèves et leur demande de croiser les bras. Nous constatons qu'elle a du mal à gérer leur énergie débordante.

### **2.1.7. Les élèves**

Nous avons pu noter que les élèves étaient très énergiques pendant toute la séance, la plupart d'entre eux n'arrivaient pas à rester assis à leur place et bougeaient dans tous les sens.

En plein milieu de la séance, un élève demande : "je peux me laver les mains ?", la maîtresse réagit en lui donnant une lingette pour s'essuyer les mains.

Les élèves nous regardaient avec curiosité mais ne semblaient pas du tout intimidés de voir une personne étrangère dans la classe. Certains d'entre eux se déplaçaient même vers nous pour nous aborder.

## **2.2. Démarche pédagogique**

### **2.2.1. Démarrage de la séance**

La séance proprement dite, a commencé un bon quart d'heure après le début de la séance soit à 13h45. L'enseignante trouvait énormément de difficultés à calmer ses élèves qui revenaient tout juste de leur pause déjeuner. Cette observation nous a renseigné d'emblée sur l'atmosphère qui règne en classe.

### **2.2.2. Analyse du déroulement de la séance**

L'enseignante nous a précisé que la séance à laquelle nous allions assister était une séance d'écriture.

Pour plus de clarté et de précision, nous avons jugé qu'il était utile de la découper en plusieurs séquences dont nous proposons de voir l'analyse dans ce qui suit.

### a. Séquence 1

Lors de cette séquence qui a duré une vingtaine de minutes, la maîtresse s'est inspiré du Procédé La Martinère (PLM), appelé aussi Méthode Tabareau, qui est à la base, un procédé utilisé en mathématiques pour les exercices de calcul mental ; et qui doit son nom à son créateur Claude Martin (1735-1800).

C'est une activité rapide, conduite oralement par l'instituteur et dans laquelle les élèves sont appelés à écrire les réponses des questions posées lors des différents cours donnés en classe sur une ardoise.

Il s'agit d'un procédé d'interrogation à usage collectif et à réponses individuelles qui contraint tous les élèves à participer activement.

Ce procédé est un outil efficace, il permet de :

- Susciter une motivation très active et un intérêt soutenu ;
- Développer la faculté d'attention de l'apprenant ;
- Travailler la mémorisation ;
- Acquérir une grande rapidité d'action et une agilité intellectuelle.

Son objectif est d'ordre évaluatif : il permet d'évaluer toute la classe. Il intervient généralement après les phases de découverte, manipulation et formalisation.

Il exige comme outillage une ardoise, de la craie ainsi qu'une brosse ou un chiffon. L'utilisation de l'ardoise nécessite beaucoup de rigueur et doit obéir à des règles strictes<sup>145</sup>.

Nous précisons à nouveau que l'enseignante a utilisé la méthode la Martinère en classe, ainsi elle a demandé aux élèves de sortir leur ardoise : "Maintenant sortez tous vos ardoises !".

Les élèves exécutent avec beaucoup de vivacité. La maîtresse pose alors la première consigne : "Ecrivez la lettre "m"". Les élèves prennent un petit moment pour écrire, une fois qu'ils ont fini ils retournent leur ardoise sens dessus dessous, de gauche à droite, par un mouvement silencieux et attendent le signal pour montrer leur

---

<sup>145</sup>En

ligne :[http://bproyan.fr/IMG/pdf/le\\_procede\\_la\\_martinere\\_presente\\_par\\_un\\_inspecteur\\_primaire\\_de\\_la\\_fin\\_du\\_xixeme\\_siecle.pdf](http://bproyan.fr/IMG/pdf/le_procede_la_martinere_presente_par_un_inspecteur_primaire_de_la_fin_du_xixeme_siecle.pdf).

réponse. Puis la maîtresse leur demande de lever leur ardoise, tous en même temps. Les élèves exécutent.

La maîtresse réplique : Très bien! Bravo Sirine ! Très bien Imed ! Puis elle ajoute : Maintenant écrivez "ma" ! Les élèves, sans exception écrivent "ma" correctement. L'enseignante félicite d'autres élèves : "Très bien Nazim ! Bravo Meissa ! ..."

Par la suite, elle fait de même avec les autres syllabes : ma, mo, mi, mu, etc. Ainsi les bonnes réponses des élèves se poursuivent et les éloges de la maîtresse fusent au fur et à mesure.

Cette activité qui consiste en l'utilisation de l'ardoise - qui a beaucoup plu aux élèves - est une technique utilisée par la maîtresse pour savoir si les élèves ont mémorisé l'écriture de la lettre "m" et des syllabes mentionnées plus haut , nous devons cependant signaler que l'enseignante avait déjà entamé l'enseignement de la lettre depuis quatre jours, autrement dit, les élèves avaient déjà appris à l'écrire. Ils ne faisaient donc que réviser ce qu'ils avaient déjà appris auparavant, ce qui explique le fait que tous les élèves aient donné la bonne réponse.

L'enseignante demande aux élèves de ranger leur ardoise et clos cette séquence en leur demandant de donner des mots avec les syllabes "ma" et "mi".

Quelques élèves lèvent le doigt pour répondre et donnent des mots d'une manière assez anarchique : "maman, marron, mamie, marmite, mardi, etc.". Elle les félicite puis leur pose la question suivante: "Quel est le nom de notre classe ?

Les élèves répondent tous ensemble : "Marguerite".

- L'enseignante : "Très bien les enfants".

C'est ainsi que se termine cette séquence.

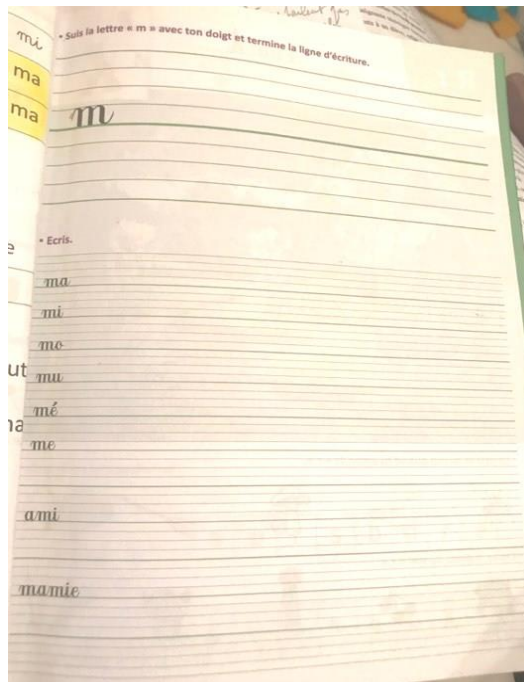
### **b. Séquence 2**

L'enseignante entame cette séquence en invitant les élèves à prendre leurs manuels et à les ouvrir à la page 40, elle prend un manuel en même temps et l'ouvre pour leur montrer la page indiquée.

Elle leur propose de lire les syllabes dans la dernière activité de la page : "Ma, mu, mo, mi" et les mots "ami, mamie, ma mamie...".

Par la suite, elle les oriente vers la page suivante pour s'exercer à l'écriture. Elle leur demande d'écrire la lettre "m" et les syllabes mentionnées plus haut sur les lignes tracées sur le livre. Elle leur rappelle qu'il faut écrire les voyelles avec le stylo vert.

Après une dizaine de minutes et voyant que les élèves commençaient à être fatigués, l'enseignante décide d'interrompre l'activité d'écriture et les prie de fermer leurs livres qu'elle ramasse aussi tôt.



### c. Séquence 3

Une fois tous les livres repris par l'enseignante, celle-ci demande aux élèves avec beaucoup d'enthousiasme : "Les enfants, écoutez-moi! Ça vous dit de faire un peu de coloriage?"

Les élèves répondent aussi tôt et avec vivacité : "Oui mademoiselle"

L'enseignante prend dès lors des livres de coloriage de l'armoire et les distribue aux élèves en leur demandant de sortir leurs crayons de couleurs. Ils s'exécutent aussitôt et commencent à colorier des dessins que l'enseignante leur a permis de choisir dans un semblant de calme.

#### **Remarque :**

Nous avons constaté que l'activité de coloriage a permis aux élèves de se divertir après une journée entière d'apprentissages. L'enseignante ne pouvait qu'avoir raison en

introduisant cette activité ludique en fin de journée même si cette initiative l'a empêché d'aller au bout des tâches qu'elle prévoyait de réaliser avec ses élèves.

L'enseignante nous a également donné son impression sur le manuel "*Anas et Anissa*" en avançant qu'elle le trouvait très dense pour un enfant de 5 ans, estimant que celui-ci a besoin de plus d'activités ludiques en classe. D'ailleurs, elle regrette qu'il n'y ait pas assez de comptines à chanter en classe, elle nous a informé que les deux ou trois comptines proposées par la directrice de l'école sont les seules qu'elle fait en classe durant toute l'année scolaire. Elle déplore aussi ne pas avoir assez de temps pour faire ce genre d'activité et que son objectif premier doit être de terminer le programme dans les temps.

### 2.3. Grille spécifique

La même grille d'observation utilisée lors de notre enquête dans la première école a été exploitée à nouveau afin de mieux rapporter les informations recueillies lors de l'observation au sein de l'établissement scolaire.

Elle comporte trois rubriques:

- a. Aspect matériel du cours ;
- b. Dimension pédagogique :
  - les élèves
  - l'enseignant
- c. Dimension didactique.

### Grille d'observation

Aspect matériel du cours	
Nom de l'enseignant	Enseignante B
Statut	Enseignante permanente
Ancienneté	5 ans
Ecole	Ecole et loisirs

Date de l'observation	06 janvier 2017			
Durées des séances observées	Une heure trente			
Effectif	20 élèves			
Supports et outils didactiques	Tableau - Ardoise			
<b>Dimension pédagogique</b>	<b>très souvent</b>	<b>souvent</b>	<b>parfois</b>	<b>Jamais</b>
Les élèves :				
- participent activement		×		
- s'expriment dans la langue		×		
- posent des questions			×	
- répondent aux questions		×		
- comprennent les consignes	×			
L'enseignant				
- donne la parole aux élèves	×			
- recourt aux gestes, aux mimiques			×	
- sollicite la participation de tous		×		
- s'exprime correctement dans la langue		×		
- encourage les élèves	×			
- exploite les réponses des élèves		×		
- reprend les fautes			×	
- occupe judicieusement l'espace		×		
- utilise le matériel pédagogique		×		
- gère efficacement son temps		×		

- formule des consignes claires et précises		×		
- prend en compte la disparité des niveaux		×		
<b>Dimension pédagogique</b>	<b>Très souvent</b>	<b>souvent</b>	<b>parfois</b>	<b>Jamais</b>
L'enseignant - se conforme aux instructions officielles	×			
- a des objectifs clairement définis	×			
- présente les objectifs aux élèves		×		
- se sert des supports didactiques			×	
- recourt à l'écrit		×		
- a recours à la langue maternelle		×		
- introduit des notions nouvelles		×		
- respecte la progression du programme	×			
- structure sa leçon		×		

#### 2.4. Interprétation de la grille

Cette grille nous a permis de faire les constatations suivantes :

- **Les élèves** : les élèves sont très énergiques et fort motivés pour apprendre le français. Ils s'expriment très bien dans la langue et participent activement dans leur apprentissage.

- **L'enseignante** : l'enseignante fait participer tous les élèves dans la réalisation des différentes tâches en classe. Elle est souvent dépassée par ses élèves et a du mal à canaliser leur énergie. Cependant, elle s'applique assidument à suivre le manuel, seul outil didactique proposé. Nous pouvons même affirmer que dans ce cas précis, le manuel est le programme.
- **Le contenu** : le contenu des enseignements proposé est très dense, il est représenté à travers le manuel *Anas et Anissa* que nous avons précédemment analysé et qui s'est avéré beaucoup trop chargé pour un élève de 5 ans.

## 2.5. Synthèse

A partir de notre observation de classe nous concluons que :

- La journée était très chargée et par conséquent énormément fatigante pour l'enseignante ainsi que pour les apprenants ;
- La plupart des élèves sont insaisissables, ils n'obéissent pas aux ordres de leur enseignante et n'en font qu'à leur tête. Ils débordent d'énergie, qui est malheureusement mal exploitée.
- L'enseignante est jeune et manque largement d'expérience, ce qui reflète son comportement avec ses élèves car elle ne parvient pas à être autoritaire.

## Conclusion partielle

En guise de conclusion, nous pouvons avancer que des différences ont été observées dans les trois écoles : *Ecole et loisirs*, *Massinissa et Sibawaih*, tant sur le plan matériel que sur le plan pédagogique. Pour ce qui nous concerne, ce sont les points en rapport avec l'enseignement du français dans les classes de préscolaire qui nous intéressent le plus.

L'analyse des méthodes et des manuels utilisés, en l'occurrence *Aux 4 vents* et *Anas et Anissa* nous a permis de constater que le manuel scolaire est un support didactique incontournable dans les classes préscolaires. Il est l'outil de base pour l'enseignement du français.

Le manuel *Aux 4 vents* est très riche et très complet, d'ailleurs le guide pédagogique que propose la méthode est très exhaustif, il représente une véritable béquille sur laquelle s'appuie l'enseignante dans sa tâche d'enseignement.

Pour ce qui est de la culture véhiculée dans le manuel, celui-ci prône une culture universelle et ne contient aucun élément en référence à la société algérienne, cela va de soi étant donné qu'il n'est pas destiné exclusivement aux petits algériens. Le vocabulaire utilisé ainsi que les histoires étudiées ne sont pas adaptés à l'environnement socioculturel des apprenants. Ceci représente un véritable problème qui pourrait avoir une incidence directe sur les résultats d'examens dans l'école *Masinissa*, qui est classée en 2ème position aux examens de 5ème année primaire.

Le point positif que nous pourrions relever serait la pédagogie par l'image que propose le manuel. Rappelons que l'image est très présente dans celui-ci, ce qui le rend très attrayant pour l'élève, une véritable source de motivation pour les tout petits.

Dans *Anas et Anissa*, les leçons proposées sont basées sur des dialogues mais il y a peu d'images qui les accompagnent, chaque dialogue est inscrit dans une situation de communication. Celle-ci pouvant être vécue dans la vie quotidienne de l'élève.

Malgré les points négatifs qui caractérisent le manuel, nous pouvons dire que c'est celui qui se rapproche le plus de l'environnement socio-culturel des élèves. Grace aux éléments représentatifs de la culture algérienne que nous avons cités lors de l'analyse, mais aussi par rapport aux thèmes abordés. L'élève algérien pourra se projeter dans des situations qui peuvent être vécues dans sa vie de tous les jours, en famille, à l'école, etc. Il aura la possibilité de se comparer ou de comparer les membres de sa famille aux personnages du livre.

Nous jugeons qu'il est très important, par conséquent, que les manuels de FLE soient produits et édités en Algérie par des professionnels de l'éducation qui pourraient collaborer éventuellement avec des français natifs afin de proposer des livres plus étudiés, mieux élaborés et surtout adaptés à l'âge et au niveau des apprenants.

En proposant un manuel qui reflète - bien que ce soit d'une manière très succincte- la société où vit l'élève, la directrice d'Ecole et Loisirs prend l'assurance d'obtenir les meilleurs résultats aux examens et se classe en première position dans la ville d'Oran.

Maintenant, il est clair qu'un manuel de FLE qui ne fait aucune référence à la culture française est défectueux car il est mentionné dans le *Cadre Européen Commun de Références pour les langues*<sup>146</sup> (CECRL) que l'élève doit être conscient de l'importance des langues étrangères et qu'il doit être ouvert à la culture de la langue qu'il étudie. Le manuel doit, par conséquent véhiculer la culture de la langue enseignée, ce qui n'est pas le cas dans *Anas et Anissa*. Le contenu de ce dernier est exploité à des fins linguistiques, non culturelles, et n'apporte donc aucune contribution dans le développement de la compétence culturelle chez l'apprenant.

Le Cadre fournit une base commune pour la conception de programmes. Il est accompagné de guides s'adressant à divers catégories d'utilisateurs (concepteurs de programmes, auteurs de manuels, formateurs, enseignants, etc.). La question est de savoir si tous les concepteurs de manuels de FLE s'inspirent du Cadre ou non.

Les observations de classe dans les deux écoles nous ont permis de constater que les méthodes proposées sont très denses, et que le volume horaire est très conséquent pour un élève de cinq ans. Saura-t-il assimiler tous les enseignements qui lui sont donnés? Pourra-t-il acquérir toutes les notions qu'il doit apprendre sans être saturé dès son très jeune âge? Ce sont là des questions qui mériteraient d'être étudiées, d'une part, par les concepteurs des manuels, et d'autre part par les directeurs d'établissement ayant choisi ces méthodes pour l'enseignement/apprentissage du FLE. De plus, nous signalons que les enseignantes rencontrées n'ont reçu aucune formation spécifique pour enseigner le français au préscolaire. Ceci représente aussi un problème majeur qu'il faudrait prendre en considération.

---

<sup>146</sup> Le Cadre européen commun de référence pour les langues est un document de référence élaboré à l'initiative et au sein de Conseil de l'Europe, au titre des projets "Langues vivantes", et destiné, d'une part, à faciliter les échanges entre différents acteurs du domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, et d'autre part, à assister chacun de ces différents acteurs dans la réflexion et la prise de décision intéressant son propre domaine d'intervention.

Dans l'école *Sibawaih*, l'enseignement du français au préscolaire est considéré comme une activité supplémentaire au même titre qu'une activité sportive ou artistique par exemple. Nous constatons que 45 minutes par semaine est peu pour pouvoir initier les jeunes élèves à la langue française. Nous nous permettons même de juger qu'il est presque inconcevable de reléguer l'enseignement d'une langue étrangère aux activités extrascolaires, sans pour autant dénigrer ces dernières. De plus un enseignant qui ne peut utiliser un manuel scolaire ou suivre un programme qui pourrait l'aider dans sa tâche d'enseignement aura plus de mal à initier les jeunes élèves au français en particulier et aux autres langues étrangères d'une manière générale, et à plus forte raison s'il n'a reçu aucune formation au préalable.

Tous les éléments que nous venons de citer font que l'école Sibawayh se classe en 3ème positions parmi les trois écoles qui ont fait l'objet de notre enquête.

Notons tout de même qu'il y a un point en commun entre les trois écoles, celui-ci se manifeste très clairement par le fait que la plupart des élèves qui fréquentent ces établissements viennent de milieux francophones. C'est le questionnaire que nous avons remis aux parents d'élèves qui nous a permis de le constater. Il est clair que ce point favorise un meilleur apprentissage de la langue française d'où le fait que les écoles privées ont toujours de meilleurs résultats en FLE par rapport aux écoles publiques dont la majorité des élèves viennent d'un milieu arabophone.

Les documents que nous nous sommes procurées auprès de la Direction de l'Education de la ville d'Oran<sup>147</sup> nous ont permis de constater qu'avec un taux de réussite de 73.32 % aux examens de 5ème année primaire, pour les trois dernières années, les 553 écoles publique de la ville et ses alentours se classent bien en dessous des écoles privées qui obtiennent une moyenne de 95.32 % en français<sup>148</sup>.

La langue dans laquelle beigne l'apprenant dans son milieu familial représente un facteur important dans la réussite des élèves en classe de FLE.

---

<sup>147</sup>Cf. annexes.

<sup>148</sup>Ce taux élevé de réussite à l'examen de 5ème année (95,32%) -mais aussi au Brevet d'enseignement moyen (BEM) et au baccalauréat- dément les rumeurs émanant de quelques personnes qui propagent l'idée selon laquelle les notes des élèves seraient gonflées dans les différentes écoles privées.

Les documents en notre possession nous ont également permis de connaître avec exactitude le taux de réussite dans les trois écoles privées enquêtées, et ce entre 2015 et 2018, résultant, comme nous l'avons signalé plus haut au classement suivant :

- *Ecole et Loisirs* est classée en première position avec un taux de réussite qui varie entre 98,21% et 100 %.

- *Massinissa* se classe en 2ème position avec un taux de réussite qui varie entre 80,00% et 90,31%.

- *Sibawaih* se classe en 3ème position avec un taux de réussite qui varie entre 76% et 91,30 %.

Nous remarquons que le taux de réussite aux examens de 5ème année primaire pour ce qui concerne la matière de langue française diffère d'une école à une autre. Cette différence est, selon nous, due, en grande partie, au choix méthodes de FLE utilisées dans les trois écoles, et ce dès le préscolaire.

# **CONCLUSION GENERALE**

Notre travail de recherche traite de l'enseignement précoce du FLE dans le secteur scolaire privé en contexte algérien dont le principal objectif est de répondre à la problématique énoncée au départ et que nous rappelons ci-dessous :

*Dans quelle(s) mesure(s), l'enseignement/apprentissage précoce du FLE peut-il contribuer dans le développement des compétences linguistiques et culturelles des primo-apprenants du secteur scolaire privé en Algérie ?*

Après avoir mis en évidence les différentes théories sur l'acquisition du langage chez l'enfant et sur la question de l'âge pour l'apprentissage des langues étrangères, nous avons également opté pour la présentation des différents concepts et notions convoqués dans notre recherche puis rendus opérationnels sur le terrain.

Ensuite, nous avons dressé un bilan sur l'enseignement préscolaire, puis sur l'enseignement privé. Ces deux entités faisant partie du système éducatif algérien et qui génèrent énormément de "frilosité"<sup>149</sup> au sein des instances éducatives et politiques du pays.

Toutes nos investigations nous ont permis de constater que le préscolaire a énormément évolué ces dernières années, notamment après la mise en œuvre de la réforme du système éducatif de 2003. Malgré les grandes avancées que connaît le secteur du préscolaire à l'heure actuelle, plusieurs interrogations sont présentes. La création de classes enfantines dans les écoles primaires, l'ouverture massive des crèches et des jardins d'enfants dans différentes villes du pays. Toutes ces structures ne suffisent plus à pallier les lacunes qui caractérisent ce secteur.

Par ailleurs, il nous paraît important de signaler que le problème majeur qui caractérise l'éducation préscolaire concerne la formation des éducateurs : elle est nécessaire pour assurer une bonne prise en charge des enfants comme le souligne A. Benamar<sup>150</sup> :

"Les éducateurs nécessitent par conséquent une formation qui leur apprenne comment gérer les groupes d'enfants au quotidien mais aussi à leur faire acquérir les connaissances de base tant sur le plan linguistique que psychologique...la qualité de l'éducation préscolaire est tributaire de la qualité des éducateurs et elle passe nécessairement par la formation".

---

<sup>149</sup> " Un système éducatif qui, force est de le constater, est caractérisé, pour reprendre les propos de N. Chomsky, par "un enseignement flou qui évolue dans l'à peu-près".

<sup>150</sup> BENAMAR, Aicha, "Le préscolaire en Algérie à l'heure de la réforme : Dynamiques comparées des offres publiques et privées ", Carrefours de l'éducation, n°30, 2010, p.91-106

Entre autre, nous avons également relevé lors de notre enquête que le fait que les enseignants ne reçoivent aucune formation impacte négativement les pratiques de classe. La nécessité de les former pour l'enseignement du FLE au préscolaire est par conséquent primordiale.

L'autre problème soulevé est en rapport direct avec les infrastructures du préscolaire qui, rappelons-le, sont très insuffisantes. Bien que répondant à des normes fixées selon un cahier des charges, elles devraient être reconsidérées tant sur le plan matériel que sur le plan pédagogique. Ces structures qui prennent en charge la petite enfance devraient être adaptées à l'âge et aux besoins des enfants afin de favoriser leur développement physique et intellectuel.

Pour ce qui concerne le secteur scolaire privé, l'extension des écoles privées dans le pays est une réalité qui doit être considérée tous azimut vu les nombreuses questions qu'elle soulève.

L'expansion des écoles privées, et plus particulièrement celles qui proposent une éducation préscolaire ne devrait pas nous empêcher de nous interroger sur certains points à revoir dans ce secteur qui, pourtant n'a cessé d'évoluer durant ces vingt dernières années. Par exemple concernant les programmes proposés par les directeurs d'établissements.

L'enquête (observations de classe, analyse des manuels et des programmes, analyse du questionnaire) menée sur le terrain nous a permis de recueillir les résultats suivants.

Les observations de classes que nous avons menées nous ont renseignées sur la pertinence des méthodes utilisées. La première méthode intitulée "*Aux 4 vents*" et dont les concepteurs sont des étrangers<sup>151</sup> n'est pas adaptée à un enfant algérien et conviendrait plus à un enfant dont la langue maternelle est le français. Quant à la seconde méthode algérienne intitulée "*Anas et Anissa*", elle mériterait d'être revue. (cf. chapitre 3 partie3).

Nous pensons, cependant, que le manuel scolaire est un support obligatoire en classe, son utilisation permet d'améliorer les méthodes d'enseignement du FLE et, partant, les pratiques de classe des enseignants.

L'analyse des deux manuels scolaires nous a permis de constater la présence d'importantes lacunes aussi bien dans l'un que dans l'autre.

---

<sup>151</sup> - Colette Aoun.  
- Claire Da Lage.  
- Laurent Korchia.

Le premier manuel "*Aux 4 vents*" véhicule une culture universelle.

Dans le deuxième "*Anas et Anissa*" édité par une maison d'édition privée en Algérie, la culture algérienne est bien mise en avant.

Nous avons remarqué toutefois qu'il n'y a aucune référence à la culture française dans aucun des deux manuels. Autre point commun que nous avons pu relever concerne la pédagogie par l'image développée dans les deux manuels et qui permet un apprentissage plus efficace.

Ces constatations nous poussent à penser qu'il faudrait qu'il y ait une réflexion plus large sur l'élaboration des manuels de FLE, ainsi qu'une reconsidération quant aux choix des manuels utilisés par les écoles privées.

Le questionnaire soumis aux parents d'élèves des trois écoles privées nous a révélé que l'utilisation de la langue française en milieu familial favoriserait un meilleur apprentissage en classe. Selon les réponses recueillies, nous pouvons confirmer que les parents sont favorables à une éducation précoce des langues étrangères à leurs enfants.

Il est clair qu'une recherche plus exhaustive qui consisterait à prendre pour échantillon une classe de préscolaire, d'appliquer les mêmes éléments d'enquête que nous avons utilisés et de mesurer la progression des résultats obtenus par les élèves tout au long de leur cursus scolaire, permettrait certainement de déterminer avec exactitude la pertinence d'un enseignement/apprentissage précoce du FLE dans la suite de la scolarité.

Nous sommes convaincue, cependant, qu'une initiation au FLE dès le préscolaire serait bénéfique pour le développement des compétences linguistiques et culturelles des "primo-apprenants".

Une initiation à la langue française dans une classe de préscolaire du secteur public algérien serait-elle la bienvenue et conviendrait-elle à tous ?

Conviendrait-elle, en premier lieu, aux élèves ?

Conviendrait-elle, en second lieu, aux enseignants<sup>152</sup> qui sont nombreux à penser que les programmes que proposent (ou plus juste encore qu'exigent) les directeurs des écoles privées, sont trop chargés ou pas adaptés à l'enfant algérien ?

---

<sup>152</sup>Ceux travaillant dans les écoles privées et qui ont déjà fait l'expérience de l'enseignement du français au préscolaire.

Conviendrait-elle également aux parents d'élèves, ces acteurs sociaux que l'on considère peu ou pas assez, et qui pourtant sont de plus en plus exigeants quant à la scolarisation de leurs enfants. Ces parents qui sont de plus en plus conscients qu'un enfant qui maîtrise les langues étrangères dès son plus jeune âge a plus de chance de réussir dans son cursus scolaire et à l'université, mais aussi dans sa vie professionnelle par la suite ?

Cette éventualité conviendrait-elle aux instances politiques, pour qui le statut de la langue française est et ne cesse d'être source de débat acharné et de conflits non sans conséquence dans la mise au point de l'enseignement de FLE dans le système éducatif ?

Une autre recherche plus approfondie permettrait de répondre à ces interrogations et éventualités. D'autres travaux mériteraient certainement d'être menés dans le domaine de l'enseignement/apprentissage précoce des langues étrangères dans le système éducatif algérien, surtout dans le cas où le secteur public penserait sérieusement à introduire l'enseignement des langues et en particulier le français langue étrangère dès le préscolaire, s'inspirant du modèle privé qui obtient de meilleurs résultats scolaires bien qu'il présente d'autres problèmes auxquels il faudra remédier.

# **BIBLIOGRAPHIE**

## Ouvrages

- BENAMAR, Aicha. (2005 : 39). «Le fonctionnement du préscolaire », in BENGHABRIT-REMAOUN, Nouria, *Le préscolaire en Algérie Etat des lieux et perspectives*. Algérie, Editions CRASC.
- BENAMAR, Aicha. (2009). *Le préscolaire en Algérie à l'heure de la réforme*. Algérie, éd. CRASC.
- BENGHABRIT-RAHMOUN, Nouria. (2005). *Le préscolaire en Algérie. Etat des lieux et perspectives*. Algérie, éd. CRASC.
- BERTOCCHINI, Paola et COSTANZO. (2008). Edvige, *Manuel de formation pratique*. France, CLE international.
- BRUNER, Jerome. (1987). *Comment les enfants apprennent à parler*. Paris, Editions Retz.
- Cummins, Jim. (1979 : 197-205). « Cognitive/academic language proficiency, linguistic interdependence, the optimum age question and some other matters », *Working Papers on Bilingualism*.
- DORTIER, Jean-François. (2001 : 165). «LE DEBAT PIAGET/CHOMSKY », in DORTIER, Jean-François, *Le langage, nature, histoire et usage*. France, Editions Sciences Humaines.
- GAONAC'H, Daniel. (2006). *L'apprentissage précoce d'une langue étrangère, le point de vue de la psycholinguistique*. Paris, Hachette éducation.
- Gaonac'h, Daniel. (2006). *L'apprentissage précoce d'une langue étrangère*, Paris, Hachette Education.
- GROUX, Dominique et Porcher, Louis. (1998). *L'apprentissage précoce des langues*. Paris, Presse universitaire de France.
- Groux, Dominique et Porcher, Louis. (1998, rééd 2003). *L'apprentissage précoce des langues*, P.U.F, « Que sais-je ? ».
- Groux, Dominique. (1999 : 3-4). « Des conditions favorables pour un enseignement précoce des langues ? », *L'apprentissage précoce des langues*, in *Résonances*, Sion, Suisse.
- GROUX, Dominique. (1996). *L'enseignement précoce des langues, des enjeux à la pratique*, Paris, Chronique sociale.
- GRUCA, Isabelle et CUQ, Jean-Pierre. (2002). *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*. France, Pug.
- HAGEGE, Claude, *L'enfant aux deux langues*, Odile Jacob, 1996.
- Lambert, W.E., Peal, E. (1962 : 1-23). « The relation of bilingualism to intelligence », *Psychological Monographs*, 76.
- KADDAR, Khadidja. (1996). *Formation continue des éducateurs du préscolaire*. Algérie, éd. CRASC.
- O'NEIL, Charmian. (1993). *Les enfants et l'enseignement des langues étrangères*, Paris, Credif, Hatier/Didier.

- PORCHER, Louis et Dominique Groux. (2003). *L'apprentissage précoce des langues*, Que sais-je?. Paris, PUF.
- Rolland, Marie-Claire. (1994). *Enseigner aujourd'hui à l'école maternelle*. Paris, Ellipses.
- SINI, Chérif. (2013). *Les langues dans l'espace familial algérien*. Algérie, éd. CRASC.
- VANTHIER, Hélène. (2009). *L'enseignement e aux enfants en classe de langue*. Paris, CLE.

### **Dictionnaires**

- CUQ, Jean-Pierre. (2003). *Dictionnaire de didactique du français, langue étrangère et seconde*, Paris, Clé international.
- Dictionnaire Le Petit Robert de la langue française. (2009). Version électronique.
- ROBERT, Jean-Pierre. (2002). *Dictionnaire Pratique de didactique de FLE*. France, Ophrys.

### **Thèses**

- Mokaddem, Khedidja. (2007). *Choix et pertinence des méthodes pratiquées pour l'enseignement/apprentissage du FLE en Algérie. Etude des stratégies mises en œuvre dans le primaire dans le cadre de la nouvelle réforme du système éducatif (2003)*, Thèse de Doctorat, Université d'Oran.
- BOUKHERIS, Mustapha. (2009). *Conception et exploitation pédagogique du manuel scolaire de FLE en contexte algérien. Cas du manuel scolaire de FLE de 2<sup>ème</sup> année scolaire*, Mémoire de Magister, Université Ferhat Abbas, Sétif.
- GUIDOUM, Mohamed. (2010). *Représentations et pratiques enseignantes dans une approche par compétence du FLE au secondaire algérien : cas des PES de la Wilaya de Tiaret*. Thèse de doctorat, Université Oran.
- SEIHOUB, Imane. (2016). *Place et rôle de l'évaluation formative dans l'enseignement/apprentissage du FLE. -Exemple de la 2<sup>ème</sup> AM-*, Mémoire de Magister, Université Oran 2.

### **Sitologie**

- [http://dev.francomania.ru/sites/default/files/fichiers\\_telecharges/p1-l742p-2012.pdf](http://dev.francomania.ru/sites/default/files/fichiers_telecharges/p1-l742p-2012.pdf)
- <http://lequotidienalgerie.org/2013/09/05/ou-va-lecole-algerienne/?fbclid=IwAR1TMxYMRfG4mM65ww-5Fx5dnrfzD14woQdJbVSYnTzC6saAeD1VRe0jzHI>

- <http://psysoumaya.blogspot.com/2008/02/le-dbat-piagetchomsky.html>
- [http://www.algerie-monde.com/education/?fbclid=IwAR0NgLU3-D80wA6PiBtNae5tZK\\_AgAYgQVncVprYFFhED83YZXAUOBvLsOk](http://www.algerie-monde.com/education/?fbclid=IwAR0NgLU3-D80wA6PiBtNae5tZK_AgAYgQVncVprYFFhED83YZXAUOBvLsOk)
- [http://www.algerie-monde.com/education/?fbclid=IwAR0NgLU3-D80wA6PiBtNae5tZK\\_AgAYgQVncVprYFFhED83YZXAUOBvLsOk](http://www.algerie-monde.com/education/?fbclid=IwAR0NgLU3-D80wA6PiBtNae5tZK_AgAYgQVncVprYFFhED83YZXAUOBvLsOk)
- [http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algerie\\_loi-08-04-2008.htm?fbclid=IwAR1qjUdaS0eN\\_is-XbhIJKgyRvmvIVx\\_po3aBxevIsCdnMY9AoW-2XdV7kE](http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algerie_loi-08-04-2008.htm?fbclid=IwAR1qjUdaS0eN_is-XbhIJKgyRvmvIVx_po3aBxevIsCdnMY9AoW-2XdV7kE)
- [http://www.bief.be/docs/divers/unesco\\_algerie2\\_070226.pdf](http://www.bief.be/docs/divers/unesco_algerie2_070226.pdf)
- <http://www.education.gov.dz/wp-content/uploads/2014/12/Structuration-du-syst%C3%A8me-%C3%A9ducatif.jpg>
- <http://www.médecation.edu.dz/men/>
- [http://www.unesco.org/education/edurights/media/docs/a7e0cc2805ceafd5db12f8cf3190f43b66854027.pdf?fbclid=IwAR0z8NHPPwRtVbopxoH7O\\_6hQ3SoZTjpliB12zWxcyvbhXCmh-ftvHb8p7U](http://www.unesco.org/education/edurights/media/docs/a7e0cc2805ceafd5db12f8cf3190f43b66854027.pdf?fbclid=IwAR0z8NHPPwRtVbopxoH7O_6hQ3SoZTjpliB12zWxcyvbhXCmh-ftvHb8p7U)
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me\\_%C3%A9ducatif\\_en\\_Alge%C3%A9rie#cite\\_note-Collectif143-2](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A9ducatif_en_Alge%C3%A9rie#cite_note-Collectif143-2)
- <https://www.afrik.com/algerie-l-enseignement-prescolaire...>
- <https://www.elwatan.com/edition/actualite/la-situation-des-ecoles-privées-en-algerie-reste-precaire-19-07-2014>
- <https://www.elwatan.com/pages-hebdo/magazine/ecoles-privées-vs-ecoles-publiques-un-partout-balle-au-centre-13-09-2018>
- <https://www.lesoirdalgerie.com/actualites/lenseignement-privé-surclasse-le-public-8381>
- <https://www.liberte-algerie.com/actualite/la-revision-du-cahier-des-charges-reclamee-227068>
- <https://www.monde-diplomatique.fr/2016/08/BELKAID/56080>
- <https://www.alg24.net/cahier-de-charges-garderies-revisé/>
- <https://www.elwatan.com/edition/actualite/la-situation-des-ecoles-privées-en-algerie-reste-precaire-19-07-2014>
- <https://www.lesoirdalgerie.com/actualites/lenseignement-privé-surclasse-le-public-8381>
- <http://lecourrier-dalgerie.com/ecoles-privées-lanepa-fait-le-point/>

## **Autres Documents**

- Bulletin officiel de l'éducation nationale, loi d'orientation de l'éducation nationale, N° 08-04 JANVIER 2008, numéro spécial, février 2008.
- Référentiel général des programmes, janvier 2009.

# **ANNEXES**

# **Loi n° 08- 04 du 15 moharem 1429 correspondant au 23 Janvier 2008, portant loi d'orientation sur l'éducation nationale.**

**Le Président de la République,**

**Vu** la Constitution, notamment ses articles 53, 65, 119, 120 (alinéas1 et 2), 122-16 et 126 ;

**Vu** l'ordonnance n° 66-15 du 8 juin 1966, modifiée et complétée portant code pénal ;

**Vu** l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;

**Vu** l'ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976, modifiée et complétée, portant organisation de l'éducation et de la formation ;

**Vu** la loi n° 85-05 du 16 février 1985, modifiée et complétée, relative à la protection et à la promotion de la santé ;

**Vu** la loi n° 90-08 du 07 avril 1990, complétée, relative à la commune ;

**Vu** la loi n° 90-09 du 07 avril 1990, complétée, relative à la wilaya ;

**Vu** la loi n° 90-21 du 15 août 1990 relative à la comptabilité publique ;

**Vu** la loi 91-05 du 16 janvier 1991, modifiée et complétée, portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe, notamment son article 15 ;

**Vu** l'ordonnance n° 95-20 du 17 juillet 1995 relative à la cour des comptes ;

**Vu** l'ordonnance n° 95-24 du 25 septembre 1995 relative à la protection du patrimoine et à la sécurité des personnes qui lui sont liées ;

**Vu** la loi n° 99-05 du 4 avril 1999, modifiée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur ;

**Vu** la loi n°02-09 du 25 Safar 1423 correspondant au 8 mai 2002 relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées ;

**Vu** la loi n° 04-10 du 27 Djoumada Ethani 1425 correspondant au 14 août 2004 relative à l'éducation physique et sportive ;

**Vu** l'ordonnance n° 05-07 du 18 Radjeb 1426 correspondant au 23 août 2005 fixant les règles générales régissant l'enseignement dans les établissements privés d'éducation et d'enseignement ;

Après avis du conseil d'Etat ;

Après adoption par le Parlement,

**Promulgue la loi dont le teneur suit :**

**TITRE PREMIER**  
**DES FONDEMENTS DE L'ECOLE ALGERIENNE**  
**CHAPITRE I**

**DES FINALITES DE L'EDUCATION**

**Article 1<sup>er</sup>** : La présente loi d'orientation a pour objet de fixer les dispositions fondamentales régissant le système éducatif national.

**Article 2** : L'école algérienne a pour vocation de former un citoyen doté de repères nationaux incontestables, profondément attaché aux valeurs du peuple algérien, capable de comprendre le monde qui l'entoure, de s'y adapter et d'agir sur lui et en mesure de s'ouvrir sur la civilisation universelle.

A ce titre, l'éducation a pour finalités :

d'enraciner chez nos enfants le • sentiment d'appartenance au peuple algérien; de les élever dans l'amour de l'Algérie et la fierté de lui appartenir ainsi que dans l'attachement à l'unité nationale, à l'intégrité territoriale et aux symboles représentatifs de la Nation ;

d'affermir la conscience, à la • fois individuelle et collective, de l'identité nationale, ciment de la cohésion sociale, par la promotion des valeurs en rapport avec l'Islamité, l'Arabité et l'Amazighité ;

d'imprégner les générations • montantes des valeurs de la Révolution du 1<sup>er</sup> novembre 1954 et de ses nobles principes ; de contribuer, à travers les enseignements de l'histoire nationale, à perpétuer l'image de la nation algérienne en affermissant leur attachement aux valeurs représentées par le patrimoine historique, géographique, religieux et culturel du pays ;

de former des générations im• prégnées des principes de l'Islam, de ses valeurs spirituelles, morales, culturelles et civilisationnelles ;

de promouvoir les valeurs ré• publicaines et l'Etat de droit ;

d'asseoir les bases de l'instau• ration d'une société attachée à la paix et à la démocratie et ouverte sur l'universalité, le progrès et la modernité, en aidant les élèves à s'approprier

les valeurs partagées par la société algérienne, fondées sur le savoir, le travail, la solidarité, le respect d'autrui et la tolérance, et en assurant la promotion de valeurs et d'attitudes positives en rapport, notamment, avec les principes des droits de l'Homme, d'égalité et de justice sociale.

## **CHAPITRE II**

### **DES MISSIONS DE L'ECOLE**

**Article 3** : Dans le cadre des finalités de l'éducation, définies à l'article 2 ci-dessus, l'école assure les fonctions d'instruction, de socialisation et de qualification.

**Article 4** : En matière d'instruction, l'école a pour mission de garantir à tous les élèves un enseignement de qualité favorisant l'épanouissement intégral, harmonieux et équilibré de leur personnalité et leur donnant la possibilité d'acquérir un bon niveau de culture générale et des connaissances théoriques et pratiques suffisantes en vue de s'insérer dans la société du savoir. A ce titre, elle doit notamment:

assurer aux élèves l'acquisition de connaissances dans les différents champs disciplinaires et la maîtrise des outils intellectuels et méthodologiques de la connaissance facilitant les apprentissages et préparant à la vie active ;

enrichir la culture générale des élèves en approfondissant les apprentissages à caractère scientifique, littéraire et artistique et en les adaptant de manière permanente aux évolutions sociales, culturelles, technologiques et professionnelles ;

développer les facultés intellectuelles, psychologiques et physiques des élèves ainsi que leurs capacités de communication et l'usage des différentes formes d'expression : langagière, artistique, symbolique et corporelle ;

assurer une formation culturelle dans les domaines des arts, des lettres et du patrimoine culturel ;

doter les élèves de compétences pertinentes, solides et durables susceptibles d'être exploitées à bon escient dans des situations authentiques de communication et de résolution de problèmes et qui les rendent

aptes à apprendre toute leur vie, à prendre une part active dans la vie sociale, culturelle et économique et à s'adapter aux changements ;  
assurer la maîtrise de la langue arabe, en sa qualité de langue nationale et officielle, en tant qu'instrument d'acquisition du savoir à tous les niveaux d'enseignement, moyen de communication sociale, outil de travail et de production intellectuelle ;  
promouvoir la langue tamazight et étendre son enseignement ;  
permettre la maîtrise d'au moins deux langues étrangères en tant qu'ouverture sur le monde et moyen d'accès à la documentation et aux échanges avec les cultures et les civilisations étrangères ;  
intégrer les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'environnement de l'élève, dans les objectifs et les méthodes d'enseignement et s'assurer de la capacité des élèves à les utiliser efficacement dès leurs premières années de scolarité ;  
offrir à tous les élèves la possibilité de pratiquer des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisir, et de participer à la vie scolaire et communautaire.

**Article 5** : En matière de socialisation, l'école a pour mission, en relation étroite avec la famille dont elle est le prolongement, d'éduquer les élèves au respect des valeurs spirituelles, morales et civiques de la société algérienne, des valeurs universelles ainsi que des règles de la vie en société.

A ce titre, elle doit notamment :

développer le sens civique des élèves et les éduquer aux valeurs de la citoyenneté en leur faisant acquérir les principes de justice, d'équité, d'égalité des citoyens en droits et en devoirs, de tolérance, de respect d'autrui et de solidarité entre les citoyens ;  
dispenser une éducation en harmonie avec les droits de l'enfant et les droits de l'homme et développer une culture démocratique en faisant acquérir aux élèves les principes du débat, et du dialogue, de l'acceptation de l'avis de la majorité et en les amenant à rejeter la discrimination et la violence et à privilégier le dialogue ;

faire prendre conscience aux jeunes générations de l'importance du travail en tant que facteur déterminant pour mener une vie digne et décente et pour accéder à l'autonomie, et surtout en tant que richesse pérenne à même de suppléer à l'épuisement des ressources naturelles et de garantir le développement durable du pays ;  
préparer les élèves à la vie en société en les initiant aux règles du savoir vivre ensemble et en leur faisant prendre conscience du caractère indissociable de la liberté et de la responsabilité ;  
former des citoyens capables d'initiative, de créativité et d'adaptation et en mesure d'assumer leurs responsabilités dans la conduite de leur vie personnelle, civique et professionnelle.

**Article 6 :** En matière de qualification, l'école a pour mission de répondre aux besoins fondamentaux des élèves en leur dispensant les connaissances et les compétences essentielles leur permettant :

de réinvestir et d'opérationnaliser les savoirs et savoir-faire acquis ;  
d'accéder à une formation supérieure ou professionnelle ou à un emploi conformes à leurs aptitudes et à leur aspirations ;  
de s'adapter de façon permanente à l'évolution des métiers et professions et aux changements économiques, scientifiques et technologiques,

d'innover et de prendre des initiatives ;  
de reprendre leurs études ou d'entamer de nouvelles formations après leur sortie du système scolaire et de continuer à apprendre tout au long de la vie en toute autonomie.

### **CHAPITRE III DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE**

**Article 7 :** L'élève est placé au centre des préoccupations de la politique éducative.

**Article 8:** L'éducation nationale, en tant qu'investissement productif et stratégique, bénéficie à ce titre de la première priorité de l'Etat qui mobilise les compétences et les moyens nécessaires à  
Loi d'orientation sur l'éducation nationale  
40

la prise en charge de la demande sociale d'éducation nationale et à la réponse aux besoins du développement national.

**Article 9** : Les collectivités locales participent, dans le cadre des compétences qui leur sont dévolues par la loi, à la prise en charge de la demande sociale d'éducation nationale, notamment par la réalisation et la maintenance des infrastructures scolaires, le développement des activités culturelles et sportives, et la contribution à l'action sociale scolaire.

**Article 10** : L'Etat garantit le droit à l'enseignement à toute Algérienne et tout Algérien sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale ou l'origine géographique.

**Article 11** : Le droit à l'enseignement est concrétisé par la généralisation de l'enseignement fondamental et par la garantie de l'égalité des chances en matière de conditions de scolarisation et de poursuite des études après l'enseignement fondamental.

**Article 12** : L'enseignement est obligatoire pour toutes les filles et tous les garçons âgés de 6 ans à 16 ans révolus. Toutefois, la durée de la scolarité obligatoire peut être prolongée de deux (2) années, en tant que de besoin, en faveur d'élèves handicapés.

L'Etat veille, en collaboration avec les parents, à l'application de ces dispositions.

Les manquements des parents ou des tuteurs légaux les exposent à une amende allant de cinq mille

(5.000) à cinquante mille (50.000) dinars algériens.

Les modalités d'application de cet article sont précisées par voie réglementaire.

**Article 13** : L'enseignement est gratuit à tous les niveaux dans les établissements relevant du secteur public de l'éducation nationale.

De plus, l'Etat apporte son soutien à la scolarisation des élèves démunis en leur permettant de bénéficier d'aides multiples, notamment en matière de bourses d'études, de manuels et de fournitures scolaires, d'alimentation, d'hébergement, de transport, et de santé scolaire.

Toutefois, la contribution des parents à certains frais en rapport avec la scolarité et sans porter atteinte au principe de gratuité de l'enseignement peut être sollicitée.  
Loi d'orientation sur l'éducation nationale  
41

citée, selon des dispositions définies par voie réglementaire.

**Article 14** : L'Etat veille à permettre aux enfants ayant des besoins spécifiques de jouir du droit à l'enseignement.

Le secteur de l'éducation nationale, en liaison avec les établissements hospitaliers et les autres structures concernées, veille à la prise en charge pédagogique appropriée et à l'intégration scolaire des élèves handicapés et des malades chroniques.

**Article 15** : Le secteur de l'éducation nationale prend toute mesure de nature à faciliter l'adaptation et la réinsertion dans les cursus scolaires nationaux des élèves scolarisés à l'étranger de retour au pays.

De même, le secteur de l'éducation nationale peut, en coordination avec les missions diplomatiques nationales à l'étranger et en accord avec les pays hôtes, assurer des enseignements de langue arabe, de langue amazighe et de culture musulmane au profit des enfants de la communauté nationale émigrée.

Les modalités d'application des dispositions de cet article sont fixées par voie réglementaire.

**Article 16** : L'école constitue la cellule de base du système éducatif national. Elle est le lieu privilégié de la transmission des connaissances et des valeurs. Elle doit être préservée de toute influence ou manipulation à caractère idéologique, politique ou partisan

Toute activité politique ou partisane est formellement interdite dans l'enceinte des établissements scolaires publics et privés.

Tout contrevenant aux dispositions de cet article s'expose à des sanctions administratives sans préjudice des poursuites judiciaires.

**Article 17** : Les conditions d'accès, d'utilisation et de protection des établissements scolaires sont définies par voie réglementaire.

**Article 18** : L'éducation nationale repose sur le secteur public, mais la possibilité de créer des établissements privés d'éducation et d'enseignement peut être accordée aux personnes physiques ou morales de droit privé, en application de la présente loi et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Loi d'orientation sur l'éducation nationale

## **TITRE II DE LA COMMUNAUTE EDU- CATIVE**

**Article 19** : La communauté éducative regroupe les élèves et toutes les personnes qui participent directement ou indirectement à l'éducation et à la formation des élèves, à la vie scolaire et à la gestion des établissements scolaires.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de la communauté éducative sont fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

**Article 20** : Les élèves ont le devoir de respecter leurs enseignants et tous les autres membres de la communauté éducative.

Les élèves sont tenus de se conformer au règlement intérieur de l'établissement, notamment dans l'exécution de toutes les tâches se rapportant à leurs études, l'assiduité et la ponctualité, la bonne conduite et le respect des règles de fonctionnement des établissements et de la vie scolaire.

Les orientations générales concernant l'élaboration du règlement intérieur visé à l'alinéa ci-dessus sont fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

La levée de l'emblème national est effectuée, dans tous les établissements scolaires, publics et privés, accompagnée de l'hymne national.

**Article 21** : Les châtiments corporels, les sévices moraux et toutes formes de brimades sont

interdits dans les établissements scolaires.

Les contrevenants aux dispositions du présent article s'exposent à des sanctions administratives, sans préjudice des poursuites judiciaires.

**Article 22** : Les enseignants, et le personnel éducatif en général, sont tenus de se conformer strictement aux programmes d'enseignement et instructions officiels.

Les enseignants sont chargés, à travers l'accomplissement de leurs tâches et leur conduite et comportement, d'éduquer les élèves dans les valeurs de la société algérienne, en étroite relation avec les parents et l'ensemble de la communauté éducative.

Les enseignants sont tenus, dans l'accomplissement de leur devoir professionnel, de se conformer aux principes d'équité et d'égalité des chances et d'établir avec Loi d'orientation sur l'éducation nationale

les élèves des rapports fondés sur le respect mutuel, l'honnêteté et l'objectivité.

Les enseignants sont responsables des dégradations causées par les élèves au moment où ceux-ci se trouvent sous leur contrôle.

**Article 23** : Les directeurs d'écoles, de collèges et de lycées, en leur qualité de fonctionnaires de l'Etat, mandatés par l'Etat, ont autorité sur l'ensemble des personnels affectés ou mis à la disposition et ont la responsabilité de la l'accomplissement régulier des missions de l'établissement dont ils ont la charge.

Ils sont également responsables de l'ordre et de la sécurité physique des personnes et des biens et, à cet effet, ils sont habilités, en cas de difficultés graves, à prendre toutes les mesures que dicte la situation pour assurer un fonctionnement normal de l'établissement.

Le manquement aux dispositions du présent article expose le contrevenant à des sanctions administratives sans préjudice des poursuites judiciaires.

**Article 24** : Le corps inspectoral veille, dans le cadre de ses missions, au suivi de l'application des

textes législatifs et réglementaires ainsi que des instructions officielles au sein des établissements d'éducation et d'enseignements de manière à assurer une vie propice à l'effort, au travail et à la réussite.

**Article 25** : Les parents d'élèves, en leur qualité de membres de la communauté éducative, participent directement à la vie scolaire en entretenant des rapports constants avec les enseignants, les éducateurs et les chefs d'établissements et en contribuant à l'amélioration de l'accueil et des conditions de scolarité de leurs enfants ; ils participent indirectement, par leurs représentants, aux différents conseils régissant la vie scolaire institués à cet effet.

Les modalités de création et de fonctionnement des conseils visés à l'alinéa précédent sont fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

**Article 26** : Les associations de parents d'élèves constituées conformément à la législation en vigueur peuvent faire des propositions au ministre chargé de l'éducation nationale et aux directions de l'éducation au niveau des wilayas.Loi d'orientation sur l'éducation nationale 44

### TITRE III

#### ORGANISATION DE LA SCOLARITE

**Article 27** : Le système éducatif national comprend les niveaux d'enseignement suivants :

- l'éducation préparatoire ;
- l'enseignement fondamental, regroupant l'enseignement primaire et l'enseignement moyen ;
- l'enseignement secondaire général et technologique.

#### CHAPITRE I

##### DISPOSITIONS COMMUNES

**Article 28** : Dans le cadre des finalités et des missions de l'école, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête les programmes d'enseignement de chaque niveau d'enseignement et fixe, en outre, les méthodes et horaires sur la base des propositions du conseil national des programmes institué à l'article 30 ci-dessous.

**Article 29** : Les objectifs et les programmes d'enseignement constituent le cadre de référence officiel et obligatoire pour l'ensemble des activités pédagogiques dispensées dans les établissements scolaires publics et privés.

**Article 30** : Il est créé auprès du ministre chargé de l'éducation nationale un conseil national des programmes. Le conseil national des programmes est chargé d'émettre des avis et des propositions sur toute question relative aux programmes, méthodes et

horaires et aux moyens d'enseignement.

Les attributions, la composition ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce conseil sont fixées par voie réglementaire.

**Article 31** : L'année scolaire compte au moins trente-deux (32) semaines de travail pour les élèves réparties sur des périodes séparées par des vacances scolaires déterminées annuellement par le ministre chargé de l'éducation nationale.

**Article 32** : Des activités post et périscolaires peuvent être organisées avec le concours des administrations, des collectivités locales et des associations à caractère scientifique, culturel, sportif ou socioprofessionnel sans, toutefois, se substituer aux activités pédagogiques officielles.

Les modalités d'application des dispositions du présent article sont fixées par voie réglementaire. Loi d'orientation sur l'éducation nationale

**Article 33** : L'enseignement est dispensé en langue arabe à tous les niveaux d'éducation, aussi bien dans les établissements publics que dans les établissements privés d'éducation et d'enseignement.

**Article 34** : L'enseignement de la langue Tamazight est introduit dans le système éducatif pour répondre à la demande exprimée sur le territoire national.

Les modalités d'application de cet article seront fixées par voie réglementaire.

**Article 35** : L'enseignement des langues étrangères est assuré dans des conditions fixées par voie réglementaire.

**Article 36** : L'enseignement de l'informatique est dispensé dans l'ensemble des établissements d'éducation et d'enseignement.

A ce titre, l'Etat prend toute mesure de nature à assurer la dotation des établissements publics en équipements appropriés.

**Article 37** : L'enseignement de l'éducation physique et sportive est obligatoire pour tous les élèves depuis le début de la scolarité jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire.

Les modalités d'application des dispositions du présent article sont

déterminées par voie réglementaire.

## **CHAPITRE II**

### **L'EDUCATION PREPARATOIRE**

**Article 38** : L'éducation préscolaire regroupe, en amont de la scolarité obligatoire, les différents stades de prise en charge socio-éducative des enfants âgés de trois (03) à six (06) ans.

L'éducation préparatoire, au sens de la présente loi, correspond au stade final de l'éducation préscolaire ; elle est celle qui prépare les enfants âgés de cinq (05) à six (06) ans à l'accès à l'enseignement primaire.

**Article 39** : L'éducation préparatoire a pour objet, notamment :

- de favoriser chez les enfants, grâce à des activités ludiques, l'épanouissement de leur personnalité ;

- de leur faire prendre conscience de leur corps, surtout grâce à l'acquisition, par le jeu, d'habiletés sensorimotrices;

- de créer en eux de bonnes habitudes par l'entraînement à la vie en collectivité ;Loi d'orientation sur l'éducation nationale 46

de développer leur pratique du langage à travers des situations de communication induites par les activités proposées et le jeu ;

de les initier aux premiers éléments de lecture, d'écriture et de calcul à travers des activités attrayantes et des jeux appropriés.

Les responsables des écoles préparatoires doivent veiller, en liaison avec les structures de la santé, au dépistage des handicaps sensoriels, moteurs ou intellectuels en vue de leur prise en charge précoce.

**Article 40** : L'éducation préparatoire est dispensée dans des écoles préparatoires, des jardins d'enfants et des classes enfantines ouvertes au sein d'écoles primaires.

**Article 41** : Nonobstant le caractère non obligatoire de l'éducation préscolaire, L'Etat veille au développement de l'éducation préparatoire et en poursuit la généralisation avec le concours des institutions, administrations et établissements publics, des associations ainsi que du secteur privé.

**Article 42** : Peuvent ouvrir des structures d'éducation préparatoire, sur autorisation du ministre chargé de l'éducation nationale, les institutions et administrations publiques, les collectivités locales, les établissements publics, les mutuelles et les associations à caractère socio-culturel, les or-

ganisations socio-professionnelles.

Les personnes physiques et morales de droit privé ont la faculté d'ouvrir, sur autorisation du ministre chargé de l'éducation nationale, des structures d'éducation préparatoire conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

**Article 43** : Le ministre chargé de l'éducation nationale est responsable, en matière d'éducation préparatoire, notamment de :

- l'élaboration des programmes éducatifs ;

- la définition des normes relatives aux infrastructures, au mobilier scolaire, aux équipements et aux moyens didactiques ;

- la définition des conditions d'admission des élèves ;

- l'élaboration des programmes de formation des éducateurs ;

- l'organisation de l'inspection et du contrôle pédagogiques. Loi d'orientation sur l'éducation nationale

Les modalités d'application des dispositions de cet article sont déterminées, en tant que de besoin, par voie réglementaire.

### CHAPITRE III

#### L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

**Article 44** : L'enseignement fondamental assure un enseignement commun à tous les élèves, leur permettant d'acquérir les savoirs fondamentaux nécessaires et les compétences essentielles pour leur permettre soit la poursuite de leur scolarité dans le niveau d'enseignement suivant, soit leur intégration dans l'enseignement et la formation professionnels, soit la participation à la vie de la société.

**Article 45** : Dans le cadre de sa mission fixée à l'article 44 ci-dessus, l'enseignement fondamental vise, notamment, à :

doter les élèves des outils d'apprentissage essentiels que sont la lecture, l'écriture et le calcul ;

dispenser, à travers les différentes disciplines, les contenus éducatifs fondamentaux comprenant aussi bien les savoirs et savoir-faire que les valeurs et attitudes qui permettent aux élèves :

d'acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre tout au long de leur vie ;

de renforcer leur identité en • harmonie avec les valeurs et traditions sociales, spirituelles et éthiques issues de l'héritage culturel commun ;

de s'imprégner des valeurs de • la citoyenneté et des exigences de la vie en société ;

d'apprendre à observer, ana• lyser, raisonner, résoudre des problèmes ; de comprendre le monde vivant et inerte, ainsi que les processus technologiques de fabrication et de production ;

de développer leur sensibilité et • d'aiguiser leur sens esthétique, leur curiosité, leur imagination, leur créativité et leur esprit critique ;

de s'initier aux nouvelles tech• nologies de l'information et de la communication et à leurs applications élémentaires ;

de favoriser l'épanouissement • harmonieux de leur corps et de développer leurs capacités physiques et manuelles ;Loi d'orientation sur l'éducation nationale

d'encourager l'esprit d'initiative, • le goût de l'effort, la persévérance et l'endurance ;

d'avoir une ouverture sur les civilisations et les cultures étrangères, d'accepter les différences et de co-exister pacifiquement avec les autres peuples ;

de poursuivre des études ou • des formations ultérieures.

**Article 46** : L'enseignement fondamental a une durée de neuf (ans). Il regroupe l'enseignement primaire et l'enseignement moyen.

**Article 47** : L'enseignement primaire, d'une durée de cinq (05) ans, est dispensé dans des écoles primaires.

L'enseignement primaire peut être dispensé dans des établissements privés d'éducation et d'enseignement agréés, créés en application de l'article 18 ci-dessus.

**Article 48** : L'âge d'entrée à l'école primaire est fixé à six (6) ans révolus.

Cependant, des dérogations d'âge peuvent être accordées selon des conditions fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

**Article 49** : La fin de la scolarité dans l'enseignement primaire est sanctionnée par un examen final ouvrant droit à la délivrance d'une attestation de succès.

Les modalités d'admission en première année moyenne sont fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

**Article 50** : L'enseignement moyen, d'une durée de quatre (4)

ans, est dispensé dans des collèges d'enseignement moyen.

L'enseignement moyen peut être dispensé dans des établissements privés d'éducation et d'enseignement agréés, créés en application de l'article 18 ci-dessus.

**Article 51** : La fin de la scolarité dans l'enseignement moyen est sanctionnée par un examen final ouvrant droit à l'obtention d'un diplôme appelé « brevet d'enseignement moyen ».

Les modalités de délivrance du diplôme du Brevet d'enseignement moyen sont déterminées par voie réglementaire.

Les modalités d'admission en première année secondaire sont fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale. Loi d'orientation sur l'éducation nationale  
49

**Article 52** : Les élèves de quatrième année de l'enseignement moyen déclarés admis conformément aux procédures visées à l'article 51 ci-dessus sont orientés vers l'enseignement secondaire général et technologique ou vers l'enseignement professionnel, en fonction de leurs vœux et conformément aux critères retenus par les procédures d'orientation.

Les élèves non admis ont la possibilité de rejoindre soit la formation professionnelle, soit la vie active, s'ils ont atteint l'âge de seize ans révolus.

#### **CHAPITRE IV**

### **L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE**

**Article 53** : L'enseignement secondaire général et technologique constitue la voie académique en aval de l'enseignement fondamental obligatoire.

Il a pour missions, outre la poursuite des objectifs généraux de l'enseignement fondamental :

de consolider et d'approfondir les connaissances acquises dans les différents champs disciplinaires ;

de développer les méthodes et • les capacités de travail personnel et de travail en équipe et de cultiver les facultés d'analyse, de synthèse, de raisonnement, de jugement, de communication et de prise de responsabilités ;

d'offrir des parcours diversifiés • permettant la spécialisation progressive dans les différentes

filières en rapport avec les choix et les aptitudes des élèves ;

de préparer les élèves à la • poursuite d'études ou de formations supérieures ;

**Article 54**: L'enseignement secondaire général et technologique, d'une durée de trois (03) ans, est dispensé dans des lycées.

L'enseignement secondaire général et technologique peut être dispensé dans des établissements privés d'éducation et d'enseignement agréés, créés en application de l'article 18 ci-dessus.

**Article 55** : L'enseignement secondaire général et technologique est organisé en filières. Il peut être organisé :

- en tronc commun en première année;

- en filières à compter de la deuxième année. Loi d'orientation sur l'éducation nationale 50

Les filières sont déterminées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

**Article 56** : La fin de la scolarité dans l'enseignement secondaire général et technologique est sanctionnée par le baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Les modalités de délivrance du baccalauréat de l'enseignement secondaire sont fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

## **CHAPITRE V DISPOSITIONS RELATIVES AUX ETABLISSEMENTS PRIVES D'EDUCATION ET D'ENSEI- GNEMENT**

**Article 57** : L'ouverture des établissements privés d'éducation et d'enseignement mentionnés aux articles 47, 50 et 54 ci-dessus est subordonnée à l'agrément du ministre chargé de l'éducation nationale conformément à la loi et selon un cahier des charges, des procédures et des conditions fixés par voie réglementaire.

**Article 58**: La faculté d'ouvrir un établissement privé d'éducation et d'enseignement est reconnue à toute personne physique ou morale de droit privé répondant aux conditions fixées par la loi.

Le directeur d'un établissement privé d'éducation et d'enseignement doit obligatoirement posséder la nationalité algérienne.

Les établissements scolaires publics ne sauraient faire l'objet de privatisation sous quelque motif que ce soit.

**Article 59** : En application de l'article 33 ci-dessus, l'enseignement est dispensé en langue arabe dans les établissements privés d'éducation et d'enseignement à tous les niveaux et dans toutes les disciplines.

**Article 60**: Les établissements privés d'éducation et d'enseignement sont tenus d'appliquer les programmes d'enseignement officiels arrêtés par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Toute autre activité éducative ou pédagogique que les établissements se proposent de dispenser en sus de celles prévues par les programmes officiels, est soumise à l'autorisation préalable du ministre chargé de l'éducation nationale et aux dispositions de la présente loi, notamment son article 2.

**Article 61** : Le directeur ainsi que les personnels d'enseignement Loi d'orientation sur l'éducation nationale

et d'éducation exerçant dans les établissements privés d'éducation et d'enseignement doivent répondre au moins aux mêmes exigences de recrutement que leurs homologues exerçant dans les établissements publics d'éducation et d'enseignement.

**Article 62** : Les fondateurs et les directeurs d'établissements privés d'éducation et d'enseignement contrevenant aux dispositions des articles 59, 60 et 61 ci-dessus s'exposent aux sanctions prévues par la loi.

**Article 63** : La scolarité des élèves des établissements privés d'éducation et d'enseignement est sanctionnée par les examens organisés par le secteur public, au même titre et dans les mêmes conditions que celle des élèves scolarisés dans les établissements publics d'éducation et d'enseignement.

**Article 64** : Des transferts d'élèves peuvent être effectués d'un établissement privé d'éducation et d'enseignement vers un établissement public et d'un établissement public vers un établissement privé d'éducation et d'enseignement, selon des dispositions fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

**Article 65** : Le ministre chargé de l'éducation nationale exerce le contrôle pédagogique et administratif sur les établissements privés d'éducation et d'enseignement de la même manière qu'il l'exerce sur les établissements publics.

## CHAPITRE VI

### LA GUIDANCE SCOLAIRE

**Article 66** : La guidance scolaire et l'information sur les débouchés scolaires, universitaires et professionnels constituent un acte éducatif visant à aider chaque élève, tout au long de sa scolarité, à préparer son orientation en fonction de ses aptitudes, de ses goûts, de ses aspirations, de ses prédispositions et des exigences de l'environnement socio-économique, lui permettant de construire progressivement son projet personnel et d'effectuer en connaissance de cause ses choix scolaires et professionnels.

**Article 67** : Le conseil et l'information sont fournis par les éducateurs, les enseignants et les conseillers d'orientation scolaire et professionnelle dans les établissements scolaires et dans des centres spécialisés.

L'élève est encouragé à rechercher l'orientation sur l'éducation nationale

cher l'information utile par ses propres moyens afin de lui permettre d'opérer des choix judicieux.

**Article 68** : Les centres spécialisés visés à l'article 67 ci-dessus préparent l'orientation des élèves vers les différents parcours d'études et de formation offerts à l'issue de l'enseignement fondamental sur la base :

- de leurs prédispositions, de leurs aptitudes et de leurs vœux ;
- des exigences de la planification scolaire ;
- des données de l'activité socio-économique.

Ces centres sont chargés, notamment :

- d'organiser des séances d'information et des interviews individuelles ;
- de mener des études psychologiques ;
- d'assurer le suivi de l'évolution des résultats des élèves tout au long de leur cursus scolaire ;
- de formuler des propositions susceptibles de faciliter l'orientation ou la réorientation des élèves, avec la participation des parents ;
- de participer à l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif.

Les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des centres d'orientation scolaire et professionnelle sont fixées par voie réglementaire.

## **CHAPITRE VII**

### **L'ÉVALUATION**

**Article 69** : L'évaluation est un acte pédagogique qui s'intègre dans le travail scolaire quotidien de l'établissement d'éducation et d'enseignement.

L'évaluation permet d'apprécier et de mesurer périodiquement le rendement de l'élève et de l'institution scolaire dans toutes ses composantes.

Les modalités d'évaluation sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale.

**Article 70** : Le travail scolaire des élèves est évalué à travers les notes chiffrées et les appréciations données par les enseignants à l'occasion des contrôles périodiques des activités pédagogiques.

La nature des contrôles des activités pédagogiques ainsi que leur fréquence sont fixées, en fonction des niveaux d'enseignement et des matières, par le ministre Loi d'orientation sur l'éducation nationale

chargé de l'éducation nationale.

**Article 71** : Le passage d'une classe à une autre, d'un cycle à un autre et d'un niveau à un autre, fait l'objet d'un suivi particulier des élèves par les enseignants et les éducateurs ainsi que par les personnels spécialisés de psychologie scolaire et d'orientation scolaire et professionnelle afin de favoriser l'adaptation aux changements d'organisation des enseignements et d'assurer la continuité éducative.

**Article 72** : Les parents sont tenus régulièrement informés du travail de leurs enfants, des résultats des évaluations périodiques et des décisions finales qui en découlent. Cette information est réalisée par le biais :

- des documents officiels mis en place selon les niveaux d'enseignement ;

- des contacts et entretiens avec les enseignants de la classe, les éducateurs et, éventuellement, avec les personnels spécialisés de psychologie scolaire et d'orientation ;

- et des réunions entre les parents et les enseignants

#### **TITRE IV**

### **L'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES**

**Article 73** : L'enseignement pour adultes a pour mission d'assurer l'alphabétisation et l'évolution constante du niveau d'enseignement et de culture générale des citoyens.

Cet enseignement est gratuit et s'adresse aux jeunes et adultes n'ayant pas bénéficié d'un enseignement scolaire, ou ayant eu une scolarité insuffisante, ou aspirant à l'amélioration de leur niveau culturel ou à une promotion socio-professionnelle.

**Article 74** : L'enseignement pour adultes est dispensé :

- soit dans des institutions spécialement créées à cet effet ;

- soit dans des établissements d'éducation et de formation ;

- soit dans les entreprises économiques et sur les lieux de travail ;

- soit en autodidaxie, avec ou sans l'appui de la formation à distance ;

- soit dans les locaux d'associations activant dans le domaine. Loi d'orientation sur l'éducation nationale 54

Les modalités d'organisation de l'enseignement pour adultes sont déterminées par voie réglementaire.

**Article 75** : L'enseignement pour adultes peut préparer, au même titre que les établissements de l'éducation, en vue de participer:

aux examens et concours organisés par l'Etat;

aux concours d'entrée dans les écoles, centres et instituts de formation générale ou professionnelle.

## **TITRE V**

### **LES PERSONNELS**

**Article 76** : Les personnels du secteur de l'éducation nationale comprennent les catégories suivantes :

les personnels d'enseignement ;

les personnels de direction des établissements scolaires et de formation ;

les personnels d'éducation ;

les personnels d'inspection et de contrôle ;

les personnels des services d'intendance ;

les personnels psycho-pédagogiques et d'orientation scolaire et professionnelle ;

les personnels d'alimentation scolaire ;

les personnels médicaux et para-médicaux ;

les personnels des corps communs.

Les conditions de recrutement et de gestion des carrières des différentes catégories de personnels sont fixées par le statut général de la fonction publique et les statuts particuliers.

**Article 77** : Les personnels d'enseignement reçoivent une formation ayant pour but de leur faire acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à l'exercice de leur métier.

La formation initiale des différents corps d'enseignements est une formation de niveau universitaire. Elle s'effectue dans des établissements spécialisés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ou du ministère chargé de l'enseignement supérieur selon les corps d'appartenance et les niveaux d'affectation auxquels ils sont destinés. Loi d'orientation sur l'éducation nationale 55

Les enseignants recrutés par voie de concours externe bénéficient d'une formation pédagogique préalable à leur affectation dans un établissement scolaire ; cette formation pédagogique est dispensée dans des établissements de formation relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Les modalités d'application des dispositions de cet article sont déterminées par voie réglementaire.

**Article 78** : Toutes les catégories de personnels sont concernées par les actions de formation continue pendant toute leur carrière.

La formation continue vise essentiellement l'actualisation des connaissances, le perfectionnement et le recyclage des personnels bénéficiaires.

Les actions de formation continue se déroulent dans les établissements scolaires et dans les établissements de formation relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et/ou des établissements spécialisés du secteur de l'enseignement supérieur.

Les modalités d'organisation de la formation continue sont fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

**Article 79** : Il est institué un congé de mobilité professionnelle.

Le congé de mobilité professionnelle, au sens de la présente loi, est un congé avec maintien de salaire qui peut être accordé aux

personnels enseignants en vue d'approfondir leurs connaissances dans leur domaine de spécialité ou de préparer un changement d'activité au sein du secteur de l'éducation ou dans un autre secteur relevant de la fonction publique.

Les modalités et les conditions d'octroi du congé de mobilité professionnelle sont fixées par voie réglementaire.

**Article 80** : L'Etat garantit la disponibilité des ressources et des moyens nécessaires pour conférer aux personnels de l'éducation nationale un statut moral, social et économique leur permettant de mener une vie digne et d'accomplir leur mission dans des conditions décentes.

Dans ce cadre, les statuts des personnels de l'éducation doivent mettre en évidence leurs spécificités et valoriser leur positionnement dans la hiérarchie des corps de la fonction publique.

Les formes de prise en charge des besoins socioprofessionnelles des personnels de l'éducation sont fixées par voie réglementaire. Loi d'orientation sur l'éducation nationale

**TITRE VI  
ETABLISSEMENTS PUBLICS  
D'EDUCATION ET D'ENSEI-  
GNEMENT**

**STRUCTURES ET ACTIONS DE  
SOUTIEN ET ORGANES  
CONSULTATIFS**

**CHAPITRE PREMIER  
ETABLISSEMENTS PUBLICS  
D'EDUCATION ET D'ENSEI-  
GNEMENT**

**Article 81** : L'enseignement est dispensé dans les établissements publics d'éducation et d'enseignement énumérés ci-après :

l'école - préparatoire ;

l'école primaire ;-

le collège ;-

le lyc-ée.`

**Article 82** : La création et la suppression d'écoles préparatoires et d'écoles primaires sont prononcées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

La création et la suppression de collèges interviennent par décret.

La création et la suppression de lycées interviennent par décret

**Article 83** : Les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements

publics d'éducation et d'enseignement sont déterminées par voie réglementaire.

**Article 84** : Les écoles primaires sont gérées par une équipe administrative proportionnelle à l'effectif des élèves.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

**Article 85** : Des classes d'adaptation sont ouvertes dans les écoles primaires pour prendre en charge les élèves en difficulté ou accusant des retards importants.

Les modalités d'ouverture des classes d'adaptation sont fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

**Article 86** : Des classes et des établissements publics d'enseignement secondaire spéciaux sont créés afin de prendre en charge les besoins spécifiques d'élèves présentant des talents particuliers et obtenant des résultats exceptionnellement probants.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire. Loi d'orientation sur l'éducation nationale 57

## **CHAPITRE II STRUCTURES DE SOUTIEN**

**Article 87** : Le secteur de l'éducation nationale dispose de structures de soutien ayant notamment pour missions :

la formation et le perfectionnement des personnels ;

l'alphabétisation, l'enseignement pour adultes, l'enseignement et la formation à distance ;

la recherche pédagogique, la documentation, les activités liées aux manuels scolaires, et aux moyens didactiques ;

les nouvelles technologies de l'information et de la communication et leurs applications ;

l'évaluation, les examens et concours ;

la psychologie scolaire, l'orientation et l'information sur les études, les formations et les professions ;

la recherche dans le domaine linguistique ;

l'acquisition, la distribution et la maintenance des matériels didactiques.

D'autres structures dictées par l'évolution du système éducatif, peuvent être créées, en tant que de besoin, par décret.

**Article 88** : Les dispositions relatives aux missions, à l'organisation et au fonctionnement de ces structures sont déterminées par voie réglementaire.

## **CHAPITRE III LA RECHERCHE PEDAGOGIQUE ET LES MOYENS DIDACTIQUES**

**Article 89** : La recherche pédagogique dans le secteur de l'éducation nationale s'inscrit dans la politique nationale de recherche scientifique.

Les modalités d'organisation de la recherche pédagogique dans le secteur de l'éducation nationale sont déterminées par voie réglementaire.

**Article 90** : La recherche pédagogique a pour objectif l'amélioration constante du rendement de l'institution éducative et de la qualité de l'enseignement dispensé. Elle favorise la rénovation des contenus, des méthodes et des moyens didactiques.

Pour répondre aux besoins des enseignants et améliorer le renL  
d'orientation sur l'éducation nationale

dement du système éducatif, la recherche pédagogique sollicite leur participation, intègre la formation dans son environnement, développe ses activités dans les domaines de l'évaluation pédagogique, et assure la diffusion et la valorisation de ses résultats.

Il est créé, au niveau régional et de wilaya, des annexes d'établissements spécialisés dans la recherche pédagogique.

Des annexes d'établissements spécialisés dans la recherche pédagogique, sont créées au niveau régional et de wilaya.

Les conditions de création et de fonctionnement de ces annexes, sont déterminées par voie réglementaire.

**Article 91** : L'élaboration du manuel scolaire est ouverte aux compétences nationales.

Toutefois, la mise en circulation de tout manuel scolaire dans les établissements scolaires est subordonnée à un agrément accordé par le ministre chargé de l'éducation nationale.

**Article 92** : L'Etat veille à la disponibilité des manuels scolaires agréés et à la mise en place de mesures destinées à en faciliter l'accès à tous les élèves.

**Article 93** : L'utilisation de moyens didactiques complémentaires et de livres parascolaires dans les établissements scolaires est subordonnée à l'homologation, prononcée par le ministre chargé de l'éducation nationale.

**Article 94** : Les conditions d'obtention de l'agrément et de l'ho-

mologation mentionnées respectivement aux articles 91 et 93 ci-dessus sont fixées par voie réglementaire.

**Article 95**: Les nomenclatures des manuels scolaires, des matériels didactiques et des équipements technico – pédagogiques sont fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

#### **CHAPITRE IV L'ACTION SOCIALE**

**Article 96** : Dans le but d'atténuer les disparités sociales et économiques et de favoriser la scolarisation et la poursuite d'études, l'Etat suscite la solidarité scolaire et la solidarité nationale et développe l'action sociale au sein des établissements scolaires avec la participation des collectivités locales et des secteurs concernés. Loi d'orientation sur l'éducation nationale 59

**Article 97** : L'action sociale en direction des élèves comprend des aides multiples liées notamment à l'acquisition des moyens d'enseignement et des fournitures scolaires, au transport, à l'alimentation, à la santé scolaire et aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

**Article 98** : Les modalités d'application des dispositions relatives à l'action sociale sont déterminées par voie réglementaire.

## **CHAPITRE V**

### **LA CARTE SCOLAIRE**

**Article 99** : La carte scolaire a pour but d'organiser l'implantation de tous les types d'établissements scolaires publics et d'infrastructures d'accompagnement afin de desservir convenablement la population scolarisable.

**Article 100** : La réalisation de la carte scolaire est une tâche multisectorielle qui s'intègre dans la politique générale de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

L'élaboration de la carte scolaire repose sur :

la consultation périodique entre - les services du ministère chargé de l'éducation nationale, les administrations concernées et les collectivités locales ;

la collecte et le traitement des - informations émanant des communes, des wilayas et des directions de l'éducation auprès des wilayas.

**Article 101** : Les modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et de contrôle de la carte scolaire sont

déterminées par voie réglementaire.

## **CHAPITRE VI**

### **ORGANES CONSULTATIFS**

**Article 102** : Il est institué auprès du ministre chargé de l'éducation nationale un conseil national de l'éducation et de la formation.

Le conseil national de l'éducation et de la formation est l'organe privilégié de concertation et de coordination au sein duquel sont représentés les personnels des différents secteurs du système national d'enseignement, les partenaires sociaux et les secteurs de l'activité nationale concernés.

Le conseil national de l'éducation et de la formation a pour missions d'étudier et de débattre de toute question relative aux activités du système national d'orientation sur l'éducation nationale 60

nal d'enseignement dans toutes ses composantes, notamment en matière d'organisation, de gestion, de fonctionnement, de rendement, d'innovation et de rénovation pédagogiques et de relations avec l'environnement.

Les attributions, la composition et les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil national de l'éducation et de la formation sont fixées par voie réglementaire.

**Article 103** : Il est créé auprès du ministre chargé de l'éducation nationale un observatoire national de l'éducation et de la formation.

L'observatoire national de l'éducation et de la formation a pour missions d'observer le fonctionnement du système national d'enseignement dans toutes ses composantes, d'analyser les facteurs déterminants des situations d'enseignement/apprentissage, d'évaluer la qualité des prestations pédagogiques et des performances des enseignants et des apprenants et d'émettre des propositions de mesures correctives ou d'amélioration.

La composition et les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'observatoire national de l'éducation et de la formation sont fixées par voie réglementaire.

**Article 104** : D'autres organes consultatifs peuvent être créés en fonction de l'évolution du système éducatif national.

## **TITRE VII**

### **DISPOSITIONS FINALES**

**Article 105** : Sont abrogées toutes dispositions contraires à la présente loi, notamment celles de l'ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976 portant organisation de l'éducation et de la formation.

**Article 106** : La présente loi sera publiée au Journal officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Alger, 23 janvier 2008

**Le Président de la République**

**Abdelaziz BOUTEFLIKA**

# **Ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976 portant organisation de l'éducation et de la formation**

## **Article 1<sup>er</sup>**

La législation en matière d'éducation et de formation est constituée par la présente ordonnance et par les textes législatifs, à caractère législatif ou les textes réglementaires qui en découlent ainsi que par les textes d'application qui s'y rapportent.

## **TITRE I**

### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **Chapitre I**

#### **Principes fondamentaux**

## **Article 2**

Le système éducatif a pour mission dans le cadre des valeurs arabo-islamiques et de la conscience socialiste :

- le développement de la personnalité des enfants et des citoyens et leur préparation à la vie active,
- l'acquisition de connaissances générales scientifiques et technologiques,
- la réponse aux aspirations populaires de justice et de progrès,
- l'éveil des consciences à l'amour de la patrie.

## **Article 3**

Le système éducatif doit :

- inculquer aux jeunes les principes de justice et d'égalité entre les citoyens et les peuples et les amener à combattre toute forme de discrimination,
- dispenser une éducation qui favorise la compréhension et la coopération entre les peuples pour la paix universelle et l'entente des nations,
- développer une éducation en accord avec les droits de l'homme et ses libertés fondamentales.

## **Article 4**

Tout Algérien a droit à l'éducation et à la formation. Ce droit est assuré par la généralisation de l'enseignement fondamental. Un décret précisera les modalités d'application des dispositions du présent article.

## **Article 5**

L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants âgés de six ans à seize ans révolus.

## **Article 6**

L'État garantit l'égalité des conditions d'accès à l'enseignement post-fondamental sans autre limitation que les aptitudes individuelles, d'une part, les moyens et les besoins de la société, d'autre part.

## **Article 7**

L'enseignement est gratuit à tous les niveaux, quel que soit le type d'établissement fréquenté.

## **Article 8**

L'enseignement est assuré en langue nationale à tous les niveaux d'éducation et de formation et dans toutes les disciplines. Un décret précisera les modalités d'application du présent article.

## **Article 9**

L'enseignement d'une ou de plusieurs langues étrangères est organisé dans des conditions définies par décret.

## **Article 10**

Le système éducatif est du ressort exclusif de l'État. Nulle initiative individuelle ou collective ne peut exister en dehors du cadre défini par la présente ordonnance.

[...]

## **Chapitre 2**

### **Le système d'enseignement et ses structures**

## **Article 17**

Le système éducatif est constitué des niveaux d'enseignement suivants :

- l'enseignement préparatoire,
- l'enseignement fondamental,
- l'enseignement secondaire,
- l'enseignement supérieur.

Chacun de ces enseignements est assuré dans des établissements appropriés.

## **Article 18**

Outre les établissements d'éducation et de formation des différents niveaux mentionnés à l'article précédent, le système éducatif comprend des institutions et des services de soutien ayant, notamment, pour mission :

- la formation pédagogique,
- la recherche pédagogique,
- l'orientation scolaire et professionnelle,
- l'action sociale scolaire.

Il comprend, par ailleurs, tous les établissements ou services dont la création est nécessitée par l'évolution du système éducatif.

## **TITRE II**

### **L'enseignement préparatoire**

## **Article 19**

L'enseignement préparatoire est un enseignement destiné aux enfants qui n'ont pas atteint l'âge scolaire obligatoire. C'est un enseignement de compensation qui prépare les enfants à l'entrée à l'école fondamentale et ce :

- en leur inculquant de bonnes habitudes pratiques,
- en favorisant leur développement physique,
- en faisant naître, en eux, le sens du dévouement et l'amour de la patrie,
- en les habituant à l'effort et au travail en groupe,
- en leur donnant une éducation artistique appropriée,
- en les initiant aux premiers éléments de lecture, d'écriture et de calcul.

## **Article 20**

L'enseignement préparatoire est dispensé dans des jardins d'enfants des écoles maternelles et des classes enfantines.

## **Article 22**

L'enseignement préparatoire est dispensé exclusivement en langue arabe.

**TITRE III**  
**L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL**

**Chapitre 1er**  
**Missions et objectifs**

**Article 24**

L'enseignement fondamental a pour mission d'assurer une éducation de base commune à tous les élèves. Il a une durée de neuf ans.

**Article 25**

L'école fondamentale est chargée de dispenser aux élèves :

- un enseignement de langue arabe leur permettant une maîtrise totale de l'expression écrite et orale ; cet enseignement, qui est un facteur important du développement de leur personnalité, doit les doter d'un instrument de travail et d'échange pour se pénétrer des différentes disciplines et pour communiquer avec leur milieu.

- un enseignement comprenant les fondements des mathématiques et des sciences, qui permette d'acquérir les techniques

[...]

- les bases des sciences sociales et notamment, des connaissances historiques, politiques, morales et religieuses; ils permettent aux élèves de se pénétrer du rôle et de la mission de la nation algérienne et de la révolution ainsi que des lois régissant l'évolution sociale, et d'acquérir les comportements et les attitudes conformes aux valeurs de l'Islam, et de la morale socialiste.

[...]

- l'enseignement des langues étrangères qui doit leur permettre d'accéder à une documentation simple dans ces langues, à connaître les civilisations étrangères et à développer la compréhension mutuelle entre les peuples.

[...]

**TITRE IV**  
**L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

**Chapitre I<sup>er</sup>**  
**Missions et objectifs**

**Article 33**

L'enseignement secondaire accueille les élèves issus de l'école fondamentale dans des conditions fixées par le ministre chargé de l'éducation.

Il a pour objet, outre, la poursuite des objectifs généraux de l'école fondamentale :

- le renforcement des connaissances acquises,

- la spécialisation progressive dans les différents domaines en rapport avec les aptitudes des élèves et les besoins de la société.

À ce titre, il favorise :

- soit, l'insertion dans la vie active,

- soit, la poursuite des études en vue d'une formation supérieure.

### **Article 34**

L'enseignement secondaire comprend

- l'enseignement secondaire général,
- l'enseignement secondaire spécialisé,
- l'enseignement secondaire technologique et professionnel.

### **Article 35**

L'enseignement secondaire général a pour mission principale de préparer les élèves en vue de la poursuite des études dans l'enseignement supérieur.

### **Article 36**

L'enseignement secondaire spécialisé a pour but, outre les objectifs poursuivis par l'enseignement secondaire général, l'entraînement des élèves dans la discipline ou le groupe de disciplines dans lesquelles ils obtiennent des résultats probants.

### **Article 37**

L'enseignement secondaire technologique et professionnel a pour but la préparation des jeunes à l'occupation d'emplois dans les secteurs de production. A cet effet, il assure la formation de techniciens et d'ouvriers qualifiés et prépare, également, à des formations supérieures.

Cet enseignement est organisé en étroite liaison avec les entreprises, les établissements publics et les organisations des travailleurs.

## **Chapitre 2**

### **Organisation pédagogique et administrative**

#### **Article 38**

La durée des études de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement secondaire spécialisé, est de trois ans.

La durée des études de l'enseignement secondaire technologique et professionnel peut varier, selon le niveau de formation envisagé, entre un et quatre ans.

[...]

### **DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

#### **Article 82**

L'enseignement est obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans pour les élèves scolarisés à la date de publication de la présente ordonnance au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire. Cependant, ces élèves peuvent bénéficier d'une intégration progressive dans l'école fondamentale sur la base de procédures et dans des délais qui sont déterminés par décret.

#### **Article 83**

En attendant l'adoption des textes législatifs, à caractère législatif ou des textes réglementaires régissant les modalités d'organisation, de délivrance et d'équivalence des titres et diplômes, les titres et diplômes sanctionnant les différents niveaux d'éducation ou de formation continuent à être délivrés conformément à la législation en vigueur avant la publication de la présente ordonnance au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

#### **Article 84**

En attendant l'application des dispositions contenues aux articles 7 et 8 de la présente ordonnance, les activités d'éducation et de formation demeurent soumises à la législation en vigueur.

**Article 85**

Des textes ultérieurs compléteront et préciseront en tant que de besoin, les dispositions de la présente ordonnance.

**Article 86**

Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance sont abrogées.

**Article 87**

La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel*, de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 avril 1976.

Houari BOUMEDIENE.

# **Table des matières**

Sommaire.....	4
Introduction générale.....	6
-I- Acquisition du langage et apprentissage des langues chez l'enfant	
Chapitre 1 – Autour des théories d'acquisition du langage chez l'enfant	
1. Acquisition du langage chez l'enfant.....	13
2. Les théories d'acquisition du langage.....	14
2.1. La vision de Skinner.....	14
2.2. La Grammaire universelle de Chomsky.....	15
2.3. La théorie Piagétienne.....	16
2.3.1. La période sensori-motrice.....	16
2.3.2. La période pré-opérationnelle.....	16
2.3.3. La période opérationnelle.....	17
2.4. La vision de Vygotsky.....	17
Chapitre 2 - L'âge idéal pour l'apprentissage des langues étrangères	
1. A quel âge commencer l'apprentissage d'une langue étrangère ?.....	20
2. L'âge optimum pour l'apprentissage des langues.....	21
3. L'hypothèse de "la période critique" pour l'apprentissage des langues.....	21
Chapitre 3 - L'enseignement/apprentissage précoce des langues étrangères	
1. Qu'est-ce que l'enseignement/apprentissage précoce des langues étrangères ?.....	27
2. Enjeux de l'apprentissage précoce d'une langue étrangère.....	30
3. Organisation et paramètres pris en compte dans le programme d'enseignement précoce des langues étrangères.....	31
3.1. Besoins et intérêts du jeune apprenant.....	31
3.2. Approches et méthodes actionnelles.....	32
3.2.1. Approche traditionnelle.....	32
3.2.2. Approche directe.....	33
3.3. Eveil aux langues.....	33

3.4. Espace d'accueil.....	33
4. L'enseignement/apprentissage précoce du français langue étrangère.....	34
5. Influence de la langue maternelle sur l'acquisition/apprentissage d'une langue étrangère.....	34
6. Influence du jeu dans l'enseignement/apprentissage des langues étrangères.....	35

## -II- L'enseignement/apprentissage en contexte algérien

### Chapitre 1 – Le système éducatif algérien

1. Le français en Algérie.....	38
2. Le système éducatif algérien.....	39
3. L'évolution du système éducatif algérien.....	40
4. Les réformes du système éducatif algérien.....	40
4.1. Première réforme du système éducatif (1976).....	40
4.1.1. L'enseignement préscolaire.....	41
4.1.2. L'enseignement fondamental.....	41
4.1.3. L'enseignement secondaire.....	44
4.1.4. Les éléments de la première réforme.....	47
4.2. Deuxième réforme du système éducatif (2003).....	47
4.2.1. L'enseignement préscolaire.....	48
4.2.2. L'enseignement fondamental.....	48
4.2.3. L'enseignement secondaire.....	49
4.2.4. Les éléments de la deuxième réforme.....	52
4.2.5. Le système éducatif actuel.....	52

### Chapitre 2 - L'enseignement préscolaire en Algérie

1. L'évolution du préscolaire depuis l'indépendance jusqu'à aujourd'hui.....	57
1.1. Le préscolaire entre 1962 et 2003.....	57
1.2. Quelle place pour le préscolaire dans la réforme ?.....	58
1.3. Le préscolaire aujourd'hui.....	60
2. Les programmes du préscolaire.....	61
2.1. Le guide méthodologique destiné aux éducateurs du préscolaire.....	62
2.2. Le référentiel général des programmes.....	63
3. Les structures du préscolaire.....	64

3.1. Quelles conditions requises pour l'ouverture d'un établissement préscolaire ?.....	64
3.2. La diversité des structures du préscolaire.....	65
4. Les éducateurs du préscolaire.....	66
4.1. La formation des éducateurs.....	66
4.2. Le niveau d'instruction des éducateurs.....	67
4.3. Le rôle des éducateurs sur le terrain.....	67
5. Les parents et le préscolaire.....	67
5.1. Les attentes des parents.....	67
5.2. Le rôle des parents.....	67
6. Les finalités de l'enseignement préscolaire.....	68

### Chapitre 3 - L'enseignement dans les écoles privées en Algérie

1. L'ouverture d'une école privée.....	71
2. Quelles différences entre écoles publiques et écoles privées en Algérie ?.....	72
2.1. Les résultats scolaires.....	72
2.2. Quels frais d'inscription ?.....	73
2.3. La taille des classes .....	73
2.4. Les programmes.....	74
2.5. Sécurité et cantine : prise en charge.....	75
2.6. Disponibilité des instituteurs.....	75
3. Quel avenir pour les écoles privées en Algérie ?.....	76

-III- Quel(s) enseignement(s) pour quel(s) apprentissage(s) du FLE au préscolaire dans les écoles privées de la ville d'Oran ?

### Chapitre 1 - Analyse du questionnaire

1. Caractéristiques socioculturelles des parents enquêtés.....	86
1.1. Niveau d’instruction des parents.....	86
1.2. Profession des parents.....	87
2. Le questionnaire.....	87
3. Analyse des résultats.....	90

## Chapitre 2 - Analyse des guides pédagogiques

1. Définition du guide pédagogique.....	106
2. Présentation de la méthode " <i>Aux 4 vents</i> " .....	107
3. Présentation du guide pédagogique " <i>Aux 4 vents</i> " .....	109
3.1. Introduction au guide pédagogique.....	110
3.2. Rituels de la classe.....	113
3.3. Démarche.....	119
3.4. Déroulement des six modules.....	120
4. Présentation de la méthode " <i>Anas et Anissa</i> ".....	121

## Chapitre 3 – Analyse des manuels scolaires

1. Evaluation des manuels scolaires.....	124
2. Définition du manuel scolaire.....	125
3. Analyse du manuel scolaire " <i>Aux 4 vents</i> " .....	126
3.1. Présentation matérielle du manuel scolaire.....	126
3.2. Page de couverture.....	127
3.3. Structure de l’ensemble pédagogique.....	128
3.3.1. Organisation du livre d’histoires.....	129
3.3.2. Organisation des trois cahiers de lecture et d’écriture.....	133
3.4. Contenu iconographique.....	134
3.4.1. Qu’est-ce qu’une image ?.....	134
3.4.2. Quel est le rôle de l’image dans le manuel scolaire ?.....	135
3.5. Contenu linguistique.....	138
3.5.1. Lexique.....	138
3.5.2. Grammaire .....	139
3.5.3. Exercices.....	139
3.6. Contenu culturel.....	145

3.7. Thématique .....	147
3.8. Evaluation.....	148
4. Analyse du manuel scolaire " <i>Anas et Anissa</i> " .....	149
4.1. Présentation matérielle du manuel scolaire.....	149
4.2. Page de couverture .....	149
4.3. Structure du manuel.....	150
4.4. Contenu iconographique.....	152
4.5. Contenu linguistique.....	155
4.5.1.Lexique .....	156
4.5.2.Grammaire.....	157
4.5.3.Exercices.....	157
4.6. Contenu culturel.....	161
4.7. Thématique.....	162
4.8. Evaluation.....	163

#### Chapitre 4 – Observations de classe

3. Observation de classe dans l'école "Ecole Massinissa" .....	166
1.1. Présentation .....	166
1.1.1. Etat des lieux.....	168
1.1.2. Le matériel pédagogique.....	170
1.1.3. Effectif de la classe.....	171
1.1.4. Disposition de la classe.....	171
1.1.5. Durée de la séance.....	172
1.1.6. L'enseignante.....	173
1.1.7. Les élèves.....	173
1.2. Démarche pédagogique.....	173
1.2.1. Démarrage de la séance.....	173
1.2.2. Analyse du déroulement de la séance.....	175
1.3. Grille spécifique.....	180
1.4. Interprétation de la grille.....	183
1.5. Synthèse.....	184
2. Observation de classe dans l'école "Ecole et loisirs" .....	184
2.1. Présentation.....	184
2.1.1. Etat des lieux.....	185

2.1.2. Le matériel pédagogique.....	185
2.1.3. Effectif de la classe.....	185
2.1.4. Disposition de la classe.....	186
2.1.5. Durée de la séance.....	186
2.1.6. L'enseignante.....	186
2.1.7. Les élèves.....	187
2.2. Démarche pédagogique.....	187
2.2.1. Démarrage de la séance.....	187
2.2.2. Analyse du déroulement de la séance.....	187
2.3. Grille spécifique.....	191
2.4. Interprétation de la grille.....	193
2.5. Synthèse.....	194
Conclusion générale.....	199
Bibliographie.....	204
Ouvrages.....	205
Dictionnaires.....	206
Thèses.....	206
Sitographie.....	206
Annexes.....	209
Table des matières.....	281